

## Edito



### 2015, année faste !

Incontestablement, l'année 2015 sera faste pour notre cité !

Que ce soit en découvertes culturelles pour les montois, leurs chambourlettes et, sans aucun doute, pour les nombreux touristes qui arpenteront nos quartiers tout au long de l'année.

Ou encore, par la renommée internationale qu'un évènement de l'ampleur de « Mons 2015 » va inévitablement faire rejaillir sur toute notre région.

Pour le CPAS en revanche, l'année 2015, peut-être plus encore que les précédentes, sera une année riche en défis sociaux, en contraintes budgétaires et en grandes inconnues.

Le contexte socio-économique, conséquence de la crise financière, ne s'améliore toujours pas. Cela se traduit au quotidien par des pertes d'emploi et par la précarisation d'une part croissante de la population. De nombreuses inconnues planeront cette année au-dessus des pouvoirs locaux (devenir des subsides APE, Maribel, Sine, art.60 ou 61, évolution des exclusions du chômage,...), mais il y a déjà des certitudes : le travail à fournir va inévitablement augmenter, les besoins et les attentes du public également, alors que les ressources financières vont se réduire, ou être gelées dans le meilleur des cas.

En résumé, il faudra donc faire plus et mieux avec moins.

On s'attend dès 2015 à une explosion du nombre de demandes sociales, principalement en raison de la limitation dans le temps des allocations d'insertion et au durcissement de leurs conditions d'octroi. A Mons, cela peut concerner environ 1.000 personnes dont 30 à 40% sont susceptibles de faire appel à l'aide du CPAS. Ces mesures s'ajoutent à beaucoup d'autres qui existaient déjà en matière d'exclusion temporaire ou définitive des chômeurs de longue durée, et dont l'impact se fait déjà sentir au quotidien.

Les allocations sociales dont les montoises et les montois, exclus par l'ONEM, bénéficieront auprès de leur CPAS représentent au final un important transfert de charges du niveau fédéral vers la Région, vers notre CPAS, et donc vers notre Ville.

En outre, les citoyens exclus qui, en raison de leur situation familiale, ne seront pas admissibles au revenu d'intégration sociale verront leurs ressources financières se réduire brutalement, les entraînant avec leur famille dans la précarité. Pour eux, il sera sans doute nécessaire d'agir sous la forme de guidance budgétaire, de médiation de dettes, d'aide pharmaceutique, médicale ou énergétique...

L'année 2015 sera donc mouvementée pour nombre de nos concitoyens, et certainement aussi pour nos services.

Ceux-ci s'y sont bien sûr activement préparés. Un important travail d'analyse interne de toutes nos procédures de travail et d'optimisation de nos ressources a été réalisé tout au long de cette année.

L'implication de tous les services du CPAS dans cette analyse « SWOT » et dans l'élaboration de la première mouture de notre Plan Stratégique Transversal illustre parfaitement notre détermination à faire face et à améliorer encore nos performances.

Ainsi, malgré un contexte instable, et beaucoup d'incertitudes, notre Centre peut toujours s'appuyer sur des ressources précieuses : l'expérience et la mobilisation de son personnel, des outils actualisés de gestion financière et humaine, et une volonté indéfectible de trouver tous ensemble les solutions les plus appropriées pour garantir au citoyen montois la diversité et la qualité des services lui permettant de continuer à regarder l'avenir avec confiance.

**« Des actions et du cœur ! »**

Bienvenue dans notre note de politique 2015 !

Marc BARVAIS  
Président.

## **Introduction**

Conformément à l'article 88 de la Loi Organique des CPAS, la note de politique générale du CPAS de Mons accompagne son Budget.

Elle est le reflet du travail quotidien des agents, tous départements confondus, pour mettre en œuvre les principales missions de notre CPAS : permettre le droit à chaque citoyen de Mons, ainsi qu'à sa famille, de mener une vie conforme à la dignité humaine et de s'émanciper, dans un espace de bien être, de progrès et de respect mutuel.

Malgré un contexte budgétaire difficile, le CPAS de Mons continue à développer de nombreux services indispensables non seulement pour les plus démunis et les plus faibles de notre population mais également pour tout citoyen montois qui se retrouverait ponctuellement en situation de demander une intervention sociale.

Comme chaque année, la note de politique générale 2015 sera commentée par le Président du CPAS lors des séances du Conseil de l'Action sociale et du Conseil Communal à l'ordre desquelles sera inscrite l'approbation du Budget.

# Missions, gestion, plan stratégique transversal et budget

---

## 1. Les missions

**" Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il est créé des Centres Publics d'Action Sociale qui, dans les conditions déterminées par la loi, ont pour mission d'assurer cette aide. "(Article 1er de la loi organique des CPAS, 1976).**

La loi organique des CPAS précise notamment que **" Le Centre Public d'Action Sociale a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles, l'aide due à la collectivité. Il assure non seulement une aide palliative ou curative mais encore une aide préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique "**.

### Ainsi, par exemple

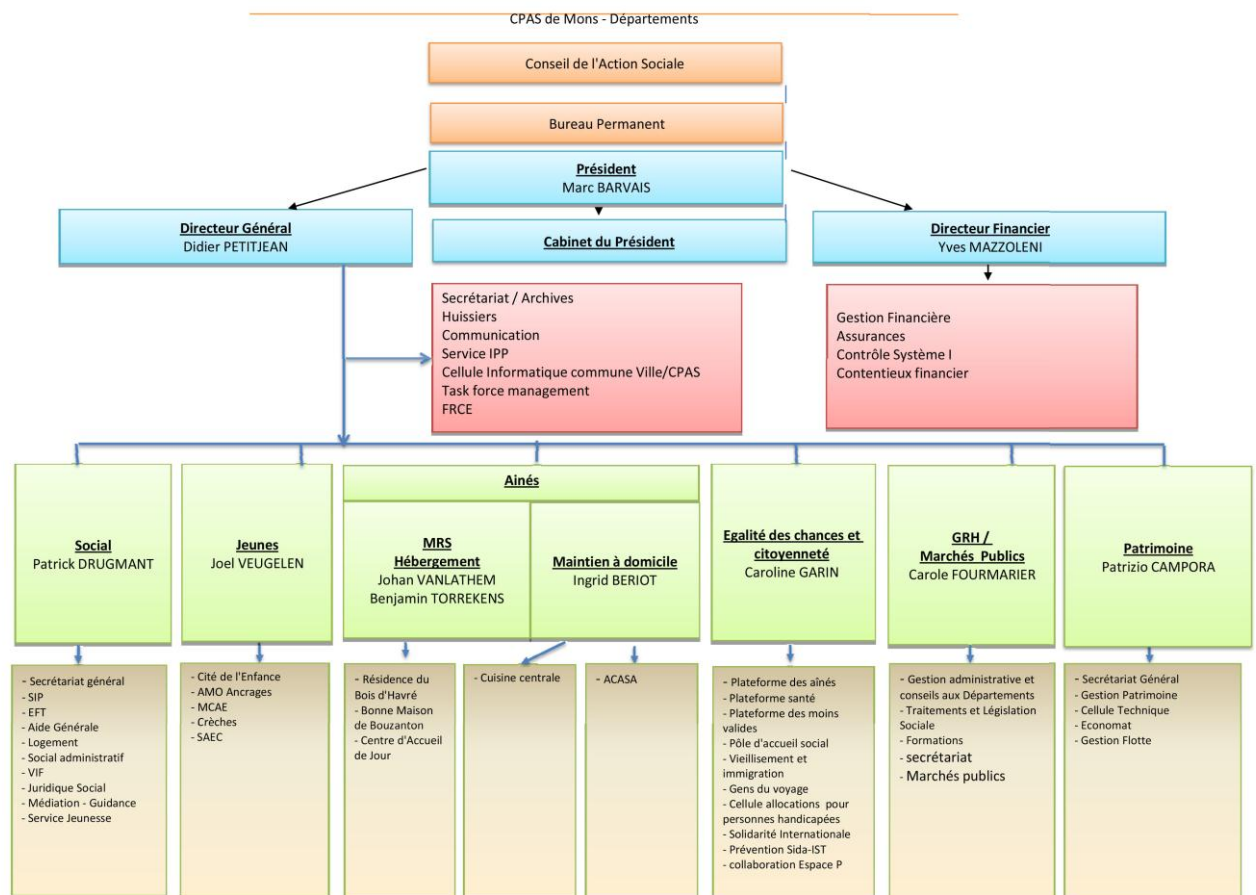
- Le CPAS peut prendre toutes les initiatives nécessaires en vue d'informer le public sur les différentes formes d'aide qu'il octroie ;
- Le CPAS effectue les démarches nécessaires pour faire valoir les droits des demandeurs. Par exemple : l'affiliation auprès d'une mutualité ;
- Le CPAS assure une aide psychosociale, morale et éducative au travers d'une guidance qui permet à la personne de surmonter elle-même et progressivement les difficultés qu'elle rencontre. Par exemple : guider une famille confrontée à un problème de surendettement ;
- Le CPAS accorde l'aide matérielle nécessaire sous la forme la plus adaptée. Le revenu d'intégration sociale est octroyé à tout belge ou personne étrangère inscrite au registre de la population, ne disposant pas de ressources suffisantes et n'étant pas en mesure de se les procurer par ses efforts personnels ou par d'autres moyens ;
- Le CPAS peut créer et gérer des établissements ou services à caractère social, curatif ou préventif. Exemple : repas et soins à domicile, maisons de repos et de soins(MRS), centre de service pour personnes âgées, centre de santé mentale, services d'aide aux familles et aux personnes âgées, logements sociaux pour le 3ème âge, maison pour enfant, etc... ;
- Le CPAS exerce sa tutelle sur certains mineurs d'âge qui lui sont confiés ;
- Lorsqu'une personne doit justifier d'une période de travail pour obtenir le bénéfice complet de certaines allocations sociales comme celles du chômage, le CPAS prend toutes les dispositions de nature à lui procurer un emploi. Parfois, il agit lui-même comme employeur pour la période visée.

## 2. La gestion

### Le contexte

La gestion des CPAS a connu des évolutions extrêmement importantes au cours de ces dernières années. Induits d'une part, par les progrès technologiques et informatiques, et forcés d'autre part, par l'acuité des contraintes financières, de nouveaux modes de fonctionnement et de bonne gouvernance ont vu le jour au fil du temps ; ces bonnes pratiques ont été assez largement intégrées et formalisées dans les nouveaux décrets du 18 avril 2013 et les divers arrêtés wallons qui en ont régi la mise en œuvre. La réforme des grades légaux a complété cette évolution, consacrant les Directeurs Généraux et Directeurs Financiers en lieu et place des Secrétaires et Receveurs. Au-delà de la modification terminologique, leurs missions changent et s'intègrent dans une **nouvelle dynamique managériale moderne qui mise sur la complémentarité du binôme « politique-grades légaux » pour moderniser et optimiser l'administration.**

### 2.1. L'organisation du CPAS de Mons



## **2.2. Les organes de gestion**

### **2.2.1. Le Comité stratégique**

#### **Composition**

Le Comité stratégique se compose du Président, du Directeur Général, du Directeur Financier et du Conseiller du Président.

#### **Périodicité**

Il se réunit une fois par semaine.

#### **Objectif**

Il passe en revue les actualités et les principaux dossiers en cours afin de donner les directives, d'apporter les suivis requis et de fixer les échéances nécessaires à leurs bonnes exécutions.

Selon l'ordre du jour, des responsables de départements y sont invités pour apporter les explications demandées par le Comité stratégique.

Après chaque Comité, un tableau de bord est actualisé par les secrétariats du Président et du Directeur Général afin d'assurer le suivi des dossiers pour le Comité suivant.

### **2.2.2. Le Comité de Direction**

#### **Composition**

Le Comité de Direction est directement placé sous l'autorité du Directeur Général. Le Comité est composé des responsables de chaque département et du Directeur Financier.

Selon l'ordre du jour, et à la demande du Directeur Général, des intervenants internes ou externes sont invités au Comité pour y apporter leur expertise.

#### **Périodicité**

A la demande du Directeur Général qui le préside, le Comité de direction se réunit une fois par trimestre.

#### **Objectifs**

Le Comité de Direction a pour principales missions :

- L'analyse de l'organisation et du fonctionnement des services et des départements, c'est-à-dire des problématiques générales de gestion du personnel, de la mobilité, des congés... ainsi que de celles liées à l'élaboration et l'actualisation des contrats d'objectifs ;
- L'analyse des avant-projets de budget et de modification budgétaire, des projets de statut du personnel, de cadre ou d'organigramme ;
- La tenue de réunions conjointes avec le Comité communal de Direction au minimum deux fois par an.

### 2.2.3. Les Conseils de départements

#### Composition

Les Conseils de département sont directement placés sous l'autorité des responsables de département.

Ils sont composés de tous les responsables des services et établissements qui constituent le département. Le Directeur Général en est invité permanent.

#### Périodicité

Les Conseils de département se réunissent une fois par trimestre.

#### Objectifs

- Permettre aux responsables de département de collecter l'ensemble des données nécessaires en vue de leur participation au Comité de Direction (informations ascendantes) ;
- Informer les services des directives et attentes du Comité de Direction et des autorités du Centre (informations descendantes) ;
- Analyser l'organisation et le fonctionnement des services, ainsi que s'assurer de la maîtrise régulière des dépenses et recettes de chaque service.

## 3. Le management participatif : du SWOT au PST

### 3.1. Le PST : qu'est-ce que c'est ?

Le plan stratégique transversal (PST) est un outil de gouvernance locale. C'est un document stratégique qui aide les organisations (Ville ou CPAS) à mieux programmer leurs actions, à mieux les planifier, à en organiser le suivi et à les évaluer. Pour les CPAS, il s'agit d'une démarche facultative, à réaliser sur base volontariste.

Concrètement, le PST reprend les axes stratégiques du projet politique pluriannuel, en les traduisant en objectifs opérationnels puis en actions et en moyens d'actions. Il est par nature évolutif et révisable périodiquement.

### 3.2. Pour quoi faire et pourquoi maintenant ?

Le contexte socio-économique, conséquence de la crise financière, se traduit au quotidien par des pertes d'emploi et par la précarisation d'une partie de plus en plus large de la population. Il impacte directement les dépenses et donc les moyens d'action du CPAS. Contraintes multiples, transferts de compétences, modification de la réglementation propre aux allocations d'insertion et de chômage, limites financières... sont bien connus des gestionnaires.

De nombreuses inconnues planent par contre au-dessus des pouvoirs locaux (devenir des subsides APE, Maribel, Sine, art.60 ou 61, évolution des exclusions du chômage,...), mais il y a des certitudes : le travail à fournir va inévitablement augmenter, les besoins et les attentes du public également, alors que les ressources financières vont inexorablement se réduire, ou être gelées dans le meilleur des cas. En résumé, il faudra donc faire plus et mieux avec moins.

Le PST peut donc apparaître comme un outil approprié, en cet espace temps si alarmant, pour rechercher la performance optimale de chaque département :

- En développant une vision à moyen terme et long terme ;
- En fédérant dans un seul document les plans, programmes et autres tableaux de bord qui existaient jusqu'à présent ;
- En priorisant les actions à mener ;
- En planifiant les ressources nécessaires via un plan financier réaliste ;
- En donnant une vision transversale et décroisée de nos actions ;
- En impliquant tous nos agents autour d'un projet commun et fédérateur ;
- En permettant un dialogue plus clair avec les citoyens.

### **3.3. Comment faire ?**

Dans un premier temps, construire l'avenir au travers de la rédaction d'un PST a nécessité la réalisation d'un état des lieux de la situation actuelle rencontrée dans chaque département.

A l'initiative du Directeur Général, le Comité de Direction s'est donc penché sur la méthodologie à mettre en œuvre pour dresser ces constats. L'option finalement retenue a été celle de l'analyse SWOT.

#### **L'analyse SWOT**

L'analyse SWOT (**S**trengths – **W**eaknesses – **O**pportunities – **T**hreats) ou AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces) est un outil d'analyse stratégique. Il combine l'étude des forces et des faiblesses d'une organisation, d'un territoire ou d'un secteur avec celle des opportunités et des menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement.

Le but de l'analyse est de prendre en compte dans la stratégie, à la fois les facteurs internes et externes, en maximisant les potentiels des forces et des opportunités et en minimisant les effets des faiblesses et des menaces.

Généralement, cette analyse est conduite sous la forme de réunions rassemblant des personnes concernées par l'action menée, la stratégie à élaborer ou la problématique traitée.

Dans chaque département, les services ont donc été chargés de réaliser leur propre analyse SWOT

<b><u>FORCES</u></b>	<b><u>FAIBLESSES</u></b>
<b><u>OPPORTUNITES</u></b>	<b><u>MENACES</u></b>



Sur base volontaire, les agents de l'ensemble des services du Centre se sont donc attelés à l'exercice, durant une ou plusieurs séances de travail.

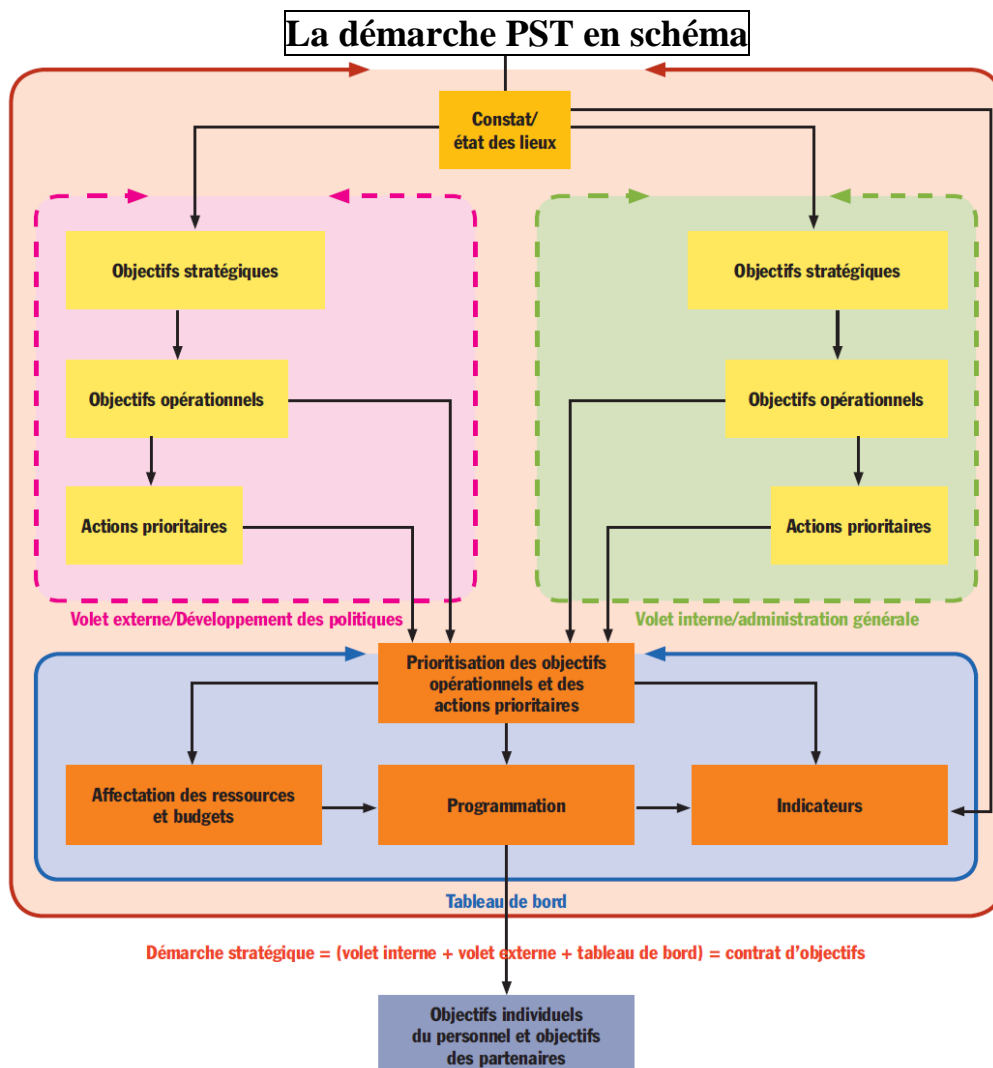
Les tableaux SWOT ont été complétés sur base de leur production.

Par la suite, les tableaux des services ont été consolidés dans un tableau SWOT global pour chaque Département.

### La réalisation du PST

Dans un deuxième temps, les services et Départements ont été chargés de retranscrire les résultats de l'analyse SWOT de leur département sous forme d'objectifs stratégiques, d'objectifs opérationnels et d'actions concrètes à mener.

Ces productions ont été présentées par les responsables de Département devant les membres du Bureau Permanent. Après intégration des modifications demandées, les résultats de l'analyse SWOT et du PST ont fait l'objet d'une présentation au Conseil de l'Action Sociale.



(Source : Mouvement communal - N°863 - DECEMBRE 2011)

Actuellement, l'ensemble du travail réalisé par les services est disponible sur support papier. Dès 2015, il sera injecté dans un logiciel spécifique qui permettra d'en assurer le suivi de réalisation. Ce logiciel permettra notamment d'accompagner la réalisation des tâches, de gérer et adapter les échéanciers, de faire le lien avec les données financières...

### Le PST et le contrat d'objectifs

Le contrat d'objectifs est le « contrat » par lequel l'autorité locale charge son administration de la réalisation des objectifs politiques qu'elle s'est assignée. Ce contrat d'objectifs est aujourd'hui prôné par le Gouvernement wallon comme un élément de bonne gouvernance.

Dans la pratique, le PST, véritable programmation stratégique d'actions, peut constituer une base crédible à ce « contrat d'objectifs » entre l'autorité politique et son administration. Dans sa déclinaison en objectifs opérationnels et en actions, le PST pourrait éclairer valablement les missions qui sont demandées aux agents communaux et aux grades légaux.

Le PST doit, dans tous les cas, faire l'objet d'un suivi d'échéancier, d'évaluations et d'actualisations régulières.

## 4. Le Plan Stratégique Transversal

A Mons, l'action sociale menée par notre CPAS peut être mise en perspective de la manière suivante :

### Une vision du CPAS

Contribuer à faire de Mons un espace de bien-être, de solidarité, d'émancipation et de respect. L'action sociale doit donc mettre à la disposition de tous, les réponses les plus appropriées aux problématiques sociales rencontrées tout au long de la vie.

Ainsi, par exemple, les actions préventives ou curatives dans les secteurs de l'action sociale, de la santé ou du handicap, de l'accueil de la petite enfance, de l'aide à la jeunesse, du logement, de la participation sociale, culturelle ou sportive, de l'insertion professionnelle et de la formation, de l'aide aux familles, du maintien à domicile, de l'hébergement des aînés...

L'action sociale que nous comptons mener ne peut pas se limiter à recroqueviller le CPAS sur ses missions légales de base. Le CPAS ne peut répondre seul aux attentes de la société : les réseaux et les associations sont des acteurs incontournables de la cohésion sociale. **Le CPAS doit être à la fois un acteur de terrain et le moteur de cette dynamique de réseau.**

### Des objectifs stratégiques institutionnels

#### En matière d'action sociale

- O.S.1. Répondre aux besoins sociaux essentiels de chaque citoyen ;
- O.S.2. Etre accessible à tous, à temps, tout le temps ;
- O.S.3. Promouvoir l'égalité des chances ;
- O.S.4. Favoriser l'émancipation de tous ;
- O.S.5. Promouvoir le lien social ;
- O.S.6. Etre le moteur du réseau social local.

**En matière de management**

- O.S.1. Optimiser l'utilisation des logiciels disponibles et existants
- O.S.2. Promouvoir la participation de chaque agent à l'évolution des métiers et procédures de travail
- O.S.3. Optimiser l'adéquation entre les effectifs, les coûts de fonctionnement et les services rendus
- O.S.4. Renforcer l'esprit d'entreprise, les partenariats interservices et inter-départements ainsi que la solidarité entre collègues
- O.S.5. Evoluer en lien avec la société, innover, et se réinventer en permanence
- O.S.6. Améliorer la performance énergétique de nos bâtiments et notre gestion de l'énergie en vue de réduire l'empreinte écologique du Centre

**Des objectifs stratégiques par départements****1. Département social**

- O.S.1 Optimiser les aides sociales et les services rendus à la population ;
- O.S.2 Améliorer les conditions de travail, reformer et innover les outils et procédures de travail existantes ;
- O.S.3 Améliorer la communication interne entre services et optimiser la visibilité de ceux-ci dans le département social ;
- O.S.4 Améliorer la communication avec le citoyen et la lisibilité des décisions le concernant ;
- O.S.5 Développer nos collaborations avec les partenaires du réseau social local.

**2. Département Jeunesse****2.1. Accueil de la petite enfance**

- O.S.1 Améliorer le cadre de vie des établissements ;
- O.S.2 Améliorer les conditions de travail du personnel ;
- O.S.3 Améliorer la qualité de l'accueil des enfants ;
- O.S.4 Augmenter la capacité d'accueil ;
- O.S.5 Réduire le déficit par place agréée.

**2.2. Aide à la jeunesse**

- O.S.1 Améliorer le cadre de vie des établissements ;
- O.S.2 Améliorer les conditions de travail du personnel ;
- O.S.3 Améliorer la qualité de l'accueil.

### **3. Département des aînés**

#### **3.1. Hébergement**

##### Résidence du Bois d'Havré

- O.S.1 Diversifier notre offre d'hébergement et optimiser le forfait INAMI (proportionnel au degré de dépendance des résidents) ;
- O.S.2 Prendre en charge la démence ;
- O.S.3 Améliorer la communication entre « Clients » et institution ;
- O.S.4 Mettre en place une méthodologie fonctionnelle basée sur la satisfaction des résidents et de leur entourage ;
- O.S.5 Optimiser la gestion du personnel.

##### Bonne Maison de Bouzanton

- O.S. 1 Améliorer la prise en charge de la personne âgée ;
- O.S. 2 Améliorer la prise en charge du personnel ;
- O.S. 3 Développer une vision transversale.

#### **3.2. Maintien à domicile**

- O.S. 1 Gérer l'information de manière partagée ;
- O.S. 2 Poursuivre une gestion stratégique des RH ;
- O.S. 3 Concevoir une stratégie future (habitats groupés, lutte contre l'isolement des aînés,...).

### **4. Département Egalité des chances et citoyenneté**

#### **4.1. Egalité des chances**

- O.S. 1 Garantir l'égalité des Chances ;
- O.S. 2 Tendre vers l'émancipation sociale pour tous ;
- O.S. 3 Etre un moteur des réseaux ;
- O.S. 4 Fédérer les acteurs de l'insertion sociale.

#### **4.2. Pôle d'accueil**

- O.S. 1 Assurer une administration accessible à tous ;
- O.S. 2 Garantir une administration accessible tout le temps ;
- O.S. 3 Développer une administration accessible à temps ;
- O.S. 4 Développer une connaissance du territoire approfondie / être un moteur des réseaux.

### **5. Département Gestion des Ressources Humaines**

#### **5.1. Service de Gestion des Ressources Humaines**

- O.S.1 Améliorer la qualité de la gestion administrative du personnel ;
- O.S.2 Développer un Pôle de gestion des ressources humaines axées sur les compétences.

## **5.2. Cellules Marchés Publics**

- O.S.1 Garantir la qualité du service ;
- OS.2 Insérer les dimensions éthique, développementale et sociale dans les marchés publics.

## **6. Département Patrimoine**

- O.S.1 Amélioration du fonctionnement du département Patrimoine ;
- O.S 2 Rationalisation du fonctionnement de la Régie ;
- O.S. 3 Planification des interventions.

## **7. Le Service Informatique**

- O.S.1 Projet VDI (virtualisation) : remplacement des PCs fixes par un environnement de virtualisation (sur clients légers) ;
- O.S.2 Remplacement des équipements permettant de sécuriser le réseau du Centre des attaques externes et de contrôler les accès à Internet ;
- O.S.3 Projet LAN : remplacement des connexions liaisons fibre optique reliant les sites principaux de la Ville et du CPAS ;
- O.S.4 Projet Wan : remplacement des connectivités réseaux faible en bandes passante permettant de relier les sites distants au réseau de la Ville et du CPAS ;
- O.S.5 Déploiement de l'outil PST permettant au Centre de se disposer d'une vision globale de tous les projets en cours ;
- O.S.6 Remplacement du système de stockage réseau centralisé regroupant l'ensemble des données de la Ville et CPAS ;
- O.S.7 Nouvelle organisation de la Cellule informatique ;
- O.S.8 Remplacement des équipements où passe tout le trafic réseau de la Ville et du CPAS ;
- O.S.9 Remplacement de la messagerie actuelle par une solution hébergée chez Microsoft ;
- O.S.10 Déploiement d'un Intranet permettant la diffusion d'informations générales du Centre
- O.S.11 Déploiement solution permettant la gestion du courrier entrant et sortant du Centre
- O.S.12 Déploiement d'une solution permettant l'archivage et les sauvegardes de toutes les données de la Ville et CPAS.

## **8. La Gestion financière**

- O.S.1 Améliorer le suivi des Recettes/Dépenses ;
- O.S.2 Développer la « comptabilité analytique » ;
- O.S.3 Optimaliser les moyens humains pour la gestion du service ;
- O.S.4 Optimaliser la gestion du contentieux.

Les objectifs stratégiques de chaque département se déclinent en objectifs opérationnels et en actions à mettre en œuvre qui vont progressivement faire l'objet d'une planification, d'une budgétisation, d'un suivi et d'évaluations régulières.

S'agissant d'une première version du PST, il est prévu en 2015 de l'actualiser à chaque fois que nécessaire afin d'en faire progressivement un outil performant de gestion et de bonne gouvernance.

## **5. Le PST et le budget**

Le budget chiffré est présenté en annexe.

### **Contexte**

Elaborer un budget, au CPAS comme ailleurs, c'est tenir compte des réalités objectives actuelles, mais c'est aussi et surtout avoir une vision de l'avenir ainsi que des objectifs à atteindre à court, moyen ou long terme. C'est sur base de tous ces éléments qu'il est possible de faire des choix et de les mettre en œuvre.

### **5.1. Rappel des options déjà posées**

#### **5.1.1. Le Plan de redéploiement des services du CPAS**

En concertation avec la Ville de Mons, le CPAS a établi dès 2010 un plan de redéploiement qui s'inscrit dans la dynamique du plan de gestion de la Ville et du CPAS.

Ce plan a notamment entraîné la réorganisation des services en départements :

- Département 1 : le Social ;
- Département 2 : l'Enfance et la Jeunesse ;
- Département 3 : les Aînés ;
- Département 4 : l'Egalité des Chances et la Citoyenneté ;
- Département 5 : la GRH ;
- Département 6 : le Patrimoine ;
- Les Services du Directeur financier ;
- Les Services transversaux.

Quelques rappels sur les services les plus emblématiques concernés par ce redéploiement

#### **Les services techniques et bâtiments**

L'essentiel du personnel de la Régie des travaux du CPAS a été transféré au service « Bâtiments » de la Ville de Mons et renforce les « équipes spécialisées » (électromécanique, chauffage, peinture,...) appelées dans les services et établissements de la Ville et du CPAS.

#### **Les services d'accueil de la Petite Enfance**

Le CPAS de Mons a repris la gestion de toute la politique de la petite enfance, à savoir :

- Les crèches : Mons, Jemappes et Mons-Hyon ;
- Les maisons d'accueil de l'enfance : Fort Mahon, Cité P'tit et Bébé lune ;
- Les accueillantes et co - accueillantes conventionnées.

## Le service des Affaires Sociales

Le transfert vers le CPAS des actions sociales menées par le service était une évidence. Y est transféré également le service de pensions et allocations pour les handicapés. Le service intègre le Département de l'Égalité des chances et de la citoyenneté.

### 5.1.2. Le renforcement des synergies Ville - CPAS

Les synergies les plus visibles concernent l'**informatique**, les **marchés publics** et le **garage** (service accessible pour les deux institutions). Elles visent à renforcer les collaborations, la cohérence des investissements et les économies d'échelle.

#### Les principales synergies :

##### a) GRH

Collaborations renforcées entre les deux services par l'utilisation de logiciels identiques (PERSée, Emploi-Compétences), la réalisation et les actualisations du « guide des bonnes pratiques » (ou vade-mecum) ou encore l'analyse de la charge de travail dans l'ensemble des services de la Ville et du CPAS (approche méthodologique, élaboration de grilles d'analyse...).

Les formations sont données dans le maximum des cas en collaboration avec la Ville. Des études communes sont également réalisées.

Environ 80 art.60 sont mis gratuitement à disposition de la Ville de Mons.

##### b) Sécurité et protection du travail (SIPP)

Là aussi comme ailleurs, l'objectif est de travailler de manière coordonnée entre la Ville et le CPAS. Les agents de ces deux services ont à traiter des matières souvent comparables et ils sont amenés à travailler progressivement ensemble sur les thématiques qui sont propres à leurs missions légales respectives.

##### c) Marchés publics

Les marchés en cours ou en préparation sont régulièrement analysés en commun entre la Ville et le CPAS, afin de décider de l'opportunité de poursuivre ou de lancer des marchés en commun.

La cellule du CPAS se compose de 2 agents. Deux autres agents travaillent au sein du service « Marchés Publics » de la Ville.

##### d) Cellule Patrimoine et Bureau d'Etude

La Cellule Patrimoine du CPAS continue à collaborer avec celle de la Ville dont les diverses équipes (électromécanique, bâtiment...) sont appelées à intervenir dans l'ensemble des services et établissements de la Ville et du CPAS.

## 5.2. Les lignes de force de notre action pour 2015-2018

### 5.2.1. Les mesures transversales

#### En matière de fonctionnement

Depuis plusieurs années, les services du CPAS « se serrent la ceinture » en matière de frais de fonctionnement. Il faudra encore réduire les dépenses. Cela ne veut pas dire qu'il faut se replier sur soi-même et ne plus rien faire ; au contraire, faire des économies, c'est souvent innover, changer les procédures, moderniser le matériel, travailler transversalement...

Au budget initial 2015, les dépenses de fonctionnement sont donc sous **contrôle maximum** : pour l'ensemble du Centre, elles diminuent de 2,30% par rapport au budget adapté de 2014.

L'effort devra se poursuivre tout au long de l'année 2015 et au-delà.

C. 2013	B.I. 2014	B.A. 2014	Evol. % C.2013 / BA 2014	B.I. 2015	Evol. % BA 2014 / B.I. 2015
5.310.981,03	5.161.086,23	5.528.043,47	+4 %	5.400.910,36	- 2,30 %

#### En matière de modernisation des méthodes de travail

Moderniser les méthodes de travail, c'est gagner en performance et en productivité, et c'est aussi souvent en réduire les coûts :

- L'utilisation de tous les **logiciels** disponibles doit être optimisée dans l'ensemble des services. Si nécessaire, des modules complémentaires doivent être acquis afin d'exploiter au maximum les performances des logiciels propres à chaque secteur d'activité. En cette matière, la formation des utilisateurs doit être évaluée et upgradée à chaque fois que nécessaire ;
- L'**informatisation des instances** doit se poursuivre avec le Conseil de l'Action Sociale ;
- La **gestion du courrier** va également se virtualiser, limitant encore la charge considérable de manutention, le temps de distribution et les risques de perte de documents. Cette gestion informatisée des documents devra à terme être complétée par de nouvelles solutions en matière d'archivage ainsi que par la possibilité de procéder à la signature électronique des documents et à la gestion informatisée du flux des factures jusqu'au paiement informatisé ;
- L'**informatisation du dossier social** est également envisagée. Nous sommes en attente de la réalisation du logiciel EOS (produit par Civadis) ;
- Le projet de **virtualisation du parc de PC** se poursuit avec la mise en place progressive des serveurs et des couches logicielles indispensables à la virtualisation des applications et au passage en « clients légers ». Ceci devrait réduire à terme les frais d'investissement ainsi que de maintenance et d'interventions techniques diverses. La standardisation progressive des logiciels devrait aussi y contribuer;



- Le **projet LAN** (remplacement des connections actuelles par des liaisons fibre optique reliant les sites principaux de la Ville et du CPAS) et le **projet WAN** (remplacement des connectivités réseaux faible débit en bandes passantes reliant les sites distants au réseau principal) vont permettre d'améliorer significativement les performances ;
- L'hébergement extérieur et le travail avec logiciels en **mode SaaS** sont programmés ;
- Le remplacement de la solution actuelle de messagerie par une solution hébergée dans le **Cloud** de Microsoft (Exchange Online) permettra entre autre d'augmenter la taille des boîtes mails individuelles et de permettre d'y accéder depuis un accès en dehors du réseau Ville/CPAS ;
- Les solutions d'**intranet** à la Ville et au CPAS sont en cours de finalisation. La circulation de l'informatisation est capitale pour une administration moderne, participative et apte à la gestion du changement ;
- Le déploiement de l'outil informatisé **PST** permettra à terme le suivi administratif, financier et logistique, ainsi que le planning général des actions programmées.

### En matière de performances énergétiques et de gestion de l'énergie

- La **recentralisation** d'un maximum de services sur le site de Bouzanton est en cours. L'objectif est de réduire le nombre de bâtiments extérieurs souvent énergivores ainsi que les coûts importants liés aux lignes internet et aux frais de déplacement du personnel des services concernés et des services transversaux (huissiers, informatique, technique...). Les locaux libérés en périphérie pourront être vendus ou occupés par des services subsidiés, ce qui annulera dans tous les cas la charge financière du Centre en matière de fonctionnement.

Le nombre de bâtiments extérieurs, souvent les plus énergivores, doit être réduit. Cette démarche a déjà été mise en pratique pour le service technique, notamment, avec son installation sur le site de Bouzanton et la revente des ateliers du chemin de Bavay (ancienne cuisine centrale). L'activité de l'ancien Hôme Quiétude à Cuesmes avait aussi intégré la nouvelle MRS « Résidence du Bois d'Havré » avant que le bâtiment ne soit loué dans un premier temps à une association partenaire pratiquant l'hébergement. Il conviendra de poursuivre dans cette voie à chaque fois que ce sera possible.

- A l'inverse, certains bâtiments du site principal doivent être progressivement **actualisés sur le plan énergétique** : les bâtiments Glépin, et l'actuelle BMB. Une planification sur plusieurs années sera établie ;
- Le service technique a mis en place des procédures de **contrôles** systématiques périodiques de toutes nos consommations, sur tous les sites du CPAS. Ces procédures prévoient le relevé périodique de tous les compteurs, l'analyse des consommations, la comparaison avec les trimestres et les exercices précédents, les **conseils** aux services pour favoriser la réduction des coûts, la programmation des **améliorations techniques** ;
- Le CPAS poursuit la **sensibilisation** de l'ensemble du personnel à tous les gestes (petits ou non) qui peuvent diminuer sensiblement les dépenses énergétiques des services. Un rappel régulier des conseils de base est également prévu ;

- Le site de la Cité de l'enfance fait l'objet d'une attention particulière : un programme pluriannuel de remplacement des **châssis** en cours et à moyen terme des projets d'**isolation** de toitures et de remplacement des **chaudières**. La réduction de la facture énergétique est dans tous les cas indispensable ;
- La localisation de l'ensemble de notre service **Logement** (abri de nuit, logements d'urgence) et du service **VIF** sur le site de l'**ancienne école de Plein Air** (après travaux de rénovation et d'amélioration des performances énergétiques) va permettre de réaliser des économies de plusieurs natures : énergie, encadrement de nuit, recentrage sur un seul site (avec possibilité de louer ou vendre les maisons actuellement occupées par ces activités), limitation des frais de connection informatique et de déplacement (des agents des services concernés et des services transversaux – huissiers, technique...).

### **5.2.2. En matière de gestion des ressources humaines**

Le CPAS réalise depuis plusieurs années des efforts sensibles en matière de gestion de son personnel. Les départs naturels ne sont remplacés que quand cela est strictement indispensable, le plus souvent dans les services agréés où le respect des normes d'encadrement est essentiel pour le maintien des subsides et la qualité des services au public.

#### **Evolution de l'effectif (en personnes physiques, hors art.60§7)**

	<b>Fin 2011</b>	<b>Fin 2012</b>	<b>Fin 2013</b>	<b>Fin 2014</b>	<b>Fin 2015</b>
<b>Effectif</b>	823	808	798	790	786
<b>Evolution annuelle</b>		-15	- 10	- 8	-4
<b>Evolution cumulée</b>			-25	- 33	-37
<b>Evolution cumulée en %</b>		<b>-1,82%</b>	<b>-3,03%</b>	<b>-4%</b>	<b>-4,49%</b>

<b>C.2013</b>	<b>B.I. 2014</b>	<b>B.A. 2014</b>	<b>Evol. % BI 2014/ BA 2014</b>	<b>B.I. 2015</b>	<b>Evol. % BA 2014/ BI 2015</b>
<b>33.836.875,19</b>	<b>35.096.793,21</b>	<b>36.133.870,53</b>	<b>+ 2,9 %</b>	<b>36.637.754,38</b>	<b>+ 1,40 %</b>

Ces efforts ne suffisent néanmoins pas à stopper l'évolution inéluctable de la charge salariale. De nombreux paramètres le justifient aisément : l'indexation des salaires, les évolutions de carrière, les promotions, les nominations liées au strict respect des engagements du Pacte, l'impact des cotisations de pensions et de responsabilisation...

- Tout au long de l'année 2015, les différents services du CPAS devraient enregistrer **10 départs naturels** (déjà connus). A ces départs, ne devraient correspondre que **6 remplacements** effectifs (assistants sociaux, aides familiales, éducatrices à la Cité, ...). La diminution nette du nombre d'agents d'ici à fin 2015, serait donc de **4 personnes physiques** :

- Si le CPAS est prioritairement mobilisé au bénéfice de la population qui s'adresse à lui, il restera également particulièrement soucieux en 2015 de la situation de ses travailleurs. La volonté de notre Centre est de valoriser son personnel au travers d'examens et de nominations. Ces nominations s'inscrivent dans le respect de notre adhésion au « **pacte pour une fonction publique locale solide et solidaire** ». Cette volonté politique est toutefois incertaine sur le plan financier, en raison notamment des réajustements des montants de la cotisation de responsabilisation qui sont imposés par l'ONSSAPL. Pour rappel, cette cotisation est due par les pouvoirs locaux pour financer le fonds solidarisé de pension de l'ONSSAPL. Son calcul est déterminé par l'application d'un taux qui est exprimé en pourcentage du salaire des membres du personnel nommé entrant en ligne de compte dans le calcul de pension du secteur public ;
- La **mobilité interne** est recherchée à chaque fois qu'une réorganisation est envisagée. Le travail engagé sur la gestion prévisionnelle des « **emplois/compétences** » doit être intensifié afin d'identifier les **aires de mobilité** permettant l'évolution des agents, que ce soit à l'initiative de l'agent ou en fonction de besoins exprimés par les services ;
- La **gestion de l'absentéisme** doit être améliorée et intensifiée. Elle reposera sur l'articulation d'un contrôle renforcé, d'une analyse par secteur et d'une démarche d'anticipation. De l'amélioration de nos données en la matière dépendra pour beaucoup le développement des performances de nos services, au bénéfice du citoyen ;
- L'esprit d'entreprise, la participation des agents à l'évolution de leur secteur d'activités ainsi que la solidarité interservices doivent être développés par notre GRH notamment au travers de l'**intranet** (informations, connaissance mutuelle, sentiment d'appartenance, convivialité, actualités du Centre...).

### **5.2.3. En matière d'action sociale**

Pour mener à bien son action, le CPAS doit en permanence tenir compte d'une part, d'éléments qui lui sont imposés de l'extérieur (mesures fédérales, régionales, paramètres socio-économiques...) sur lesquels il ne peut directement agir, et d'autre part, d'éléments liés à ses propres choix stratégiques qui peuvent réellement orienter son action. En matière d'action sociale, la marge de manœuvre est néanmoins particulièrement étroite.

En 2015, la limitation dans le temps des allocations d'insertion et le durcissement de leurs conditions d'octroi par les services de l'ONEM risquent d'entraîner une augmentation sensible du nombre de demandes vers le CPAS. A Mons, plus de 1000 personnes sont potentiellement concernées. Dans la pratique, le nombre de personnes qui bénéficieront d'une aide est encore inconnu, mais il est estimé par les organismes de paiement à environ 30 à 40%. Cela impacte déjà le budget initial 2015 de l'action sociale, avant correction éventuelle en modification budgétaire.

### **Le CPAS doit donc mettre en place des actions concrètes pour tenter de contenir l'augmentation du « flux entrant » des demandes**

- Il faut intensifier la **politique d'insertion professionnelle** (et donc le « flux sortant. Entre 2013 et 2014, les chiffres d'accès à l'emploi sont en augmentation (+ 5,4 %) mais il faudra dès 2015 privilégier davantage l'accès à l'emploi d'insertion via les mises à disposition en **article 60 « payant »** ou **100% subsidiées** et les conventions en **article 61** ;

Cette volonté apparaît déjà au niveau des mises à disposition art.60 dans la comparaison entre 2012, 2013 et 2014. Il faudra encore accentuer la tendance pour les exercices à venir.

### **Art.60**

	Internes	Mises à dispo. gratuites	Mises à dispo. payantes ou 100% subsidiées
<b>2012</b>	28%	48%	24%
<b>2013</b>	31 %	38 %	31 %
<b>2014</b>	31 %	37 %	32 %

Au niveau des autres formules d'accès à l'emploi (art.61, activa, SINE, autres activations...) un effort particulier sera à réaliser pour augmenter le total de ces mises à l'emploi le plus souvent durables.

### **Art.61**

	Art. 61	Art. 61 et Activa	Activation (Activa, SINE*, PTP)	Total
<b>2012</b>	16	9	11	36
<b>2013</b>	9	23	13	45
<b>2014</b>	6	19	13	38

- Le CPAS doit veiller à préserver le droit aux aides sociales à tous ceux qui en ont besoin, mais il doit être juste, en veillant notamment à éliminer les éventuels abus. L'évolution du nombre de dossiers RIS ces dernières années démontre que les aides sociales sont octroyées à Mons avec pertinence et à bon escient. Toutefois, dans un contexte où chaque euro compte, il est nécessaire de maintenir en place le dispositif transversal de lutte contre les abus.

Ce **dispositif transversal « anti fraude »** est organisé en interne au service social, en croisant au maximum les données dont les services disposent et en identifiant les éventuelles situations anormales à vérifier. Il doit être étendu aux services communaux, avec lesquels, dans le respect du secret professionnel, il est possible de croiser d'autres éléments du dossier. Une collaboration associant le service social du CPAS de Mons, des services communaux (population, logement,...) ainsi que les services de police (pour les adresses de référence) pourrait être formalisée rapidement ;

- Le service social du CPAS a entrepris tout au long de l'année 2014 un important travail d'analyse de son fonctionnement et de ses procédures afin de les actualiser et de les rendre encore plus efficaces. Le staff a été réorganisé et renforcé. L'analyse SWOT et le PST sont venus compléter cette analyse interne. **L'effectif est donc opérationnel pour faire face à une augmentation sensible du nombre de dossiers sociaux** (estimée à 10%), sans devoir recourir à de nouveaux renforts ;

- Poursuivre le développement de nos **réseaux de partenariats** associatifs et institutionnels est indispensable pour renforcer l'insertion sociale et l'efficacité des dispositifs de lutte contre toute forme d'exclusion (Relais social et Santé, Service de Prévention, Plan de cohésion sociale...). Autant que possible, ce développement doit inclure les communes et CPAS du Borinage.

#### 5.2.4. En matière de politique des aînés

##### Hébergement

- Le CPAS mène actuellement un travail visant à mettre en place dans nos établissements d'hébergement un **processus de qualité**. Le travail est mené en collaboration entre le département des aînés et celui de la gestion des ressources humaines. L'objectif est bien entendu de rechercher l'optimisation de notre hébergement, aussi bien pour le bien-être de nos résidents que pour la gestion précise de nos moyens financiers ;
- Le projet de **Résidences services** sur le site d'Havré est plus que jamais une priorité ; les travaux débiteront en 2015 et les logements devraient être accessibles mi 2016 ;
- De nouvelles formes d'**habitats groupés** sont également envisagés à Havré et à Epinlieu afin d'offrir des alternatives diversifiées à l'hébergement en MR/MRS et d'en optimiser les forfaits INAMI proportionnels au degré de dépendance des résidents ;
- Le projet de **New BMB** est toujours souhaité. Une demande de subsides et d'extension de notre nombre de lits a été adressée au gouvernement wallon. De son issue, dépendra pour beaucoup la rentabilité et l'avenir de notre secteur hébergement. Dans l'immédiat, la prolongation des dérogations aux normes MRS permettra de poursuivre l'activité sur le site actuel.

##### Maintien à domicile

- Le **Centre de coordination** des aides à domicile ACASA a pour objectif, la mise en place de services intégrés permettant de vivre chez soi dans les meilleures conditions. De nombreux services peuvent être fournis : aide familiale, aide ménagère, garde à domicile, soins infirmiers, repas à domicile, pédicure, coiffure, kinésithérapeute, transport de personnes, prêt de matériel médical, petits travaux d'intérieur, Télé Assistance,...  
En 2015, le Centre de coordination s'efforcera de se conventionner avec de nouveaux partenaires et d'accroître le nombre de dossiers de coordination ;
- ACASA va également s'investir dans l'objectif stratégique transversal visant à **promouvoir le lien social**, et donc la lutte contre l'isolement. En collaboration avec le département Jeunesse et le service social, ACASA doit tendre vers une approche globale de la lutte contre le déterminisme social : depuis le souci de l'hygiène au domicile jusqu'à la participation sociale accrue des personnes isolées et des familles.

#### 5.2.5. En matière de politique de la jeunesse

L'accueil de la petite enfance est un secteur qui présente un déficit récurrent.

Le département Jeunesse tente de travailler sur divers paramètres permettant de réduire au maximum ce déficit. Mais dans un secteur insuffisamment subsidié, ce travail a ses limites.

Les effets de ces divers efforts impactent sensiblement l'évolution du déficit :

Sur les budgets initiaux

<b>B.I. 2012</b>	<b>B.I. 2013</b>	<b>B.I. 2014</b>	<b>B.I. 2015</b>
- 763.569,30	- 645.440,05	-642.233,43	-722.389,45

Sur les comptes

<b>C. 2012</b>	<b>C. 2013</b>
- 750.516,56	- 736.561,84

Au vu de ces éléments, plusieurs objectifs doivent être poursuivis en 2015

- Le département doit s'efforcer de réduire le déficit par place agréée. Sur base du Compte 2013, le déficit était de l'ordre de **4.157€/place/an** pour les places de crèches et MCAE, et **2.611€/place/an** pour toutes les formules d'accueil confondues (y compris les accueillantes et les co-accueillantes) ;
- La volonté d'**augmentation du nombre de places agréées** a du sens par rapport à l'importance de la demande des parents sur l'entité, d'autant plus que la volonté de la Ville est de tendre vers une population de 100.000 habitants. Mais elle a également un coût. S'agissant d'un service accessible à l'ensemble de la population, et qui résulte d'un projet communal, la prise en charge financière du déficit par la Ville de Mons est indispensable à sa réalisation et devra être discutée en toute transparence. Cette augmentation peut prendre la forme d'une nouvelle crèche et/ou d'augmentation de places dans des structures existantes ;
- Le renforcement de nos espaces de co-accueillantes (anciennement pré-gardiennats accolés aux implantations scolaires) constitue également une possibilité, à un coût plus abordable pour le pouvoir organisateur. Il dépendra des disponibilités de locaux attenants aux écoles et de la volonté des autorités communales.

# S o m m a i r e

---

## **1. Budget ordinaire 2015**

### **1.1 Les recettes**

### **1.2 Les dépenses**

## **2. Budget extraordinaire 2015**

**1. Budget ordinaire 2015****Situation globale du budget 2015 ordinaire (exercice propre)**

RECETTES		DEPENSES	
PRESTATIONS	8.326.257,89	PERSONNEL	37.002.338,66
TRANSFERTS (hors interv. Communale de base)	56.717.439,74	TRANSFERTS	36.324.339,93
INTERVENTION COMMUNALE	15.014.201,40	FONCTIONNEMENT	5.484.210,36
PLACEMENTS ET PARTICIPATION	20.140,00	DETTE	3.119.338,97
PRELEVEMENT	2.230.918,61	PRELEVEMENT	0,00
FACTURATION INTERNE	1.129.142,99	FACTURATION INTERNE	143.501,51
TOTAL (EXERCICE. PROPRE)	83.438.100,63	TOTAL (EXERCICE PROPRE)	82.611.486,63
SOLDE EXERCICE ANT.	97.950,00	SOLDE EXERCICE ANT.	924.564,00
<b>TOTAL</b>	<b>83.536.050,63</b>	<b>TOTAL</b>	<b>83.536.050,63</b>

Le total des dépenses et des recettes s'élève à **83.536.050,63 €** en 2015.

**L'intervention communale totale s'élève à 15.014.201,40 €**



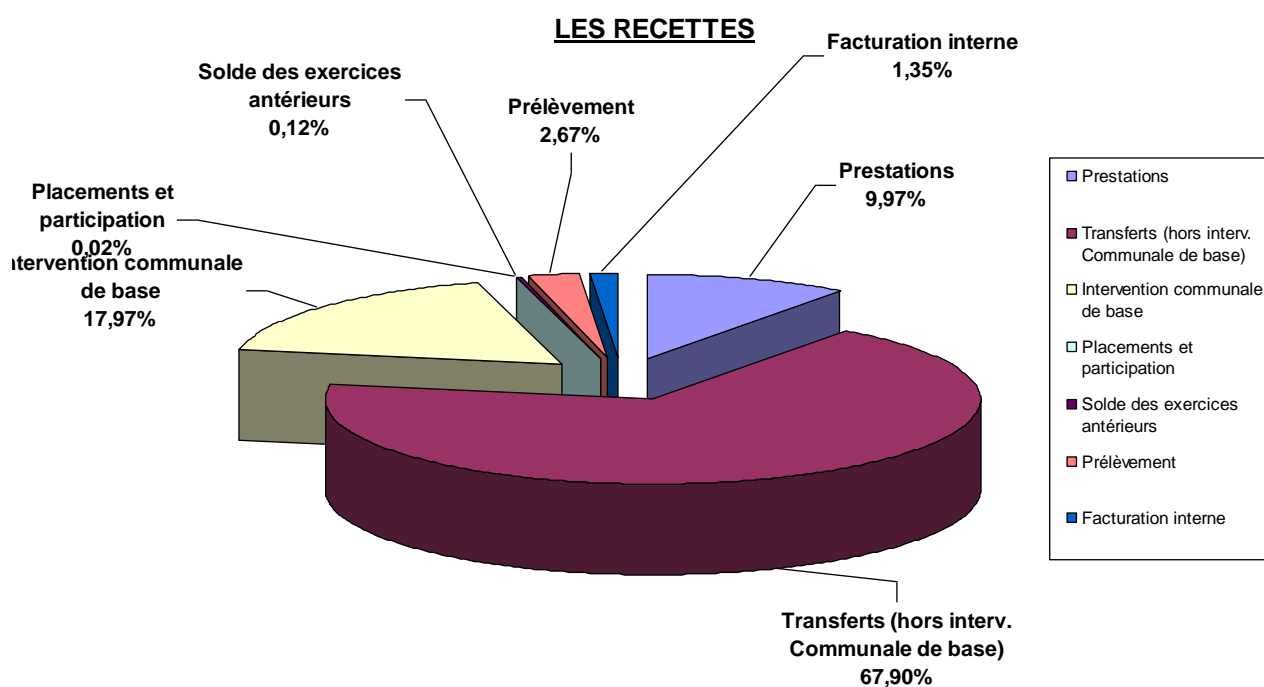
## 1.1 Les recettes

### 1.1.1. L'origine des recettes au budget 2015

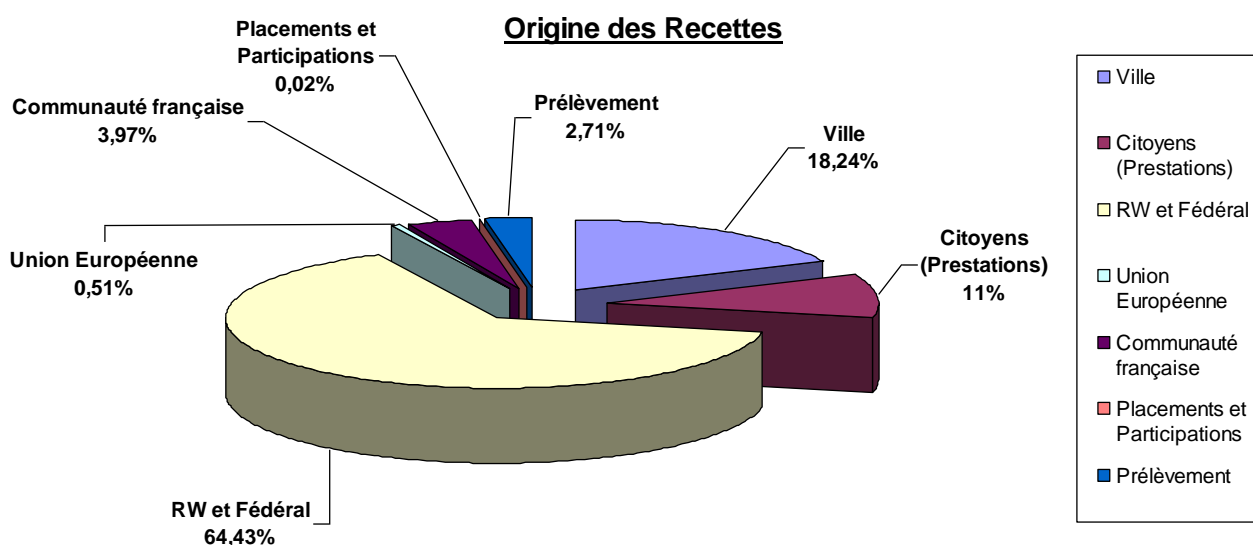
#### Recettes

<b>PRESTATIONS</b>	8.326.257,89
<b>TRANSFERTS (hors intervention communale de base)</b>	56.717.439,74
<b>INTERVENTION COMMUNALE</b>	15.014.201,40
<b>PLACEMENTS ET PARTICIPATION</b>	20.140,00
<b>SOLDE DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	97.950,00
<b>PRELEVEMENT</b>	2.230.918,61
<b>FACTURATION INTERNE</b>	1.129.142,99
<b>TOTAL</b>	<b>83.536.050,63</b>

### BUDGET 2015



Budget	Euro (en milliers)
Ville (Interv. Communale totale)	15.014.201,40
Citoyens (Prestations)	8.326.257,89
R.W. et Fédéral	53.033.320,77
Union Européenne	419.728,95
Communauté française	3.264.390,02
Placements et Participation	20.140,00
Prélèvement	2.230.918,61
<b>TOTAL</b>	<b>82.308.957,64</b>



La dotation communale du CPAS de Mons a baissé en pourcentages à chaque exercice depuis 2012.

C'est particulièrement vrai pour 2015 où elle est même également la plus basse en chiffres absolus depuis 2012.

### 1.1.2 L'évolution des Recettes

*En milliers d'euros*

Année	Ville	Ville expc.	Total Ville	Fédéral, R.W, ...	Citoyens	Union Européenne	Communauté Fr.	Prélèvements	Facturation Interne	Autres
2007 ©	11.279	459	11.738	27.847	5.883	348	2.512	1.865	137	82
2008 ©	11.279	478	11.757	29.510	5.972	312	2.694	4.255	145	83
2009 ©	11.279	653	11.932	44.396	5.691	289	2.800	4.317	146	155
2010©	11.279	500	11.779	47.055	6.079	333	2.967	5.320	585	112
2011©	12.379	486	12.865	42.248	7.723	318	3.051	3.094	546	24
B 2012	14.080	1.432	15.512	44.463	8.029	403	3.295	3.573	1.077	203
B 2013	14.611	1.228	15.839	47.113	8.070	427	3.328	2.482	976	233
B 2014	14.611	1.287	15.898	49.023	8.053	418	3.729	2.125	997	40
B 2015	15.014	0	15.014	53.033	8.326	419	3.264	2.230	1.129	20

Année	Ville	Ville expc.	Total Ville	Fédéral, R.W, ...	Citoyens	Union Européenne	Communauté Fr.	Prélèvements	Facturation Interne	Autres
2007 ©	23,30%	0,95%	24,30 %	57,52%	12,15%	0,72%	5,19%	0,00%	0,00%	0,17%
2008 ©	22,41%	0,95%	23,40%	58,64%	11,87%	0,62%	5,35%	0,00%	0,00%	0,16%
2009©	16,18%	0,94%	17,00%	63,67%	8,16%	0,41%	4,02%	6,19%	0,21%	0,22%
2010©	15,19%	0,67%	16,80%	63,39%	8,19%	0,45%	4,00%	7,17%	0,79%	0,15%
2011©	17,71%	0,70%	18,41%	60,47%	11,05%	0,45%	4,37%	4,43%	0,78%	0,03%
B 2012	18,4%*	1,90%	20,30%	58,10%	10,50%	0,50%	4,30%	4,70%	1,40%	0,30%
B 2013	18,62%	1,56%	20,18%	60,04%	10,28%	0,54%	4,24%	3,16%	1,24%	0,30%
B 2014	18,40%	1,62%	20,00%	61,82%	10,14%	0,52%	4,69%	2,67%	1,25%	0,05%
B 2015	18,24%	0,00%	18,24%	64,43%	10,11%	0,50%	3,96%	2,70%	1,37%	100%

Pour 2015, la subvention communale de base octroyée à son Centre Public d'Action Sociale s'élève à 15.014.201,40 €.

Le montant de la subvention communale a été déterminé en fonction du plan de gestion revu. Dans ce plan, il a également été tenu du boni du compte ainsi que de la situation du fonds de réserve du service ordinaire.

Le CPAS et la Ville sont confrontés à la nécessité de réaliser des efforts structurels de gestion qui ne porteront leurs fruits qu'à terme. La Ville a dès lors demandé au CPAS de tenir compte de ces éléments dans son budget.

Ces éléments continueront à être pris en compte pour la détermination de la subvention pour les années ultérieures.

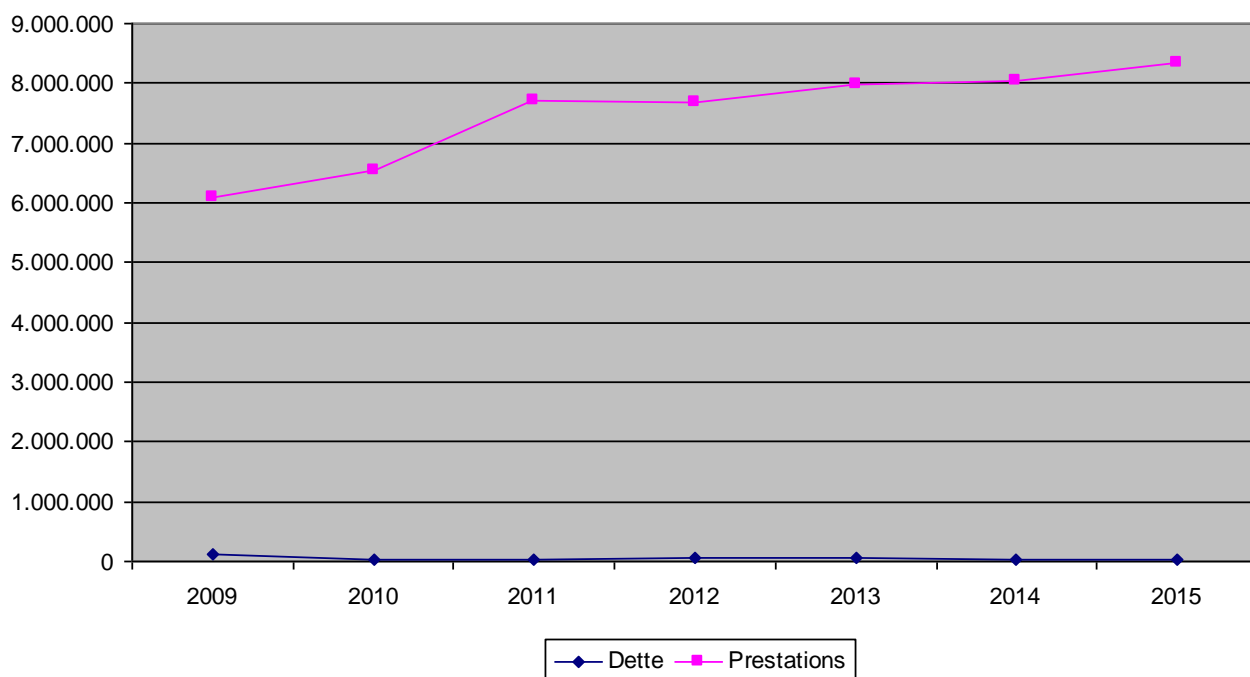
De plus, le C.P.A.S a tenu à mettre en évidence les incertitudes pesant sur l'avenir, à savoir :

- L'évolution du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ;
- Les coûts de l'énergie ;
- Les montants des subventions fédérales, régionales, européennes ;
- Le boni des comptes successifs.

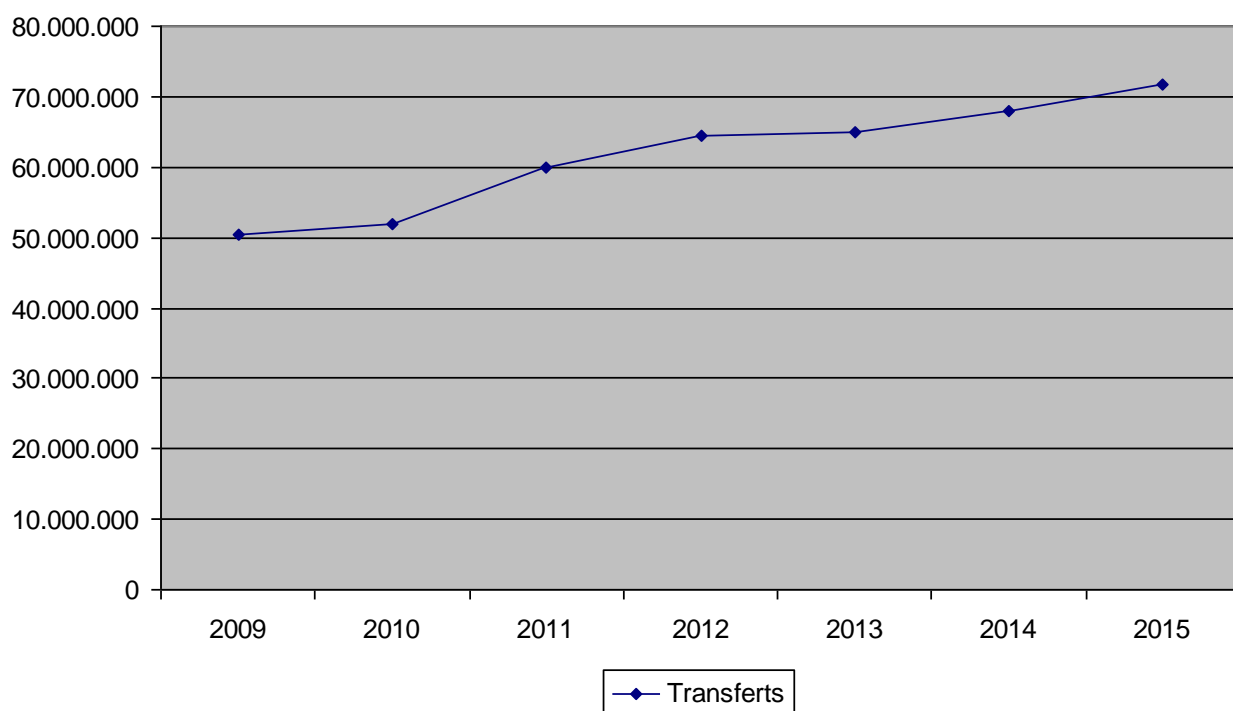
### **1.1.3 L'évolution des recettes de 2009 à 2015**

	<b>Dettes</b>	<b>Prestations</b>	<b>Transferts</b>
<b>2009 (Compte)</b>	<b>111.727,57</b>	<b>6.079.080,64</b>	<b>50.367.535,02</b>
<b>2010 (Compte)</b>	<b>20.374,89</b>	<b>6.528.002,93</b>	<b>51.837.736,58</b>
<b>2011 (Compte)</b>	<b>24.106,00</b>	<b>7.723.905,85</b>	<b>59.198.928,27</b>
<b>2012 (Compte)</b>	<b>61.258,21</b>	<b>7.692.303,24</b>	<b>64.482.514,26</b>
<b>2013 (Compte)</b>	<b>72.204,13</b>	<b>7.979.798,26</b>	<b>64.950.003,06</b>
<b>2014 (Budget)</b>	<b>40.100,00</b>	<b>8.053.958,48</b>	<b>68.012.774,01</b>
<b>2015 (Budget)</b>	<b>20.100,00</b>	<b>8.326.257,89</b>	<b>71.731.641,14</b>

**EVOLUTION DES RECETTES DE 2009 à 2015 (Dettes et Prestations)**



**EVOLUTION DES RECETTES DE 2009 à 2015 (Transferts)**



### 1.1.4 Il est également intéressant d'analyser le FSAS (Fonds Spécial de l'Aide Sociale)

Année	FSAS	Subvention Communale
2007	2.196.818,96	11.279.155,00 <sup>1</sup>
2008	2.348.538,50	11.279.155,00 <sup>1</sup>
2009	2.244.253,19	11.279.155,00 <sup>1</sup>
2010	2.226.530,45	11.279.155,00 <sup>1</sup>
2011	2.610.661,08	12.379.661,10 <sup>2</sup>
2012	2.749.944,80	14.080.097,49 <sup>2</sup>
2013	2.757.309,60	14.611.649,39 <sup>2</sup>
2014	3.018.765,78	14.611.649,39 <sup>2</sup>
2015	3.109.328,74	15.014.201,40

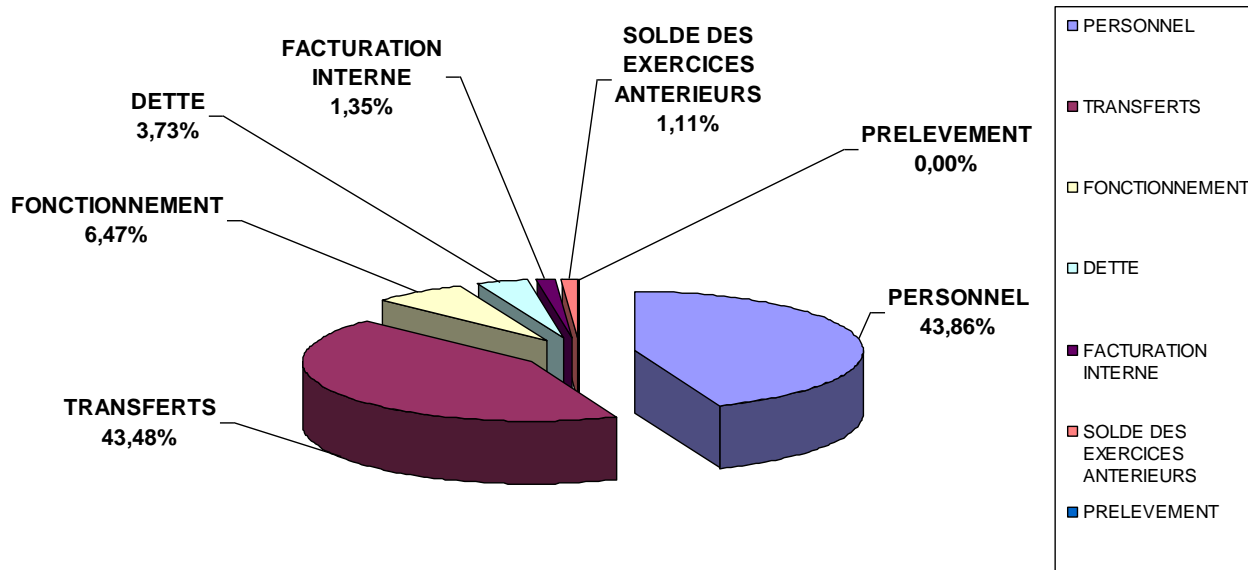
<sup>1</sup> Hors MRS - <sup>2</sup> Hors crèches & ECCI

On le voit, notre dotation au niveau du Fonds Spécial de l'Aide Sociale n'a pas augmenté de manière constante. Ce Fonds étant une enveloppe fermée, le CPAS de Mons a un droit de tirage qui est fonction de différents indicateurs et du caractère déficitaire de certains secteurs. L'intervention communale de base est équivalente à celle de 2014. Toutefois, comme convenu avec la Ville de Mons, nous ne faisons plus apparaître le déficit des crèches et des ex affaires sociales, ni les dépenses en vue du remboursement des ouvriers de l'ex-régie du CPAS dans des articles budgétaires distincts. Nous n'avons plus qu'une seule intervention qui s'élève à 15.014.201,40 €

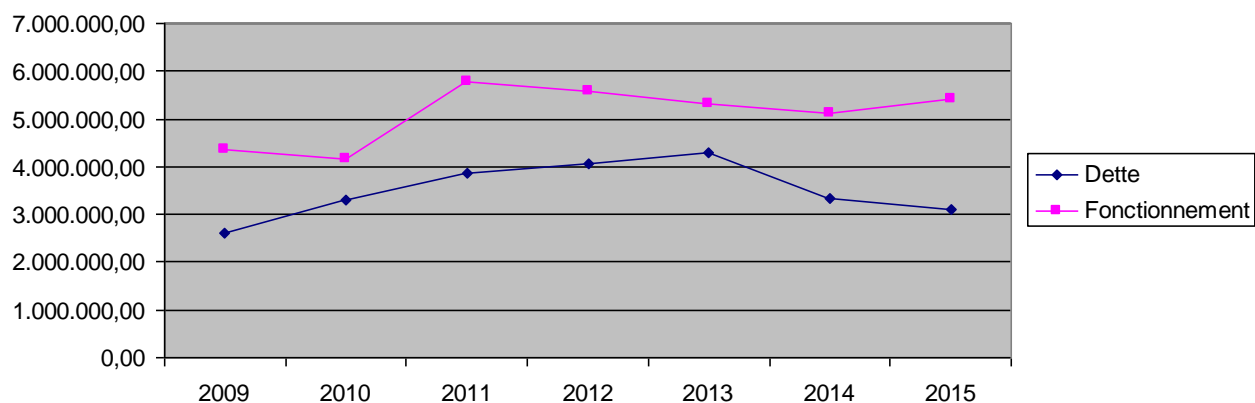
## 1.2 Les dépenses

### 1.2.1 La répartition des dépenses

DEPENSES	
PERSONNEL	36.637.754,38
TRANSFERTS	36.324.339,93
FONCTIONNEMENT	5.400.910,36
DETTE	3.119.338,97
SOLDE DES EXERCICES ANTERIEURS	924.564,00
PRELEVEMENT	0,00
FACTURATION INTERNE	1.129.142,99
<b>TOTAL</b>	<b>82.536.050,63</b>

**Budget 2015 - DEPENSES****1.2.2 L'évolution des dépenses de 2009 à 2015**

	Personnel	Transfert	Dettes	Fonctionnement
<b>2009 (Compte)</b>	26.983.999,86	25.354.690,08	2.602.941,42	4.365.449,02
<b>2010 (Compte)</b>	28.437.002,51	26.629.007,31	3.308.620,74	4.157.967,98
<b>2011 (Compte)</b>	31.812.273,88	29.608.601,83	3.693.338,89	4.836.065,83
<b>2012 (Compte)</b>	33.234.626,20	31.795.629,50	3.991.747,84	5.030.517,91
<b>2013 (Compte)</b>	34.361.358,41	31.199.988,90	4.216.568,50	4.976.369,82
<b>2014 (Budget)</b>	35.096.793,21	34.449.541,28	3.347.670,71	5.133.426,03
<b>2015 (Budget)</b>	<b>37.002.338,66</b>	<b>36.324.339,93</b>	<b>3.119.338,97</b>	<b>5.400.910,36</b>

**Evolution des dépenses de 2009 à 2015**

### 1.3 L'aide sociale

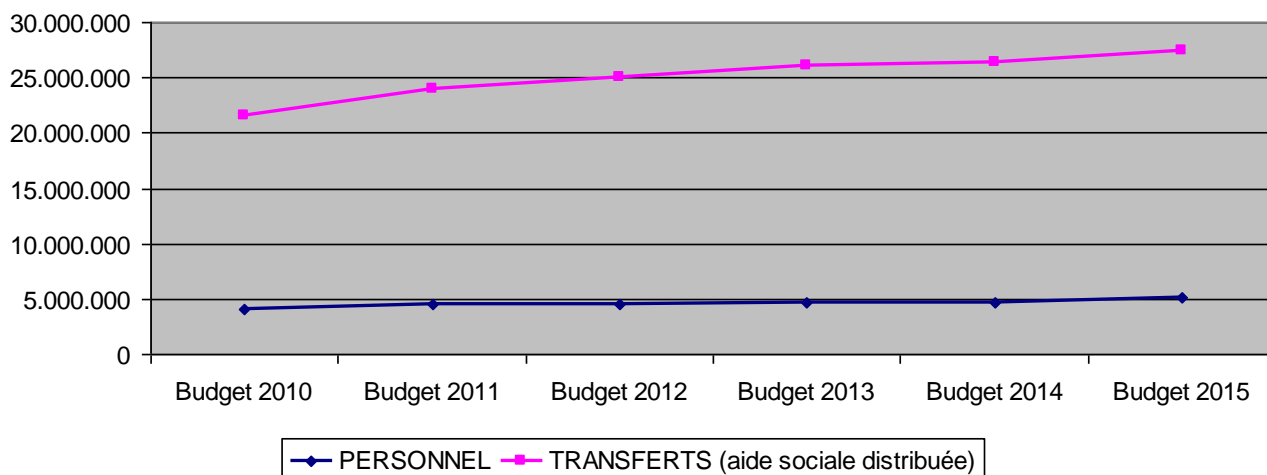
#### 1.3.1 Le budget de l'aide sociale pour 2015

	Compte 2013	Budget 2014	Budget 2015
<b>PERSONNEL</b>	4.720.148,57	4.669.163,96	5.086.709,04
<b>FONCTIONNEMENT</b>	44.415,52	70.849,50	87.865,40
<b>TRANSFERTS (aide sociale distribuée)</b>	24.178.054,95	26.415.730,00	27.479.650,00
<b>DETTE</b>	4.507,99	16.730,48	28.619,00
<b>TOTAL</b>	<b>33.344.263,51</b>	<b>31.172.479,94</b>	<b>32.682.843,44</b>

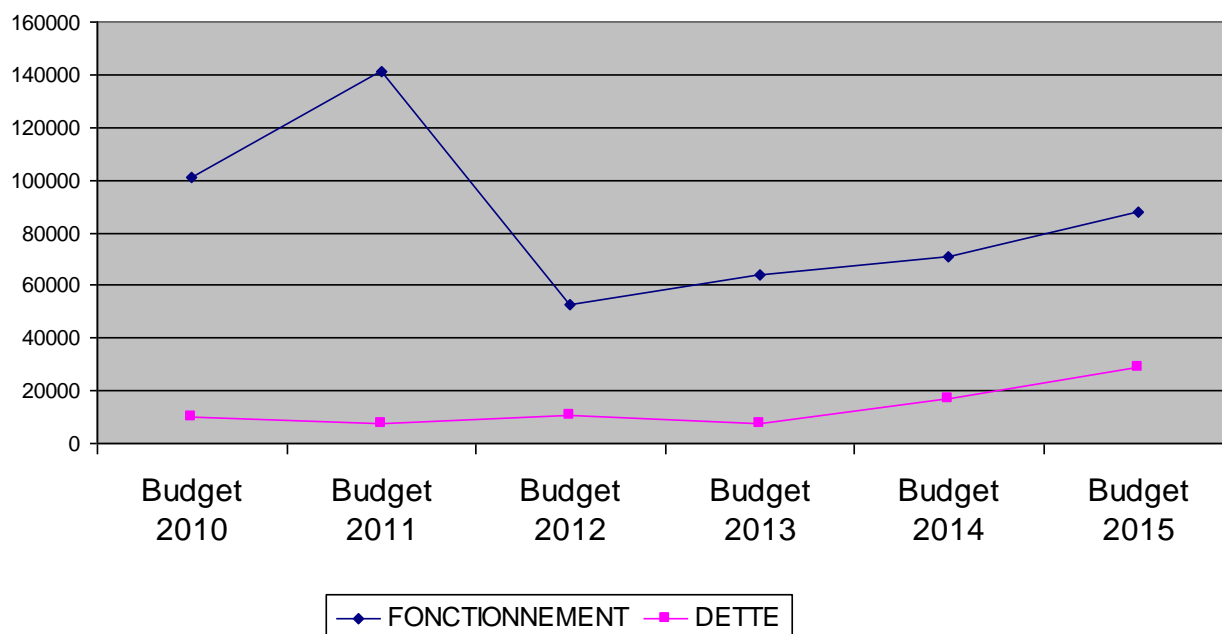
On constate une augmentation de 4,85 % seulement entre 2014 et 2015.



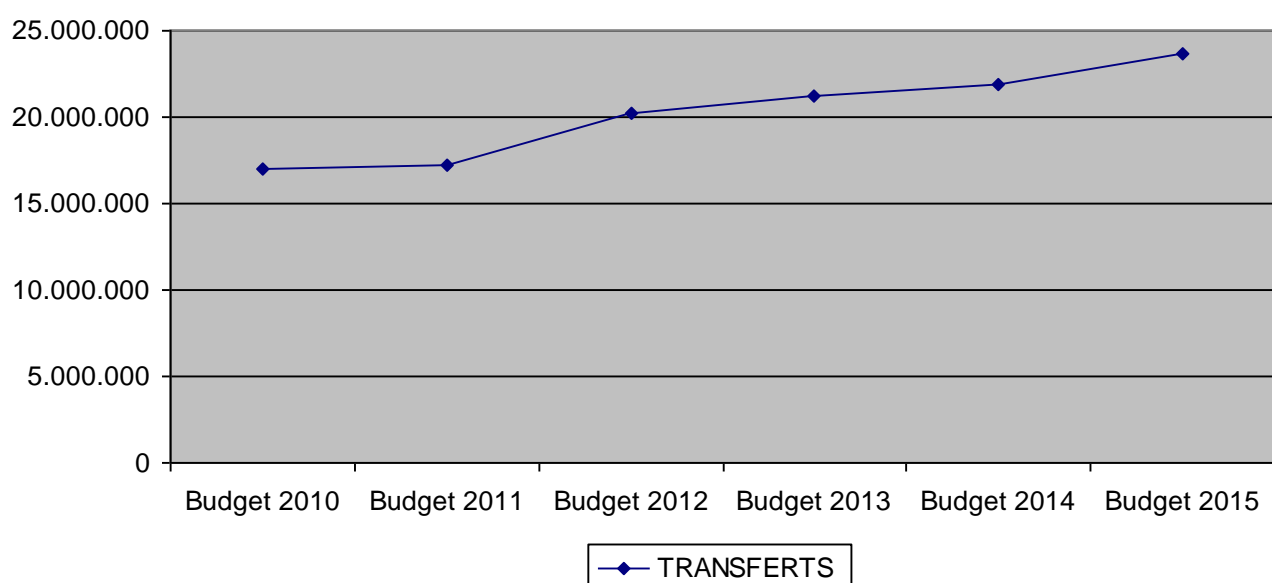
**DEPENSES ORDINAIRES - AIDE SOCIALE**  
**(Personnel et Transferts)**



**Dépenses Ordinaires - Aide Sociale**  
**(Fonctionnement et dette)**



<b>Recettes ordinaires – Aide Sociale</b>			
	<b>Compte 2013</b>	<b>Budget 2014</b>	<b>Budget 2015</b>
<b>PRESTATIONS</b>	0	0	0
<b>TRANSFERTS</b>	19.855.854,30	21.921.994,74	23.616.878,86
<b>DETTE</b>	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>19.855.854,30</b>	<b>21.921.994,74</b>	<b>23.616.878,86</b>

**RECETTES ORDINAIRES - AIDE SOCIALE (Transferts)****1.3.2 Les dépenses de l'aide sociale**

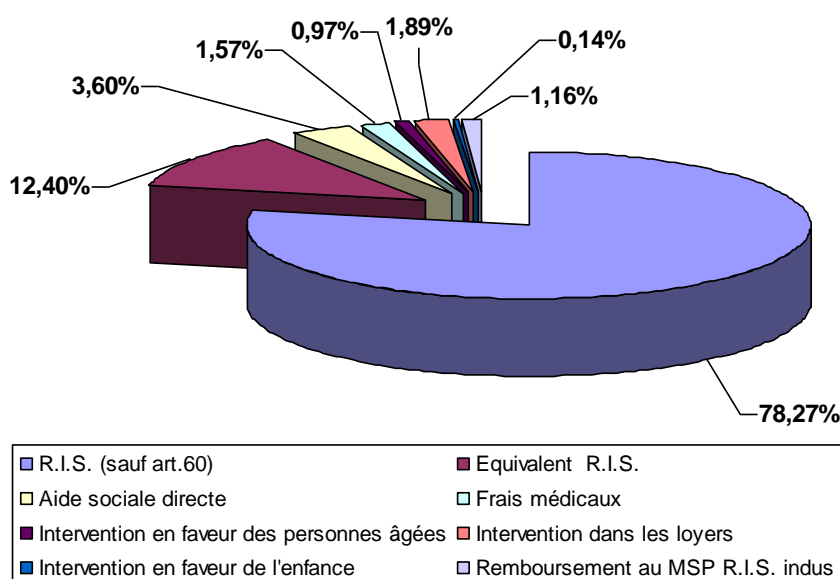
	Compte 2013	Budget 2014	Budget 2015
<b>R.I.S. (sauf art.60)</b>	19.560.710,22	20.470.000,00	21.865.000,00
<b>Equivalent R.I.S.</b>	2.716.039,85	3.275.000,00	3.120.000,00
<b>Aide sociale directe</b>	779.547,77	951.750,00	995.750,00
<b>Frais médicaux</b>	315.623,29	415.000,00	400.000,00
<b>Intervention en faveur des personnes âgées</b>	262.472,36	255.000,00	275.000,00
<b>Intervention dans les loyers</b>	333.367,84	500.000,00	450.000,00
<b>Intervention en faveur de l'enfance</b>	16.616,11	36.500,00	36.000,00
<b>Remboursement au MSP R.I.S. inclus</b>	193.677,51	307.480,00	337.900,00
<b>TOTAL</b>	<b>24.178.054,95</b>	<b>26.210.730,00</b>	<b>27.479.650,00</b>

On constate une augmentation de 4,8 % seulement entre 2014 et 2015.

**Impact des mesures liées à l'évolution de la réglementation fédérale sur le chômage**

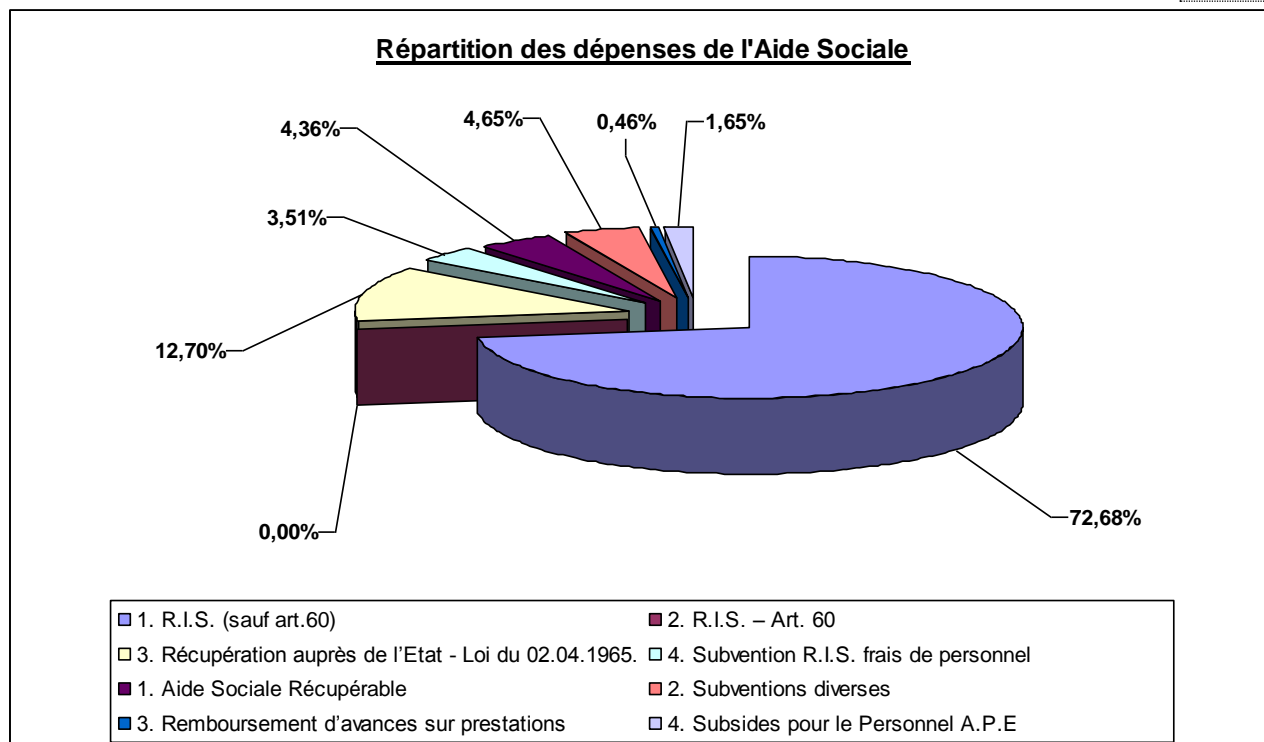
	Compte 2013	B.I.2014	B.A.2014	B.I.2015	Evol.BI 2014 /BI2015
RIS 70%-80%	16.323.798,09	16.900.000,00	17.200.000,00	18.475.000,00	+ 9,3%

## Répartition des dépenses de l'Aide Sociale 2014



## 1.3.3 Les recettes

	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013	Budget 2014	Budget 2015
<b>A. Aide Obligatoire</b>	<b>17.845.648,00</b>	<b>18.769.450,00</b>	<b>19.372.100</b>	<b>19.402.100,00</b>	<b>20.993.600,00</b>
1. R.I.S. (sauf art.60)	14.275.648,00	14.640.450,00	14.807.100,00	15.357.000,00	17.163.600,00
- Récupération auprès du Ministère	13.894.300,00	14.235.000,00	14.409.000,00	14.959.000,00	16.745.000,00
- Récupération auprès des bénéficiaires	381.348,00	405.450,00	398.100,0	398.100	418.600,00
2. R.I.S. – Art. 60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3. Récupération auprès de l'Etat - Loi du 02.04.1965.	2.895.000,00	3.410.000,00	3.815.000,00	3.275.000,00	300.000,00
4. Subvention R.I.S. frais de personnel	675.000,00	719.000,00	750.000,00	770.000,00	830.000,00
<b>B. Aide Facultative</b>	<b>1.602.249,79</b>	<b>1.453.150,37</b>	<b>1.841.958,51</b>	<b>2.632.394,74</b>	<b>2.623.278,86</b>
1. Aide Sociale Récupérable	592.000,00	673.000,00	1.010.242,87	974.256,00	1.029.431,94
2. Subventions diverses	642.113,82	403.210,40	472.250,00	1.069.475,83 (y compris Maribel)	1.097.040,85
3. Remboursement d'avances sur prestations	106.500,00	107.500,00	102.500,00	112.500	107.500,00
4. Subsidés pour le Personnel APE	261.635,97	269.439,97	256.965.64,00	363.668,91	389.306,07
<b>TOTAL DES RECETTES DE TRANSFERT</b>	<b>19.447.897,79</b>	<b>20.222.600,38</b>	<b>21.214.058,51</b>	<b>21.921.994,74</b>	<b>23.616.878,86</b>



## **2. Budget extraordinaire 2015**

Le budget des investissements s'élève à **5.620.750 €**

Les dépenses d'investissements sont financées comme suit :

<b>Emprunts</b>	<b>3.465.550,00 €</b>
<b>Subsidés</b>	<b>1.002.200,00 €</b>
<b>Fonds de réserve 1 et 2</b>	<b>948.000,00 €</b>
<b>Fonds de réserve ILA</b>	<b>205.000,00 €</b>

## Département 5 : La gestion des ressources humaines

### 1. Les membres du personnel

Au 30 juin 2014, le CPAS compte 794 agents en personnes physiques pour 675,07 ETP (Hors article 60).

Au 30/06/2014, 1.037 agents travaillent au CPAS de Mons.

Répartition de l'effectif selon le statut en personnes physiques et en ETP au 30/06/2014.

Statuts	2013		2014	
	ETP	Personnes physiques	ETP	Personnes physiques
Statutaires/stagiaires	169,53	188	173,45	193
Statutaires/maribel	26,55	27	35	36
Contractuels	260,94	307	249,52	297
Maribel	46,69	56	39,77	51
APE	167,25	202	165,65	198
SINE	10,11	17	10,68	18
Activa	-	-	-	-
Convention 1 <sup>er</sup> emploi	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>682,07</b>	<b>798</b>	<b>675,07</b>	<b>794</b>
Article 60	230	230	238,77	243
<b>Total général</b>	<b>912,07</b>	<b>1.028</b>	<b>913,84</b>	<b>1.037</b>

Nombre de membres du personnel (personnes physiques hors articles 60)

Statuts	2011	2012	2013	2014
Statutaires/stagiaires	205	215	215	229
Contractuels	317	295	307	297
<b>Total emplois ordinaires</b>	<b>522</b>	<b>510</b>	<b>522</b>	<b>526</b>
ACS/APE	216	215	202	198
Maribel (contr.)	64	63	56	51
Activa	0	0	0	0
SINE	20	19	17	18
Convention 1 <sup>er</sup> emploi	1	1	1	1
<b>Total aide à l'emploi</b>	<b>301</b>	<b>298</b>	<b>276</b>	<b>268</b>
<b>Total général</b>	<b>823</b>	<b>808</b>	<b>798</b>	<b>794</b>

Entre 2011 et 2014, l'effectif en personnes physiques s'est donc réduit de 29 unités (-3,6%)

## Nombre d'équivalents temps plein au 30/06/2014

Statuts	2011	2012	2013	2014	Evolution 2011 - 2014
Statutaires/stagiaires	174,95	183,26	196,08	208,45	+ 19,15 %
Contractuels	284,28	258,70	260,94	249,52	- 13,93 %
<b>Total emplois ordinaires</b>	<b>459,23</b>	<b>441,96</b>	<b>457,02</b>	<b>457,97</b>	<b>-0,2 %</b>
ACS/APE	176,74	178,82	167,25	165,65	- 6,7 %
Maribel	54,88	54,35	46,69	39,77	-38,00 %
Activa	-	0	0	0	-
SINE	13,35	11,43	10,11	10,68	- 6,56 %
Convention 1 <sup>er</sup> emploi	1	1	1	1	-
<b>Total des Aides à l'Emploi</b>	<b>245,97</b>	<b>245,60</b>	<b>225,05</b>	<b>217,10</b>	<b>- 13,29 %</b>
<b>Total</b>	<b>705,20</b>	<b>687,56</b>	<b>682,07</b>	<b>675,07</b>	<b>- 4,46 %</b>

Pourcentage d'occupation selon le statut

Le tableau présente le taux d'occupation selon le statut des agents occupés par le CPAS dans l'ensemble du pays et au CPAS de Mons.

	Définitif	Contractuels
Fédéral (CPAS)*	21,70 %	78,30 %
CPAS de Mons	29,02%	70,98%

\* ONSS/APL

**2. Les Dépenses du personnel**

Les dépenses totales de personnel en 2015 s'élèvent à : **36.637.754,38 €**.

Par rapport au budget 2014 adapté en MB2, l'augmentation n'est que de **2,4%**.

Les dépenses nettes du personnel s'élèvent à **13.644.233,16 €**, soit une augmentation de 8,5 % par rapport au budget adapté de 2014 qui est de 13.092.544,91 €

Les recettes liées au personnel ont diminué par rapport au B.A 2014 (- 277.740,5 €, soit -1,24%).

En date du 30 juin 2014, la Ville de Mons comptait 95.644 habitants.

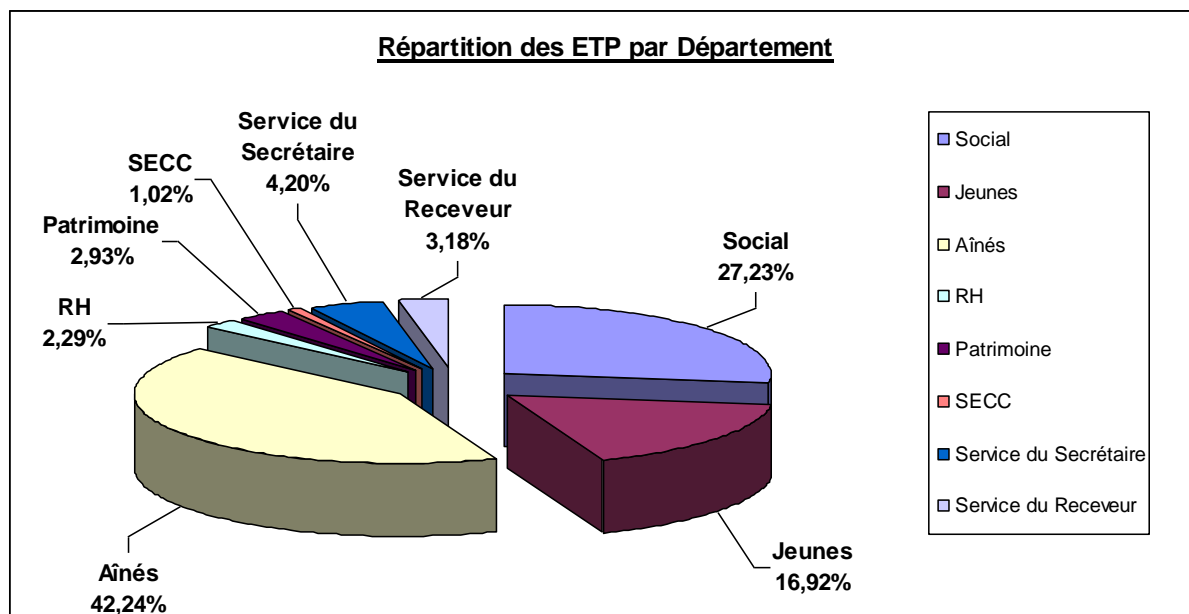
Le ratio entre le coût net des charges de personnel et le nombre d'habitants est de 148 €/habitant.

Parmi l'ensemble des dépenses de personnel, la somme de **32.192.034,63 €** est affectée aux départements directement au service du citoyen, soit **87 %** des dépenses totales.

Il ne reste donc que **4.810.304,03 €** affectés à l'Administration Générale et ses services connexes, soit environ **13 %** des dépenses totales.

Ce constat est globalement corroboré et même accentué par la ventilation du personnel en équivalent temps plein au sein des divers départements.

### Représentation graphique des ETP par départements (Art.60 exclus)



Le personnel travaillant pour les personnes âgées équivaut à **42,24 %** de l'ensemble du personnel.

Pour la petite enfance et les jeunes : **16,92 %** et pour le pilier social **27,23 %**.

Pour le département égalité des chances et citoyenneté : **1 %**

Il y a donc **87,39 %** du personnel directement au service du citoyen.

En cette période de recherche d'économies et d'efficience dans la gestion des ressources humaines du Centre, il faut donc toujours garder à l'esprit que dans l'essentiel des services qui emploient ces 87 % de notre personnel, les actions destinées au public sont :

- Soit soumises à des normes d'encadrement conditionnant le maintien de l'agrément par les pouvoirs subsidiaires (ex. les MR-MRS, l'accueil de jour, les courts séjours, les crèches, les MCAE, la Cité de l'Enfance, l'AMO, l'EFT, ...);
- Soit conditionnées à des critères de productivité, les titres-service, le brico-dépannage, l'insertion sociale et professionnelle, ...) et qu'elles sont par ailleurs très fortement subsidiées;

- Soit directement liées à la situation socio-économique actuelle qui conditionne le besoin d'assistance exprimé par le citoyen confronté à des problèmes quotidiens spécifiques (l'aide sociale générale, la médiation de dettes, la violence intra familiale, l'aide au logement, l'égalité des chances, ...).

Le CPAS de Mons, au même titre que la plupart des CPAS wallons, se trouve donc confronté à une situation qui rend particulièrement compliquée la mise en place de mesures globales d'assainissement budgétaire, telles que visées dans notre actuel plan de gestion.

En effet, de par la nature même de ses missions de base, toute mesure d'économie dans les secteurs directement liés au citoyen peut rapidement s'avérer contre-productive, soit par diminution des recettes liées aux activités, soit par retrait des agréments et subsides d'exploitation, soit par réduction des subsides attribués aux actions spécifiques, soit encore par un appauvrissement direct de la population des bénéficiaires qui engendrerait un recours plus massif encore vers les aides sociales financières.

Le levier d'économie se résume donc le plus essentiellement aux services généraux ou « transversaux » de l'administration (+/- 13 % de l'effectif), c'est-à-dire ceux qui sont les plus proches des autres structures publiques, communales ou autres. Cette marge de manœuvre particulièrement réduite conjuguée aux nombreux défis qui s'annoncent dans les prochaines années (dégressivité des allocations de chômage, limitation des allocations dans le temps, allongement de la durée du stage des jeunes, prolongation de la crise socioéconomique, plan d'accompagnement des chômeurs, ...) donne toute son importance à une gestion efficace et flexible des ressources humaines, sans fatalisme, sans renoncement mais également sans naïveté.

### **Taux d'absentéisme**

Le CPAS lutte contre l'absentéisme du personnel. On remarque dans le tableau ci-dessous que l'évolution de l'absentéisme reste globalement stable d'une année à l'autre, aux alentours de 6%. L'absentéisme des agents statutaires tend à diminuer sensiblement, alors que celui des contractuels s'accroît légèrement.

<b>Absentéisme</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Agents définitifs	7,46%	6,07%	5,98%
Agents contractuels	6,66%	6,67%	7,76%
Article 60	5,86%	4,20%	3,30%
<b>Total</b>	<b>6,65%</b>	<b>5,99%</b>	<b>6,32%</b>

Taux d'absentéisme (hors article 60) = 7,24 %

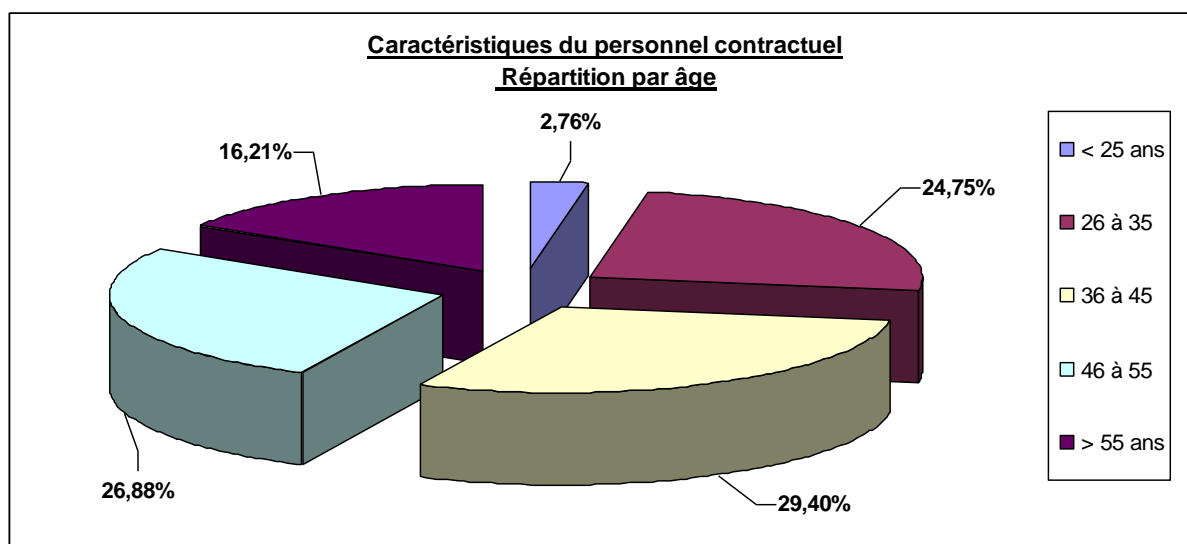


### 3. Les caractéristiques du personnel

Le nombre de personnes physiques s'élève à 794 (hors article 60) dont **80,28 %** de femmes et **19,72 %** d'hommes.

L'âge moyen du personnel est de **43,34 ans**.

Classe d'âge	Nbre d'agents 2013	%	Nbre d'agents 2014	%
< 25 ans	23	2,88 %	22	2,76
26 à 35	192	24,06 %	197	24,75%
36 à 45	242	30,33 %	234	29,40%
46 à 55	215	26,94 %	214	26,88%
> 55 ans	126	15,79 %	127	16,21%
<b>Total</b>	<b>798</b>	<b>100 %</b>	<b>794</b>	<b>100%</b>

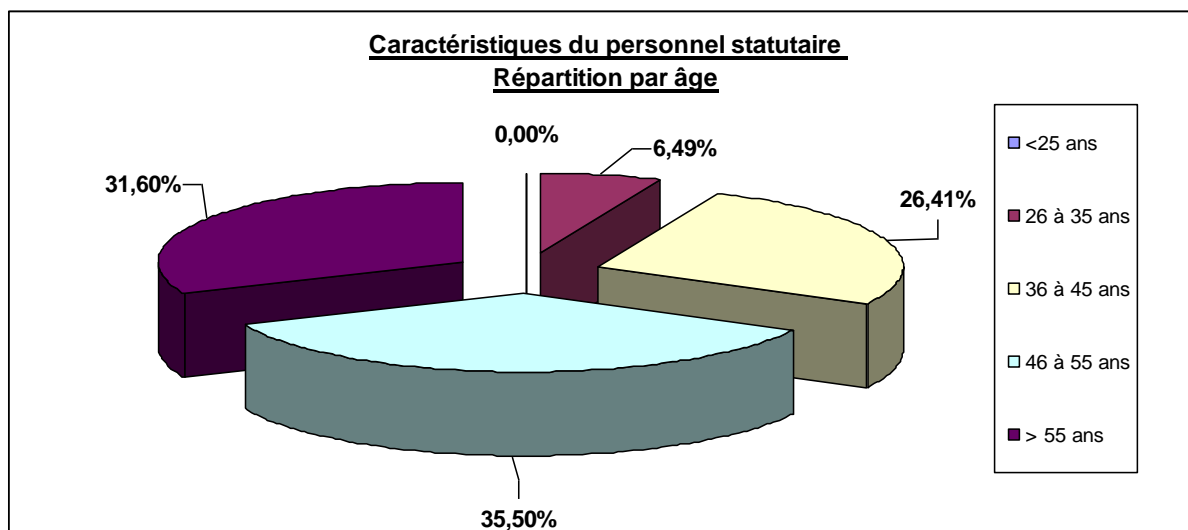


Si on observe plus particulièrement les 229 agents statutaires, les données chiffrées laissent apparaître une moyenne d'âge de 49,54 ans. A l'intérieur de cette même catégorie de personnel, les plus de 46 ans représentent 67,10 % de l'ensemble, dont 47,09 % d'entre eux sont âgés de plus de 55 ans, comme l'indique le tableau ci – dessous.

Ces données laissent apparaître différents éléments :

Classe d'âge	Nbre d'agents 2013	%	Nbre d'agents 2014	%
< 25 ans	0	0,00 %	0	0,00 %
26 à 35	9	4,19 %	15	6,49%
36 à 45	54	25,12 %	60	26,41%
46 à 55	77	35,81 %	81	35,50%
> 55 ans	75	34,88 %	73	31,60%
<b>Total</b>	<b>215</b>	<b>100 %</b>	<b>229</b>	<b>100%</b>

Par contre, l'âge moyen des agents contractuels s'élève à 40,80 ans.



Tous les emplois, grades et fonctions qui sont recensés dans les administrations locales et les CPAS se répartissent sur 5 niveaux qui peuvent être présentés comme suit au niveau du CPAS de Mons

ECHELLE	STATUT FONCTION	NOMBRE D'EMPLOIS
<b>A</b>	APE	2
	CONTRACTUEL	15
	STATUTAIRE	19
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>36</b>
<b>B</b>	APE	34
	CONTRACTUEL	100
	STATUTAIRE	83
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>217</b>
<b>C</b>	APE	0
	CONTRACTUEL	0
	STATUTAIRE	13
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>13</b>
<b>D</b>	APE	110
	CONTRACTUEL	194
	STATUTAIRE	104
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>408</b>
<b>E</b>	APE	52
	CONTRACTUEL	58
	STATUTAIRE	10
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>120</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>794</b>

On peut observer que les fonctions dirigeantes et d'encadrement relevant des échelles A et C sont majoritairement exercées par des agents statutaires.

## **4. La valorisation du personnel en MR/MRS**

### **Mesures de dispense de prestations de travail et de fin de carrière**

#### **Bonne Maison de Bouzanton :**

- 15 agents ont bénéficié de la réduction du temps de travail ;
- 4 agents ont bénéficié de la prime sur salaire ;
- 1 agent a bénéficié de la prime sur salaire et de la réduction du temps de travail.

#### **Résidence du Bois d'Havré :**

- 70 agents ont bénéficié de la réduction du temps de travail ;
- 0 agent a bénéficié de la prime sur salaire.

#### **Qui est concerné par ces mesures ?**

- Les praticiens de l'art infirmier (y compris les assistants en soins hospitaliers) et le personnel soignant ;
- Les kinésithérapeutes, ergothérapeutes et logopèdes et diététiciens ;
- Les membres du personnel assimilés (voir remarque ci-dessous).

#### **En quoi consiste ces mesures ?**

##### **Réduction du temps de travail**

Les membres du personnel à temps plein qui ont atteint l'âge de 45, 50 ou 55 ans ont droit respectivement à une dispense de prestations de leur temps de travail de 2 heures, 4 heures ou 6 heures par semaine (soit 96 heures, 192 heures ou 288 heures payées par an). Cette dispense entre en vigueur à partir du premier jour du mois au cours duquel les âges susmentionnés sont atteints.

##### **Prime sur salaire**

Les praticiens de l'art infirmier peuvent également opter pour le maintien des prestations assorti d'une prime de respectivement 5,26 %, 10,52 % ou 15,78 %, calculée sur leur salaire à temps plein. En cas de combinaison d'options à partir de l'âge de 50 ans, l'intervention est accordée sur la base d'une répartition en tranches complètes de 2 heures.

##### **Remarques**

Les membres du personnel assimilés sont les travailleurs à temps plein qui, pendant une période de référence de 24 mois précédant le mois au cours duquel ils atteignent l'âge de 45, 50 ou 55 ans, ont travaillé au moins 200 heures chez le même employeur, dans une seule ou plusieurs fonctions, pour lesquelles ils ont perçu le supplément pour prestations irrégulières (dimanche, samedi, jour férié, service de nuit), ou ont bénéficié d'un repos compensatoire suite à ces prestations.

Les membres du personnel qui travaillent à temps partiel a droit à un nombre d'heures de dispense de prestations ou, le cas échéant, à une prime équivalente égale, à l'application proportionnelle de la dispense des prestations de travail ou de la prime.

## 5. Les Recettes du Personnel

La masse salariale est importante et constitue un élément important de notre budget. La recherche constante de subsides est donc essentielle. Cette recherche se traduit non seulement par la valorisation d'un maximum de nos agents dans les programmes ou projet subsidié (Fonds Social Européen, RW, VDL, CFWB, ...) mais également par l'utilisation optimale des principales aides à l'emploi : APE, Maribel, SINE, ...

### 5.1. Les aides à la promotion à l'emploi (APE)

En ce qui concerne les aides à la promotion à l'emploi (APE), sur base de critères objectifs (RIS, travailleurs sociaux, repas à domicile, prestations des aides familiales et seniors, lits de maisons de repos), le CPAS se voit attribuer des points pouvant être convertis en nombre d'agents APE. Le CPAS dispose de **871** points.

En juin 2014, le nombre de points mis à la disposition du CPAS a permis la mise au travail de 198 personnes dont 165,65 équivalents temps plein.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des personnes occupées dans le cadre des APE selon le nombre de points attribués.

APE (valeur du point en 2014 : 3.000,77 €)

Nombre de points	Nombre de personnes occupées
0*	10
1	23
1,5	1
1,6	4
1,66	1
2	39
2,4	1
2,5	1
3	1
3,2	1
3,5	9
4	6
4,5	3
4,8	1
5	12
5,6	5
6	9
6,4	2
7	43
7,2	1
8	12
9	12
10	1
<b>Total</b>	<b>198</b>

\* Personnes en pause carrière complète ou en absence pour maladie

Le nombre de points attribués peut ainsi varier de 1 à 12 points selon le niveau de formation (universitaire, gradué, enseignement secondaire ou inférieur, enseignement fondamental) et selon la durée de l'inactivité professionnelle ou du revenu d'intégration ou encore de la durée d'occupation en qualité d'article 60.

L'employeur bénéficie également d'une charge patronale de 5,73 % contre 28,86 % pour un agent contractuel, soit une réduction de 23,23 % sur les charges patronales.

Le gouvernement wallon a décidé d'octroyer, en plus des 709 points, des points APE dans le cadre de la demande introduite par le CPAS en extension de moyens pour satisfaire des besoins spécifiques.

Ces points APE supplémentaires ont permis de pourvoir 24,2 emplois ETP pour des actions spécifiques :

- IDESS : 34 points = 5 personnes ;
- Plan Marshall : 128 points = 22 personnes.
- Naissances multiples : 10 points = 1 personne

Dans le cadre de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat et au transfert des compétences vers les Régions, le système de réduction des cotisations patronales pour les agents sous statut APE a été substantiellement modifié. Ainsi, en dépenses, le pourcentage de cotisation est passé de 5,73% à 28,85%, ce qui génère en soi une augmentation de 1.150.00€. Dans le même temps, cette dépense est toutefois compensée par une recette équivalant à la différence de taux, soit 23,12%. L'opération budgétaire est donc neutre.

## **5.2. Le Maribel Social et Fiscal**

Les programmes « Maribel Social » et « Maribel Fiscal » permettent d'occuper du personnel avec une intervention de l'ONSS-APL plafonnée à 7.476,63 € par trimestre ; soit 29.906,52 €/an pour un emploi contractuel ou 8.666,49 € par trimestre soit 34.665,96 €/an pour un emploi statutaire.

Cette mesure permet d'occuper **74,77** personnes équivalent temps plein dans le cadre de la législation du Maribel. Le CPAS est attentif à bénéficier dans toute la mesure du possible de ces moyens supplémentaires mis à sa disposition.

La répartition des emplois Maribel par service se présente comme suit :

<b>Services</b>	<b>Maribel (Statutaire + Contractuel)</b>
Social	53
Jeunes	6
Aînés	12
ICCI	1
GRH	7
Patrimoine	3
Service du Directeur Général	2
Service du Directeur Financier	3
<b>Total</b>	<b>87</b>

### **5.3. Les agents Sine**

Les Titres services sont reconnus comme entreprises initiatives d'économie sociale. Dans ce cadre, les agents sont engagés prioritairement en qualité de Sine. Le CPAS bénéficie d'une réduction des charges patronales et d'une activation de chômage ou du revenu d'intégration. De plus, l'arrêté royal du 13/07/07 prévoit une intervention financière à l'égard des formations données aux travailleurs « titres-services ». Ces subsides prennent en charge le coût salarial du travailleur en formation, le coût du formateur ainsi que les frais d'encadrement.

La formation doit être en lien avec la fonction ; les domaines visent l'ergonomie, l'attitude, la sécurité, l'hygiène, le savoir-faire avec les clients.

Le CPAS introduit une demande de reconnaissance de la formation dispensée en interne pour le personnel « titres services » et ce, afin de bénéficier des subsides prévus.

## **6. Les formations**

En plus des formations transversales et spécifiques reprises dans le plan de formation 2014, voici les autres formations suivies par nos agents :

### **Formations transversales**

- Cours de base aux finances des CPAS ;
- Formation aux Marchés Publics de fournitures et de services – Initiation ;
- Formation aux Marchés Publics de travaux (voirie/bâtiment) – Initiation ;
- Travailler en équipe et gérer les conflits ;
- Accroître son assertivité ;
- Gérer son temps ;
- Techniques de motivation ;
- Accueil, encadrement, accompagnement et évaluation des personnes reprises sous contrat (article 60) ;
- Hygiène dans les cuisines collectives : Module 1 ;
- Prévention du dos et instructions de manutention ;
- Manipuler, utiliser et stocker des substances dangereuses ;
- Iso 9001 :2008 – la norme pas-à-pas ;
- Iso 9001 :2008 – Processus/procédures/instructions ;
- Travailleurs sur écran et adaptation des postes de travail ;
- La secrétaire : co-manager ;
- L'intelligence émotionnelle ;
- Finances aux communes et aux CPAS ;

En plus des formations transversales reprises dans le plan formation 2014, voici les autres formations suivies par nos agents :

## **Formations continuées gratuites (dossiers gérés par la GRH)**

- Formation à destination des chargés de projets des différentes communes adhérant au projet « Viasano » ;
- Les vaccins à l'automne 2013, état de la question ;
- Enfants exposés aux violences conjugales ;
- Aspects non verbaux de la communication dans la maladie d'Alzheimer ;
- Les violences conjugales et intrafamiliales : comprendre, prévenir, accompagner, - intervenir, ... ;
- Bienveillance dans les changes ;
- Problématique des certificats médicaux en médecine générale ;
- La question de la place du travailleur social dans l'accompagnement des personnes très précarisées ;
- Comment mobiliser autour d'un projet ? et plan de formation ;
- Le diabète – charge glycémique ;
- Isoler un bâtiment sans causer de pathologies ;
- La réanimation cardio-pulmonaire ;
- Législation en matière de documents sociaux ;
- Information concernant la modification du décret de l'aide à la jeunesse du 04 mars 91 ;
- Le processus de domination intra familiale ;
- Intégrons la dimension du handicap à la gestion des ressources humaines dans les pouvoirs locaux et provinciaux ;
- Harmonisation des statuts ouvrier-employé ;
- Formations obligatoires pour les nouveaux directeurs de services agréés en aide à la jeunesse 2014 ;
- Le cahier des charges type bâtiment 2022 ;
- Comment gérer l'enfant transgresseur de règles ;
- On ne cède pas, on continue ;
- Des règles et des sanctions au service de l'action éducative ;
- La résilience, un regard qui cherche vie ;
- Débloquent ses stress passés, présents et futurs ;
- La résilience, un regard qui cherche la vie ;
- Salon soins de santé ;
- Des règles et des sanctions au service de l'action éducative ;
- Création du Tribunal de la Famille ;
- La dé-fédération du bail habitation : quel(s) levier(s) pour les régions ?;
- Initiation à la lecture ;
- Et l'alcool ;
- Cours de perfectionnement destiné aux aides familiale du SAF ;
- Comment respecter et accompagner l'enfant dans son développement ;
- Prise en charge d'un patient dément ;
- Accompagnement d'équipe autour de l'observation ;
- Information – Arrêté du 09/03/2014 modifiant les normes MRS ;
- Défibrillateur, oxymètre et tensiomètre ;
- Fichier central des avis de saisies ;
- Rencontre institutionnelle et professionnelle de la petite enfance ;
- La communication de crise.

## **Formations continuées payantes (dossiers gérés par la GRH)**

- Du besoin de manger au plaisir de manger ;
- Douces violences – Douces violences au quotidien ;
- L'isolation en rénovation : dernière nouveautés ;
- Pour une meilleure communication : le langage facile à lire ;
- Le travailleur social en ILA : migration, rêves et déroutés ;
- Formation « PERSée » ;
- Logiciel « Bambino » ;
- Journée inter-réseau pour personnes de confiance ;
- Un cadre de vie adapté au malade Alzheimer : utopie ou réalité ? ;
- Initiation au massage ;
- L'alimentation des personnes âgées en institution ;
- Etats généraux de l'insertion 2013 ;
- L'urgence gérée dans l'urgence : une réalité de travail du CPAS et de ses partenaires
- Grossesse et l'adolescence : quels choix ? Avec quels repères ?
- Le psycho traumatisme : une valise pleine de cailloux
- Jeunes Parents-Familles à Mons Borinage en 2013 : quels défis à relever ?
- Audit interne ;
- Formation pluridisciplinaire à la prise en charge de la maltraitance infantile ;
- CAP chauffeurs professionnels ;
- Processus de domination conjugale : accompagnement des victimes ;
- Quelles pensions pour les agents des pouvoirs locaux ;
- L'observation : outil de professionnalisation ;
- Colloque « CPAS au cœur des défis sociétaux » ;
- Les pensions de retraite ;
- Administration provisoire : tout savoir sur la réforme ;
- Sensibilisation : repérer la manipulation et la perversion narcissique et y réagir ;
- L'approfondissement en soins palliatifs ;
- Deux jours pour parler de la communication en soins palliatifs
- Accès et participation des publics fragilisés à un habitat durable ;
- Le règlement collectif de dettes et les aléas de la vie ;
- Formation « cariste » ;
- Comment gérer l'agressivité et la colère des enfants ;
- Journée d'étude AFACE ;
- YLANG-YLANG. Maternologie pour parents adolescent : quand le soin est façonné par l'imprédictible ;
- Utilisation des mutations ;
- Les subsides à l'emploi pour les CPAS ;
- La violence conjugale...une violence aussi faite aux enfants ;
- Initiation à l'approche systémique ;
- CAPELO : débutant et avancé ;
- Responsable d'équipes, médaillé d'or aux J.O ;
- Actualités judiciaires : les principaux axes de la réforme de la justice, la création du tribunal de la famille et de la jeunesse ;
- Echelle de KATZ et contrôle ;
- La PMI : obligation ? Evolution ou Révolution ;
- Initiation à la réanimation pédiatrique ;
- Formation à l'accompagnement individuel en matière d'habitat ;
- Estime de soi et hygiène corporelle ;



- Les étudiants, droit à l'intégration et les CPAS ;
- Saisie- Cession- Délégation ;
- Maltraitance des personnes âgées ;
- Prévention des troubles musculosquelettique ;
- Demain, je serai malade... : l'absentéisme une fatalité ?

## **Formations RGB**

11 personnes ont été inscrites aux formations RGB pour l'année académique 2013-2014 :

EVOLUTION D1 VERS D2	CONGE DE FORMATION/COURS EN SOIREE OU EN LEARNING
1 agent	40 Heures
EVOLUTION D2 VERS D3	CONGE DE FORMATION/COURS EN SOIREE OU EN LEARNING
1 agent	40 Heures
1 agent	40 Heures
EVOLUTION D4 VERS D5	CONGE DE FORMATION/COURS EN SOIREE OU EN LEARNING
1 agent	65 Heures
EVOLUTION D4 VERS D6 (Module II)	CONGE DE FORMATION/COURS EN SOIREE OU EN LEARNING
1 agent	75 Heures
1 agent	150 Heures
EVOLUTION D4 VERS D 6 (Module III)	CONGE DE FORMATION/COURS EN SOIREE OU EN LEARNING

1 agent	120 Heures
1 agent	150 Heures
EVOLUTION D6 VERS C3 (Module II)	CONGE DE FORMATION/COURS EN SOIREE OU EN LEARNING
1 agent	135 Heures
EVOLUTION E2 VERS E3	CONGE DE FORMATION/COURS EN SOIREE OU EN LEARNING
1 agent	40 Heures
EVOLUTION D9 VERS D10	CONGE DE FORMATION/COURS EN SOIREE OU EN LEARNING
1 agent	60 Heures

**Formations professionnelle, scolaire et universitaire**

<b>NOM</b>	<b>SERVICE</b>	<b>GRADE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>CONGE FORMATION</b>
1 agent	Gestion financière	Rédacteur	Graduat en géomètre-expert immobilier"	10 JOURS
1 agent	Service Social 18-24 ans	Assistante sociale	2ème Bachelier Droit	10 JOURS
1 agent	Service Sociale	Assistante Sociale	Master en Ingénierie et Actions sociales	D.S
1 agent	SIS	Animatrice	Post-graduat Cadre du Secteur Non-Marchand	10 JOURS
1 agent	Service Logement	Educateur A2	Bachelier Educateur Spécialisé	10 JOURS
1 agent	Cellule informatique	Employée administrative	Master en information et communication	10 JOURS

## Département 1 : Le Social

Résumons en quelques chiffres l'action sociale

Différents types d'aide	Nombre moyen de bénéficiaires	Dépenses B.I. 2015
<b>R.I.S</b>	2280 (hors art.60) (+ 3,21 % en 3 ans)	21.865.000 €
	189 sanctions chômage (dont 86 définitives) (+14,6 % de sanctions définitives en 2 ans)	
<b>Autres aides sociales</b>	Aides diverses aux usagers	5.424.650 €

### Personnel

Les assistants sociaux occupés au sein de ces antennes sont aujourd'hui 44,5 ETP (soit 52 personnes physiques) compte tenu du service étrangers/ILA.

## Les grandes missions de l'action sociale

### 1. Traiter l'urgence

#### Le DUS (dispositif d'urgence sociale) 24H/24H

L'ensemble du Dispositif d'Urgence Sociale (DUS) est subsidié par la Région wallonne via le Relais social urbain de Mons-Borinage.

En 2014, le CPAS avait sollicité et obtenu 179.276 €. Pour 2015, il va solliciter 244.102,22 €.

Le dispositif permet de répondre, en urgence 7 jours sur 7 et 24 h/24, à toute situation de détresse qui doit être traitée sans délais dans les limites légales; ceci afin d'éviter un danger et/ou de répondre à un besoin fondamental primaire et immédiat des personnes tel que manger, boire, se vêtir, se chauffer ainsi que préserver l'intégrité physique ou psychique de la personne.

	2011	2012	2013	2014 (30/06/14)
<b>Nombre d'interventions</b>	101	99	72	65

Ce service est assuré par l'ensemble des assistants sociaux des services d'aide générale du CPAS. Des gardes sont prévues au sein du CPAS ainsi qu'en dehors des heures de bureau via une permanence téléphonique.

## Le service d'urgence de jour

Depuis 2005, il vise à professionnaliser l'urgence en la confiant, en journée, systématiquement aux mêmes assistantes sociales.

Le but de ce service est multiple:

- Il permet de garantir la cohérence à long terme du traitement de demandes d'aide urgente;
- Il permet d'assurer l'égalité de traitement des usagers;
- Il permet de mieux gérer les permanences sociales qui ne sont plus de ce fait perturbées par la gestion des urgences sociales.

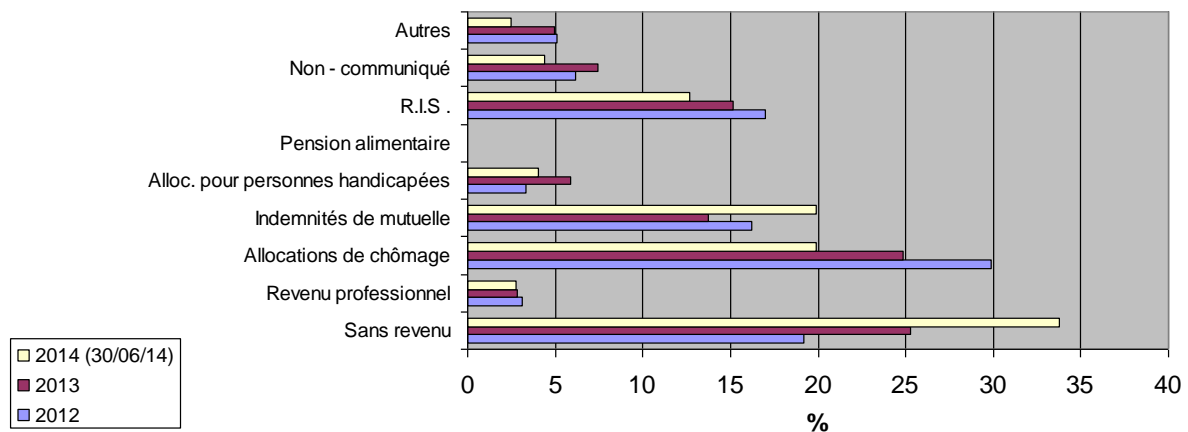
Le service de jour couvre les plages horaires suivantes: 8h00-12h00; 13h00-16h21.

En 2014, l'urgence de jour s'est vue confier l'exclusivité du traitement et du suivi des adresses de références au CPAS. Cela a permis, en collaboration avec le relais social et les CPAS du Borinage, de revoir fondamentalement le suivi qui était apporté à ces demandes.

**De janvier à juin 2014** : 960 interventions (**1.016** en 2013 et **1.077** en 2012 pour la même période) ont été réalisées par le service d'urgence de jour (**-5,51 %** par rapport à la même période en 2013).

La plupart des demandes émanent d'allocataires sociaux qui ne parviennent pas ou plus à subvenir à leurs besoins primaires. Ceci étant toujours sans doute dû à l'augmentation constante du coût de la vie.

### Les personnes prises en charge par le dispositif « service d'urgence de jour »



### Les tickets "S" et les aides urgentes en espèce

Conformément au Règlement d'Ordre Intérieur de l'aide urgente, la plupart des interventions se font sous forme de tickets "S". Ce ticket permet de répondre à un besoin urgent alimentaire (hors alcool et cigarettes) et ce via des achats en moyenne/grandes surfaces et chez les petits commerçants.

Pour des situations plus spécifiques (visites médicales, tickets de bus ou de train, factures à payer immédiatement,...), l'aide en espèce reste le moyen préconisé.

**Quelques chiffres**

	2012		2013		2014 ( 30/06/14)	
<b>Tickets "S"*</b>	4€	6€	4€	6€	4€	6€
	1.158	600	1.300	800	658	735

	2012	2013	2014 (30/06/14)
<b>Aides en espèces</b>	12.102,18 €	16.521,18 €	7.845,94 €

L'urgence de jour continue à être sollicitée par des personnes qui éprouvent des difficultés à terminer le mois soit avec leur salaire mais surtout avec les revenus de remplacement (RIS, ONEM...) car l'ONEM et les caisses de paiement des allocations de chômage ne font plus facilement d'avances. L'insuffisance des allocations est ici bien plus en cause que des difficultés de gestion budgétaire ;

Depuis 2008, nous contractualisons les inscriptions en adresse de référence afin de mieux suivre la recherche de logement des personnes inscrites et d'éviter ainsi l'installation dans cette situation précaire. Depuis 2012, afin de lutter plus efficacement contre les abus, nous essayons de renforcer l'aspect contraignant du contrat en prévoyant une orientation systématique vers une maison d'accueil lorsque la recherche de logement s'avère infructueuse.

**2. Mettre en œuvre le droit à l'aide sociale**

Dans un souci de proximité et d'efficacité, le service social d'aide générale est décentralisé en antennes sociales « généralistes » réparties dans les anciennes communes, une antenne « spécialisée » pour le public 18/24 ans, une antenne « spécialisée » pour les ressortissants étrangers, une antenne spécialisée pour les mineurs d'âge et un service spécialisé dans l'octroi de l'aide urgente situés à Mons.

Pour des raisons de sécurité, deux petites antennes ouvertes en ½ journée par semaine ont été fermées. Il s'agit d'Hyon qui rejoint l'antenne de Cuesmes et d'Obourg qui rejoint l'antenne de Ghlin avec également une permanence à Mons centre.

Dans les prochains mois, les antennes de Ghlin et de Nimy seront fermées et rapatriées sur le site de Bouzanton.

Pour des raisons d'organisation du travail, depuis l'an dernier, les deux cellules 18/24 ans ont été fusionnées et une nouvelle répartition des dossiers sur une base géographique a été mise sur pied. Enfin, depuis 2014, l'équipe du service jeunesse qui avait été rattachée au pôle jeunesse, a réintégré le service d'aide générale avec des missions revues.

**2.1. Le rôle central de l'accueil**

Partie intégrante du service social dont elle constitue la « porte d'entrée », la composante « accueil » remplit des missions essentielles et diversifiées :

- Accueil du public ;
- Accueil téléphonique ;
- Partenariat entre le CPAS et la cellule régionale Article 27 ;
- Prise en charge de la taxe Immondices ;
- Tâches administratives ;
- Gestion de la distribution alimentaire sur le site de Mons Centre.

Jusque cette année, le service gérait également le rechargement des cartes liées aux compteurs électriques à prépaiement, la technique ayant évolué, ce service a été supprimé et remplacé par un terminal automatique installé au Pôle d'accueil social.

Pour les 6 premiers mois de l'année 2014, **9084 personnes** ont transité par l'accueil général du service social pour être orienté vers un travailleur social, ce qui est globalement stable par rapport aux années précédentes.

## **2.2. Le Revenu d'Intégration sociale**

Le Revenu d'intégration sociale est destiné aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes, ne peuvent y prétendre, ou ne sont pas en mesure de se les procurer, soit par leurs efforts personnels, soit par d'autres moyens.

La loi détermine les montants et les catégories de bénéficiaires au revenu d'intégration.

### **2.2.1. Les catégories de bénéficiaires**

Elles sont au nombre de trois

- Les isolés ;
- Les cohabitants ;
- Les personnes avec charge de famille.

Cette catégorie couvre toute personne qui vit exclusivement avec une famille à sa charge (conjoint, partenaire de vie, enfant mineur non marié, un ou plusieurs enfants parmi lesquels se trouve au moins un enfant mineur non marié).

### **Evolution des montants de base mensuels indexés du revenu d'intégration sociale**

	<b>Personne avec charge de famille</b>	<b>Isolé</b>	<b>Cohabitant</b>
01/09/2010	987,09	740,32	493,54
01.05.2010	1006,78	755,08	503,39
01.09.2011	1026,91	770,18	513,46
01.02.2012	1047,48	785,61	523,74
01.09.2013	1089,82	817,36	544,91
<b>01.09.2014</b>	<b>1089,82</b>	<b>817,36</b>	<b>544,91</b>

Depuis 2012, le montant du RIS a progressé de **4 %**.

La part du remboursement du RIS au CPAS varie en fonction de certains critères et du nombre de RIS dans la commune. La majorité des RIS octroyés sont des RIS à taux de remboursement de **65 %** auxquels viennent s'ajouter depuis cette année **5% supplémentaires**.

Le solde à couvrir pour le CPAS est donc le plus souvent de **30%**.

**2.2.2. Evolution du RIS**

RIS	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014	Budget 2015
Dépenses	16.456.423,16	18.073.078,12	19.334.044,10	19.560.710,22	20.470.000	21.865.000
Subsides	11.229.713,89	12.638.413,80	13.715.221,69	14.053.591,76	14.959.000	16.745.000
A charge du CPAS	5.156.500,08	5.434.664,32	5.618.822,41	5.507.118,46	5.511.000	5.120.000 (diminution par rapport à 2014 car augmentation de 5 % des subsides)

Dans le cadre du plan de gestion, l'hypothèse qui a été intégrée est : le RIS représente 80% des dépenses de transfert.

La projection est réalisée à partir des tendances 2008. Un index de 2 % est appliqué en septembre de chaque année.

Malgré une évolution actuellement « sous contrôle » du nombre de dossiers sociaux, il reste clair cependant que si la situation sociale de Mons se dégrade plus rapidement que les hypothèses prises dans le plan, les chiffres devront être revus ainsi que le plan de gestion. Ce sont des éléments qui clairement ne dépendent pas du CPAS mais qui finissent par alourdir sa charge nette liée au coût du RIS.

**Evolution du nombre moyen de RIS (sans les articles 60)**

Année	Nombre moyen
2010	2130
2011	2209
2012	2281
2013	2264
<b>2014 (6 premiers mois)</b>	<b>2280</b>

La tendance qui était légèrement à la hausse semble se stabiliser malgré la crise et les nouvelles politiques en matière d'accompagnement des chômeurs.

L'encadrement et le suivi accordé à chaque dossier permet de limiter fortement toute augmentation, contrairement à ce qui est observé dans les autres CPAS importants.

Les demandes de revenu d'intégration sociale sont, en effet, en hausse perceptible dans l'ensemble du pays et plus particulièrement en Région bruxelloise et en Wallonie. Celle-ci compte **47.752** bénéficiaires du RIS en **2014** contre **44.777** en **2012** soit une augmentation de **6,64 % en deux ans**.



Si nous analysons l'évolution du nombre de Revenu d'Intégration par province

	2012	2013	2014	Evolution sur 2 ans
<b>Mons</b>	<b>2.281</b>	<b>2.264</b>	<b>2.280</b>	<b>0%</b>
Brabant Wallon	1.976	2.029	2.083	+ 5,41 %
Province de Liège	16.832	17.281	18.031	+ 7,12 %
Prov. Luxembourg	1.942	2.017	2.044	+ 5,25%
Province de Namur	5.093	5.408	5.732	+ 12,55 %
Hainaut	18.933	19.278	19.862	+ 4,90 %
<b>Wallonie</b>	<b>44.777</b>	<b>46.012</b>	<b>47.752</b>	<b>+ 6,64 %</b>

Sur les deux dernières années, l'évolution à Mons (0 %) est largement en dessous de la moyenne wallonne (6,64 %) et du Hainaut (4,90 %). On remarque que c'est la Province de Namur qui connaît la plus forte progression (12,55 %).

**Evolution depuis 2000** (début de « l'ère de l'Etat social actif »).

Ainsi, si nous prenons comme référence le nombre de dossiers RIS de l'année 2000 en lui accordant l'indicateur pivot de 100%, les pourcentages d'évolution jusque 2014 nous fournissent un éclairage plus large sur la situation.

	2000	2002	2006	2008	2010	2012	2014
<b>Mons</b>	<b>100,00</b>	<b>92,07</b>	<b>97,28</b>	<b>104,59</b>	<b>113,42</b>	<b>120,28</b>	<b>120,28</b>
Hainaut	100,00	81,70	83,10	85,80	109,60	115,44	121,09
Prov. Liège	100,00	87,40	105,40	110,00	123,50	122,66	131,39
Prov. Namur	100,00	84,20	85,80	85,30	101,30	107,76	121,49
Brabant Wallon	100,00	91,50	95,60	93,80	100,30	103,24	108,82
Prov. Luxembourg	100,00	88,50	94,20	90,70	102,80	113,75	119,72
<b>Wallonie</b>	<b>100,00</b>	<b>84,90</b>	<b>93,00</b>	<b>95,00</b>	<b>112,70</b>	<b>116,31</b>	<b>124,03</b>

Sur une période de 14 ans, c'est la province de Liège qui affiche la progression la plus importante (31,39 %), supérieure à l'évolution de la Wallonie (24,03%).

Mons (20,28%) suit une évolution légèrement inférieure à la Wallonie et au Hainaut (21,09%). Le Brabant wallon montre la progression la plus faible (8,82 %).

**Evolution du nombre de bénéficiaires par 1000 habitants sur Mons**

Année	Pop.	Nbre de bénéficiaires moyen d'existence RIS/art 60	Nbre bénéficiaires R.I.S. (moyenne)	Nbre de bénéficiaires sur 1000 habitants	Nbre de bénéficiaires RIS < 25 ans	Pourcentage de bénéficiaires < 25 ans
2010	92.389	2.337	2.130	25,30	728	34,18
2011	92.706	2.430	2.238	26,21	754	34,13
2012	93.366	2.481	2.281	26,50	821	36,34
2013	95.227	2.485	2.264	26,09	835	36,99
<b>2014 (30/09/14)</b>	<b>95.644</b>	<b>2.520</b>	<b>2.280</b>	<b>26,34</b>	<b>916</b>	<b>40,18</b>

L'analyse permet de conclure à une légère augmentation du ratio au cours des 5 dernières années, ce qui prouve une évolution au moins proportionnelle des bénéficiaires du RIS par rapport à la population générale. L'augmentation du pourcentage des -25 ans est plus significative. L'augmentation constante de la population générale sur l'entité ne diminue donc pas les taux d'octroi d'aide sociale, et elle conduit même, sur cet aspect particulier, à une charge supplémentaire résiduaire pour le CPAS, et donc pour la commune.

**Evolution du revenu médian** : analyse de la paupérisation.

Villes	Revenus 2000	Revenus 2012	% 2012/2000	Revenus 2000	Revenus 2012	% 2012/2000
	Revenu médian par déclarant* (en €)	Revenu médian par déclarant (en €)		Revenu moyen par déclaration* (en €)	Revenu moyen par déclaration (en €)	
Bruxelles	16.611	16.015	- 3,58 %	21.615	22.266	+ 3,01 %
<b>Région Bruxelloise</b>	<b>17.476</b>	<b>17.286</b>	<b>- 1,09 %</b>	<b>23.136</b>	<b>24.418</b>	<b>+ 5,54 %</b>
Liège	16.748	17.022	+ 1,63 %	21.474	22.391	+ 4,27 %
Charleroi	15.445	16.550	+ 7,15 %	19.150	21.012	+ 9,72 %
Namur	18.923	20.009	+ 5,74 %	24.488	26.805	+ 9,46 %
<b>Mons</b>	<b>16.688</b>	<b>18.280</b>	<b>+ 9,54 %</b>	<b>21.672</b>	<b>24.503</b>	<b>+ 13,06 %</b>
<b>Wallonie</b>	<b>17.652</b>	<b>19.575</b>	<b>+ 10,89 %</b>	<b>22.658</b>	<b>26.075</b>	<b>+ 15,08 %</b>
Anvers	16.777	19.952	+ 18,92 %	21.497	22.826	+ 6,18 %
Gand	17.669	21.058	+ 19,18 %	22.553	26.980	+ 19,63 %
<b>Région Flamande</b>	<b>19.132</b>	<b>22.481</b>	<b>+ 17,50 %</b>	<b>24.639</b>	<b>29.082</b>	<b>+ 18,03 %</b>
<b>Belgique</b>	<b>18.532</b>	<b>20.926</b>	<b>+ 12,92 %</b>	<b>23.887</b>	<b>27.624</b>	<b>+ 15,64 %</b>
Indice santé (calculé sur base des revenus de 1996)	103,54	129,58	+ 25,14 %			

\***Le revenu médian par déclaration** est le revenu correspondant à la déclaration située au centre de la série, lorsque les déclarations sont classées par ordre croissant des revenus.

\***Le revenu moyen par déclaration** est le quotient du revenu total net imposable et du nombre total de déclarations

A Mons, la paupérisation de la population peut être appréhendée au travers de la donnée suivante : le revenu médian par déclaration 2012 est supérieur à celui de 2000 de **9,54 %** alors qu'il croît en Belgique sur la même période de + de **12,92 %** et en Wallonie de + de **10,89 %**.

Sur la même période, l'indice santé de la Belgique a augmenté de **25,14 %**.

La dualisation de la société est plus que jamais une réalité, plus de riches et plus de pauvres.

### Evolution des divers types d'aide sociale

Cette paupérisation croissante a un impact sur le nombre de bénéficiaires mais également une influence considérable sur le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale autre que le RIS.

On le sait, les personnes commencent à venir au CPAS pour une aide complémentaire car elles ne peuvent plus joindre les deux bouts.

Types d'aides*	2011	2012	2013	2014 (au 30/06/14)
ASE	268	324	247	150
Logement (loyers, garanties locatives, primes à l'installation)	1.121	883	725	221
Energie (fonds mazout, fonds des énergies, fonds des eaux,...)	1.556	1.887	1.751	912
Santé (aide médicale et pharmaceutique, paramédicale,...)	1.617	1.846	1.996	1.700
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>4562</b>	<b>4940</b>	<b>4719</b>	<b>2983 (au 30/06/14)</b>

\* Une même personne peut cumuler plusieurs aides et être comptabilisée plusieurs fois.

L'augmentation la plus significative et la plus constante concerne les aides relatives à la santé (+23,44% en 2 ans).

### 2.2.3. Les sanctions chômage

Evolution 2012-2014

Type	JUIN 2012	JUIN 2013	JUIN 2014
SCP	27	36	26
SCD	44	25	41
SPA	73	80	77
SDPA	31	22	45
<b>TOTAL</b>	<b>175</b>	<b>136</b>	<b>189</b>

SCP = sanction classique provisoire

SCD = sanction classique définitive (= exclusion)

SPA = sanction plan d'accompagnement provisoire

SDPA = sanction plan d'accompagnement définitive (= exclusion)

Entre 2012 et 2014, les sanctions classiques diminuent légèrement (-5,6 % %).  
 Par contre au niveau des sanctions « plans d'accompagnement », si les sanctions provisoires augmentent sensiblement (+ 5,5 %), les **sanctions définitives** augmentent fortement (+ **45 %**).  
 Entre 2012 et 2014, le **total des sanctions définitives** (classiques ou générées par le plan d'accompagnement des chômeurs) **a augmenté de + 14,6 %**.

Les sanctions classiques sont celles qui existaient déjà avant la mise en route de l'activation des chômeurs, les plans d'accompagnement concernent l'activation des chômeurs  
 Les sanctions classiques restent stables ce qui est en soi logique.

Par contre au niveau des sanctions du plan d'accompagnement, les sanctions définitives explosent véritablement.

On s'attend dès 2015 à une explosion du nombre de demandes en provenance de l'ONEM en raison de la limitation dans le temps de l'octroi des allocations d'attente et au durcissement de leurs conditions d'octroi.

Depuis le premier janvier, ces dernières sont limitées à deux ans (Selon les statistiques de l'ONEM, cela concerne plus de 1000 chômeurs pour la commune de Mons qui seront susceptibles au 01.01.2015 de frapper à la porte du CPAS).

### **Qui sont les personnes majoritairement sanctionnées\* ?**

Mois	Femmes	Hommes	18/24	25/44
<b>Juin 2012</b>	49,20 %	50,80 %	17,10 %	68,00 %
<b>Juin 2013</b>	41,00 %	59,00 %	15,00 %	69,00 %
<b>Juin 2014</b>	53,00%	47,00%	72,00%	15,00 %

\*Ne figurent ici que les personnes sanctionnées et qui s'adressent au CPAS

Il y a également des sanctions dans la tranche d'âge supérieure à 44 ans mais si jusqu'ici elles n'ont pas été prises en compte dans ce tableau car marginales, leur importance est réelle et nous ne pouvons les ignorer (**13% en juin 2014**).

Il faut garder à l'esprit que ne figurent ici que les personnes ayant été sanctionnées et qui s'adressent au CPAS Les sanctions touchent davantage les femmes âgés de 25 à 44 ans ou plus exactement, c'est cette catégorie qui s'adresse majoritairement au CPAS.

Outre la charge financière que cela représente (la majeure partie de ces personnes entre dans la catégorie du RIS à 70%), les travailleurs sociaux sont aussi confrontés à une charge de travail croissante.

De plus, le système de sanction temporaire vu son caractère limité dans le temps, empêche un réel travail d'insertion avec ces personnes : PIIS, mise à l'emploi.

### **2.2.4. Le RIS sans abri**

Une subvention majorée (à 100%) est due au CPAS qui octroie un RIS à un bénéficiaire qui perd sa qualité de sans abri et ce durant une durée maximale de deux ans. Bien qu'appelé communément « RIS sans abri », ce dernier vise donc en réalité des personnes qui ne sont plus sans abri.

	<b>Jun 2012</b>	<b>Jun 2013</b>	<b>Jun 2014</b>
<b>Nombre</b>	159	153	121

Au niveau de l'analyse sociologique de ces bénéficiaires, on constate une majorité de personnes âgées de 25 à 44 ans et une majorité d'hommes : la proportion est de 63% d'hommes et 37% de femmes (situation stable depuis l'an dernier).

### **2.2.5. La composante 18/ 24 ans**

Depuis de nombreuses années, le CPAS a développé un service destiné spécifiquement aux 18/24 ans : il s'agit d'un service d'aide générale mais qui cible une population spécifique. Ce service a été réorganisé en secteurs géographiques, tout en gardant sa spécificité.

<b>Année</b>	<b>Nbre bénéficiaires RIS (moyenne)</b>	<b>Nbre bénéficiaires RIS de –de 25 ans (moyenne)</b>	<b>% bénéficiaires RIS de –de 25 ans</b>
<b>2010</b>	2.130	728	34,18
<b>2011</b>	2.238	754	34,13
<b>2012</b>	2.281	821	36,34
<b>2013</b>	2.264	835	36,90
<b>2014 (30/06/2014)</b>	<b>2.280</b>	<b>916</b>	<b>40,18</b>

L'évolution sur les 5 dernières années montrent bien l'augmentation lente mais sensible du nombre de bénéficiaires de moins de 25 ans, légèrement supérieure à celle de la population générale des bénéficiaires du RIS.

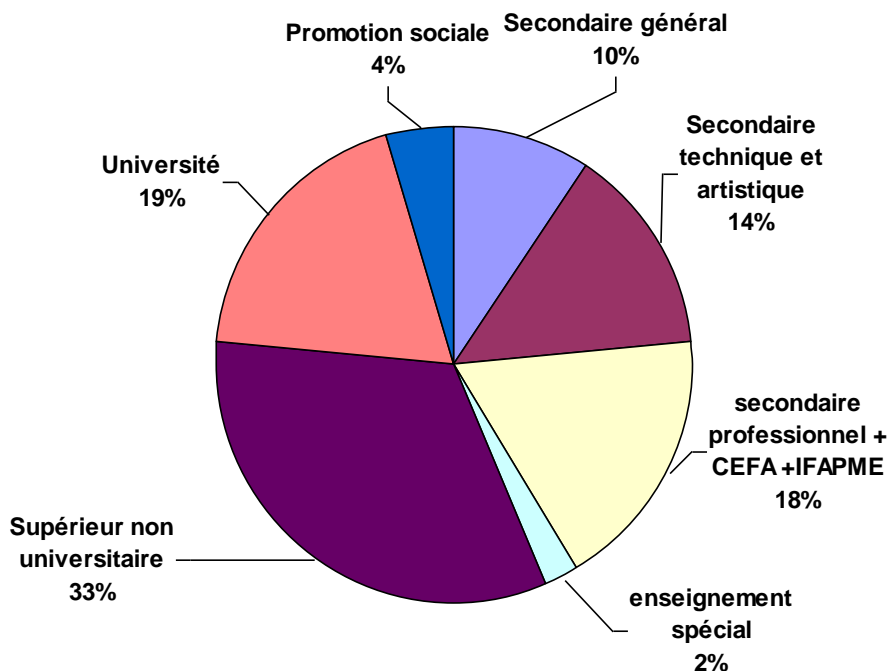
### **2.2.6. Les étudiants**

La loi sur le RIS « invite » les CPAS à soutenir les jeunes bénéficiaires dans leurs études, sans pour autant octroyer aux CPAS les moyens suffisants pour mener à bien cette mission.

#### **Evolution du nombre d'étudiants aidés.**

<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>366</b>	<b>406</b>	<b>364</b>

Intéressons-nous aux étudiants suivis par le CPAS et aux types d'études suivies



Il est à noter que les étudiants s'orientent plus vers le secondaire professionnel et vers le supérieur non universitaire. Il s'agit d'un constat commun au niveau de la Wallonie.

Les résultats des étudiants

Résultats scolaires 2013/2014 (24/09)	Service 18-24 ans - Réussites
Secondaire général	100,00 %
Sec technique et artistique	61,50 %
Sec professionnel + SEFA + IFAPME	43,00 %
Enseignement spécial	100,00 %
Supérieur non-universitaire	57,50 %
Université	41,60 %
Promotion Sociale	51,00 %
<b>Total</b>	<b>65 %</b>

Pour aider au maximum les étudiants qui rencontrent des difficultés lors des épreuves intermédiaires de leur année scolaire, le dispositif de remédiation est maintenu : des critères précis sont élaborés afin de rencontrer une meilleure rentabilité sociale et les frais de remédiation sont valorisés sur le subside octroyé par le SPP Intégration sociale « participation et activation sociale ».

**Efficacité des actions de remédiation initiées par le CPAS**

Remédiation scolaire 2012/2013	Nombre de participants	Réussite
	<b>66</b>	<b>31 (47%)</b>

Le pourcentage d'étudiants ayant réussi son année d'étude après avoir suivi le processus de remédiation est de **47 %**.

**2.2.7. La composante « jeunesse »**

Le Service jeunesse gère à la fois des problématiques d'ordre social telles que rencontrées au sein d'un CPAS et éducatives telles qu'énoncées notamment dans le décret de l'Aide à la Jeunesse.

Il assure :

- L'accompagnement socio-éducatif des enfants et de leurs parents traversant des difficultés relationnelles touchant à la négligence ou à la maltraitance ;
- Le traitement des demandes de revenus d'Intégration Sociale des jeunes filles mineures enceintes et/ou avec enfants ;
- Le traitement des situations de « tutelle d'enfants mineurs » ;
- Le traitement des demandes d'aides sociales relatives aux jeunes et aux enfants ;

**Situations traitées par les assistantes sociales du service** (du 01/06/13 au 31/08/14) :

Accompagnements socio-éducatifs	<b>37</b>
RIS	<b>11</b>
Tutelle	<b>4</b>
Minorité prolongée	<b>0</b>

**Situations traitées par l'accompagnatrice sociale** (du 01/09/13 au 31/08/14)

Le rôle de l'accompagnatrice sociale est complémentaire à celui des assistantes sociales : elle apporte une aide de proximité en matière de Gestion du Budget, de Gestion administrative, de recherche de logement.

Elle travaille aussi à l'amélioration des attitudes éducatives dans les familles avec « enfants » bénéficiaires du RIS et qui traversent une situation difficile.

Du 01/09/13 au 31/08/14 : **27** situations ont été traitées

Dans le cadre du Service Jeunesse : **3**

Dans le cadre du service des Etrangers : **3**

Dans le cadre du Service 18-24 : **15**

Dans le cadre de l'Aide Générale : **6**

## Autres actions menées par le Service Jeunesse

1. Vacances et stages divers des enfants des familles suivies dans le cadre de l'Aide générale, du Service jeunesse, des services du CPAS.

2. St Nicolas des enfants des usagers de notre Centre en décembre 2013.

L'action St-Nicolas 2013 s'est déroulée comme suit :

- Distribution par les assistants sociaux d'1 chèque-livre d'une valeur de 10 € à 800 enfants issus des familles aidées par notre Centre et âgés de 0 à 10ans ;
- Distribution par les assistants sociaux d'1 chèque - cinéma permettant l'entrée gratuite à IMAGIX aux enfants âgés de 4 à 12 ans et à un parent : total de 796 chèques-cinéma offerts.

### 3. Opération « Eté Solidaire, je suis Partenaire 2014 »

Ce projet est entièrement subsidié par la Région Wallonne.

En 2014, 15 jeunes entre 15 et 21 ans ont été engagés par notre Centre et affectés à la Bonne maison de Bouzanton dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiant et ce, pendant 10 jours ouvrables pour une rémunération de 6 € nets par heure.

Les Jeunes ont été sélectionnés sur base d'un partenariat établi entre le Service Jeunesse, le Service d'Aide Générale, l'AMO « Ancrages » et la Cité de l'Enfance.

## 2.2.8. Le Budget RIS

### Les dépenses

<b>RIS</b>	<b>Compte 2013</b>	<b>B. 2014</b>	<b>B. 2015</b>
RIS 70% %	14.374.726,64 €	14.700.000,00 €	16.100.000,00 €
RIS 75 %	34.656,69 €	70.000,00 €	20.000,00 €
RIS code 120	1.625.319,35 €	1.700.000,00 €	1.700.000,00 €
RIS sans abri - 100%	1.424.104,85 €	1.600.000,00 €	1.500.000,00 €
RIS étudiant - 80 %	1.949.071,55 €	2.200.000,00 €	2.375.000,00 €
RIS Code 102 – 100 %	152.831,14 €	200.000,00 €	170.000,00 €
Aide spécifique	30.663,11 €	35.000,00 €	40.000,00 €
Installation	126.953,27 €	170.000,00 €	150.000,00 €
<b>Total</b>	<b>19.718.326,60 €</b>	<b>20.675.000,00 €</b>	<b>22.055.000,00 €</b>

Les dépenses totales de RIS sont donc de 21.865.000 € au lieu des 19.738.468 € prévus au plan de gestion pour 2015, soit une augmentation de 2.126.532€ (+ 10,77 %).

<b>Année</b>	<b>Plan de gestion</b>	<b>Budgets initiaux</b>	<b>Estimation de la charge supplémentaire nette</b>
<b>2013</b>	18.972.000	20.075.000	+ 330.900
<b>2014</b>	19.351.440	20.470.000	+ 335.000
<b>2015</b>	19.738.468	21.865.000	+ 531.000



Selon les ventilations des usagers parmi les différentes catégories de subsidiation, on peut estimer que 25% environ de cette augmentation par rapport au plan de gestion sera à charge du CPAS sur ses fonds propres, soit **environ 531.000 €**.

Ceci confirme que les hypothèses retenues dans le plan de gestion sont très optimistes par rapport à la réalité de terrain et ce, en dépit d'une augmentation quasi nulle du nombre de dossiers au regard des autres villes de Wallonie.

### Les recettes

	Compte 2013	B. 2014	B. 2015
<b>RIS</b>	14.053.591,76 €	14.959.000,00 €	16.745.000,00 €

### Evolution Dépenses– Recettes

	Compte 2013	B. 2014	B. 2015
<b>Evolution Charges - Recettes</b>	5.664.734,84 €	5.716.000,00 €	5.310.000,00 €

## **2.3. Les autres aides financières**

Le CPAS n'a pas pour seule mission d'octroyer le RIS ou le droit à l'intégration par le biais d'une insertion professionnelle. Différentes aides peuvent être octroyées aux bénéficiaires du RIS et à toutes personnes et ménages répondant aux critères définis, visant notamment à prendre en charge le coût des soins de santé, du maintien à domicile, de logement (les aides logement feront l'objet d'un autre chapitre).

Pour répondre à ce défi, le Comité spécial de l'action sociale met en œuvre les actions suivantes :

### **2.3.1. L'octroi des aides sociales diverses**

Parmi les missions légales du Centre, figure l'octroi de **l'aide spécifique pour débiteurs alimentaires**. Cette aide reste majoritairement accordée aux hommes.

Le crédit demandé pour 2015 est de **110.000 €**.

Le budget **aide sociale en espèces** « aides diverses » comprend des aides sociales (non équivalentes au RIS) de plusieurs natures notamment des frais d'internat , les allocations langes et lait .....

Le crédit demandé pour 2015 est **140.000 €**.

### **2.3.2. Les soins de santé**

Depuis mai 2014 une nouvelle procédure de prise en charge des frais médicaux a été mise en place : délivrance d'une carte médicale aux personnes pour lesquelles le CSSS a accepté l'octroi d'une aide médicale. La validité de la carte sera de 6 mois maximum.

Dans les limites fixées par le Comité, la carte médicale permet, aux bénéficiaires :

- D'accéder au remboursement des médicaments A, B, C, Cs et Cx et des préparations magistrales remboursées partiellement par l'INAMI avec une participation financière du bénéficiaire, le cas échéant, de 1 € maximum ;
- De bénéficier du remboursement des médicaments D repris sur la liste limitative avec une participation financière du bénéficiaire de 1 € ;
- D'obtenir la gratuité des consultations chez un spécialiste (dans l'hôpital choisi par le bénéficiaire) et pour lequel il y a une intervention de l'INAMI ;
- La prise en charge par notre Centre des frais d'hospitalisation (pour lesquels il existe une nomenclature et un remboursement de l'INAMI).

### Evolution de l'aide médicale

Années	Nombre de dossiers concernant les aides médicales
2008	1379
2009	1309
2010	1370
2011	903
2012	735
2013	788
2014	607 (au 31/08/2014)

Quelques explications complémentaires

#### - Dérogations pharmaceutiques

	2012	2013	2014 (au 31/08/2014)
Dérogation à 50 %	358	270	154
Dérogation à 100 %	111	103	44

Les statistiques ci-dessous se basent sur les paiements (les factures réellement présentées par les usagers) et non sur les octrois (décision de principe du CSSS de prendre en charge)

Il arrive en effet assez souvent que la personne sollicite l'intervention du CPAS mais renonce finalement à aller jusqu'au bout de sa démarche surtout pour les prothèses.

#### - Frais de lunettes

2012	2013	2014 (au 31/08)
80	70	42

#### - Frais de prothèses dentaires et auditives (prise en charge effective)

2012	2013	2014 (au 31/08)
31	18	18

**- Frais de maintien à domicile (nombre de dossiers actifs) concernant la prise en charge des repas à domicile et des aides familiales**

2012	2013	2014 (au 31/08)
114	129	107

**- L'aide médicale urgente**

Prises en charge	2012	2013	2014 (au 31/08)
AMU frais pharmac.	196	87	79
AMU frais ambulatoires	194	88	76
AMU frais hospital.	193	81	75
AMU honoraires	192	85	79
<b>Total</b>	<b>775</b>	<b>341</b>	<b>309</b>

Il s'agit de la seule aide à laquelle ont droit les personnes en séjour irrégulier.

En ce qui concerne la répartition par nationalité, on retrouve une majorité de bénéficiaires africains suivis des ressortissants des anciennes républiques soviétiques (Asie Centrale et Europe de l'Est).

**2.3.3. La taxe communale sur les immondices**

Depuis 2002, notre centre prend en charge chaque année et sous certaines conditions, les factures relatives à la taxes sur les Immondices.

Dans le cadre de cette prise en charge, le CPAS a élaboré un certain nombre de critères afin de déterminer ou non la prise en charge de ces factures envoyées aux usagers

**Evolution de la prise en charge**

Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013
551 dossiers pour un total de 46.326,50 € 523 personnes à 100% 9 personnes à 50% 19 refus	581 dossiers pour un total de 48.917,50 € 546 personnes à 100 % 13 personnes à 50 % 22 refus	591 dossiers pour un total de 51.969,25€ 588 personnes à 100 % 3 personnes à 50 % 18 refus	562 dossiers pour un total de 49.302,19€ 550 personnes à 100 % 2 personnes à 50 % 10 refus
Le coût en personnel s'élevait à 3.438,97 €	Le coût en personnel s'élevait à 3.517,52 €	Le coût en personnel s'élevait à 3.813,21 €	Le coût en personnel s'élevait à 3.909,38 €
Les frais de fonctionnement s'élevaient à 136,69 €	Les frais de fonctionnement s'élevaient à 195,74 €	Les frais de fonctionnement s'élevaient à 126,84 €	Les frais de fonctionnement s'élevaient à 65,10 €
Soit un total de : 49.917,00€	Soit un total de : 52.630,76 €	Soit un total de : 54.909,30 €	Soit un total de : 53.276,67 €

## **2.4. L'aide sociale équivalente**

Les principaux bénéficiaires de l'aide sociale équivalente sont les personnes de nationalité étrangère pour lesquelles le CPAS a créé un service spécifique.

Celui-ci s'adresse aux personnes résidant sur le territoire de Mons inscrites au registre d'attente ou au registre des étrangers et aux personnes qui ont un code 207 pour notre commune (lieu d'inscription obligatoire attribué par les autorités fédérales).

Il faut également noter que les personnes en situation illégale peuvent également s'adresser à ce service pour obtenir l'aide médicale urgente, la seule aide, avec l'aide psychosociale et administrative, dont elles puissent bénéficier.

Le service est composé de 6 équivalents temps plein assistants sociaux qui gèrent actuellement +/- 169 dossiers sociaux.

L'aide sociale équivalente pour les étrangers est subsidiée à raison de 100%.

<b>Année</b>	<b>Compte 2012</b>	<b>Compte 2013</b>	<b>Budget 2014</b>	<b>Budget 2015</b>
<b>ASE</b>	<b>3.159.279,64 €</b>	<b>2.422.225,55 €</b>	<b>3.275.000 €</b>	<b>3.000.000 €</b>

L'ASE après avoir été remarquablement stable (elle ne subit pas l'impact des sanctions ONEM) est partie à la hausse de 2009 à 2012. Depuis 2013, nous assistons à nouveau à une chute des demandes due probablement à la stabilisation des demandes globales d'asile.

## **3. Répondre aux besoins sociaux spécifiques**

### **3.1. Le logement**

#### **3.1.1. Situation générale du logement sur Mons**

Le problème de l'accès au logement à Mons demeure, comme dans les autres grandes villes wallonnes un problème crucial : manque de logements sociaux, salubrité relative des logements privés « bon marché », part prépondérante du loyer dans le budget des familles...

Le parc privé demeure majoritaire. Les logements publics sont gérés par l'AIS, Toit&Moi et le CPAS de Mons.

Depuis plusieurs années, le CPAS est confronté à un nombre important d'expulsions.

Ces expulsions émanent de propriétaires privés ou de sociétés de logements sociaux.

A Mons, le coût moyen d'un logement privé est de 500 € pour un studio et de 1.000 € pour une maison de 4 chambres ou plus, à comparer avec les montants mensuels du RIS : 817,36€ pour un isolé et 1.089,82€ pour une famille.

#### **L'AIS**

L'AIS gère **271** logements (pour 265 l'année dernière) sur Mons et les anciennes communes.

Parmi ceux-ci :

- **39** appartements ou maisons à 4 chambres ou plus (dont seulement 11 sur Mons);
- **52** à 3 chambres et plus (dont 32 sur Mons).

La structure des locataires se présente comme suit :

- **22,94** % de chômeurs ;
  - **12,12** % de bénéficiaires du RIS ;
  - **21,21** % de personnes étant indemnisées par la Mutuelle ou bénéficiant d'une allocation d'handicapés.
- **Soit 56,27** %.

Les autres locataires (soit **43,73%**) travaillent ou sont pensionnés.

Au niveau sociologique

- **34,64** % de familles monoparentales dont l'écrasante majorité sont des femmes seules avec enfants ;
- **42,86** % d'isolés ;
- Le solde représente des couples avec ou sans enfant.

Le montant moyen des loyers réclamés aux locataires est de **210,41** € pour un studio à **411,19** € pour une maison à 4 chambres, soit au maximum à **30,94** % du revenu.

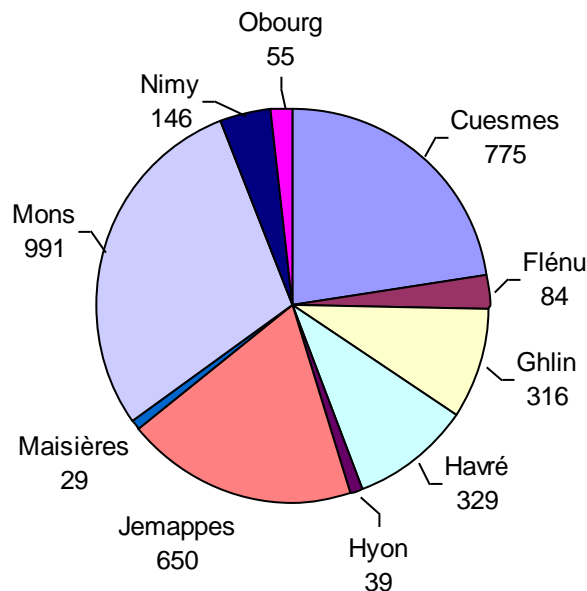
Les locataires font l'objet d'un accompagnement social.

### Toit & Moi

Le seul opérateur de logement social est la société « Toit & Moi ».

Toit & Moi possède un parc locatif de **3.585** logements sur l'entité de Mons, dont **3.414** occupés (**95,2** % d'occupation).

Le nombre de logements sociaux par commune



La structure des locataires se présente comme suit :

- **22,4 %** de chômeurs ;
  - **8,78 %** de bénéficiaires du RIS ;
  - **29,4 %** de pensionnés ;
  - **16,5 %** de personnes indemnisées par la mutuelle ;
  - **3,8 %** percevant une allocation d'handicapé.
- Soit **80,9 %**.

Les autres locataires (soit **19,1%**) travaillent ou sont pensionnés.

### **3.1.2. Les actions menées par le CPAS**

#### **a) Attestations d'extrême urgence sociale**

Il s'agit d'attestations que le CPAS est habilité à délivrer aux personnes se trouvant dans une situation d'extrême urgence sociale c'est-à-dire sans abri, victimes d'une calamité ou de violence conjugale.

Ces attestations permettent de recevoir 8 points de priorité dans le cadre d'une demande de logement social.

Le nombre d'attestations sans abri est de **164** entre le 01/01/2014 et le 30/06/2014 (contre 299 pour l'exercice 2013 entier).

#### **Les causes de l'attestation**

	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Expulsion</b>	44	26,99 %
<b>Sortie hôpital psy.</b>	0	0 %
<b>Logement insalubre</b>	6	2,45 %
<b>Fin de bail</b>	14	8,59 %
<b>Séparation</b>	13	7,98 %
<b>Séparation violence conjugale</b>	17	10,43 %
<b>Autre</b>	69	42,33 %

Les locataires de logement de transit et d'insertion ont pour leur part le même nombre de points de priorité par le fait qu'ils sont locataires de logements temporaires.

Le CPAS délivre donc des attestations à ces locataires, une grande partie de l'accompagnement social étant vouée à la recherche d'un logement durable.

#### **b) Les adresses de références**

Pour une personne sans abri, rayée des registres communaux, l'adresse de référence permet d'obtenir une inscription à l'adresse du CPAS, afin de maintenir ou de retrouver leurs droits sociaux. Elle n'induit donc pas automatiquement l'octroi d'un RIS ou d'aides sociales financières.

**Indicateurs**

	Adresse de référence	RIS ex-sans abri
<b>Au 30/06/2013</b>	168	146
<b>Au 30/06/2014</b>	115 (-32 % %)	112 (- 23,29 %)

**c) Les interventions financières en matière de logement**

Le CPAS accorde des aides liées au logement sous différentes formes

- Avance pour paiement d'une garantie locative (aide récupérable) ;
- Prime à l'installation : mission légale définie par la loi sur le RIS et la loi organique (pour les allocataires sociaux depuis 2004) : il s'agit d'un montant équivalent au RIS famille à charge accordé une seule fois pour toute une vie au sans abri qui a retrouvé un logement .Cette aide est subsidiée à 100% ;
- Prise en charge de loyers ou d'arriérés de loyers : cette aide est le plus souvent récupérable ;
- Les frais d'hébergement en maison d'accueil.

**L'évolution générale 2010-2014**

	Garantie Locative Non RIS	Garantie Locative RIS	Total Garantie Locative	Prime Installation Non RIS	Prime Installation RIS	Total Prime Installation	Loyers
<b>2010</b>	204	353	<b>557</b>	144	135	<b>279</b>	<b>249</b>
<b>2011</b>	240	348	<b>588</b>	142	167	<b>309</b>	<b>224</b>
<b>2012</b>	176	248	<b>424</b>	134	138	<b>272</b>	<b>187</b>
<b>2013</b>	124	190	<b>314</b>	2	258	<b>260</b>	<b>153</b>
<b>2014 (30/06)</b>	15	67	<b>82</b>	9	70	<b>79</b>	<b>60</b>

**L'évolution des dépenses 2010-2014**

Compte	Garantie Locative	Prime Installation	Loyers	Total
<b>2010</b>	408.233,08	286.872,82	110.313,31	<b>805.419,21</b>
<b>2011</b>	433.464,58	321.191,97	105.153,65	<b>859.810,20</b>
<b>2012</b>	333.881,62	339.435,46	96.566,08	<b>769.883,16</b>
<b>2013</b>	251.114,62	279.784,41	82.253,22	<b>613.152,25</b>
<b>Budget 2014</b>	400.000,00	370.000,00	100.000,00	<b>870.000,00</b>

<b>Budget 2015</b>	350.000	320.000	100.000	<b>770.000</b>
--------------------	---------	---------	---------	----------------

**d) Les Conventions avec les Maisons d'Accueil**

Il n'est pas toujours possible d'éviter l'expulsion, quand cela se produit il est important d'avoir des solutions temporaires de relogement en urgence : une bonne collaboration avec les maisons d'accueil est primordiale.

Depuis 2004, le CPAS a développé le conventionnement avec les maisons d'accueil.

En 2014, nous en sommes à **36** conventions signées (+ 1 depuis 2013).

Comptes 2013	Budget 2014	Budget 2015
58.349,71	60.000	60.000

#### **e) La Convention avec Toit&Moi**

Depuis le 31 mai 2005, notre Centre a signé une convention de collaboration avec la société de logement « Toit&Moi » dans le but de tenter au maximum d'éviter les retards de paiements des loyers dus à cette société et par la même occasion, dans cette période de pénurie de logements, d'éviter au maximum les expulsions.

Grâce à cette collaboration, notre Centre est averti rapidement des problèmes de non paiement de loyers, ce qui permet à notre service social d'intervenir rapidement afin de dégager des solutions et d'établir une collaboration avec les services de la société de logement pour assurer la guidance et l'aide aux locataires.

#### **f) Les logements temporaires gérés par le CPAS**

Le service logement d'intégration dispose d'un parc pouvant aller jusqu'à **55** logements maximum répartis en :

- 10 logements d'insertion occupés ;
- 21 logements de transit occupés ;
- 2 logements d'intégration ;
- 3 logements d'urgence ;
- 15 logements actuellement inoccupés.

Sur ces quinze logements inoccupés, quatre seront attribués à très court terme en tant que logements de transit et deux autres sont « inattribuables » suites aux récupérations par voie judiciaire que nous avons été contraints d'entamer, les locataires ayant littéralement mis à sac les logements. L'enlèvement des immondices et le nettoyage de ces logements devront s'effectuer par une firme privée.

Trois logements sont en attente de travaux dans le cadre de l'ancrage communal 2014-2016. Un logement a été mis à disposition du service propriété dans le cadre de travaux réalisés pour un logement de l' AIS

Les cinq autres logements sont en attente de rénovations plus ou moins importantes en fonction des dégradations, ou seront vendus si les conclusions des évaluations en cours démontrent qu'il s'agit de la décision la plus appropriée.

#### **Les locataires du CPAS**

Nos locataires sont soit des ménages constitués de couples avec enfants (33 %) soit des ménages monoparentaux (67% dont une large majorité (78%) de femmes cheffes de ménage).



La « problématique » des hommes accompagnés d'enfant (22% des familles monoparentales) est réellement prise en compte par notre service. L'accueil de ces pères avec enfant(s) est constant par rapport à l'année dernière.

Le profil actuel de nos locataires sur la base de 39 adultes.

Au niveau des ressources financières, 29 % des ménages bénéficient d'un RIS, 46 % d'allocation de chômage, 14 % d'indemnité de mutuelle, 4% sont salariés (Art.620) et 7 % bénéficient d'une allocation d'intégration.  
Sur 53 adultes, 28% sont des hommes et 72% des femmes.  
Les familles de locataires comptent au total également 49 enfants.

### **Les logements de transit**

Entre le 01/09/2013 et le 31/08/2014, 5 entrées se sont faites suite à des transferts à partir des logements de transit. Dans certaines situations, les personnes sont restées au sein de leur logement et nous avons opéré à une modification du contrat de bail. Dans les autres cas de figure, nous avons dû déménager les personnes.

Pour la même période, nous avons enregistré 1 départ vers des logements sociaux.

### **Les logements d'insertion**

Entre le 01/09/2013 et le 31/08/2014, 4 entrées se sont faites suite à des transferts à partir des logements de transit. Dans certaines situations, les personnes sont restées au sein de leur logement et nous avons opéré à une modification du contrat de bail. Dans les autres cas de figure, nous avons dû déménager les personnes.

Pour la même période, nous avons enregistré 5 départs, 4 vers des logements sociaux et 1 vers le parc locatif privé.

### **Les logements d'intégration.**

L'attribution de ce type de logement se fait maintenant au cas par cas. Nous ne prenons plus en charge un nombre de logement déterminé mais, en fonction des situations et des projets développés par la personne, Toit&Moi et notre service, nous pouvons prendre en charge un logement d'intégration spécifiquement pour la famille concernée.

Cette année, nous avons effectué deux entrées et avons bénéficié d'un départ qui s'est conclu par un bail glissant, c'est-à-dire, que Toit&Moi a repris en gestion le logement que nous louions initialement. Nous pouvons donc dire que le départ fut positif.

### **Les logements d'urgence**

Pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 30/06/14, nous avons effectué 3 entrées suite à des incendies (1), de familles à la rue ou expulsées (2).

Nous avons enregistré 1 départ qui s'est conclu par une expulsion (manque de collaboration, loyers impayés, dégradation des lieux,...)

Deux des logements d'urgence avec respectivement 3 et 4 chambres permettent d'accueillir des familles nombreuses, ce qui nous est bien utile. Une des trois familles qui ont bénéficié d'un logement d'urgence était une famille nombreuse.

### Les demandes en cours

Bien que nous ne gérons que des logements temporaires qui, par définition, sont des logements d'urgence et pour lesquels nous ne devrions pas avoir de liste d'attente, nous avons, pour les huit premiers mois de 2014, 50 demandes de transit ont été introduites. 29 sont en attente d'attribution.

### g) L'accompagnement social

Le suivi social est mis en place sur un mode de co-intervention. Cette co-intervention se mène avec un(e) assistant(e) social(e) et un(e) éducateur/trice.

L'endettement devient une des premières difficultés rencontrées par la population que nous aidons. En effet, ces dernières années, nous constatons une augmentation du nombre de demandes de règlement collectif de dettes, de médiation ou au minimum de guidance. L'équipe travaille en étroite collaboration avec le service de médiation de notre Centre pour régler ces situations.

### h) Le post-hébergement

Depuis l'acceptation du projet de suivi post-hébergement, notre service a pris en charge 16 familles. Les suivis ont été faits à la demande des personnes hébergées. La majorité des demandes ont eu lieu car les familles entrées dans les logements de transit se sont rapidement vues attribuer un logement social (endéans la première convention d'occupation à titre précaire, soit moins de 6 mois).

Le suivi a à peine eu le temps de se mettre en place que les personnes se trouvaient déjà livrées à elles-mêmes. Les personnes qui ont fait la demande de suivi étaient des personnes collaborantes mais qui rencontraient de gros soucis d'ordre administratif et/ou financier.

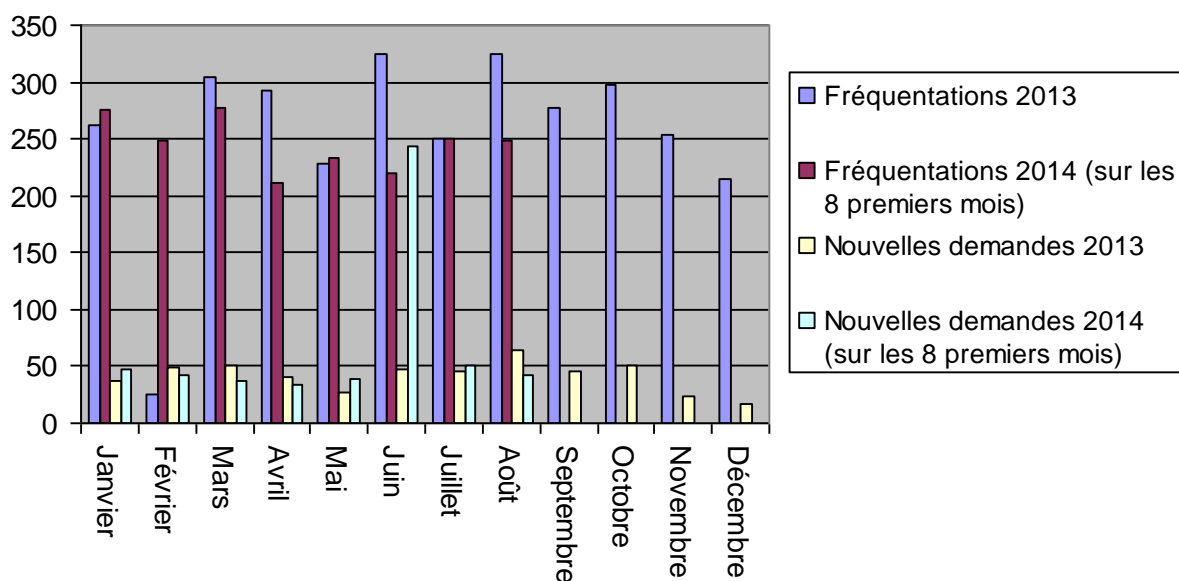
A priori, la période de 6 mois, à raison d'une rencontre par mois, semble suffisante pour mettre cela en place avec ces personnes.

### i) L'atelier recherche logement

L'atelier recherche logement, bien que dépendant du CPAS de Mons, fait partie intégrante de la collaboration qui a permis de mettre en place la « maison du logement ». Celle-ci centralise divers services relatifs au logement tant locatif qu'acquisitif, du secteur privé et public.

Sur les 10 mois écoulés, **2.508** passages à l'atelier ont été enregistrés, dont **378** nouvelles demandes. Nous enregistrons donc une diminution de **22.32** % dans la fréquentation de l'ARL depuis l'année dernière ainsi que **35,17** % de diminution pour les nouvelles demandes.

Si nous prenons en considération que nous avons eu **2.508** passages à raison de **206** jours ouvrables, cela donne une fréquentation quotidienne moyenne de 12 personnes.



### j) L'abri de nuit

L'abri de nuit pour les hommes (8 places) et les femmes (4 places) constitue le dernier maillon de l'action sociale en matière d'hébergement.

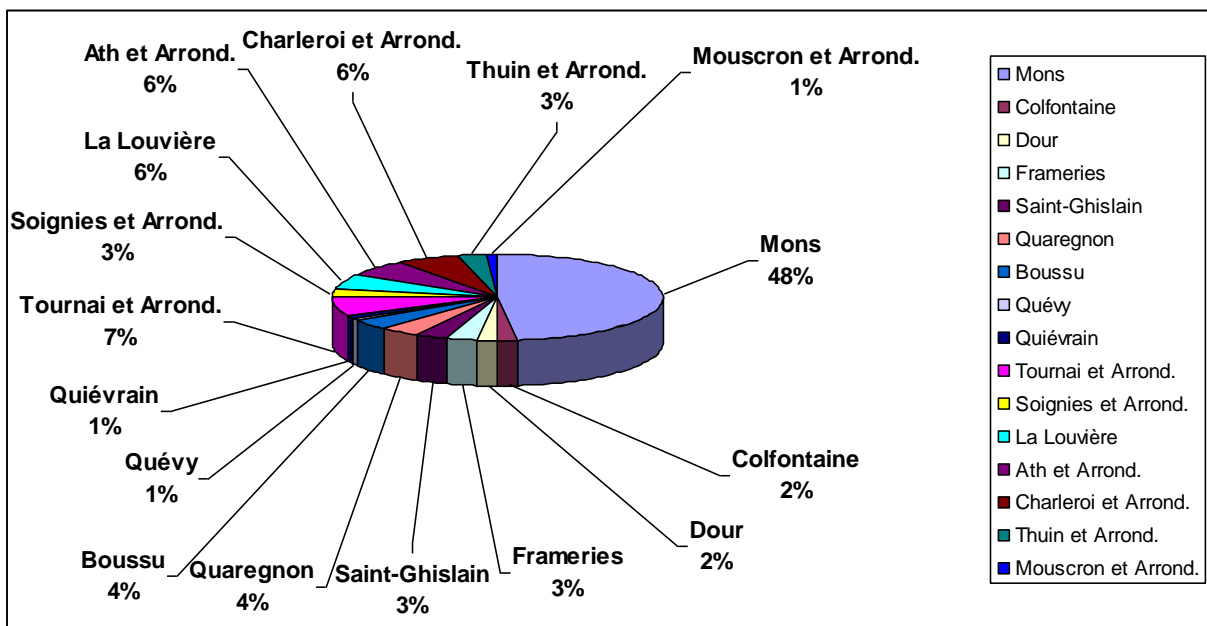
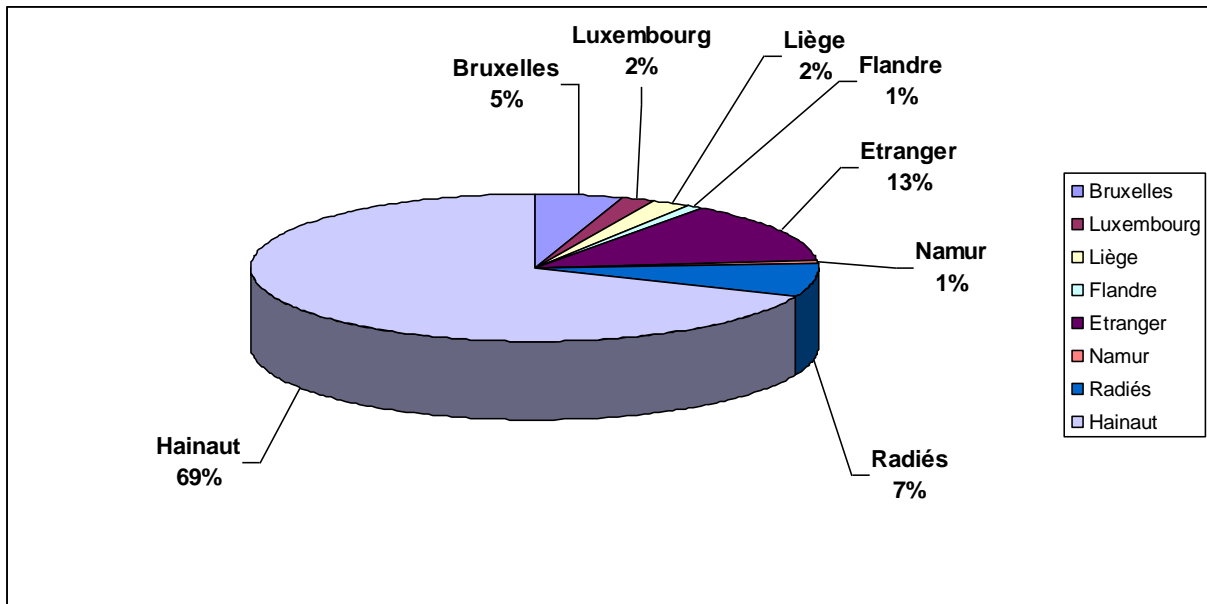
Quelques statistiques du 01/09/2013 au 30/06/14

Sur 12 mois de fonctionnement, l'abri de nuit a offert **3.317** nuitées. Par rapport à l'année dernière, on constate que le chiffre est en légère augmentation (+ 10,9%)..

Le nombre de nuitées « hommes » est en augmentation de **10%** et celui des nuitées « femmes » de **15,5%**.

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
<b>Septembre 2013</b>	170	20	190
<b>Octobre 2013</b>	199	68	267
<b>Novembre 2013</b>	235	41	276
<b>Décembre 2013</b>	471	57	528
<b>Janvier 2014</b>	520	90	610
<b>Février 2014</b>	383	77	460
<b>Mars 2014</b>	247	12	259
<b>Avril 2014</b>	201	11	212
<b>Mai 2014</b>	177	63	240
<b>Juin 2014</b>	185	90	275
<b>Total</b>	<b>2.788</b>	<b>529</b>	<b>3.317</b>

Origine géographique des personnes hébergées



Parmi les 68 % originaires de la sous-région de Mons-Borinage, on constate la répartition suivante :

Mons	Borinage	Autres communes du Hainaut
48%	20%	32%

Leur destination après le séjour au sein de l'abri de nuit

Logement autonome	34
Maison d'accueil	33
Institution	8
Famille/Relation	23
Dépannage	103
VIF	3
<b>Total « sorties positives »</b>	<b>204 (= 49,75%)</b>
Hôpitaux généraux et psych.	27
Ecartement	41
Prison	1
Fin de séjour, pas d'endroit fixe	25
Pas de revenu	101
Rue	-
Parti dans la nuit	4
Décès	1
Toujours à l'abri	6
<b>Total « autres sorties »</b>	<b>206 ( 50,25%)</b>

Perspectives

Le déménagement vers des locaux plus spacieux et surtout l'agrandissement permanent de l'abri de nuit dont la fréquentation est importante doit être un projet prioritaire à court terme. Le projet de localisation à l'**ancienne école de Plein Air** serait donc une solution intéressante. L'accueil des familles nombreuses à reloger reste un problème, vu le manque de logements sociaux adaptés et vu le coût des loyers dans le privé pour une maison de plusieurs chambres.

**k) Le travail de rue et la collaboration avec le centre de jour de la Ville de Mons« L'Escale »**

La collaboration initiée avec « l'Escale » se poursuit avec un travailleur mis à disposition. Le centre d'accueil de Jour « l'Escale » est ouvert du lundi au vendredi de 9-19h. (Les plages d'ouverture sont élargies pour l'opération hiver).

Fréquentation du centre d'accueil de jour « L'Escale »

Période	Nombre de passages	Nombre de jours d'ouverture	Moyenne journalière
2010	3.576	277	13
2011	4.399	284	15
2012	3.426	287	12
2013	4.205	279	15
2014	5.147	207	25

## **3.2. L'aide aux victimes de violences intrafamiliales**

Le 14 décembre 2011, le Service Violences Intrafamiliales du CPAS de Mons a obtenu l'agrément en tant que Maison d'Accueil pour son projet d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences conjugales. Cela a eu pour conséquence l'élargissement de la compétence territoriale pour la prise en charge de nouvelles situations ainsi que l'augmentation des collaborations avec des services de tout le pays.

Au niveau quantitatif, le service VIF (pôles ambulatoire et hébergement confondus) a réceptionné **295 demandes** entre septembre 2013 et août 2014. Si nous comparons ce chiffre à celui de l'année précédente, nous constatons une **augmentation de 131 demandes** (+ 44,4 %).

Les 295 demandes sont réparties de la façon suivante :

- Ambulatoire : **88** (85 femmes et 3 hommes) ;
- Hébergement : **207** (dont 60 séjours effectifs pour 58 femmes différentes - projet pour femmes uniquement).

### **3.2.1. Le pôle ambulatoire**

Le fonctionnement du service permet :

- Une écoute téléphonique tous les jours de 8 heures à 22 heures ;
- Des entretiens psychologiques et sociaux sur rendez-vous ;
- Une consultation juridique sur rendez-vous ;
- Des accompagnements dans diverses institutions (police, hôpital, tribunal,...) à la demande de la personne.

Des activités collectives sont organisées au sein du service. Celles-ci sont accessibles à la fois aux personnes hébergées en urgence et aux personnes bénéficiant d'un suivi en ambulatoire.

En plus de ces 295 demandes, **7** enfants des femmes suivies au sein du Service VIF ont bénéficié d'un ou de plusieurs entretiens psychologiques afin de verbaliser leurs émotions et leur vécu par rapport aux scènes de violences dont ils ont été témoins ou victimes. Lorsqu'un suivi à plus long terme est nécessaire, une orientation est faite vers un centre de guidance psychologique, un planning familial ou encore un thérapeute privé.

### **3.2.2. Le pôle hébergement d'urgence**

L'hébergement vise à assurer la sécurité des femmes victimes de violences. La structure a une capacité d'accueil de **14** lits.

La Maison d'Accueil est un lieu permettant aux femmes et leurs enfants de se poser et de faire le point avec l'équipe sur leur situation de crise. La dynamique de travail du service prévoit de n'effectuer que des séjours de courte durée.

Au cours de l'hébergement, l'équipe éducative met également en place des activités collectives dédiées aux enfants. Leur but est non seulement de divertir les enfants, mais aussi de travailler sur leurs émotions, leur image et celle de leurs parents.

**Sur les 58 personnes hébergées, 27 étaient des femmes seules et 31 étaient des femmes accompagnées d'enfant(s).**

Au total, 57 enfants ont été hébergés au sein de notre structure :

- 51 de moins de 12 ans ;
- 6 de plus de 12 ans.

Entre septembre 2013 et août 2014, notre structure a donc hébergé 115 personnes au total (femmes et enfants confondus).

La **durée moyenne des séjours** est de 12 nuits.

### **Orientation des personnes**

Les solutions trouvées en fin d'hébergement sont les suivantes :

- Retour au domicile : **12**
- Hébergement dans la famille ou chez des amis : **17**
- Logement : **4**
- Maison d'accueil : **23**
- Autre : **3**
- Inconnu : **1**

### **Demandes n'ayant pas abouti**

Nous comptabilisons 130 demandes d'hébergement qui n'ont pas abouti entre septembre 2013 et août 2014.

### **Celles-ci ont été orientées vers d'autres structures**

- Soit parce que la demande n'entrait pas dans nos conditions : pas de violence conjugale, demande d'hébergement pour un homme,...
- Soit parce que la composition familiale (plus de 4 enfants) ne nous permettait pas de les héberger ;
- Soit parce qu'une piste dans le réseau social ou en maison d'accueil a été trouvée ;
- Soit parce que la personne ne s'est finalement pas présentée au rendez-vous ou n'a pas adhéré au mode de fonctionnement de notre structure.

### **3.2.3. Le travail en réseau**

Le travail en réseau fait partie intégrante des missions de notre service. Le Service VIF est connu dans le réseau montois non seulement pour l'orientation des situations (orientation vers le service/orientation à la sortie du service), mais également pour des conseils. Ainsi, des services de première ligne nous consultent régulièrement afin d'obtenir un avis sur une situation.

L'équipe a également réalisé une animation de sensibilisation auprès d'étudiants de sixième secondaire et a rencontré différents services (zones de police, hôpitaux, plannings familiaux,...) du Hainaut afin de présenter le VIF et d'établir des collaborations.

Dans le cadre de la Commission VIF l'Action de la Ville de Mons, les membres de l'équipe participent chaque année à la campagne « rubans blancs » destinée à : sensibiliser le public,

faire connaître le service auprès du public et des professionnels et créer des liens avec d'autres travailleurs.

### **3.3. Les ILA (Initiatives Locales d'Accueil)**

L'accueil des demandeurs d'asile est un droit fondamental qui est reconnu par le droit international et le droit européen (Directive 2003/9/CE). L'Agence pour l'Accueil des demandeurs d'asile (FEDASIL) est chargée de l'application du régime de l'accueil des demandeurs d'asile. L'aide matérielle est dispensée au sein des structures d'accueil relevant de FEDASIL ou par un partenaire. Les Initiatives Locales d'Accueil (ILA) gérées par les CPAS en font partie.

Le CPAS de Mons organise, depuis 2000, une Initiative Locale d'Accueil (ILA). Elle était à l'origine agréée pour une capacité de 30 personnes.

Chaque résident reçoit une allocation hebdomadaire afin de prendre en charge ses frais de nourriture, son argent de poche et les frais divers.

Le loyer et les charges (eau, électricité, gaz, taxes communales) sont pris en charge par le CPAS ainsi que les frais liés à l'accompagnement social et médical des demandeurs d'asile. L'ensemble des coûts est pris en charge par Fedasil moyennant une allocation journalière par jour de présence des résidents.

Fin septembre 2013, suite à une diminution du nombre de demandes d'asile et à l'accélération de la procédure, l'Agence Fedasil a travaillé sur un plan global de réorganisation de la capacité de son réseau d'accueil pour l'année 2014. Cette réorganisation vise également à restreindre les dépenses fédérales en vue de réaliser des économies.

Fedasil se voit donc contrainte de résilier des places conventionnées au sein de toutes les ILA du pays et de proposer de réserver des places conventionnées comme « places tampons ».

Pour le C.P.A.S. de Mons :

- **5** places conventionnées ont été résiliées définitivement à la date du 01/04/2014
- **4** places conventionnées ont été résiliées définitivement au 01/06/2014

Il en ressort donc que la capacité d'accueil de notre Centre est passée de 30 à 21 places au 01/06/2014.

En termes de logement, notre Centre louait **8** appartements à la société « Toit et Moi » et un logement appartenait au C.P.A.S.

Des travaux de réfection ont été entrepris dans **4** logements du C.P.A.S. pour transférer certains résidents.

Depuis le 01/05/2014, l'hébergement est assuré dans **2** logements de « Toit et Moi » et **5** logements du C.P.A.S.

#### **Les mouvements**

<b>2013</b>	<b>2014 (01/14 à 06/2014)</b>
25 personnes ont quitté	22 personnes ont quitté



22 personnes ont intégré	11 personnes ont intégré
--------------------------	--------------------------

### Le taux d'occupation de notre ILA

- En 2013, le taux d'occupation s'élevait à 97,17 %
- En 2014 (6 premiers mois), le taux d'occupation est de 87,38 %. La diminution s'explique par le fait que nous sommes passés de 30 à 21 places conventionnées. Certaines places se sont retrouvées « libres » mais aucun résident n'a été désigné pour les occuper car elles devaient, à terme, être supprimées.

### 3.4. Les personnes âgées

Le service s'occupe de l'orientation et du suivi social des personnes dont l'état de santé ne permet plus de demeurer à leur domicile.

Il est donc proposé en concertation avec la personne âgée et sa famille un placement soit dans l'une des maisons de repos du CPAS soit dans une maison de repos extérieure.

#### Quelques statistiques

Nombre de nouvelles demandes reçues par le service du 01/01/14 au 30/06/2014 qui se répartissent comme suit :

- En suspend : **86**
- Concrétisées (accord BP) : **106**. Parmi ces chiffres, nous comptons **19** dossiers de court séjour à la BMB ;
- En court de finalisation : **10**
- Autres aides passées au BP : **53** (lunettes, vacances, DA, augmentation de prix de home externes, ...).
- Depuis le 01/01/14, demande d'allocations pour handicap : **66**
- Demande de GRAPA : **13**

#### Nombre actuel de pensionnaires

**BMB** : Complet **70**

**MRS** : Complet **221**

**Homes externes** : **107** ( - 15% par rapport à 2013)

**Nombre de homes extérieurs sollicités** : **53** (- 11% par rapport à 2013)

### Bilan et perspective

Les demandes d'hébergement devraient continuer à être importantes en raison du vieillissement de la population. Il en est de même des demandes d'aide sociale pour la prise en charge des frais d'hébergement en raison de l'écart négatif qui se creuse entre le montant des pensions et les prix d'hébergement.

### Problèmes sociaux constatés

Les situations rencontrées se complexifient : endettement de plus en plus important, rupture familiale, hébergement de personnes de – de 60 ans...

Nous constatons également un fait nouveau qui est la séparation voulue du couple âgé où les deux conjoints ne se « supportent plus » et veulent donc vivre dans des milieux séparés.

Enfin, les demandes d'hébergement pour couples se maintiennent.

### **3.5. La prévention et le traitement du surendettement**

#### **3.5.1 La médiation de dettes**

Le service de médiation de dettes et de guidance budgétaire du CPAS est composé de 8 travailleurs sociaux, de 3 agents administratifs, d'une assistante sociale en chef et d'une juriste, chef de bureau.

Le montant de la subvention octroyée par la Région Wallonne **pour l'année 2014**, s'élève à **42.582,61 €**, il est établi en fonction des critères de population et du nombre de dossiers.

##### **a) La médiation classique**

Mode de solution extra judiciaire des conflits, la médiation de dettes est définie comme une prestation ou service qui, sans la conclusion de contrat de crédit, vise à réaliser un aménagement des modalités de paiement de la dette qui découle des contrats de crédits.

La situation doit être envisagée dans un contexte professionnel, social et familial, ce qui nécessite la mise en place d'une série d'étapes pour que le processus ait une chance de mener les parties vers une entente.

##### **Nombre de dossiers**

<b>Année</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014 (au 30/06)</b>
<b>Médiation classique</b>	<b>352</b>	<b>349</b>	<b>308</b>	<b>369</b>	<b>478</b>	<b>184</b>

Remarque : Durant les 6 premiers mois de l'année 2014, le service de médiation classique a connu un ralentissement au niveau des nouvelles demandes et du traitement des dossiers en cours étant donné que l'effectif a été fortement réduit (1 seule AS à 3/5 temps pour l'ensemble des dossiers et nouvelles demandes).

Le nombre global de dossiers traités par le service s'explique par le fait que de plus en plus de situations de surendettement sont dues à des dettes du quotidien (téléphonie, loyer, mais aussi frais médicaux et d'hospitalisation), pas par des achats luxueux ou inconsidérés.

Cela représente 132 dossiers sans crédit à la consommation (au 30/06/2014) contre 212 dossiers en 2013.

Bien entendu les causes sont multiples, mais ce qui est préoccupant c'est de constater la faiblesse des revenus (structurellement trop bas) qui ne permettent plus de faire face à des dépenses normales.

Cette situation a des répercussions sur la structure des créanciers ; plus les revenus des ménages surendettés sont faibles, plus l'endettement non lié au crédit est fréquent.

Dans des cas de plus en plus nombreux, les travailleurs sociaux sont impuissants à trouver une solution durable, un plan de remboursement cohérent. Ils tentent de veiller au paiement des charges prioritaires (loyer, électricité et gaz) afin d'éviter que le ménage ne tombe dans une situation pire encore (difficile d'assurer des conditions de vie conformes à la dignité humaine !).

Cela entraîne notamment l'intervention quasi systématiquement des fonds « énergie et eau ».

### **b) La médiation judiciaire**

#### **La requête en règlement collectif de dettes**

Depuis l'existence de la loi du 05.07.98 sur le règlement collectif de dettes, bon nombre de personnes, aidées ou non par notre CPAS, font appel au service pour obtenir soit une information précise et une analyse de leur situation.

Quand les intéressés ont pris la décision d'introduire la requête, les médiatrices les aident dans la rédaction.

#### **La désignation comme médiateur judiciaire**

Depuis juin 1999, le CPAS de Mons est reconnu en qualité de médiateur judiciaire. Le service gère actuellement 111 dossiers de médiation judiciaire.

Le rôle du médiateur judiciaire est aussi complexe qu'important et se situe sur quatre niveaux: les « médiés », les créanciers, les débiteurs et le Juge des Saisies. Le but du médiateur est de trouver un arrangement qui agréera toutes les parties.

#### **Nombre de dossiers**

<b>Année</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014 (01/14 à 08/14)</b>
<b>Médiation Judiciaire</b>	<b>95</b>	<b>95</b>	<b>89</b>	<b>78</b>	<b>80</b>	<b>62</b>

A ce chiffre de **62** dossiers pour lesquels le service est désigné comme Médiateur, il faut ajouter 24 requêtes rédigées et déposées au nom du service au Tribunal du Travail.

En ce qui concerne le public cible du service de médiation de dettes, il n'y a pas de catégorie particulière (RIS, allocations de chômage, revenus de remplacements, salariés,...). Toute personne peut être concernée par le surendettement, et quelles qu'en soient les causes (assuétudes, perte d'emploi, mauvaise gestion, accident de la vie,...).

Dans le cadre d'un règlement collectif de dettes, il a pu être constaté que :

- Depuis le changement de la loi (admissibilité des dossiers sans quotité disponible), la quantité de plans judiciaires augmente fortement et donc le suivi est limité à 5 ans conformément aux prescriptions légales ;
- Pour les plans amiables, il y a un délai raisonnable de 7 à 8 ans...

Dans la grande majorité des cas, les dossiers arrivent à terme (en amiable comme en judiciaire).

### **3.5.2 L'aide de première ligne et la guidance énergétique**

Ce service est composé de 4 assistantes sociales, un agent administratif et un tuteur énergie.

Accessible à toute la population, le service de première ligne établit des plans de remboursement qui peuvent être ultérieurement revus et adaptés en fonction de l'évolution de la situation financière de la personne, voire le transfert du dossier vers un autre service (médiation...) si la situation de l'utilisateur nécessite un suivi régulier et à plus long terme.

De nombreuses interventions sont effectuées de manière ponctuelle (fax à un huissier demande de décompte, examen du droit au FDE ou FSE...).

Toutes les missions confiées à la Cellule Prévention sont réalisées par une assistante sociale en collaboration avec le Tuteur Energie (à mi-temps), y compris la gestion des dossiers Fonds des Energies (FDE), Fonds Social de L'Eau et Fonds Mazout, dossier pour les demandes d'intervention MEBAR mais aussi de l'organisation des CLE.

#### **Du 01/09/2013 au 31/08/2014**

Type d'intervention/ Secteur	Mons et petites communes	Jemappes/Flénu/Cuesmes
Interventions urgentes et/ou ponctuelles	837	356
<b>Total</b>	<b>1193</b>	

Ce chiffre a **presque doublé** par rapport à la même période en 2012/2013.

Différents volets existent en matière de guidance énergétique :

#### **1) Compteurs à budget**

Le compteur à budget (CàB) est en fait un boîtier électronique de lecture de carte à puce couplé au compteur standard. Ce système permet l'utilisation d'une carte de prépaiement comparable au système des cartes GSM. Cette carte peut se recharger directement auprès des services ORES, de certains CPAS ou lieux publics tels que librairies, superette,...

Attention : Une fois la procédure lancée, il n'est plus possible de négocier pour éviter le placement du CàB. La seule possibilité pour éviter le CàB est le paiement de la dette. Le service de guidance budgétaire peut éventuellement, après examen de la situation, proposer la prise en charge de la dette via le fonds des énergies.

**2) Commission Locale d’Energie (CLE)**

Date	Nbre de pers. Convoquées	Type de demande	Décision
09/01/14	3	3 secours hivernal	2 octrois 1 refus
31/01/14	6	5 clients protégés 1 défaut récurrent de paiement	4 pertes clients protégés 1 maintien client protégé 1 retrait fourniture minimale
24/03/14	5	3 clients protégés 1 défaut récurrent de paiement	3 retraits clients protégés 1 retrait fourniture minimale 1 maintien + PP
19/06/14	5	3 statuts client protégé 2 défauts récurrents de paiement électricité	1 annulation 1 report 2 pertes clients protégés 1 retrait fourniture minimale
02/07/14	22	22 clients protégés	2 annulations 2 délais 4 maintiens 14 pertes
20/08/14	6	1 client protégé 5 défauts récurrents de paiement	1 perte client protégé 5 retraits fourniture minimale
<b>Soit 47 personnes convoquées jusqu’au 31/08/14 dont 9 seulement se seront présentées</b>			

**Pour l’électricité**

La CLE se réunit pour les clients protégés (bénéficiaires du RIS ou de l’aide sociale équivalente, personnes handicapées à plus de 66% bénéficiaires d’une allocation sociale, personnes suivies en guidance budgétaire ou en médiation de dettes) en défaut de paiement, les clients protégés ayant bénéficié de la fourniture minimale de 1300 Watts pendant 6 mois sans rechargement de leur CàB ou sans paiement des factures.

**Pour le gaz**

- Saisie de la CLE pour les clients protégés ou pas en défaut de paiement chez le GRD ;
- Mesures finales : décision d’octroi de cartes d’alimentation par le GRD uniquement aux clients protégés qui ne seront plus en mesure d’alimenter leur CàB pendant la période hivernale.

**La CLE doit :**

- Evaluer les difficultés sociales et financières du client ;
- Apprécier si le client a cherché une solution à ses difficultés de paiement ;
- Se prononcer sur le bien fondé ou non de la suspension de la fourniture minimale garantie pour l'électricité. Pour le gaz, elle statue sur la suspension (et donc résiliation automatique du contrat de fourniture), la poursuite de l'octroi des cartes d'alimentation (et de la période d'application) et de la prise en charge des coûts liés à la distribution des cartes (30 % de ces consommations restant à charge du client protégé) après les mesures transitoires.

### **Procédure de la CLE lorsque le client perd sa qualité de client protégé**

La procédure de saisine est identique à celle de la CLE pour suspension de fourniture ou octroi de cartes d'alimentation.

Le GRD doit transmettre à la commission une note justificative attestant la perte de la qualité de client protégé et la preuve de la « non signature » d'un contrat dans les délais.

Si la commission confirme cette perte, il y aura suspension de la fourniture au plus tôt dans les 5 jours après la notification de la décision.

Si elle ne la confirme pas, on maintient la fourniture par le GRD.

Si après la suspension, la personne signe un contrat, elle peut demander la réouverture du compteur auprès du GRD (jusqu'à ce que son contrat soit actif chez le fournisseur choisi).

S'il n'a pas de réponse favorable du GRD dans les 5 jours, le client peut lui-même saisir la CLE : il doit alors annexer à sa demande l'avis du CPAS sur le bien fondé de sa demande de réouverture de compteur. Si le CPAS est favorable à la saisie de la CLE, le Président convoque les membres selon la procédure habituelle.

### **3) Fonds des Energies**

La loi du 4 septembre 2002 confie au Centre Public d'Action Sociale la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies. A partir de 2003, la loi du 4 septembre remplace les conventions dans le cadre des Fonds Sociaux.

La guidance sociale suppose le recours à du personnel. Une partie des moyens prévus dans la loi du 04/09/2002 est dès lors destinée au frais de personnel.

#### **a) Financement en personnel**

Cette partie du subside permet de financer 8 équivalents temps plein, à concurrence de **380.416,72 € pour l'année 2014.**

#### **b) Financement de l'aide sociale financière**

Dans ce cadre, les CPAS sont chargés :

- D'accorder aux personnes qui ont notamment des difficultés à payer leurs factures de gaz ou d'électricité, l'accompagnement et la guidance budgétaire nécessaire, la négociation d'un plan de paiement ;
- D'octroyer une aide financière aux personnes dont la situation d'endettement est telle qu'elles ne peuvent plus faire face au paiement de leurs factures de gaz et d'électricité.

**Pour l'année 2015, un montant de 374.266,58 € est octroyé au CPAS.**

Dans ce cadre, le CPAS intervient principalement, outre les factures d'énergie, dans les frais liés aux soins de santé, au logement et aux menaces de vente mobilière.

Année	Compte 2013	B.I. 2014	B.I. 2015
Dossiers	423	485	-
Budget	403.729,81 €	434.318,28 €	374.266,58

Chaque année le service doit revoir les critères d'interventions afin d'utiliser le Fonds de manière équitable tout au long de l'année. En raison du nombre de plus en plus important, les critères d'intervention sont de plus en plus restrictifs. Aussi, le Ministère a décidé d'utiliser une partie de la subvention pour mettre en place des mesures préventives. C'est pourquoi depuis 2010, le budget a été augmenté et un volet préventif a été ajouté dans les possibilités d'intervention.

### Liste non exhaustive des mesures pouvant être appliquée sur le terrain

#### Des actions individuelles

##### - Intervention dans les coûts pour des appareils plus efficaces et plus sûrs.

Exemples: compteur bi-horaire; compteur à budget ; achat d'ampoules économiques; achat de wattmètres; achat de multiprises avec interrupteur; achat d'un poêle à pellets; achat d'un pommeau de douche économique; achat ou aide à l'achat d'appareils électroménagers A+; achat de lampadaire de moindre consommation ;

##### - Intervention dans la surveillance, l'entretien, ou la mise en conformité d'appareils énergétiques :

Soit en intervenant dans l'installation ou l'entretien d'appareils énergétiques

Exemples : Installation d'un circuit électrique plus performant ; Ramonage des cheminées ; Entretien des chaudières ;

Soit en intervenant dans un diagnostic énergétique personnalisé

Exemples : Scan énergétique personnalisé ; Audit énergétique ; Analyse énergétique ; Suivi des consommations du ménage ; Aide dans le choix du fournisseur d'énergie ;

##### - Interventions pour réduire la consommation d'énergie.

Exemples : achat de tentures ; isolation des tuyauteries de chauffage ; produits pour colmater les joints au bas des portes ou autour des vieux châssis ; boudins de porte ; placement de réflecteurs ; thermostats ; vannes thermostatiques ;

##### - Interventions dans le financement de travaux permettant des réductions du coût de l'énergie même dans le cadre du gros œuvre.

Exemples : isolation des toitures, murs, planchers et portes extérieures ; doubles vitrages et châssis performants ; volets ; isolation des tuyauteries de chauffage ; remplacement de chauffage ; intervention dans le coût financier d'emprunts ayant pour but la réduction de consommation d'énergie.

#### Des actions collectives

Le CPAS peut prendre des mesures d'actions ponctuelles d'information et de prévention : ceci peut regrouper toutes les mesures d'informations énergétiques.

Exemples : la publication de folders, des brochures ; jeu de rôle et mise en situation questionnaire sur les habitudes de consommateurs.

#### **4) Fonds Social de l'Eau**

Le fonds social de l'eau est avant tout un mécanisme financier voué à intervenir dans le paiement des factures des consommateurs en difficulté. Il est alimenté par une contribution des consommateurs de 0,0125 € par mètre cube d'eau facturé et affecté à quatre catégories de dépenses : 85 % pour les dépenses d'intervention en faveur des consommateurs en difficulté, 9 % pour les dépenses de fonctionnement des CPAS, 5 % pour les dépenses d'améliorations techniques et 1 % pour les dépenses de fonctionnement de la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau).

Chaque CPAS dispose d'un droit de tirage déterminé par le nombre de personnes en difficulté de paiement et le nombre de bénéficiaires du RIS par rapport au nombre de raccordements ; Pour le CPAS de Mons, le droit de tirage s'élève à 71.143,86 € pour l'année 2014.

<b>Année</b>	<b>Budget</b>	<b>Nbre de dossiers traités</b>
<b>2010</b>	74 000,99€	305
<b>2011</b>	65 014,49€	323
<b>2012</b>	66.707,28 €	235
<b>2013</b>	70.845 €	257
<b>2014 (31/08/14)</b>	71.143,86 €	170 pour 48.043,91 €

#### **5) Dossiers MEBAR**

Cette opération permet d'intervenir dans l'achat d'un poêle à mazout à concurrence d'un montant fixe par rapport à la situation du demandeur.

Les personnes entrant dans les conditions d'octroi du projet « MEBAR II », s'adressent au service de guidance budgétaire pour la constitution de leur dossier.

Les assistants sociaux de l'aide générale rassemblent les documents auprès des personnes dont ils gèrent le dossier et qui souhaitent une aide dans le cadre de « MEBAR II ».

Tous les dossiers transitent par le service de guidance budgétaire qui les envoie auprès du Ministère de la Région Wallonne pour accord de prise en charge.

La prime s'élève à 1.365€ TVAC pour les ménages dont les ressources sont inférieures ou égales au montant du revenu d'intégration sociale majoré de 20%.

<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014 (au 31/08)</b>
14	39	14

#### **6) Le Fonds Mazout**



Le Gouvernement soutient un « Fonds Social Mazout » pour éviter que des milliers de personnes à faibles revenus ne puissent pas se chauffer. Cette allocation de chauffage varie selon le type de combustible utilisé et son prix.

#### Bénéficiaires :

- Catégorie 1 : Statut VIPO ou OMNIO (si une personne à charge à des revenus, on tient compte des revenus comme dans la catégorie 2) ;
- Catégorie 2 : Les personnes à « faibles revenus » (revenus annuels bruts imposables inférieurs à 16.965,47 € majorés de 3140,77 € par personne à charge) ;
- Catégorie 3 : procédure de médiation conformément à la loi relative au crédit à la consommation en cours.

#### Combustibles :

- Le gasoil de chauffage en vrac et à la pompe ;
- Le pétrole lampant en vrac et à la pompe ;
- Le propane en vrac.

#### Montant de l'allocation :

- Une allocation forfaitaire minimum de 210€ pour 1.500 litres ;
- Intervention pour 1.500 litres maximum.

Année	Dossiers traités	Montant des dépenses
2012	739	86.798,04 €
2013	950	112.844,80 €
2014	485 (31/08)	60.541,00 €

### 7) La guidance sociale énergétique (PAPE)

Le Plan débute le 1<sup>er</sup> juin 2013 et se termine le 31 mai 2015 ( budget subsidié : 50.000 €)

#### **Volet 1 : Information et sensibilisation.**

##### I. Séances d'information et de sensibilisation en sein de notre CPAS

La cellule prévention « Energie & Endettement » (CePEE) réalise, en collaboration avec les assistants sociaux du service d'insertion socioprofessionnelle, des séances d'information et de sensibilisation sur le budget et l'énergie, sous forme de module, à des personnes issue du service. Des outils didactiques sur l'énergie créés par le SPW y sont distribués (calendrier perpétuel, tableau de bord sur le relevé des index des compteurs, énergiHic,....)

##### II. Séances d'information et de sensibilisation en dehors du CPAS

La cellule est sollicitée par une EFT montoise pour des séances d'information et de sensibilisation.

Une collaboration est réalisée dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale pour améliorer la coordination des services étant susceptibles d'intervenir dans les dossiers connus et suivis par la cellule. Les agents de la cellule prévention ont aussi pour objectif une sensibilisation des acteurs de terrain sur l'U.R.E.

Il est également possible de proposer des séances d'information et de sensibilisation pour les écoles montoises.

### III. BATIMONS 2014 et 2015

Depuis quelques années, la cellule prévention participe à la foire commerciale BATIMONS afin d'informer et de sensibiliser, le tout public, sur les économies d'énergie, le simulateur tarifaire pour le choix des fournisseurs d'énergie,....

### IV. Prévention au sein du personnel du CPAS de Mons

Il est prévu d'élaborer un feuillet trimestriel sur des conseils URE lors de la distribution de la fiche de paie.

### V. Mons Mag et autres journaux de quartier

Réalisation d'article sur l'énergie en général (Information sur la participation de la cellule à BATIMONS, conseils URE, .....

## **Volet 2 : Suivi individualisé des ménages**

Dans le cadre du PAPE, une convention morale est signée entre le CPAS et les ménages suivis. Celle-ci permet d'établir une collaboration entre la Cellule et les ménages pendant une période d'une année maximum (possibilité de prolongation en fonction de la situation.

### Celle-ci consiste en :

Audit énergétique approfondi du logement par le tuteur énergie (état du logement, des appareils électroménagers, du système de chauffage, de l'installation électrique,....) et proposition de pistes de solutions ;

### Selon les situations, il est possible de solliciter :

- Une intervention externe d'un électricien ou d'un chauffagiste pour établir un rapport officiel concernant l'installation ;
- Une intervention pour l'achat de petit matériel ;
- Une visite, tous les deux mois, du tuteur énergie est réalisé afin de mettre en évidence l'évolution de la situation ;
- Après 4 mois, le ménage recevra un kit énergie (Ampoules, multiprise, outils didactiques du SPW,....) ;

Une intervention forfaitaire de 200 € peut être allouée pour l'intervention d'un électricien ou d'un chauffagiste.

Pour l'achat du petit matériel et si le ménage ne peut pas le placer lui-même, le service peut proposer l'intervention du service de brico-dépannage du CPAS (7€/heure)

## 8) Le tuteur énergie

Notre Centre dispose depuis mars 2009 d'un tuteur énergie qui travaille au sein de la cellule de prévention et endettement en collaboration avec une assistante sociale.

Son travail consiste principalement à effectuer des visites à domiciles dans le but de :

- De sensibiliser et informer les demandeurs sur les mécanismes de protection, d'indemnisation des ménages visés par le décret sur l'électricité et le gaz ;
- De donner des conseils afin de réaliser des économies d'énergie ;
- D'informer les demandeurs sur les contrats de fourniture d'électricité /gaz, de rechercher des meilleurs prix pour la fourniture énergétique et notamment vérifier si un droit au tarif social est possible ;
- D'aider à concevoir des petits travaux d'aménagements qui sont à la portée du demandeur (remplacement de carreau d'une fenêtre, isolation de tuyauterie, pose de réflecteurs, ... ) ;
- D'aider à la compréhension des résultats d'un audit énergétiques ;
- D'aider à la recherche de prestataires de services (compréhension et analyse de devis) ;
- D'apporter une aide dans l'introduction de demandes de primes, de prêts ;
- ....

Le tuteur énergie complète ainsi le travail réalisé au sein des autres services du CPAS que ce soit l'aide de première ligne en guidance budgétaire, la médiation de dettes, ou encore le service d'aide générale.

## 9) Collaboration avec la Maison de l'énergie

Depuis la mise en place de la maison de l'énergie au sein de notre Centre en septembre 2009, toute une série de mesures ont été mises en place afin d'assurer une collaboration efficace de nos services :

- Dans le cadre des dossiers suivis en médiation de dettes simple, si constat par l'AS qu'il y a un souci au niveau de la consommation énergétique du ménage donner l'info quant à l'existence du prêt 0 % ;
- Dans le cadre des dossiers suivis en médiation judiciaire, avec l'autorisation du Juge possibilité de permettre aux médiés d'obtenir un prêt à 0 % auprès de la Maison de l'énergie ;
- Le suivi social des dossiers « public cible » de la Maison de l'énergie est assuré par une AS ;
- La Maison de l'énergie transmet les nouvelles demandes à notre service afin de vérifier si la personne est connue ou non du service ;

**Tableau récapitulatif pour le service de médiation de dettes et de guidances budgétaire**

Années	2010	2011	2012	2013	2014 (31/08/14)
Médiation classique	349	308	369	478	184 dossiers avec crédits à la consommation
Médiation judiciaire	95	89	78	80	62
Guidance Budgétaire	287	519	657	923	401
Dossiers MEBAR	25	14	14	39	14
Eau	305	299	235	257	170
Fonds des Energies	256	334	423	485	243
Commission Locale D'Energie	18 personnes convoquées	9 personnes convoquées	50 personnes convoquées	91 personnes convoquées	47 personnes convoquées
Fonds Mazout	494	401	739	950	485
<b>TOTAL</b>	<b>1829</b>	<b>1973</b>	<b>2565</b>	<b>3303</b>	<b>1606</b>

**4. Agir pour l'insertion sociale et professionnelle**

L'insertion socio professionnelle constitue un élément moteur de notre action sociale car elle permet d'envisager avec un nombre important d'usagers de nouvelles perspectives professionnelles et de nouveaux projets de vie.

L'effort réalisé par le CPAS de Mons en faveur des bénéficiaires de l'aide sociale est rendu possible par la recherche constante de subsides fédéraux, régionaux et européens.

L'engagement par un CPAS d'un travailleur en article 60 § 7 n'est pas sans coût. Au contraire, après avoir retiré l'ensemble des subsides dont il peut bénéficier, le CPAS reste avec un coût net d'environ 10.000 euros par an et par engagement. La politique article 60 § 7 coûte donc cher aux CPAS et communes. Cela mériterait une subsidiation beaucoup plus forte de la part des autorités ainsi qu'une reconnaissance à la mesure de l'effort des Centres.

**Le dispositif d'insertion professionnelle**

En 2013, **758 feuilles de liaison** ont été orientées vers notre service au départ du service d'aide sociale générale.

Pour les 8 premiers mois de 2014, nous sommes à **451 feuilles de liaison**.

Sur base de ces feuilles de liaison et aussi grâce à la réactivation des dossiers « en attente », **704 candidats** ont été reçus en 2013 pour un premier entretien de bilan et **351** pour les 8 premiers mois de 2014.

La moitié des candidats reçus se trouve dans la tranche d'âge de **25 à 44 ans**.

#### **4.1. L'accès à l'emploi**

Evolution du nombre de personnes (moyenne)

Au 01/09/2014, le service d'insertion professionnelle compte **291** bénéficiaires à l'emploi (articles 60, 61 et diverses activations).

Il poursuit un partenariat actif avec de nombreux services de la Ville, des entreprises d'économie sociale et des entreprises privées en vue de la remise à l'emploi de bénéficiaires de l'aide et de l'action sociale. Rappelons également le partenariat avec l'ensemble du tissu associatif.

#### **Répartition des bénéficiaires mis au travail (articles 60, 61 et mesures d'activation) par secteur arrêtée au 01/09/2014**

Partenaires	Art. 60		Art. 61		Art. 61 et Activa		Activation (Activa, SINE*, PTP)		Total	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
CPAS	77	77								
Ville + public	86	107								
ASBL et économie sociale	68	65								
Secteur Privé	0	4	9	6	23	19	13	13	45	42
<b>Total (au 01/09)</b>	231	253	9	6	23	19	13	13	276	291

Les chiffres d'accès à l'emploi sont donc en augmentation (+ 5,4 %).

#### **Répartition des personnes engagées en art. 60 § 7**

	CPAS	Ville (gratuit)	ASBL (gratuit)	ASBL/privé (payant)	Ville (payant-100% subsidié)	Economie sociale (100% subsidié)
2013	31 %	32 %	6%	6%	4%	21%
2014 (01/09)	31%	31%	6%	13%	4%	15%

Comme on le constate, les répartitions sont globalement stables.

**Evolution de la répartition des personnes engagées en art 60 § 7 (moyenne wallonne)**

	CPAS	Commune	ASBL	Ec. Soc	Ent. Privée	Autres
<b>2006</b>	39 %	16 %	16 %	17 %	7 %	5 %
<b>2008</b>	36 %	15 %	18 %	18 %	5 %	8 %
<b>2010</b>	36 %	16 %	17 %	20 %	3 %	8 %
<b>2012</b>	34 %	16 %	17 %	23 %	2 %	8 %

La proportion d'article 60 § 7 internes au CPAS de Mons est conforme à la moyenne de la Région Wallonne. Le CPAS privilégie donc logiquement les partenaires extérieurs.

L'économie sociale est une priorité pour le CPAS de Mons, tout comme la Ville qui constitue clairement un partenaire de référence.

On peut ajouter comme élément de lecture supplémentaire que le CPAS tend à promouvoir pour l'avenir les mises à disposition payantes ou 100% subsidiées, ainsi que les emplois à l'interne, ce qui réduirait de facto le pourcentage des mises à l'emploi art.60§7 gratuites et donc à charge du CPAS sans compensation de charge de travail.

	Internes	Mises à dispo. gratuites	Mises à dispo. payantes ou 100% subsidiées
<b>2012</b>	28%	48%	24%
<b>2013</b>	31 %	38 %	31 %
<b>2014</b>	31 %	37 %	32 %

De la même manière, sur le volume de contrats d'insertion obtenus chaque année dans le cadre du dispositif mis en place, le service entend augmenter le pourcentage de mises à l'emploi via les art.61, activa, sine et PTP. Ces mesures permettent le plus souvent une insertion durable sur le marché de l'emploi traditionnel.

**4.2. Les actions menées en amont de l'emploi****4.2.1 Suivi socio - professionnel**

- Accueil et premiers entretiens sur base des documents de liaisons transmis par l'aide générale ;
- Si un projet d'insertion est possible, élaboration d'un PIIS (si non, équité) ;
- Accompagnement durant le déroulement du PIIS ;
- Orientation vers les actions SIP et les opérateurs extérieurs de formation ou d'insertion ;
- Mise en formation et suivi, stage et évaluation du stage ;
- Mise en contrat d'insertion, suivi de dossier social et professionnel ;
- Organisation de la formation continue des travailleurs en insertion ;
- Organisation de la collaboration avec Proaction.

Entretiens 1er Bilan 2012						
18/24 ans	25/44 ans	45/54 ans	55 ans et plus	TOTAL	H	F
267	331	71	8	677	396	281
Entretiens 1 <sup>er</sup> Bilan 2013						
277	353	60	14	704	410	294
Entretiens 1 <sup>er</sup> Bilan 2014 (8mois)						
146	169	28	8	351	187	164

**271 PIIS « insertion »** (au 31/08/14) ont été réalisés depuis ce début d'année.

Au 31/08/2014, nous supervisons donc **680 bénéficiaires** dont **543 dossiers PIIS-SIP** actif et **137 dossiers** en cours de Bilan Socio Professionnel (BSP).

En outre, durant ces 8 premiers mois 2014, **158** dossiers qui ont été archivés (sortie RIS) et **76** dossiers qui ont été mis en attente pour raison d'équité ou problèmes de santé, les candidats reçus ont entamé leur parcours d'insertion et ont été progressivement orientés vers les actions du SIP et les opérateurs extérieurs.

Bilan des mises en formation 2013 (auprès des opérateurs extérieurs)

Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, **256 mises en formation** ont été réalisées.

SEXE		AGE			NIVEAU D'ETUDE		OPERATEUR	
Hommes	Femmes	18/24 ans	24/44 ans	45/54 ans	CESS	4,69 %	EFT	33,98 %
50,39 %	49,61 %	35,55 %	51,95 %	12,50 %	CESI	8,98 %	PS	37,11 %
					CEB	18,75 %	ALPHA	1,95 %
					PRIMAIRE NON ACHEVE	1,95 %	FOREM	5,86 %
					PROFESSIONNEL	18,75 %	MONS FORMATION	1,17 %
					SPECIAL	4,3 %	AUTRES	19,92 %
					SUPERIEUR	1,95 %		
					INCONNU	31,64 %		

Du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 août 2014, **164 mises en formation** a été réalisées.

SEXE		AGE			NIVEAU D'ETUDE		OPERATEUR	
Hommes	Femmes	18/24 ans	24/44 ans	45/54 ans	CESS	5,49 %	CISP	43,29 %
48,17 %	51,83 %	37,20 %	50,61 %	12,20 %	CESI	10,98 %	PS	34,15 %
					CEB	18,29 %	ALPHA	0,61 %

<b>PRIMAIRE NON ACHEVE</b>	0,61 %	<b>FOREM</b>	3,05 %
<b>PROFESSIONNEL</b>	21,95 %	<b>MONS FORMATION</b>	0 %
<b>SPECIAL</b>	8,54 %	<b>AUTRES</b>	18,90 %

#### **4.2.2 Compétences et Ressources pour l'Emploi**

- Ateliers collectifs et suivis individuels : bilan de compétences, mise en projet, atelier multimédia, recherche active d'emploi ;
- Fichier de candidatures, présélection de candidats et informations aux employeurs ;
- Partenariats avec la Mission Régionale pour l'emploi de Mons Borinage (MRMB), l'agence conseil Progress et la coopérative d'activités Avomarc ;

Dans le cadre des PIIS négociés trimestriellement avec les stagiaires en insertion, toutes les interventions sont organisées afin de structurer la progression de chaque candidat et de l'amener dans les meilleures conditions possibles en position d'occuper un emploi d'insertion.

##### **a) Atelier d'évaluation de compétences (Eval 2)**

Du 1/01 au 31/07/2014 : **63 stagiaires** (- 15 % par rapport à l'année dernière). Cette diminution est due à notre nouveau dispositif d'orientation vers cet atelier. Depuis janvier 2013, seules les personnes désireuses de travailler dans le domaine administratif passe par cet atelier.

##### **b) Atelier multimédia : informatique et bureautique (PMTIC)**

Du 1/01 au 31/07/2014 : **83 stagiaires** (+ 13 % par rapport à l'année dernière).

Cela représente actuellement **3.268 heures de formation**. Le nombre d'heures agréées par la Région Wallonne est passé à 4.832 heures pour l'année 2014.

##### **c) Atelier de Mise en Projet**

Eveil vocationnel, orientation professionnelle, identification des projets de vie d'emploi...).

Du 1/01 au 31/07/2014 : **22 stagiaires**.

##### **d) Atelier d'Aide à la Recherche d'Emploi**

(CV, courriers, préparation des entretiens, contacts employeurs...).

Du 1/01 au 31/07/2014 : **101 stagiaires**.

##### **e) Partenariat mis en place dans le cadre du projet FSE « Mons Inser Formation » avec**

**Mission Régionale pour l'Emploi de Mons-Borinage (MRMB),**

**l'agence-conseil Progress et la coopérative d'activités Avomarc.**

Du 1/01 au 31/07/2014 : **30 stagiaires**.

D'autres remédiations ou formations sont organisées dans des matières très variées en collaboration avec l'enseignement de promotion sociale (**28 stagiaires** entre janvier et juin 2014), les Centres d'insertion socioprofessionnelles (CISP)...La remédiation en français occupe une place prépondérante (plus de 1/4 de l'ensemble des personnes en formation).

#### **4.2.3. CISP « Plein Air »**



Le CISP « Le Plein Air » (nouvel agrément RW, anciennement EFT) est situé à la Maternité d'Entreprise. Il propose différentes formations :

- Auxiliaire polyvalente en collectivité ;
- Bio maraîchage et entretien d'espaces verts ;
- Installateur - valoriste en électroménager ;
- Agent de transport, manutention et distribution ;
- Magasinier-livreur spécialisé dans le travail du bois.

Etat des lieux du CISP en chiffres

Evolution du nombre de stagiaires

	Nombre de stagiaires	Nombre heures de formation
<b>2010</b>	<b>75</b>	<b>33.938,48</b>
<b>2011</b>	<b>80</b>	<b>31.618,18</b>
<b>2012</b>	<b>68</b>	<b>31.381,41</b>
<b>2013</b>	<b>79</b>	<b>35.136,40</b>
<b>2014 (31/07/14)</b>	<b>71</b>	<b>22.002,26</b>

Le Plein Air a formé **71** stagiaires pour les sept premiers mois de **2014** soit, un total de 22.002,26 heures de formation (+34 % par rapport à la même période en 2013). Sur l'ensemble des stagiaires en formation, 83 % sont bénéficiaires du RIS, 13 % bénéficiaires d'allocations de chômage ou en situation d'attente de ces allocations et 4 % bénéficiaires d'autres revenus.

Détail des heures par formation

	Aux. coll.	Electro	Bois	Transport	Bio	Total
<b>2010</b>	<b>13.583</b>	<b>4.652</b>	<b>5.167</b>	<b>6.093</b>	<b>4.442</b>	<b>33.938</b>
<b>2011</b>	<b>15.647</b>	<b>4.061</b>	<b>4.843</b>	<b>3.650</b>	<b>3.416</b>	<b>31.618</b>
<b>2012</b>	<b>15.604</b>	<b>2.697</b>	<b>4.211</b>	<b>4.428</b>	<b>4.439</b>	<b>31.381</b>
<b>2013</b>	<b>13.335</b>	<b>3.428</b>	<b>4.563</b>	<b>4.834</b>	<b>8.974</b>	<b>35.136</b>
<b>2014 (31/07/14)</b>	<b>6.579</b>	<b>2.008</b>	<b>2.771</b>	<b>3.526</b>	<b>6.045</b>	<b>22.002</b>

Afin de développer l'axe entretiens d'espaces verts, deux sylviculteurs sont venus renforcer l'équipe ; leurs connaissances accrues dans cette matière donnent une plus value à cette filière. Le CISP est également présent à l'extérieur de telle manière à faire connaître ses qualités de travail et son expérience dans le domaine de la formation de public fragilisé. De cette façon les stagiaires peuvent appréhender un autre milieu de travail.

A partir du mois de septembre 2014, l'animatrice en charge de l'accompagnement social des stagiaires va mettre en place des remédiations en français et en mathématique à raison d'une demi-journée par semaine pour chaque filière.

### Détail du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du CISP s'élève à 105.758 € pour les sept premiers mois de 2014 et se répartit comme suit:

**CA Clients payants : 48.423 € ( 39.149 € sur la même période en 2013) (= + 23,6%)**

**CA Prestations internes : 57.335 € ( 59.816 € sur la même période en 2013) (= - 4,1%)**

**a) Détail du chiffre d'affaires (clients payants) en 2014 (au 31/07/14)**

Mois	Magasin	Auxiliaire en collectivité	Bio-maraîchage	Installateur valoriste en électro-ménager	Magasinier-livreur spécialisé dans le travail du bois	Valorisat.	Déménagt & Livraison	Taxi social	Total
1	4.085	1.510	0	80	8		184	730	6.597
2	5.092	1.365	803	65	110	78	96	652	8.260
3	4.324	1.450	150	25	0	129	740	377	7.195
4	5.219	1.161	0	0	0	150	369	521	7.420
5	3.206	1.604	309		0	0	0	572	5.691
6	3.114	1.679	207	0	60	0	0	564	5.624
7	4.830	1.770	322	35	0	117	0	561	7.635
<b>Total</b>	<b>29.870</b>	<b>10.539</b>	<b>1.791</b>	<b>205</b>	<b>178</b>	<b>474</b>	<b>1.389</b>	<b>3.977</b>	<b>48.422</b>

Si nous comparons, pour la même période, avec les chiffres de l'an dernier, nous constatons qu'il y a une forte hausse du chiffre d'affaire pour le magasin social malgré (et peut-être en raison de) la crise financière.

En ce qui concerne les auxiliaires en collectivité, nous comptons six chantiers payants et cinq chantiers en interne. Le chiffre d'affaires est en légère diminution.

En ce qui concerne la filière entretiens des espaces verts et bio maraîchage, nous avons à présent deux formateurs, les deux axes de la filière peuvent ainsi se développer et nous avons constaté une réelle augmentation des recettes.

Notre filière transport a réalisé moins de déménagements que l'année précédente, ce qui s'explique entre autre par le fait de la difficulté de recruter des stagiaires de qualité qui sont motivés. Tant que l'équipe n'est pas fiable, nous avons postposer les déménagements privés afin de nous consacrer pleinement au nouveau projet de recyclerie avec Hygéa.

Notre taxi social rencontre un franc succès, cependant vu la nouvelle législation en vigueur, nous ne pouvons plus utiliser le temps d'attente pour anticiper de nouvelles courses.

Notre magasin social « Le grenier aux trouvailles » fonctionne exclusivement avec des dons qui proviennent soit de personnes privées soit des Ecoparc (projet Recyclerie).

**b) Détail du chiffre d'affaires (clients internes) en 2014 (au 31/07/14)**

Mois	Auxiliaire en collectivité	Bio-maraîchage	Installateur valoriste en électro-ménager	Magasinier-livreur spécialisé dans le travail du bois	Déménagt & Livraison	Taxi social	Total
<b>1</b>	4.811	1.718	35	205	756	0	7.525
<b>2</b>	5.171	456	160	558	1.545	0	7.889
<b>3</b>	5.443	811	60	318	1.430	0	8.061
<b>4</b>	5.269	1.338	0	0	1.028	0	7.635
<b>5</b>	6.626	205	135	0	791	0	7.756

6	7.463	77	40	0	831	0	8.411
7	6.555	2.816	70	0	619	0	10.060
<b>Total</b>	<b>41.338</b>	<b>7.420</b>	<b>500</b>	<b>1.080</b>	<b>6.999</b>	<b>0</b>	<b>57.335</b>

Nos équipes de travail accompagnées des stagiaires et articles 60 se rendent sur les différents sites du CPAS de Mons afin d'y effectuer des prestations diverses de nettoyage, de transport et de manutention et de réparations notamment sur demande du service technique.

Vu l'augmentation des demandes d'interventions, nous avons mis au point un formulaire qui nous permet de mieux programmer le travail des différentes filières. La filière la plus sollicitée est celle du transport.

Années	Déménagements internes	Déménagement particuliers
2012	92	22
2013	102	23
<b>2014 (31/05/2014)</b>	42	9

La filière « Auxiliaire en collectivité » entretient de manière hebdomadaire la Maternité d'entreprise, la salle Shamrock, le Trieu, le magasin « Le Grenier aux trouvailles » ainsi que 4 permanences sociales (Epinlieu, Nimy, Ghlin, Cuesmes). Nous entretenons également d'autres sites tels que, Téléassistance (2X par semaine), Maison de l'Energie, Enclos de Messines, IMIO, le Relais Social et les Laurenties.

Par ailleurs, l'atelier repassage de la filière fonctionne bien et rencontre toujours un réel succès auprès des agents du CPAS. Le nombre moyen de mannes à repasser par semaine est de 15.

Quant à la filière électro, elle intervient ponctuellement pour des dépannages tant au sein des homes et services internes du CPAS que chez des particuliers. Elle procède à la remise en état et/ou à la réparation de matériel électroménager mis ensuite en vente au magasin.

Les différentes activités du CISP représentent une économie d'échelle intéressante pour le CPAS.

Depuis juin 2008, le CISP intervient également dans le cadre du projet IDESS (Initiatives de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de proximité à finalité sociale), celui-ci a été renouvelé au 01/06/2010. Les deux secteurs concernés sont le magasin social et le transport social. Le transport social permet au public cible de bénéficier d'une part d'une aide logistique dans le cas d'un déménagement mais aussi d'un service de taxi social qui s'est développé milieu 2011 et ce, à prix très compétitif. Ce projet permet aux personnes défavorisées de se déplacer à moindre coût soit pour aller à l'hôpital soit pour aller faire des courses ou encore participer à une activité ludique. Ce taxi fonctionne du lundi au vendredi selon des horaires de bureau.

Notre chauffeur fait preuve d'une très grande disponibilité.

### **Perspectives CISP**

Le CISP « Le Plein Air » est devenu un des acteurs principaux d'insertion socioprofessionnelle de la région montoise. Il s'est stabilisé tant dans ses objectifs de formation que sur le taux de réinsertion de ses stagiaires.

L'agrément obtenu le 01/01/2011 a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2015.

Un certain nombre d'heures de formation doit donc être atteint chaque année. Objectif atteint et largement dépassé en 2013(35.136h40 réalisées sur un objectif de 31.472h). En 2014, une projection des heures de formation pour l'année entière prévoit un nombre d'heures de 37.718h27 heures ; l'objectif serait atteint et dépassé.

### **LA RECYCLERIE**

Depuis juin 2014, notre CISP a signé une **convention de partenariat** avec **Hygéo** et **Droits et Devoirs**. L'objectif est de récupérer dans des écoparc (Obourg et Cuesmes) des objets ou mobiliers réutilisables afin de donner une seconde vie à des biens qui préalablement étaient destinés à la destruction. Par ailleurs, Hygéo diminue ainsi le tonnage de ses déchets.

Actuellement, notre CISP est en phase de test, nous récupérons en moyenne une tonne de biens réutilisables par semaine que nous orientons vers notre magasin social en vue d'être vendus après une éventuelle remise en état. Ce projet concerne donc le magasin social mais également les filières transport, bois et électro ménager.

Mise à part les électro ménagers (taxe récupel) la société Hygéo indemnise également le CPAS a raison de 80€/tonne de biens revendus.

Des fiches FEDER et FSE ont été introduites par Hygéo dans le cadre de l'appel à candidature de la nouvelle programmation européenne 2015-2020. Les décisions seront connues dans le courant de l'année 2015.

Suite à un appel à projet de la Région Wallonne (intitulé Biodibap), le CPAS de Mons a obtenu l'accord pour la création d'un verger et d'une haie vive sur le site de notre CISP ainsi que l'aménagement des abords de la MRS : ces travaux seront réalisés par la filière entretiens des espaces verts courant 2014 et 2015.

### **TRI SELECTIF DES DECHETS** – Projet de partenariat avec la firme **VALODEC**

La firme VALODEC gère actuellement le centre de tri PMC de la zone Hygea sur le site de Cuesmes.

Le partenariat consisterait à intégrer la chaîne de production du centre de tri par la mise au travail en insertion de plusieurs ouvriers art.60. Notre Centre dispose d'une solide expérience dans le domaine puisque dans le courant des années 90, il était le partenaire principal du centre de tri géré à l'époque par l'ISPH.

Nos agents iraient donc contrôler la matière triée qui reste sur le tapis et enlever les résidus manuellement afin que le produit fini soit conditionné et envoyé aux filières de recyclage. Les contacts avec cette firme ont été très positifs et nous sommes en attente de démarrer ce partenariat qui permettra la mise au travail de plusieurs art.60 moyennant une facturation mensuelle.

#### **4.2.4 Le Service d'Insertion Sociale**

Notre action d'insertion sociale est agréée depuis 2005 par le Ministère régional de l'Action Sociale et de la Famille en qualité de Service d'Insertion Sociale (SIS).

La cellule met en place à destination du public 2 types d'actions :

- a) Pour les personnes qui **entrent dans le cadre d'un processus d'insertion professionnelle (PIIS)**, organisation de modules « courts » (8 demi-journées réparties sur 2 semaines) sur des

thèmes récurrents: santé et bien être, expression/communication, gestion de budget, mobilité.  
Du 01/01 au 31/07/2014 : **93 stagiaires ont participé aux modules.**

b) Pour les personnes qui ne peuvent s'inscrire actuellement dans un parcours professionnel (les personnes les plus fragilisées, en raison de leur situation personnelle ou familiale, de leur santé ou de leur éloignement d'une participation normale à la vie sociale), organisation de modules, (les ateliers) à raison de trois fois par semaine. Les thèmes en sont très variés (éducation à la santé, épanouissement, vie citoyenne, cheminement vers l'insertion professionnelle,...).

D'autres modules sont également proposés comme : l'apprentissage du français langue étrangère (toute l'année), le jardinage (de mars à septembre), la couture (toute l'année à raison de deux demi-journées par semaine).

Du 01/01 au 01/08/2014, **87 personnes ont participé à ces modules « longs ».**

D'autres activités s'inscrivent dans une dynamique de partenariat externe avec une vingtaine d'opérateurs associatifs par la mise à disposition gratuite pour chaque ASBL d'une personne en gagée dans le cadre de l'article 60. La volonté du CPAS est en effet de développer les collaborations avec les ASBL et par ce fait d'amener une plus value en faveur des usagers du Centre en leur proposant un choix diversifié d'activités susceptibles de favoriser leur insertion sociale.

Ces partenariats et collaborations se traduisent notamment par :

- Des stages sportifs pour les enfants dans les clubs sportifs et les maisons de jeunes de la région dont nous espérons qu'ils donnent ensuite aux participants le goût de fréquenter régulièrement ces structures ;
- Des séances d'initiation sportive et des modules collectifs sportifs ;
- Des tickets d'entrée au RAEC Mons ;
- La participation de plusieurs associations d'origine étrangère lors d'activités multiculturelles ;
- L'organisation de stages extra scolaires (gratuits ou à prix réduits) ;
- Des animations ayant pour thème l'estime de soi et l'épanouissement social ;
- Des animations sur la parentalité ou sur la violence conjugale ;
- (...)

### **L'atelier de Développement Interculturel**

Depuis de nombreuses années, l'Atelier organise un accueil spécifique des personnes étrangères récemment arrivées dans notre pays.

Son action consiste à :

- Organiser des activités d'accrochage destinées aux personnes étrangères non francophones en vue de favoriser l'acquisition du français langue seconde ;
- Accompagner les personnes dans les différentes démarches administratives et dans des activités d'insertion à la vie locale ;
- Favoriser le processus d'intégration grâce à la participation à des actions culturelles, sportives et sociales et à la valorisation des acquis culturels des personnes concernées.

Quelques chiffres concernant la population de l'A.D.I. pour 2014**COURS DE FRANÇAIS**Nationalités : 16

- 7 pays africains : Angola, Burkina Faso, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Rwanda, Togo
- 2 pays ex –URSS : Ouzbékistan, Tchétchénie
- 7 pays asiatiques : Iran, Irak, Pakistan, Afghanistan

Nombre : 23 stagiaires

Répartition par genre

- 11 hommes → 47,80 %
- 12 femmes → 52,20 %

Par âge

- 19-44 ans : 14 personnes soit 60,90 %
- 45-59 ans : 8 personnes soit 34,80 %
- 60 ans : 1 personne soit 4,30 %

**Activités développées**

**Jardinage et potager multiculturel : 10** personnes.

**Atelier couture : 1** personne (fait également partie de l'équipe de jardinage)

**Espace public numérique (EPN)**

Notre service d'insertion sociale est agréé et labellisé par la Région wallonne en tant qu'espace public numérique. A ce titre, il bénéficie de 7 PC ainsi que du matériel périphérique (projecteur, appareil photo, logiciel audio,...) qui viennent en appont de certaines séances.

Des formations collectives d'initiation à l'informatique et à la bureautique sont organisées chaque semaine.

L'outil informatique nous permet également de travailler le français langue étrangère grâce à un logiciel interactif Rosetta Stone.

**L'insertion par la culture (article 27)**

Année	Nbre tickets distribués	Nbre tickets utilisés	Nbre pers. bénéf. du RIS	Nbre pers. bénéf. art. 27
2009	1.062	566	84	388
2010	1.396	810	90	409
2011	1468	956	81	409
2012	1235	771	81	597
2013	1.483	910	79	685
2014 (30/06/14)	439	Non communiqué à	49	286

		ce jour		
--	--	---------	--	--

\*\* chiffres non communiqué à ce jour

### **4.3. Proaction**

Mis en place en 2002, le service Proaction est une cellule de collaboration du CPAS de Mons avec le FOREM. Le but de cette cellule est de proposer une aide individuelle aux personnes en fin de contrat d'insertion et ce, afin de rechercher activement un accès durable au marché de l'emploi, et ainsi d'éviter le chômage.

Dans ce cadre, le CPAS et le FOREM ont ainsi décidé de mettre en commun leurs connaissances, leurs outils, leur expertise et leur personnel. Le financement des 4 agents du CPAS affectés à cette action est rendu possible grâce au projet FSE Reliance et à la convention cadre FOREM-CPAS-RW qui intègre également l'activation de la mesure fédérale dite « 500 euros ».

Depuis 2006, ce service est également accessible aux bénéficiaires des CPAS de Frameries, Colfontaine, Saint-Ghislain, Quaregnon, Quiévrain, Boussu, Dour, Honnelles et Hensies.

	<b>Résultats 2013 130 SORTIES</b>		<b>Résultats 2014 (arrêté au 31/08/14) 65 SORTIES</b>	
<b>Catégories</b>	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Sorties positives</b>	104	<b>80,00 %</b>	52	<b>80,00 %</b>
<b>Form. Profess.</b>	35	<b>33,70 %</b>	11	<b>21,20 %</b>
<b>PFI-PTP-ALE</b>	11	<b>10,60 %</b>	6	<b>11,50 %</b>
<b>CDD</b>	34	<b>32,70 %</b>	15	<b>28,90 %</b>
<b>CDI</b>	8	<b>7,10 %</b>	6	<b>11,50 %</b>
<b>Réorient. CPAS/ FOREM</b>	2	<b>1,90 %</b>	1	<b>1,90 %</b>
<b>Statut indépendant</b>	-	-	-	-
<b>Déclaration d'autonomie</b>	14	<b>13,50 %</b>	13	<b>25,00 %</b>
<b>Sorties négatives</b>	26	<b>20,00 %</b>	13	<b>20,00 %</b>

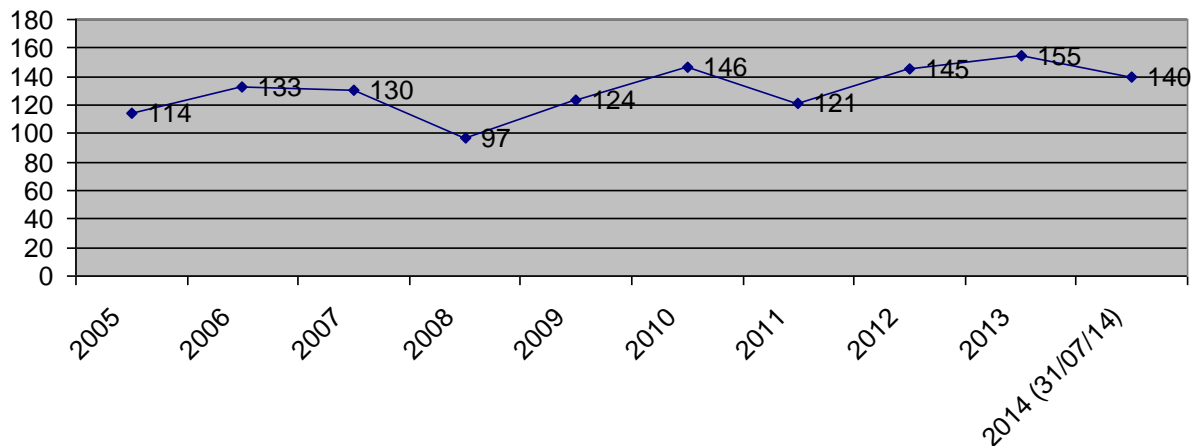
Les résultats de Proaction de 2012 au 01/09/2014 sont les suivants :

En 2012, pour le CPAS de Mons, ce sont **192** personnes qui ont été repérées et informées de l'offre de service et **145** personnes (soit 75,50%) qui sont entrées dans le dispositif.

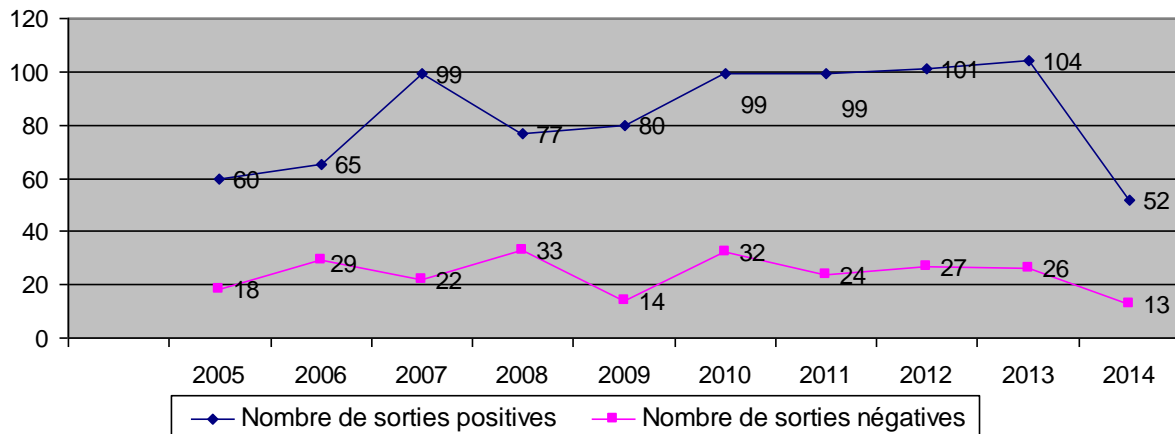
En 2013, **155** nouvelles personnes ont été repérées et 72,90 % d'entre elles (soit **113** personnes) sont entrées dans le dispositif et ont signé un accord de collaboration.

Au 31/07/2014, **140** nouvelles personnes ont été repérées et informées de l'offre de service et **108** d'entre elles sont entrées dans le dispositif, soit 77,10 %.

### Evolution de la fréquentation Proaction



### Sorties positives et négatives



## 5. S'inscrire dans le réseau social

### Principales activités menées en réseau par le service social du CPAS :

Depuis 2011, la coordination des différents plans a été confiée, par décision de la région Wallonne, aux relais sociaux.

Nous n'intervenons donc plus en tant que coordinateur mais comme partenaire.

L'arrivée du relais social en tant que coordinateur s'est accompagné de moyens supplémentaires pour le plan « froid ».

Ces moyens sont utilisés pour l'engagement de personnel complémentaire en vue de l'extension hivernale de notre abri de nuit.



## Plan SOS hiver

### Bilan SOS HIVER

Le plan hiver couvre la période du 15 novembre au 15 mars, le dispositif mis en place par le relais social était similaire à celui des autres années.

Cet hiver vu les conditions climatiques plus que favorables il a très peu fonctionné.

### Dispositif urgence sociale

La garde (nuit, WE et jours fériés ) a été doublée à de nombreuses reprises en raison des conditions atmosphériques.

### Nuit

Du 15 novembre jusque la mi-février, il n'y a pas eu d'interventions liées spécifiquement au froid durant la nuit.

### Jour

Hormis quelques prêts de foyer , dons de vêtements (parkas ...) provenant de l'armée et de quelques interventions visant à permettre aux personnes de recharger leur compteur à budget essentiellement pour le gaz , il n'y a eu 10 interventions particulièrement liées au froid (problème de chauffage et demande d'hébergement) et 9 foyers ont été prêtés.

Toutefois, quelques AS ont repris contact avec certains donateurs (notamment pour du bois de chauffage) de l'an dernier afin de les solliciter à nouveau pour quelques bénéficiaires en situation difficile. Les relations entre les différents intervenants (Restos, Escal, les hôtels conventionnés, les éducateurs de rue, l'Abri de nuit ...) se sont particulièrement renforcées.

Au niveau du matériel, Il faut constater que la récupération du matériel mis à disposition pose toujours de gros problèmes.

## Plan canicule

Depuis plusieurs années notre centre a laissé la coordination du plan canicule au relais social, Qui en collaboration avec les service communaux, a repris la gestion de la campagne de prévention afin de donner des conseils aux personnes les plus fragilisées en période de fortes chaleurs, notamment les personnes âgées et d'autre part un plan d'urgence destiné à répondre aux situations problématiques (apporter des bouteilles d'eau, faire des courses,...).

Cette année, les conditions climatiques n'ont pas donné beaucoup de visibilité à cette action qui n'a été menée que durant une dizaine de jours.

### La participation au relais social

Le CPAS a été un élément moteur dans la mise sur pied du relais social et participe activement à toutes ses activités et groupes de réflexion. Le CPAS participe activement également au comité de pilotage, aux concertations initiées par le relais social avec les CPAS borains dans le domaine de l'urgence sociale et notamment à la mise sur pied d'une structure d'accueil d'urgence dans le Borinage et à des groupes de réflexion sur les pratiques en matière d'aide urgente et dans le cadre de l'établissement des attestations sans abri.

Parallèlement à cette participation, le CPAS introduit chaque année des projets dans le cadre du relais social pour le DUS, l'abri de nuit, le travail de rue et depuis l'année dernière le centre d'accueil pour femmes victimes de violence intra familiale.

En 2014, **179.276 €** ont été obtenus pour le DUS ; le travail de rue et l'abri de nuit ont bénéficié respectivement de **44.335 €** et de **108.210 €**.

Le projet pour le centre d'accueil pour femmes victimes de violence conjugale a été subsidié à concurrence de **22.436€**

En plus des projets actifs toute l'année, le CPAS collabore avec le relais social dans le cadre des plans climatiques (cette année une subvention de **17.484€** a été obtenue pour l'abri de nuit).

## **SOREAL**

### **Présentation du projet**

Par an, 90 millions de tonnes de déchets alimentaires sont comptabilisés en Belgique. Dans ces déchets, une grande partie est encore consommable. La réduction du gaspillage alimentaire est un impératif social, économique et environnemental. Dès lors, nous avons décidé de faire bénéficier la population en difficulté de ces consommables. Le principe est simple : nous allions les ressources et les compétences de services publics et privés en vue de récupérer et de redistribuer des produits alimentaires et d'hygiène aux associations qui offrent des colis aux plus démunis. Les partenaires sont : les CPAS de Mons, Frameries, Quaregnon et Saint Ghislain, la Ville de Mons, l'Entraide Ghlin, Esop, Le Foyer Saint Augustin. D'autres nous rejoindront. La nouveauté : une plateforme qui est le seul interlocuteur des fournisseurs (grandes surfaces de distribution) et qui redistribue, selon les critères des banques alimentaires, de manière équitable.

### **Ce qui a été fait**

Les divers partenaires ont fourni au projet leur méthodologie, des locaux, du matériel et du personnel (article 60).

Le CPAS de Mons a procédé à l'engagement de la coordinatrice du projet, financée totalement par le Relais. Quatre agents art.60 (quota de postes économie sociale) dont 2 du CPAS de Mons, 1 de Frameries et 1 de Quaregnon, complètent l'équipe. Un cinquième art.60 de Saint-Ghislain doit rejoindre le staff début décembre 2014.

Un véhicule frigorifique, une chambre froide, du matériel de conservation et du matériel de bureau ont été acquis par la Ville de Mons dans le cadre du programme PGV. L'essentiel des frais de fonctionnement sont couverts par un subside du Relais. Le projet a démarré de façon provisoire dans des locaux loués par la Ville de Mons et situés à la rue de Thirimont.

Cette alliance efficiente a permis la récupération de plus de 6 tonnes de produits dont 5.9 tonnes redistribués ! +/-2.000 bénéficiaires en tout. Nous récupérons pour l'instant chez Carrefour (+ les Carrefour Market) et les Delhaize. Nous travaillons de concert avec la Banque Alimentaire de Tournai et nous allons démarcher les maraîchers (bio).

### **Perspectives**

A très court terme (fin 2014), le projet devrait intégrer ses locaux définitifs au sein de la maternité d'entreprise d'économie sociale à Jemappes.

A moyen terme, nous avons en effet le projet d'évoluer vers une structure d'économie sociale. SOREAL pourrait (en plus) développer une conserverie avec un label local privilégiant le développement durable et le circuit court. Il n'est pas exclu que nous y ajoutions un système de « ruche » (ensemble de producteurs locaux réunis régulièrement en un lieu pour vendre leur production et gérer leur surplus).

### Le Relais santé

Le Relais répond aux soins des personnes en grande précarité.

Des consultations à l'Escale sont organisées au sein des maisons maternelles « l'Espoir » et « le Kangourou » sont organisées 1 fois par semaine. Une pharmacie a été constituée au sein de la maison Saint-Paul. L'infirmière est appeable au sein de l'abri de nuit de 20h à 22h.

L'adaptation des activités aux réalités de 10 communes de l'arrondissement administratif de Mons :

- Réalisation d'actions de concertation et ce, sur des questions de logement ;
- Réflexion sur les critères de délivrance de l'attestation sans abri ;
- Réflexion sur les modes de collaboration avec les structures d'accueil existantes et notamment l'abri de nuit ;
- Intégration des communes au plan « grand froid » et au « plan canicule ».

### **La participation à la plate forme santé**

Le CPAS participe depuis plusieurs années au comité de pilotage de la plate-forme santé afin de poursuivre le travail mis en place concernant l'hygiène, l'alimentation saine et les activités physiques.

Cette année en outre, le CPAS participe par le biais de ses antennes sociales d'Epinlieu et de Cuesmes à un projet de prévention de l'obésité dans le cadre d'Interreg dont les partenaires sont :

- Centre Poids et Santé du CHU Ambroise Paré (Mons) ;
- Maison médicale Le Car d'Or (Mons) ;
- Centre Public d'Action Sociale (Mons) ;
- Observatoire franco-belge de la santé (Villeneuve-d'Ascq).

Les objectifs poursuivis sont la prise en charge médicosociale de l'obésité dans les quartiers en difficulté dans le département du Nord et les arrondissements frontaliers de la Province du Hainaut, et par conséquent faciliter l'accès des patients obèses en situation de précarité sociale à une éducation thérapeutique pluridisciplinaire (diététiciens, psychologue, éducateur médico-sportif...) au sein des quartiers défavorisés dans la région transfrontalière avec l'appui des structures sociales et sanitaires de première ligne (Centres sociaux, mairies de quartiers, associations, maisons médicales, CPAS, médecins généralistes...).

## **6. Gérer le contentieux de l'action sociale**

L'utilisateur a le droit de recours contre les décisions de retrait ou de refus de RIS ou d'aide sociale qui le concernent.

L'instance compétente est le tribunal du travail.

105 dossiers pendants (-25% par rapport à 2013) sont traités actuellement par notre service, sans faire de distinction entre les dossiers pendants en première instance et ceux pour lesquels un appel a été interjeté soit par notre Centre, soit par le demandeur d'aide.

### **Evolution du nombre de requêtes introduites par année devant le Tribunal du Travail**

<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014 (au 01/09)</b>
<b>30</b>	<b>25</b>	<b>54</b>	<b>40</b>	<b>22</b>

### **Comment expliquer cette situation ?**

Nous observons depuis 2013 une légère diminution du nombre de recours introduits devant le Tribunal du Travail. Cette tendance doit encore se confirmer pour l'année 2014.

Cette évolution s'explique par les constats suivants :

- Diminution du contentieux étrangers compte tenu de la meilleure gestion du réseau d'accueil des demandeurs d'asile, la réglementation relative au regroupement familial des ressortissants européens et les membres de leurs familles ;
- Diminution des contentieux spécifiques en matière d'aide sociale (refus aides sociales diverses, refus Fonds d'énergie, ...).

Par contre, le contentieux propre aux décisions du RIS reste stable et majoritaire :

- **28** recours sur 40 en 2013 ;
- **12** recours sur 22 en 2014 (< 31/08/2014).

En amont, le service juridique veille à assurer la supervision juridique des dossiers sociaux individuels en vue que les notifications des décisions prises par le comité spécial du service social soient complètes et correctement motivées : les notifications du CPAS de Mons ont d'ailleurs été mises en exergue lors d'une formation UVCW à la province du Hainaut.

### **Quelques remarques concernant les requêtes**

En 2014

- 22** requêtes ont été introduites pour la période du 01/01/2014 au 14/09/2014 ;
- 26** jugements (définitifs) rendus du 01/09/2013 au 14/09/2014 ;
- 8** jugements > condamnation du CPAS (totale ou partielle) ;
- 13** Jugements > gain de cause en faveur du CPAS.

Jugements divers :

- sans –objet : **3**
- désistement d'instance/irrecevables : **2**

En termes de pourcentage global, voici l'évolution des statistiques :

- Année judiciaire 2010-2011 = 64% des jugements favorables au CPAS
- Année judiciaire 2011-2012 = 59 % des jugements favorables au CPAS
- Année judiciaire 2012-2013 = 62 % des jugements favorables au CPAS
- Année judiciaire 2013-2014 (< 14/09/2014) = 62 % des jugements favorables au CPAS

## Département 4 : Egalité des Chances et Citoyenneté

---

Le Département « Egalité des Chances et Citoyenneté » comprend les services du Pôle d'Accueil et de l'Egalité des Chances.

Il a pour mission de développer des actions visant la participation citoyenne et la recherche de propositions et pistes de solutions concrètes et cohérentes garantissant le respect de chaque individu, quel que soit son âge, son sexe, son handicap et sa religion.

### **Les axes de travail présentés sont les suivants :**

- Le Pôle d'Accueil – l'accueil du citoyen ;
- La sensibilisation à la culture pour les personnes fragilisées ;
- Les demandes d'allocations handicap ;
- Les demandes d'accueil de la petite enfance ;
- L'organisation d'événements internes et publics ;
- Le handicap ;
- La médiation des gens du voyage ;
- La prévention SIDA – IST ;
- La lutte contre l'homophobie ;
- La maladie d'Alzheimer ;
- Les aînés ;
- Le projet pilote « Immigration et vieillissement » ;
- La santé ;
- La solidarité internationale ;
- L'Egalité des Chances.

### **1. Le Pôle d'Accueil – L'accueil du citoyen**

Pour le citoyen, le premier contact avec l'Administration est primordial. On peut même dire que c'est lui qui va conditionner la poursuite de la relation avec l'administration. C'est la raison pour laquelle un Pôle d'Accueil et d'informations sociales mixte CPAS-Ville a été développé au sein des bâtiments de la chapelle Saint-Quentin, rénovée intégralement.

### **Le Pôle d'Accueil comprend :**

- Au rez-de-chaussée, un staff administratif composé de trois agents d'accueil TP (+1 personne sous contrat article 60 en renfort TP et 1 personne sous le même contrat mi-temps) ;
- Au 1<sup>er</sup> niveau, une salle d'expositions encourageant la promotion des richesses culturelles locales ;
- Au 2<sup>e</sup> niveau : - la salle polyvalente « Jean-Claude Carpentier » pouvant contenir un maximum de 49 personnes au sein de laquelle se déroulent essentiellement des réunions, conférences et formations internes ;
- La salle CSSS où se déroulent notamment les auditions du public.

## Les missions du Pôle d'Accueil sont multiples

Répondre aux interpellations citoyennes (introduction des demandes **allocations personnes handicapées**, introduction des demandes **allocations fonds mazout**, introduction des demandes relatives à la **recherche d'une structure d'accueil/petite enfance** depuis le 01 avril 2014 et **gestion des fiches individuelles parents**, requêtes diverses...);

Centraliser les informations disponibles par secteur, thème, sous-thème afin de pouvoir adéquatement les restituer aux usagers (fiches et modules de travail) ;

Coordonner les **permanences** mises en place au sein de la structure, à savoir la **Permanence Handicap** (1x/mois), **ITAL UIL** – syndicat italien (1x/sem), **Fonds des Accidents du Travail** (1x/sem), **Invalides de guerre** (1x/sem), **Centre<sup>1</sup> de Volontariat** (1x/mois + rdvs ponctuels...);

Gérer la **téléphonie du CPAS de Mons**.

Afin de rendre le service plus efficient, un répondeur permet d'effectuer un premier filtre relatif aux demandes (taper 1, taper 2...), et d'orienter correctement l'usager en fonction de sa requête et de son choix;

Organiser : - des expositions mensuelles (afin de proposer une programmation mettant en lumière des artistes locaux) et sensibiliser le public à la culture ;

Des événements internes ou externes (en coopération avec les services CPAS/Ville et le tissu associatif montois) ;

Des actions santé ponctuelles ou redondantes (collaboration avec l'Observatoire de la Santé du Hainaut - OSH) ;

Présenter l'ensemble des services sociaux de Mons aux structures extérieures (par ex. aux aides familiales en contact de première ligne avec le public) ;

Accueillir le public dans le cadre des auditions<sup>2</sup> et des Commissions locales Énergie

Gérer les réservations<sup>3</sup> de salle (JCC/CSSS) pour les services et se charger de l'intendance /équipement ;

Rechercher des subsides pour le service/ département dans le cadre du développement d'actions (quand cela est possible) - Veille projets – remise de candidatures ;

Superviser le nouveau terminal de rechargement carte compteur à budget et guider les usagers dans leurs démarches (procédure et explications apportées aux citoyens).

---

<sup>1</sup> Le Centre de Volontariat de Mons a vu le jour au sein du Pôle le 04/02/14. Il est le premier dans la Province de Hainaut.

<sup>2</sup> Un espace pour enfants a été aménagé afin de permettre aux personnes devant se présenter aux auditions d'attendre en toute tranquillité.

<sup>3</sup> 294 demandes ont été recensées, émanant de services administratifs Ville et CPAS, relatives à la réservation de la salle Jean-Claude Carpentier/CSSS de janvier 2014 à septembre 2014. De septembre 2013 à décembre 2013 : 117. Au total : 411.

## Bilan quantitatif

### Relevé des demandes introduites au Pôle

Pour l'année 2013, le Pôle d'Accueil a enregistré plus de 3000 demandes (boîte infos comptabilisée).

De janvier à septembre 2014, le Pôle a totalisé **3434** demandes

**3132** demandes citoyennes (**2350** demandes face to face (desk), **713** demandes par téléphone, **69** par fax, mail, courrier).

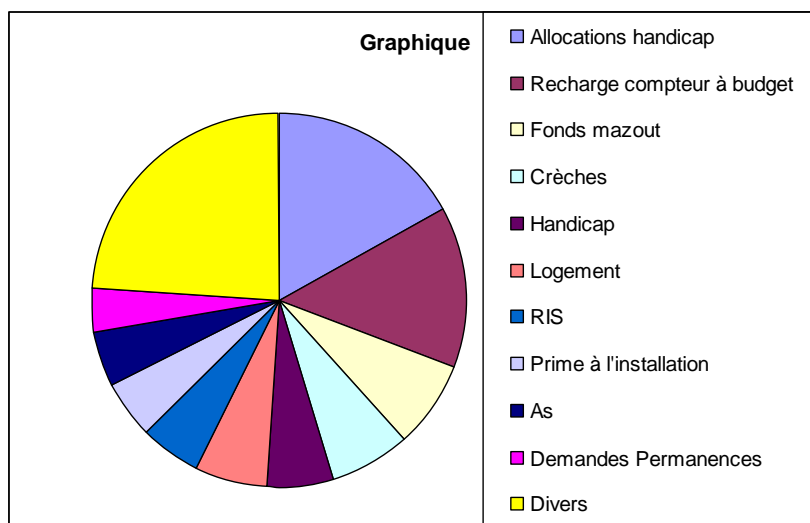
Ces demandes portent principalement sur :

- allocations personnes handicapées : **526**
- recharge compteur à budget (terminal situé au Pôle d'Accueil) : **410**
- fonds mazout : **233**
- milieu d'accueil petite enfance (d'avril 2014 à septembre 2014): **226**
- handicap : **200**
- recherche de logements : **190**
- revenu d'intégration sociale : **170**
- aide financière/prime à l'installation : **155**
- nouvelles permanences (volontariat, Ital uil, Fonds des Accidents...) : **125**
- activités extrascolaires : **111**
- maintien à domicile : **90**
- (...)

**8** confirmations de réservation pour la salle d'expositions.

**294** réservations de salle (JCC/CSSS).

### Principaux objets des demandes adressées au Pôle d'Accueil





Nous pouvons noter une progression nette des requêtes introduites par les citoyens en cette année 2014 (comparativement aux résultats 2013 comptabilisés de septembre 2012 à septembre 2013 – soit une année) en raison :

- D'une satisfaction globale des usagers (qui reviennent dès lors introduire de nouvelles demandes) ;
- D'un bouche à oreille positif relatif au guichet unique d'accueil ;
- De la multiplication des canaux de communication – le sollicitant a de plus en plus de moyens de contacter l'administration et de missions supplémentaires accordées au Pôle d'Accueil (introduction des demandes relatives aux structures d'accueil/petite enfance, nouvelles permanences...).

### **Centrale téléphonique du CPAS**

Quotidiennement, en moyenne, les standardistes réceptionnent plus de **200 appels** (cf. historique des appels du centrex). Pendant la période des paiements, les requêtes explosent : majoration de **100 appels** par jour (environ **300 appels par jour**).

### **Expositions**

**8** expositions ont été accueillies courant de l'année 2014 au premier étage de l'ancienne Chapelle. Une convention type a d'ailleurs été complétée pour chaque dossier avec les exposants et a été soumise au Bureau Permanent.

### **Bilan qualitatif**

En 2014, de manière générale, les demandes ont été traitées avec complétude par les agents du service (avis positif des citoyens) et sont recensées par catégorie. Les formations des agents d'accueil leur permettent d'être proactifs en de nombreuses situations. La procédure pour l'introduction des allocations personnes handicapées a été adaptée : les citoyens peuvent introduire par téléphone ou par mail leur demande d'allocations et d'autres solutions intégrées ont été envisagées en concertation avec la collaboratrice-relais du SPF.

### **Perspectives 2015**

#### Les perspectives pour 2015

- Mettre à disposition des citoyens des formulaires intelligents et un outil de commande de documents en ligne ;
- Gérer les demandes de manière améliorée/transversale (logiciel) ;
- Optimiser l'introduction des demandes liées à la petite enfance ;
- Communiquer davantage auprès des partenaires associatifs afin de les informer des missions du Pôle et de ses ressources (poursuivre le travail lié à la visibilité du service) ;
- Enrichir les bases de données existantes ;
- Approfondir l'aspect autonomie des usagers (amélioration continue) ;

Poursuivre le développement de projets dans le cadre de Mons 2015 (en collaboration avec la Fondation et le service de la Culture de la Ville) ;

Développer la collaboration avec la Bibliothèque de la Ville concernant la mise à disposition de livres pour enfants (dans le cadre des auditions du public et de la sensibilisation à la culture/lecture) ;

Renforcer les actions autour du volontariat ;

Développer les opérations santé à destination du grand public (en collaboration avec Viasano) et du personnel interne/communal.

## **2. La sensibilisation à la culture pour les personnes fragilisées**

L'accès à la culture pour tous est un droit et une priorité de la Ville et du CPAS de Mons. C'est dans ce sens que la Région wallonne a soutenu financièrement la réhabilitation complète de la Chapelle pour concevoir un lieu touristique/artistique singulier, spécifique permettant des rencontres originales culturelles, une sensibilisation à la culture de tout un chacun, quel que soit son milieu de vie.

Le Pôle d'Accueil offre donc un espace d'expositions gratuit aux artistes locaux qui ne trouvent pas leur place dans les programmations culturelles traditionnelles. Ainsi, l'année 2015 proposera une exposition par mois, sélectionnée sur base d'un dossier de candidature et soutenue par les autorités du CPAS de Mons.

### Calendrier potentiel

- Janvier : Mme Nicastro Concetta Maria (exposition d'aquarelles) ;
- Février : Mme Bourlard Ariane (exposition de peintures) ;
- Mars : T21 Binche-Hainaut (exposition de peintures et créations originales) ;
- Avril : HOCEC 2015 (exposition expliquant la démarche de la mise en place du projet hymne officiel Mons 2015) ;
- Mai : Van Gogh et ses maux (autoportraits, correspondances entre Van Gogh et son frère, textes illustrés, objets liés à la médecine du 19<sup>è</sup> siècle) ;
- Juin : M. Bertuccelli Marco (exposition de peintures) ;
- Juillet : Mme Saftaoui Edith (exposition de peintures) ;
- Août : Mme Naro Sylvie (exposition d'aquarelles) ;
- Septembre : Mme Nicaise Marie-Ange (exposition de peintures) ;
- Octobre : M. Lefèvre Pol (exposition de peintures et sculptures) ;
- Novembre : M. Croix Jonathan (exposition de bandes dessinées) ;
- Décembre : TDA (sujet santé).

Les personnes reçues lors d'auditions spécifiques sont, de surcroît, visées par cette dimension culturelle car elles n'ont pas toujours l'opportunité/le temps de pouvoir participer à des activités culturelles (recherche urgente d'un logement, d'un emploi, de vivres...). Patientant dans le Pôle d'Accueil, elles peuvent donc visiter les expositions proposées librement. Il en est de même pour les publics cibles des services CPAS (tels le SIP, l'accueil, l'AMO, les maisons de repos et de soins...). Les Conseils consultatifs des Aînés, des Personnes handicapées et de la Santé sont également invités à ces expositions.

Le Pôle se charge, d'autre part, de la communication des informations relatives aux expositions (vernissage, descriptif, insertion dans l'agenda culturel, dans le Mons Mag, internet...). La Cellule Communication diffuse le communiqué de presse rédigé par nos soins. La composition des affiches et flyers est de temps à autre réalisée par l'équipe. Cependant, de manière générale, ils sont imprimés et fournis par l'exposant (produit fini).

### **3. Le handicap**

#### **a) Les allocations des personnes handicapées**

Depuis janvier 2011, les demandes de reconnaissance pour personnes handicapées destinées au SPF Sécurité Sociale Direction Générale personne handicapée se font au sein du CPAS de Mons, compétence jusqu'alors détenue par la Ville de Mons (service Etat Civil/Population).

Un formulaire de demande est donc complété par les agents du Pôle d'Accueil (décodage) qui le transmettent ensuite par voie informatique à la Cellule Allocations personnes handicapées (SECC).

Cette dernière :

- Analyse et traite les demandes d'allocations et d'avantages sociaux ;
- Analyse et traite les demandes de cartes de stationnements ou de réduction pour les transports en commun ;
- Effectue le relais auprès du SPF.

Elle accueille également le public quand celui –ci le souhaite (une assistante sociale est intégrée à la Cellule) et l'oriente au mieux dans ses démarches.

D'autre part, il est possible pour les citoyens d'introduire une demande d'allocations par téléphone, courrier postal ou boîte mail. Certains habitants passent aussi par d'autres canaux externes :

- L'assistante sociale du SPF (permanence en nos locaux tous les 3<sup>ème</sup> lundis du mois, permet de consulter les dossiers auprès du SPF ;
- Les assistants sociaux des Mutuelles ;
- Les administrateurs de biens ;
- MR / MRS (Acasa, BMB, MRS d'Havré).

#### Données quantitatives

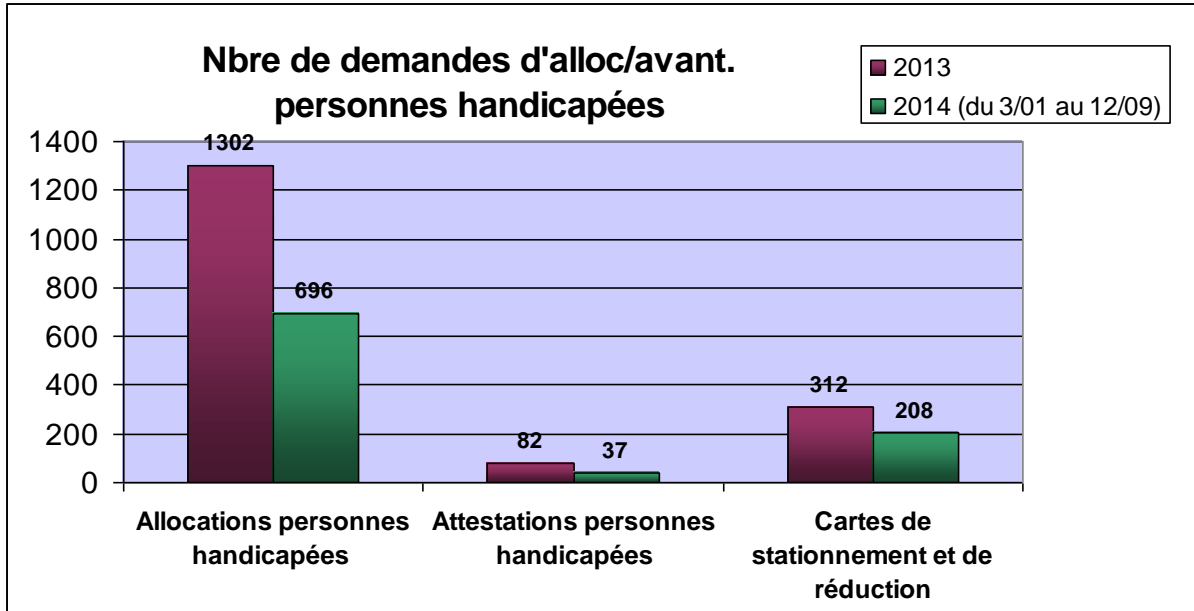
Le nombre de demandes d'allocations personnes handicapées introduites au Pôle d'accueil de janvier 2014 à septembre 2014 est de **526**.

Le nombre de demandes traitées par la Cellule Allocations personnes handicapées du 3 janvier au 12 septembre 2014, est de **941**, réparties comme suit :

- 474 allocations personnes handicapées (ARR/AI) ;
- 222 allocations personnes handicapées (APA) ;
- 35 attestations personnes handicapées ;
- 206 demandes de cartes de stationnement ;
- 2 cartes de réduction nationale de réduction sur les transports en commun pour les personnes handicapées de la vue ;
- 2 demandes d'attestation TVA.

Pour information, en 2013, un total de 1696 demandes avait été comptabilisé par la Cellule Allocations personnes handicapées :

- 1302 allocations personnes handicapées
- 82 avantages sociaux ;
- 312 cartes (réduction transports et stationnement).



**Soit, un total pour le Département de 1467 demandes d’allocations personnes handicapées.**

En outre, la Cellule collabore quotidiennement avec le Service Public Fédéral Direction Générale Personne Handicapée.

La Direction Générale est chargée d’octroyer des allocations aux personnes handicapées après expertise médicale et enquête sur les revenus.

Elle délivre également des attestations afin que les personnes reconnues médicalement comme personnes handicapées puissent faire valoir leurs droits en matière de mesures sociales et fiscale ; des cartes de stationnement et des cartes nationales de réduction sur les transports en commun pour les personnes handicapées de la vue.

En 2014, le SPF DG personnes handicapées nous a informés que les mutuelles étaient désormais en mesure d’introduire elles aussi des demandes d’allocations / avantages sociaux. Les agents communaux ne sont donc plus les seuls à avoir la main sur le programme Communit-E.

**b) Le Conseil consultatif des Personnes handicapées**

Le Conseil consultatif des Personnes handicapées a pour objectif de dynamiser la politique communale des moins valides et mettre en évidence les besoins et attentes des personnes handicapées. Anciennement appelé « Plateforme des moins valides », sa composition a été renouvelée dans le cadre de la nouvelle mandature (Comité de pilotage et membres).

Les membres du CCPH sont :

- L'Association Francophone de l'Aide aux Handicapés Mentaux ;
- Les Amis des Aveugles ;
- T21 Binche-Hainaut ;
- Monsieur Pierre-Antoine Sturbois, personne- ressource ;
- L'asbl Passe Muraille ;
- L'asbl Jardin des Fées ;
- L'asbl ASPH Mons Borinage ;
- L'AWIPH ;
- L'asbl Plain pied ;
- ACASA ;
- L'asbl Découvertes ;
- Le PS représenté par Madame Fabienne Urbain, Conseillère communale ;
- L'UMONS - Faculté d'Architecture et d'Urbanisme ;
- L'ONA ;
- Altéo ;
- Criquelions services ;
- Les FPS de Mons et Cuesmes ;
- Le SUSAS ;
- Madame Marie-Jeanne Stilmant, personne- ressource ;
- Le CPESM ;
- Monsieur Michel Micciche – Architecte ;
- La Société Royale Silencieuse Borraine.

Le CCPH est composé de différents groupes de travail, à savoir :

- Le groupe accessibilité ;
- Le groupe stationnement PMR ;
- Le groupe élections ;
- Le groupe Mons 2015 ;
- Le groupe culture et sensibilisation.

Quelques exemples d'activités menées en 2014 :

- Brochures réalisées dans le cadre des élections : un guide pratique à destination des présidents des bureaux de vote et des organisateurs de scrutins a été réalisé ;
- Sensibilisation des gardiens de la paix, relative à l'accueil des personnes handicapées le jour des élections ;
- Deux séances de sensibilisation sur les comportements à avoir face aux personnes handicapées ont été organisées pour le personnel communal ;
- Formation de démystification du handicap visant à apporter aux professionnels de l'accueil de la petite enfance les ressources nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des enfants et des parents handicapés. Formation octroyée par Passe Muraille ;

- Participation au FIFA 2014 : organisation d'une séance de cinéma adaptée aux personnes sourdes et malentendantes. Organisation d'une visite guidée de l'exposition du FIFA, traduite en langue des signes ;
- Groupe de travail Mons 2015 : interpellation de la Fondation Mons 2015 relative à l'accessibilité des personnes handicapées. Création d'un comité de pilotage par la Fondation. 5 axes de travail ont été créés : emploi des personnes à besoins spécifiques, accessibilité comportementale, accessibilité communicationnelle et accessibilité à la communication, accessibilité technique, mobilité ;
- Le CCPH a organisé une rencontre avec des représentants de l'administration communale qui avait pour thème : « Administration et secteur associatif, ensemble au cœur de l'accessibilité ». Le but de cette matinée d'échanges était de construire un dialogue proactif et constructif en matière d'accessibilité au sens large du terme, afin que celle-ci soit prise en considération le plus tôt possible dans les projets portés par la Ville. Très pratiquement, une série de recommandations a été émise ;
- L'asbl Participate a organisé au Pôle d'Accueil une séance d'informations, de rencontres et d'échanges sur l'autisme ;
- Organisation d'une visite guidée adaptée de l'exposition Andy Warhol au BAM..

### **Perspectives pour 2015**

- Poursuite du travail mené avec le CCPH ;
- **Groupe élections** : organiser une réunion de débriefing et suivi ;
- **Groupe Mons 2015** : vivre l'année comme expérimentale et créer des outils pour la Capitale, avec l'idée d'en pérenniser un certain nombre. Il est possible d'inscrire le projet dans la durabilité. Projet mené avec la Silencieuse Boraine, les Amis des Aveugles et le Plaza Art ;
- **Groupe culture et sensibilisation** :
  - Projet Evras : création d'un site internet et de capsules Evras pour les personnes sourdes et malentendantes – création d'outils d'animations adaptés - création d'une brochure d'initiation à la langue des signes avec vocabulaire EVRAS - brochures d'informations à partir des capsules créées sur internet. Une demande de subsides a été envoyée à Cap 48. En attente d'une réponse. Poursuite des réunions de travail avec Mélissa Boetman (collectif santé) et les partenaires.
  - Sensibilisation des aides familiales d'ACASA à la surdité et séance d'informations sur les allocations pour personnes handicapées ;
  - Sensibilisation des policiers à l'handicap ;
  - Sensibilisation des étudiants de l'UMons ;
  - Organisation d'une mini-conférence CCPH, accessible à tout public ;
  - Organisation d'une visite à l'ETA Les Criquelions avec tous les membres du CCPH ;
  - T21 : exposition en mars 2015 au Pôle d'Accueil ;
  - Formation « Facile-à-lire » à destination du personnel du Cpas et des membres du CCPH ;

- Séances de cinéma organisées avec le Plaza Art pour les enfants en situation de handicap, à l'occasion de la Saint Nicolas ;
- Organisation d'une exposition au BAM « La Bataille de Mons ».
- **Groupe accessibilité** : poursuite des réunions/analyses des plans.  
Suivi des recommandations faites auprès de la Ville ;
- **Groupe stationnement PMR** : réponses et suivis des demandes formulées par la police.

#### **4. Les demandes d'accueil de la petite enfance**

Depuis le mois d'avril 2014, toutes les requêtes relatives à une demande de place d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans sont introduites au sein de notre service. En effet, une seule assistante sociale se chargeait de cette tâche précédemment et prenait les appels le mercredi matin pour toutes les structures communales.

Le nombre de demandes « structures d'accueil petite enfance » d'avril 2014 à septembre 2014 s'élève à **226**.

Sur les **226**, **67** issues positives et **54** négatives par absence de place disponible. **105** en cours. D'autre part, **279** mails ont été envoyés par nos services et **159** mails reçus à analyser (provenant des directrices de crèches et MCAE).

Les citoyens se plaignent régulièrement du manque de places disponibles en structure d'accueil. L'offre proposée actuellement semble largement inférieure à la demande pour couvrir les nécessités des habitants du Grand Mons.

#### **5. L'organisation d'événements internes et publics**

Le Pôle d'Accueil organise régulièrement des actions à destination du personnel (ex : visite guidée des expositions, activités récréatives collectives...). Il participe également à la mise en place d'événements dans le cadre de projets réalisés en partenariat avec des professionnels extérieurs (quinzaine relative aux droits de l'enfant - conférences, spectacles en 2015 dans le cadre des Feux de la Saint-Jean au sein de la Chapelle, balades contées...). Il coopère aussi avec la Cellule Communication à la mise en place d'activités (ex : Pauses santé, Fechtival...). Le service Egalité des Chances, composé de Chargées de Projets, assure également la tenue d'événements divers.

#### **6. La médiation des gens du voyage**

La médiatrice des gens du voyage (assistante sociale) assure les missions suivantes :

- Gestion quotidienne du séjour temporaire des gens du voyage (gestion de l'accueil et contacts avec les autorités communales et la police) ;
- Collaboration en vue de trouver un terrain sur lequel le groupe peut séjourner ;
- Coordination de séjour dans sa dimension technique (raccordement à l'eau, ramassage des immondices...)
- Actions de sensibilisation.

De mars à septembre 2014, **12** groupes de gens du voyage ont été accueillis à Mons :

- **8** groupes sur le site des grands près (terrain appartenant à l'UMons)
- **1** groupe à la cité Guillochain de Jemappes
- **2** groupes à l'Avenue Louis Goblet
- **1** groupe sur le site Puits 28

Année 2014	Nombre de caravanes
Groupe 1	14 caravanes
Groupe 2	22 caravanes
Groupe 3	10 caravanes
Groupe 4	3 caravanes
Groupe 5	27 caravanes
Groupe 6	11 caravanes
Groupe 7	30 caravanes
Groupe 8	25 caravanes
Groupe 9	8 caravanes
Groupe 10	10 caravanes
Groupe 11	22 caravanes
Groupe 12	40 caravanes

La difficulté principale rencontrée par le service concerne l'identification d'un terrain officiel communal.

En effet, la Ville de Mons en a désigné un à la rue du Château Guillochain à Jemappes mais celui-ci ne peut accueillir que 10 caravanes. Or, force est de constater que la moyenne des groupes est de 20 caravanes.

Une solution temporaire est envisagée. Afin d'éviter l'installation sauvage des groupes dans les zonings et les plaintes des riverains, un terrain à Jemappes sur le site dit « Puits 28 » a été identifié, à proximité des voies de chemin de fer et des axes autoroutiers. Ce terrain appartient à l'IDEA. Une convention d'occupation temporaire entre le CPAS de Mons et l'IDEA a été signée.

Cependant, le service Egalité des chances est toujours à la recherche d'une solution définitive. Une rencontre a été organisée avec la Ville de Mons (Monsieur Marc Darville) et l'un des responsables d'Holcim. Un terrain appartenant à Holcim a été identifié. Le choix de ce terrain est en court d'étude auprès des associations des gens du voyage. D'autres investigations sont également envisagées. Des subsides d'acquisition et d'aménagements seraient disponibles à la Région Wallonne, moyennant certaines conditions.

### Le Clos des hirondelles

La Ville de Mons a décidé de lancer une procédure pour récupérer le terrain dit « Clos des Hirondelles » à Ghlin. En juillet 2014, soit 3 mois après l'envoi du courrier d'information aux habitants, la Ville de Mons a décidé de lancer une action en justice de paix pour ce dossier.

Le CPAS de Mons, plus particulièrement le service social, est chargé de suivre et d'accompagner les habitants dans leurs demandes sociales (relogement, attestations,...).



## **Partenariats**

### **Le Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms en Wallonie**

- Un partenariat important est également mis en place avec le Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms en Wallonie ;
- Rencontre avec le Centre de Médiation des Gens du Voyage et la Région Wallonne en vue de faire le point sur les séjours temporaires des gens du voyage à Mons,
- Participation à la journée des gens du voyage 2014 « Les gens du voyage, l'habitat mobile et la presse ».

### **Région wallonne**

- Rencontre avec la Région Wallonne concernant les modalités d'acquisition d'un terrain –
- Rencontre avec la Région Wallonne pour justifier l'octroi de points APE.

### **Services de la Ville de Mons**

- Rencontres et échanges avec la Ville de Mons (régie foncière) pour la recherche d'un terrain en vue d'accueillir de manière définitive les groupes de gens du voyage qui transitent sur le territoire de Mons, de manière temporaire ;
- Echanges avec le Bourgmestre concernant le Clos des Hirondelles et ses habitants ;
- Echanges avec le Bourgmestre concernant les séjours temporaires afin de gérer les éventuels problèmes liés aux séjours.

### **Zone de police de Mons-Quévy**

- Rencontre avec la police pour établir la façon de procéder lors de séjours temporaires ;
- Contacts réguliers lors de chaque séjour temporaire des gens du voyage. Echanges d'informations et visites sur le terrain.

## **7. La prévention SIDA - IST**

### **Asbl Collectif Santé Mons-Borinage**

Depuis un peu plus de 10 ans, le Collectif SIDA de Mons est actif sur le territoire de Mons-Borinage. Celui-ci est composé de différents acteurs publics et privés et est piloté par Mélissa Boetman du service Egalité des Chances et Citoyenneté du CPAS de Mons.

En 2007, le collectif Sida Mons est rattaché à l'Asbl Sida-IST Charleroi qui devient alors Asbl Sida-IST Charleroi-Mons.

En 2013, le Collectif Sida de Mons souhaite prendre son indépendance afin de se centrer sur la spécificité du territoire de Mons-Borinage bien connu des différents membres du collectif et crée ainsi l'Asbl Collectif Santé Mons-Borinage.

Les statuts de l'Asbl ont été déposés en juin et publiés au moniteur belge le 01 juillet 2014.

Son numéro d'entreprise est 553.970.364.

Un projet d'activité sera déposé auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'auprès de la Région wallonne afin d'obtenir un subside.

Le CA de l'Asbl est composé de :

Président : Marc Dubois (Planning familial « la Famille heureuse » de Mons)

Vice-Président : Camelia Rossi (CHU Ambroise Paré)

Trésorier : Dominique David (Ville de Mons)

Secrétaire : Carine Meert (CLPS Mons-Soignies)

Caroline Garin (CPAS de Mons)

Severine Quinchon (Planning des FPS de Mons-Borinage)

Carine Bosquet (Planning familial « Centre Léa Lor » de St Ghislain)

L'objectif principal est la réduction des risques liés à une sexualité non protégée à travers des actions de sensibilisation, de prévention et d'informations auprès de groupes spécifiques et du tout public ainsi que par des accompagnements individuels. La priorité est de permettre la sauvegarde d'une sexualité épanouie et responsable.

Les différentes actions proposées par le Collectif Santé Mons sont les suivantes :

- Accompagnement des personnes en question par rapport à leur prise de risque vers le dépistage et la prise en charge médicale ;
- Soutien des personnes séropositives et de leur entourage ;
- Lutte contre les discriminations liées à la séropositivité ;
- Ecoute et information sur l'infection par le VIH et les autres IST ;
- Travail en réseau (création de nouveaux partenariats et collaboration avec les partenaires actuels) ;
- Création d'outils de prévention adaptés à différents publics ;
- Diffusion des campagnes régionales et locales ;
- Formation de personnes relais (éducateurs, travailleurs sociaux, infirmiers,...).

En novembre 2014, l'Asbl devrait déménager dans les anciens locaux de la police situé dans l'îlot de la Grand Place avec d'autres structures : Asbl Espace P Mons, Service de Prévention – Programme assuétudes de la Ville de Mons, Asbl Rambo et les Alcooliques Anonymes.

Après ce déménagement, des permanences seront remises en place afin d'accueillir le citoyen et l'aider dans son questionnement lié aux risques du VIH et des IST.

## **Animations**

Tout au long de l'année, des animations en milieu scolaire, ainsi qu'auprès des CISP et des services d'insertions sociales sont effectuées. Ces animations portent sur la vie affective et sexuelle, la prévention des Infections Sexuellement Transmissibles et plus particulièrement le V.I.H. (risques, moyens de protection, dépistage...) ainsi que sur la tolérance envers les personnes séropositives.

## **Projet EVRAS à destination des personnes malentendantes et sourdes**

L'Asbl en collaboration avec le Conseil consultatif de la Personne handicapée, le Planning « La famille Heureuse » de Mons, Handicap et santé de Namur et la Royale Silencieuse Boraine travaille depuis plus d'un an sur un projet d'EVRAS à destination des personnes malentendantes et sourdes.

Ce projet consiste en la création de capsules vidéo, d'un site internet et d'un lexique en langue des signes à destination des professionnels médico-sociaux.

Un dossier auprès de cap 48 a été déposé au nom du groupe de travail par le Planning Familial afin d'obtenir un subside. A l'heure actuelle, nous attendons des nouvelles.

## **Projet sexualité des aînés**

Participation active au groupe de travail « sexualité des aînés » du Conseil consultatif de la Santé.

## **Projet « création d'outils d'animation »**

En 2010, le collectif sida a créé une exposition « un chemin de prévention » afin de s'en servir comme outil d'animation. Après 4 ans d'utilisation, nous avons décidé de la mettre à jour et de la rendre plus pratique. Différentes réunions ont déjà eu lieu et le nouvel outil devrait être fonctionnel début 2015.

Un autre outil, tableau de jeu style trivial poursuit, à destination des écoles est en phase de création et réalisation par le Planning familial « La Famille heureuse » de Mons et L'Asbl Collectif Santé Mons-Borinage.

Par ailleurs, une exposition relative à la prévention sida (témoignages) est planifiée en décembre 2014 au Pôle d'Accueil (dans le cadre de la journée mondiale de la lutte contre le sida).

## **Formation aux professionnels**

Différentes formations ont été organisées en 2014 par Mélissa Boetman :

- Mise à niveau sur les connaissances du VIH et IST pour le Planning familial « La Famille heureuse » de Frameries et Infor jeunes Mons ;
- Actualisation sur les drogues ;
- Le dépistage rapide ;
- Les traitements préventifs.

## **8. La lutte contre l'homophobie**

La lutte contre l'homophobie est devenue une priorité tant nationale, que régionale et locale. Signataires de la Charte pour l'Egalité des Chances de la Région wallonne, nous avons décidé de travailler sur cette thématique et avons proposé l'an dernier le premier événement : une matinée d'information intitulée « **A Mons, on respecte mon orientation sexuelle** ».

Cet événement a permis de présenter les acteurs associatifs et institutionnels présents sur le territoire montois en terme de lutte contre l'homophobie et à tisser un réseau transversal fort en mobilisant les forces vives de la région. De nombreux partenaires ont répondu positivement à notre invitation : l'UMONS, la Police de Mons Quévy, Infor jeunes Mons, le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, la Région Wallonne et la Ministère de l'Egalité des Chances, Tels Quels, Tels Quels jeunes, Ex Aequo, Gris Wallonie et enfin le Cercle Etudiant homosexuel de Mons.

Depuis, notre Collectif s'est réuni à plusieurs reprises afin de proposer une quinzaine de sensibilisation au mois d'octobre 2014 qui reprendrait plusieurs actions menées par les partenaires : ciné débats, expositions, animations scolaires autour de l'orientation sexuelle, formations, pièce de théâtre, ... Ce projet est soutenu par la Région wallonne et son Ministère de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances qui nous a octroyé un subside spécifique pour mener ces actions.

## **9. La maladie d'Alzheimer**

Il s'agit d'un des défis de notre société vieillissante, et le service Egalité des Chances l'a bien compris en développant plusieurs approches autour de la maladie. Tout d'abord en permettant l'organisation mensuelle des **cafés Alzheimer**, qui se déroulent à l'Hôtel de Ville et où le public est toujours plus nombreux. Il s'agit d'un lieu de parole pour les familles et les professionnels, qui visent à soulager les personnes qui sont confrontées à la maladie. Une brochure d'information est éditée chaque année par notre service.

Enfin, notre structure a réalisé le guide pratique à destination des montois que nous avons pu concrétiser avec le soutien de la Région wallonne et du subside « Ville amie des Aînés ». Ce guide reprend tous les services utiles pour les familles qui sont souvent désemparées face à la maladie.

En 2015, nous poursuivrons donc notre action sur cette thématique.

## **10. Les aînés**

La plateforme des Aînés porte désormais le nom de « **Conseil consultatif des Aînés** », et ce pour se conformer à la circulaire du Ministre Furlan.

Le Conseil a pour objectif de :

- Dynamiser la politique communale des Aînés et de mettre en évidence les besoins et attentes des Aînés ;
- Améliorer l'information destinée aux Aînés ;
- Favoriser la participation des Aînés à la vie sociale et culturelle à Mons ;

- Promouvoir des actions de sensibilisation auprès des Aînés ;
- Encourager l'inclusion au sein de la Ville de Mons des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou pathologie apparentée.

Les membres du CCA sont :

- La Résidence Comtesse Madeleine d'Oultremont
- Vie Féminine
- L'Amicale des pensionnés socialistes de Mons
- Espace Senior Mons
- Femmes prévoyantes socialistes de Mons
- Les Chartriers
- ASBL PPJ
- Solidaris Espace Senior
- ACASA / Téléassistance
- Association pour le Volontariat
- ATD Quart Monde
- Eneo
- Eneo Sport
- ONA
- FPS Cuesmes
- CSC Seniors
- CSC Mons-La Louvière
- CIEP Hainaut Centre – MOC
- MOC Hainaut Centre
- PS
- Les Amis des Aveugles
- Centre permanent pour la Citoyenneté et la Participation (CPCP)
- ASBL Mons Divertissement
- La Résidence Léopold.

Le CCA est composé de différents groupes de travail

- Loisirs et culture ;
- Social et citoyenneté ;
- Logement et hébergement.

Quelques exemples d'actions réalisées en 2014

Mise en place des 3 groupes de travail : loisirs et culture, social et citoyenneté, logement et hébergement :

- Pour le groupe logement et hébergement : discussion et visites de structures existantes (MR Léopold, les Chartriers), organisation d'une conférence de présentation de l'asbl 1 toit 2 âges active dans le logement intergénérationnel, ... ;
- Pour le groupe loisirs et culture : poursuite des ciné seniors mensuels avec le Plaza Art, des séances de cinéma en maisons de repos, organisation d'une excursion choisie par les Aînés, organisation du Bal des Aînés, proposition d'articles pour le journal I-seniors, collaborations avec la Fondation Mons 2015 et l'asbl Mons Divertissement, activité découverte de nouvelle technologie, activité intergénérationnelle, initiation à l'informatique, ... ;

- Pour le groupe social et citoyenneté : adhésion au réseau Mondiale OMS – « Ville Amie des Aînés »

#### Démarche OMS : « Ville Amies des Aînés » :

Un important travail est en cours de réalisation pour que Mons soit la première ville wallonne à être labellisée « Ville amie des Aînés » par l'Organisation Mondiale de la Santé. Un travail de fond est donc mené en supervision avec l'Observatoire de la Santé du Hainaut afin de mettre en place une méthodologie et de réaliser un diagnostic de terrain concernant les besoins des aînés montois. Une conférence de presse s'est tenue le 01/10/14 à l'occasion de la Journée Mondiale de la personne âgée pour la présentation de la démarche. Un plan d'action a été réalisé et proposé à l'OMS.

#### Réalisation support de communication :

- Contenu et mise en page de la brochure Alzheimer édité 1x/an en 1500 exemplaires- réalisation (contenu et mise en page) du guide pratique sur la maladie d'Alzheimer ;
- Contenu et mise en page du I-seniors 4x/an en 1500 exemplaires ;
- Rédaction d'article pour le Mons Mag ;
- Courrier d'invitation et flyers d'information ;
- Mise en page de la brochure du Pole d'Accueil et de l'Handicontact.

Collaboration avec l'asbl Mons Divertissement : organisation de séance de théâtre. Subside octroyé par la Ville de Mons en échange d'un tarif préférentiel s'adressant au public « aîné ».

#### Collaboration avec le Plaza Art :

- Organisation de ciné- seniors 1x an en référence à des thèmes d'actualité ;
- Organisation de ciné intergénérationnel pendant la période des vacances de Pâques.

Organisation du Bal des Aînés : 1x an avec **400** participants dont **10** MR/MRS, décoration, groupe de musique, agencement de la salle, goûter, service bar, transport des résidents de MR/MRS, multiples collaborations avec la Ville de Mons (prêt de matériel, mise à disposition de gardiens de la paix, service voirie, mise à disposition de stewards urbains, imprimerie communale...),...

Collaboration avec l'asbl Mons Divertissement dans l'organisation d'un après-midi dansant (19/08/14).

Organisation d'une excursion avec transport: **106** participants, destination à la ferme du Chêne à Ragnies sur le thème médiéval (10/07/14).

#### Modules de formations informatiques gratuites avec l'Espace Public Numérique:

Les formations d'initiation à l'informatique permettent de découvrir l'ordinateur, son utilisation ainsi que son fonctionnement.

Tandis que les rendez-vous numériques sont des groupes de discussions où l'échange de trucs et astuces et l'entraide autour du propre matériel des seniors sont les maîtres mots.

A travers une pédagogie adaptée, l'Espace Public Numérique se charge de former et de mettre au service des Seniors les nouvelles technologies informatique.

Cette année :

- 5 modules de 8 jours (2h/jour) de formations d'initiation à l'informatique seront dispensés
- 2 modules de 5 jours (2h/jour) de rencontre autour du numérique seront dispensés

Journée d'échanges intergénérationnels autour des jeux anciens et nouveaux :

Organisé le 16/07/14 en collaboration avec l'Espace Public Numérique de la Bibliothèque de Mons Service, la BMB et le Conseil Communal des Jeunes.

L'objectif de cette journée d'échanges était de faire découvrir aux jeunes et aux seniors les jeux issus des nouvelles technologies (kinect et tablette) et les jeux anciens (le crapaud, le pendu, le jeu des palets).

Cette démarche a été réalisée dans le cadre d'un stage organisé par l'E.P.N. : «Autour de la tablette et de la kinect» (organisé du 15 au 18 juillet 2014).

Autres :

- Adhésion du CCA au groupe « Sexualité des Aînés » mis en place par le Conseil consultatif de la Santé (CCS) ;
- Orientation du public senior auprès des différents services publics ;
- Tenue de stand Partenamut – promotion du CCA (06/06/14) ;
- Collaboration pour l'organisation d'une conférence sur la maltraitance des aînés avec l'asbl Victim Belgium à la résidence du Bois d'Havré (06/06/14) ;
- Gestion administrative autour de la maladie d'Alzheimer (conférence, colloque, Alzheimer Café,...).

Perspectives 2015

- Poursuite du travail mené avec les membres du Conseil et les partenaires (voir ci-dessus) ;
- Edition du Guide des Aînés 2015 ;
- Poursuite des collaborations avec le secteur associatif et culturel : Mons Divertissement, la - fondation Mons 2015, le Manège (voir ci-dessus) ;
- Poursuite du journal I-seniors ;
- Poursuite de la brochure Alzheimer ;
- Poursuite de la démarche « Ville Amie des Aînés » - OMS ;
- etc...

## **11. Le projet pilote « Immigration et vieillissement »**

Le CPAS de Mons est soutenu financièrement par la Région Wallonne dans le cadre de son projet pilote « Immigration et vieillissement en Maison de Repos ». A Mons et dans le Borinage, la proportion d'immigrés n'est pas négligeable. Les caractéristiques culturelles ou religieuses de certains groupes suscitent parfois des incompréhensions, voire des tensions. L'initiative innovante du CPAS de Mons propose des prises en charge adaptées pour ces personnes.

Avec le soutien du Centre pour l'Egalité des Chances, du Centre Interculturel de Mons Borinage, de l'Université de Mons et des associations multiculturelles de Mons, cette recherche action vise à insuffler une dimension interculturelle auprès des professionnels confrontés à ce vécu.

Activités menées précédemment:

**a) Poursuite et élargissement du dispositif de sensibilisation et de formation des agents d'institutions et des membres d'associations :**

La formation a été dispensée en 2012 à la MRS « Bonne Maison de Bouzanton » en premier lieu aux référents de chaque service puis aux autres membres du personnel. Environ une trentaine de personnes toutes professions confondues l'ont suivie.

Pour « ACASA », services d'aide à domicile, 60 aides familiales en ont bénéficié.

A la « MRS d'Havré » les entretiens avec le formateur, qui précèdent la formation, ont eu lieu le 2ème trimestre de 2012 et la 1ère séance de formation en elle-même a eu lieu début octobre 2013.

Pour ce qui est du Home « Chez Nous » à Quaregnon, le projet a été présenté au personnel et la formation sera dispensée fin de l'année 2014.

**b) Poursuite et élargissement du dispositif d'expérience pilote :**

Identification de problématiques nouvelles de maintien à domicile, d'accueil de jour et d'hébergement, de famille et de modalités nouvelles de prise en charge. Suivi régulier à la Bonne Maison de Bouzanton, « ACASA », MRS d'Havré et Quaregnon.

**c) Evaluation et consolidation du projet sur la région de Mons :**

Rédaction d'un guide de bonnes pratiques en collaboration avec l'UMons en octobre 2013. Phases test réalisées en 2014. Sortie du guide prévue fin 2014 ;

Organisation d'une action de sensibilisation du grand public autour de la problématique ;

Elargissement du dispositif d'encadrement et de médiation ;

Réalisation (à titre gracieux) par la Fondation Roi Baudouin d'un clip vidéo portant sur l'application des bonnes pratiques à la Bonne Maison de Bouzanton ; suite à la participation de Madame Simeone en tant qu'expert à une étude sur le plan national commandité par la Fondation Roi Baudouin dont le thème était « la planification des vieux jours chez les publics fragilisés ».

Participation à la sensibilisation du grand public et des professionnels autour de la problématique avec présentation du projet :

Lors de la journée d'étude organisée à l'UMons dans le cadre des 50 ans de l'immigration marocaine (BP du 13 mai 2014) ;

Lors d'un voyage de 3 jours d'étude organisé par Vie@home couvrant le Hainaut et le nord de la France avec pour résultat : information communiquée à plus de 60 Directeurs MR/MRS, médecins, .... (BP du 13 mai 2014) ;



Lors du colloque européen organisé par ENIEC à OSLO, ce qui a permis de sensibiliser nombre de professionnels de l'Union européenne.

### Nouvelles directives de la Région wallonne :

Madame Simeone a été mandatée par Monsieur Michel Villan, Directeur à la Direction de l'Intégration des Personnes Etrangères et par Monsieur Alain Jacobeus, conseiller auprès de la Ministre E. Tillieux, pour contacter Madame Anita Cancwajch, Directrice du service accueil et hébergement des aînés du CPAS de Charleroi afin de présenter le projet et les objectifs.

Une nouvelle rencontre avec Madame Cancwajch a été organisée le 16 septembre. Elle s'est tenue en présence des 9 Directeurs des Maisons de repos du CPAS de Charleroi ainsi que du médiateur interculturel.

Une rencontre avec Monsieur Goblet, Directeur de la MRS « La Maison de Mariemont » à Morlanwelz a également eu lieu et un nouveau rendez-vous est pris pour le 9 décembre afin de le revoir en compagnie de son personnel et présenter le projet ainsi que le guide de bonnes pratiques.

### Les perspectives 2015

Sont de continuer à satisfaire aux directives de la Région Wallonne dont le souhait est de dispenser l'information relative à la communication multiculturelle auprès des institutions et professionnels répartis sur l'ensemble de la Wallonie et de Bruxelles capitale.

## **12. La santé**

Comme pour les Aînés et les Personnes Handicapées, le Conseil consultatif de la Santé a été renouvelé.

### Sont membres du nouveau Conseil :

L'asbl Cancer 7000 ;

Le CLPS Mons Soignies ;

L'espace parentalité Mons La Louvière ;

L'asbl Parenthèse ;

Espace senior Mons

ACASA ;

L'asbl Reliance ;

Le Centre de planning familial - la Famille heureuse ;

Le relais santé de Mons ;

Le Centre de planning familial des FPS de Mons Borinage ;

Les Amis des Aveugles ;

Les FPS ;

Le PS représenté par Monsieur Jérôme Manderlier – Conseiller communal ;

Le groupe François Ghigny ;

La mutualité libérale du Hainaut ;

L'asbl Sida IST Charleroi Mons.

### Le programme national Viasano

La Ville et le CPAS de Mons ont adhéré au programme national « Viasano ». L'objectif de ce programme est de créer une dynamique de groupe dans la ville en impliquant tous les acteurs locaux (les enseignants, les professionnels de santé, le réseau associatif, les commerçants, les entreprises, etc...) afin de proposer à la population des actions concrètes, de proximité, inscrites dans la durée, qui visent à modifier progressivement et en profondeur les comportements relatifs à l'alimentation et l'activité physique.

La coordination met à disposition des villes partenaires des outils de communication (brochures, affiches, dossiers pédagogiques,...) dont les messages ont été validés par le Comité scientifique de Viasano. Les thèmes proposés sont variés : les légumes, les graisses, le sommeil, le jeu,...

Après le succès de la semaine Viasano (consultations diététiques pour le personnel, ateliers « Petits prix, plaisirs garantis » pour les seniors, actions avec les maraîchers, brochure aires de jeux, conseils types...) et du bar à soupes agencés en 2013, nous avons organisé cette année un bar à smoothies en collaboration avec le CISP « le Plein Air ». Cela nous a permis de mener une action de sensibilisation à propos des fruits de saison et de donner quelques idées de recettes à reproduire à la maison.

Comme chaque année, nous avons également collaboré aux Feux de la Saint-Jean en réalisant **210** « goûters malins ». Des brochures Viasano sur les collations ont donc été remises également aux enfants et aux familles dans ce cadre.

Afin de sensibiliser davantage le personnel du CPAS, nous avons échangé chips, salamis et autres amuses bouches par un apéritif sain (brochettes de fruits, de légumes,..) lors du traditionnel verre du personnel dans le cadre de la ducasse de Mons.

### L'organisation de midis santé

Depuis 2013, le service Egalité des Chances en collaboration avec l'asbl L'Action Ensemble et le Pôle d'Accueil propose au personnel du CPAS un midi santé mensuel.

Le principe est simple : un thème est abordé durant une heure, et les participants prennent part au lunch santé proposé par le CISP Le Plein Air et pris en charge par l'Action Ensemble.

Des thèmes comme la sophrologie, l'aromathérapie, la massothérapie ont déjà été abordés.

En 2013 - 2014, le département a proposé les midis santé suivants :

Novembre : tai shi ;  
Décembre : prévention sida ;  
Janvier : aide aux fumeurs ;  
Février : diabète (+ dépistage) ;  
Mars : neuro coaching ;  
Avril : idées reçues en termes d'alimentation ;  
Mai : neuro coaching (suite) ;  
Juillet : ateliers pratiques de sophrologie ;  
Septembre : le miel et ses vertus/ produits de la ruche.

Sont planifiées :

- En octobre une séance sur la prévention du cancer du sein ;
- En novembre une initiation sur la marche nordique ;
- En décembre une séance sur le sommeil.

Il est prévu de poursuivre ces rencontres mensuelles en 2015 dont les premiers thèmes seraient l'activité physique, le pain, la surdit  ...

Le D  partement propose   galement une bo  te    id  es au personnel de fa  on    alimenter le calendrier 2015 avec de nouvelles suggestions. Il est    noter que la plupart des demandes tournent autour de la gestion du stress. Suite aux remarques de nos coll  gues qui ont   merg   lors des midis sant  , nous souhaiterions mettre en place un groupe de travail autour du stress et de la conciliation vie priv  e et vie professionnelle. La R  gion wallonne organise d'ailleurs cette ann  e une semaine « antistress » et nous   tudierons la meilleure fa  on de nous inscrire dans la r  flexion en 2015.

### Actions sant  

Nous pr  voyons   galement de collaborer avec le service de Pr  vention de la Ville de Mons dans le cadre des Pausas sant   en r  alisant avec le CISP Le Plein Air de la soupe de l  gumes de saison pour les habitants et une information sp  cifique Viasano autour des l  gumes (fiches recettes, brochures d'info,...).

Egalement, sont planifi  es des actions de pr  vention autour du cancer : journ  e sp  ciale, cin   d  bat, aide    l'organisation des caf  s « cancer,... ».

D'autre part, notre participation au programme Viasano nous a men  s vers les milieux d'accueil de la petite enfance o   nous souhaiterions mener des actions concr  tes fin 2014 / d  but 2015.

Les 5 milieux d'accueil de la petite enfance du CPAS de Mons ont   t   sollicit  s afin d'y organiser des s  ances d'animation autour de l'alimentation saine (1 animation/cr  che).

Cit   P'tit, la cr  che de Mons, la cr  che de Jemappes, le Nid Douillet et B  b   Lune.

Pour ce faire, une animatrice ext  rieure a   t   sollicit  e.

Ses 5 animations porteront sur la lecture de comptines sur les l  gumes et les fruits, petites histoires sur les aliments, chants autour de l'hygi  ne...

Apr  s une   valuation de ce projet d  but 2015, nous r  it  rerons ce projet en incluant les parents lors des animations.

Parallèlement, la bibliothèque de Jemappes organise 1/semaine, dans ses locaux, une action intitulée « Des livres et des bébés » durant laquelle une animatrice sensibilise des enfants et leurs parents à la découverte du livre et de la lecture.

Cette animatrice est la même personne que nous sollicitons pour nos animations en crèche.

Dans le cadre des collaborations avec les bibliothèques de la Ville de Mons, nous avons proposé à cette animatrice d'inclure le thème « alimentation saine » au cours de certaines de ces actions « Des livres et des bébés ».

Par ailleurs, l'an dernier, nous avons mené une action de prévention autour du soleil au sein de la Cité de l'Enfance. Cette année, une animation ludique y a été organisée afin de sensibiliser les enfants d'une dizaine d'années sur la présence de sucres cachés dans les boissons afin de limiter leur consommation. Celle-ci a eu l'impact souhaité.

### La collecte de sang Ville et CPAS

Depuis plusieurs années, le service Egalité des Chances et Citoyenneté collabore avec la Croix-Rouge de Belgique afin de proposer deux journées de collecte de sang à destination du personnel de la Ville et du CPAS de Mons.

Cette action permet de recruter de nouveaux donneurs.

En effet, il faut savoir que chaque année près de 15.000 nouveaux donneurs doivent être recrutés.

Pour rappel, 80 % de la population belge aura un jour besoin de sang.

Par contre, seulement 5% de la population donne son sang.

Par année, ce sont près de 500.000 poches de sang qui sont nécessaires pour faire face aux besoins.

### En pratique

La journée de collecte de 2013 organisée au sein de l'Hôtel de Ville (pour privilégier les agents Ville) a mobilisé **65** participants.

La journée de collecte de 2013 organisée au sein de la salle Calva de Mons (pour privilégier les agents CPAS) a mobilisé **69** participants.

Les 2 journées de collectes de 2014 sont prévues fin octobre.

## **13. La solidarité internationale**

La Ville et le CPAS de Mons proposent depuis plusieurs années «la Semaine de la Solidarité Internationale». Un rendez-vous unique à Mons pour permettre aux citoyens de «penser globalement» pour «agir localement» puisque les questions de solidarité sont essentielles dans l'évolution de notre société.

Pour mener à bien cette semaine qui a eu lieu du 23 au 28/03/14, les forces vives associatives de notre région ont été mobilisées.

Par ailleurs, nous poursuivons notre travail avec le secteur associatif dans le cadre de la solidarité internationale:

- Le CNCD dans le cadre des campagnes 11 11 11  
Notre soutien consiste à diffuser l'information relative à ses actions et à apposer une bache dans un lieu central de la Ville avec le slogan suivant : « La Ville de Mons s'engage pour la solidarité internationale avec le CNCD 11.11.11. » et communiquer la campagne auprès du personnel communal (via la présentation de documentation etc) ;
- Le CIMB ;
- Les écoles communales ;
- Amnesty international.  
Amnesty Belgique a lancé la campagne « Quand c'est non, c'est non » pour lutter contre le viol. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la campagne internationale « Mon corps, mes droits » suivie dans le monde entier.

Le Service Egalité des Chances soutient cette campagne en communiquant par l'intermédiaire de la diffusion de mails, d'affiches et de flyers de sensibilisation auprès du personnel communal et du public.

- Oxfam ;
- Le Plaza Art ;
- Les Territoires de la Mémoire: développement d'actions de prévention chez les jeunes, chez les aînés.

## **14. L'Egalité des Chances**

La Ville et le CPAS de Mons sont signataires de la Charte pour l'Egalité des Chances de la Région wallonne. Dans ce cadre, nous nous sommes engagés à :

- Favoriser une politique d'égalité des chances au sein des services et sur le territoire ;
- Désigner une personne de référence en charge de l'égalité des chances, dans notre cas un service identifié clairement ;
- Lutter contre toutes formes de discrimination ;
- Permettre à chaque citoyen-ne de participer à la vie locale/publique sans discrimination ;
- Promouvoir les actions et sensibiliser les citoyen-ne-s, les membres de son personnel et ses partenaires à la Charte de l'Egalité des Chances ;
- Intégrer l'égalité des chances dans tous les domaines de la vie politique ;
- Veiller à garantir la diversité et l'égalité des chances au sein de l'administration à chaque étape de la carrière (recrutement, formation, développement des compétences et évolution de carrière) ;

- Veiller au respect de la Charte dans toute l'entité communale.

Le 24 juin dernier, le service Egalité des Chances a organisé une matinée de sensibilisation aux différents critères de discrimination en collaboration avec le Centre pour l'Egalité des Chances. Une quinzaine d'agents, tous services confondus, ont participé à cette matinée (GRH, Egalité des Chances, Pôle d'Accueil, ACASA, service social,...).

Il faut savoir qu'il existe 19 critères protégés par les textes de loi : la nationalité, la prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance, l'originale nationalité ou ethnique, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, l'âge, les convictions religieuses ou philosophiques, l'état de santé actuel et futur, le handicap, les convictions politiques, les caractéristiques physiques ou génétiques, l'origine sociale, la langue, les convictions syndicales, le sexe et les critères apparentés (la grossesse, l'accouchement, la maternité, le changement de sexe).

### Les synergies avec la Ville de Mons

De par nos missions et le passé de notre service, nous restons en contact régulier avec l'administration communale, tout particulièrement avec le service de gestion des associations.

#### Quelques exemples de dossiers :

- Convention Ciné pour tous et ciné seniors avec le Plaza Art et Imagix (réductions tarifaires);
- Home cinéma en maisons de repos,
- Collecte de sang pour les agents de la Ville et du CPAS,
- Médiation des Gens du voyage – contacts avec les autorités administratives,
- Pauses santé – collaboration avec le service de Prévention,
- Aides diverses : imprimerie communale, gestion des biens, prêts de matériels,...

## Département 3 : Les Aînés

L'action du département des « aînés » repose sur deux axes complémentaires :

- Le maintien au domicile le plus longtemps possible, avec confort, bien-être et sécurité;
- L'accueil et l'hébergement dans des institutions modernes et attentives au bien-être de leurs résidents.

### I. Favoriser le maintien à domicile (ACASA)

Les services de maintien à domicile constituent clairement l'alternative à la prise en charge en institution (MR, MRS, ...). Ils permettent aux personnes de vivre le plus longtemps possible dans leur cadre de vie le plus familial.

Le CPAS, via ACASA, regroupe les différents services de maintien à domicile et ce, en proposant un panel de services : aides aux familles et aux personnes âgées, repas à domicile, brico - dépannage,....

Services	Nombre d'agents	Nbre personnes aidées
Aides Familiales	<b>Du 01/01/14 au 31/08/14</b>  <b>62 aides familiales</b> (58 sur le terrain + 4 inactives) = <b>47,39 ETP</b> (44,76 sur le terrain + 2,63 inactives)	<u>Personnes aidées :</u> - <b>2013 = 282</b> - <b>2014 = 288</b> (du 01/01/14 au 30/06/14)  <u>Heures prestées :</u> - <b>2013 = 61.222,30 h</b> - <b>2014 = 30.453,25 h</b> (du 01/01/14 au 30/06/14)
Repas à domicile	<b>4 livreurs AF = 3,2 ETP</b> <b>2 livreurs art.60 = 2 ETP</b> <b>3 tournées</b>	<u>Repas distribués :</u> - <b>2013 = 56.261</b> - <b>2014 = 34.930</b> (du 01/01/14 au 31/07/14)  <u>Nombre de factures :</u> NB : nous facturons 3 « communautés » : la FARANDOLE (+/-30 personnes, LES P'TITS FOURS (+/- 27personnes), Repas Obourg (entre 4 et 8 repas /jour) - <b>2013 = 169</b> - <b>2014 = 186</b> (du 01/01/2014 au 31/07/2014) REM. Nous ne facturons plus que 2 « communautés » : LA FARANDOLE et LES P'TITS FOURS.

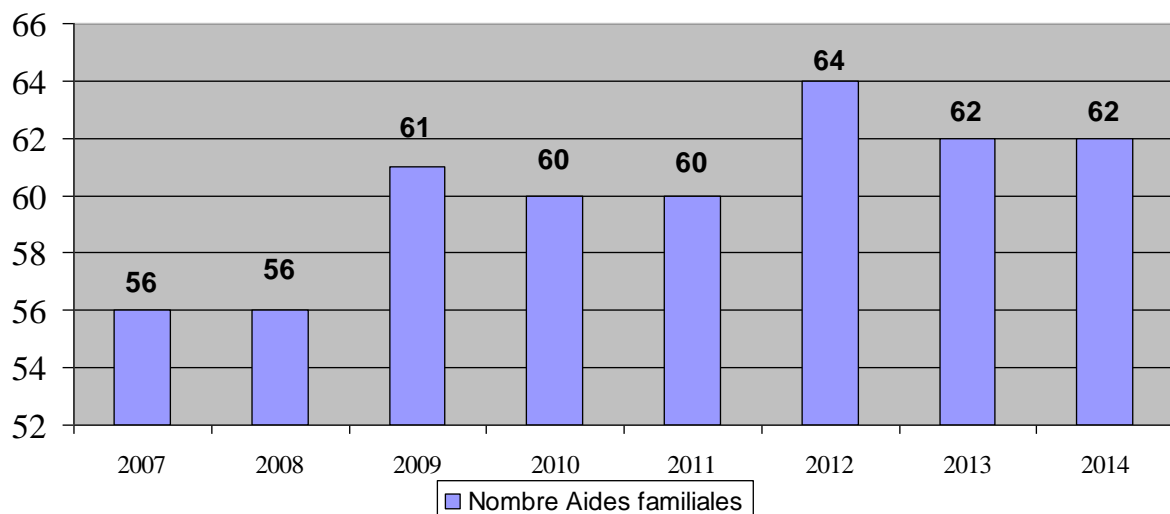
Aides ménagères	<b>25 aides ménagères</b> (21,5 sur le terrain + 2 en maladie longue durée + 1 en mi-temps médical + 1 en écartement) <b>= 16,00 ETP</b> (dont 13,87 sur le terrain)	<u>Nombre d'heures :</u> - <b>2013</b> = 21.835,50 heures - <b>2014</b> = 10.620,50 heures (du 01/01/14 au 30/06/14) <u>Nombre de personnes aidées :</u> - <b>2013</b> = +/- <b>240</b> - <b>2014</b> = +/- <b>245</b> (du 01/01/14 au 30/06/14)
IDESS	<b>3 brico-dépanneurs = 3 ETP</b> + 2 stagiaire EFT (La Renouée depuis mars 2014)	<u>Nombre de dépannages :</u> - <b>2013</b> = <b>863</b> - <b>2014</b> = <b>419</b> (du 01/01/14 au 30/06/14) <u>Nombre de devis :</u> - <b>2013</b> = <b>217</b> - <b>2014</b> = <b>167</b> (du 01/01/14 au 30/06/14) <u>Nombre d'heures :</u> - <b>2013</b> = <b>2.749,50</b> (2.532,50 h réellement facturées + 217 h devis gratuits) <b>2014</b> = <b>1.457</b> (1.290 h réellement facturées + 167 h devis gratuits) (du 01/01/14 au 30/06/14)

## 1. Le service d'aide aux familles

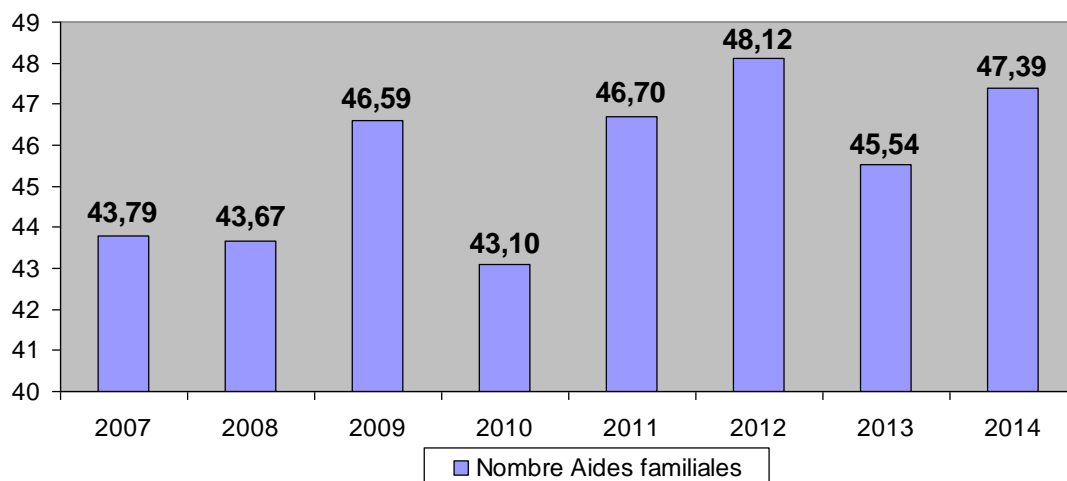
Le service d'aide aux familles et aux personnes âgées est agréé et subventionné par la Région Wallonne.

### Evolution du nombre d'AF (Personnes physiques recrutées)

#### Evolution du nombre d'aides familiales (Personnes Physiques)





**Evolution du nombre d'AF (ETP)****Evolution du nombre d'aides familiales (ETP)****Evolution du contingent, des heures prestées et des subsides**

	2010	2011	2012	2013	2014 (au 30/06/2014)
<b>Contingent</b>	60.958 h	62.831 h	64.452 h	65.446 h	69.052 h
<b>Heures totales</b>	63.793 h	62.296,25 h	63.447,65h	69.215,85 h	34.306,75 h
<b>Prestations</b>	58.731,25 h	55.685,50 h	56.162,65 h	61.222,30 h	30.453,25 h
<b>Subsides RW</b>	1.605.282,08€	1.590.907,68€	1.571.751€	1.833.338,96 €	1.670.000,00 € (estimation)
<b>Utilisation du contingent</b>	104,60 %	99,15 %	98,44%	105,76 %	99,36 % (pour les trim.1 et 2)

En 2013, le service a presté un peu moins de 4.000 heures de plus que le contingent

En 2014, le service a presté sur les 2 premiers trimestres 30.453,25 heures soit **99,36 %** d'utilisation qui se répartissent comme suit :

- **30.453,25** heures prestées chez les bénéficiaires ;
- **2.134,00** heures de distribution des repas subventionnés ;
- **935,50** heures de réunion d'équipe ;
- **784** heures de perfectionnement ;

Depuis 2009, le nouveau Décret a été appliqué avec comme conséquences une subsidiation plus adaptée à nos charges spécifiques et tenant un meilleur compte entre autre de l'ancienneté du personnel et de la pénibilité du métier.

Résumons l'évolution de la subvention ainsi que la prise en considération de l'ancienneté du personnel.

	A partir du 01/01/10/ h prestée	A partir du 01/01/11/ h prestée	A partir du 01/01/12/ h prestée	A partir du 01/01/13 / h prestée
<b>Forfait charges salariales des aides</b>	20,32	20,86	21,38	21,88
<b>Majoration 8 à 14 ans d'ancienneté</b>	2,38	2,44	2,50	2,56
<b>Majoration + 14 ans</b>	4,11 (14-20 ans) 4,66(+ 20 ans)	4,22 (14-20 ans) 4,78 (+ 20 ans)	4,32 (de14à20ans) 4,90 (+20ans)	4,43 (de14à20) 5,02 (+20 ans)
<b>Frais administratifs</b>	2,33	2,39	2,45	2,51
<b>Frais salariaux AS</b>	1,01	1,04	1,06	1,09
<b>Forfait samedis, dimanches ou entre 20h et 6h</b>	6h-8h ou 18h-20h = 4,10 20h - 21h30 = 7,21 Samedi = 5,36 Dimanche+Jf = 11,54	6h-8h ou 18h-20h = 4,23 20 h – 21h30 = 7,40 Samedi = 5,50 Dimanche+ Jf = 11,85	6h-8h ou 18h-20h= 4,33 20h – 21h30 = 7,59 Samedi =5,64 Dimanche+Jf = 11,14	6h-8h ou 18h- 20h: 4,44 20h – 21h30: 7,77 Samedi = 5,77 Dimanche+ Jf= 12,43

	8-14 ans	14-20 ans	+ de 20 ans
Subvention horaire pour ancienneté 01/01/09 (public RGB)	2,36	4,09	
Subvention horaire ancienneté 01/01/09 (public non RGB)	0,49	1,51	
Subvention horaire pour ancienneté 01/01/10 (public RGB)	2,37	4,11	4,66
Subvention horaire pour ancienneté 01/01/10 (public non RGB)	0,49	1,56	1,77
Subvention horaire pour ancienneté 01/01/11 (public RGB)	2,44	4,22	4,78
Subvention horaire pour ancienneté 01/01/11 (public non RGB)	2,44	4,22	4,78

Subvention horaire pour ancienneté 01/01/12 (public RGB)	2,50	4,32	4,90
Subvention horaire pour ancienneté 01/01/12 (public hors RGB)	2,50	4,32	4,90
Subvention horaire pour ancienneté 01/01/13 (public RGB)	2,56	4,43	5,02
Subvention horaire pour ancienneté 01/01/13 (public hors RGB)	0,54	1,68	1,91

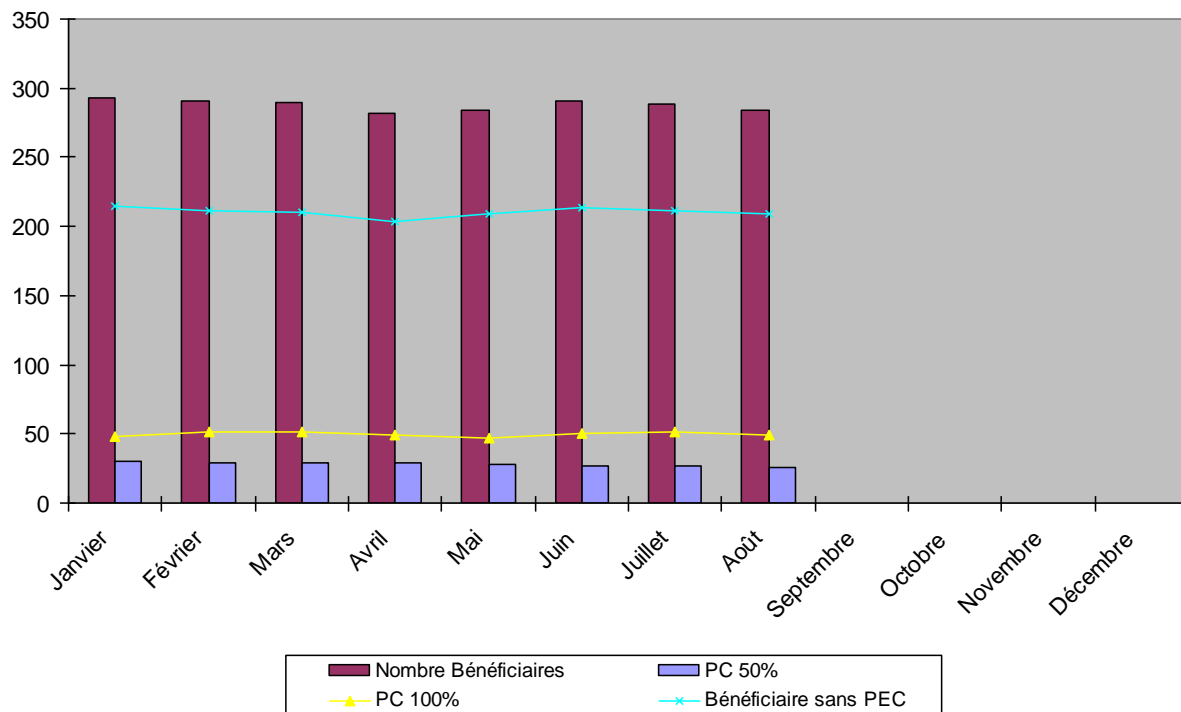
L'analyse financière du service doit être étudiée au regard de l'application du nouveau décret.

	Compte 2012	Compte 2013	Compte réel actualisé	Budget 2014	Budget 2015
<b>Dépenses</b>					
Personnel	1.929.617,09	1.960.527,17	1.960.527,17	2.087.873,28	2.205.912,85
Fonctionnement	78.330,31	85.292,24	85.292,24	91.950,00	101.950,00
Facturation interne (frais de bureau)	500,00	371,86	371,86		312,00
<b>Total</b>	<b>2.008.447,40</b>	<b>2.046.191,67</b>	<b>2.046.191,67</b>	<b>2.179.823,28</b>	<b>2.308.174,85</b>
<b>Recettes</b>					
Prestations	197.782,85	248.399,41	248.399,41	300.000,00	331.000,00
Intervention S. Social	66.884,26	74.510,96	74.510,96	83.633,98	88.000,00
Transfert	1.640.948,42	1.517.254,51 (imputations) + 19.355,36 (ape) + 29.756,52 (maribel) = 1.566.366,39	1.720.735,84 (somme reçue par la RW) + 19.355,36 (ape) + 29.756,52 = 1.769.847,72	1.718.191,21	1.785.441,70
<b>Total</b>	<b>1.905.615,53</b>	<b>1.889.276,76</b>	<b>2.092.758,09</b>	<b>2.101.825,19</b>	<b>2.204.441,70</b>
<b>Résultat</b>	<b>-102.831,87</b>	<b>- 156.914,91</b>	<b>+ 46.566,42</b>	<b>-77.998,09</b>	<b>-103.733,15</b>

La clientèle de nos aides familiales est principalement issue du public fragilisé. Les mécanismes actuels de subsidiation pénalisent financièrement les services qui aident les personnes à faibles revenus, d'où la prise en compte des recettes liées à cette intervention sociale qui sont désormais intégrées à notre budget pour avoir une vision réelle de notre service. Le Compte 2013 au moment où il a été validé ne tenait pas compte de toutes les recettes 2013 qui ont été finalement versées par les pouvoirs subsidiaires. Les chiffres réels actualisés 2013 concluent à une situation de boni pour le service AF.

Au niveau des prises en charge à 50 % et 100 %, elles représentent **10,1 %** et **17,1 %** de notre population globale.

### Etat des prises en charge



### Perspectives

Il est essentiel de continuer à bien mettre en évidence les spécificités du métier d'aide familiale et des services qu'elle peut rendre aux citoyens, afin de bien le différencier des opérateurs de titres-service.

Le fait de pouvoir proposer les services d'aides familiales le samedi et le dimanche matin permet non seulement d'insister sur cette spécificité mais bien de rendre un vrai service à ces personnes âgées. Le développement de ces prestations est donc essentiel pour garantir la pérennisation de l'emploi ainsi que l'offre des services aux citoyens montois.

### Le dispositif naissances multiples

Il s'agit d'un projet destiné aux parents, émanant et subsidié par la Région wallonne auprès du CPAS de leur commune, en vue d'obtenir une puéricultrice à temps plein et une aide ménagère à mi – temps. La condition d'accès à cette aide est la naissance de 3 enfants endéans 18 mois. La famille est aidée jusque l'âge de 3 ans du dernier enfant.

Actuellement nous ne suivons pas de famille. Une communication ciblée sur la disponibilité de ce service sera réalisée avant fin 2014.

## 2. Les repas à domicile

Nombre d'agents et de personnes aidées

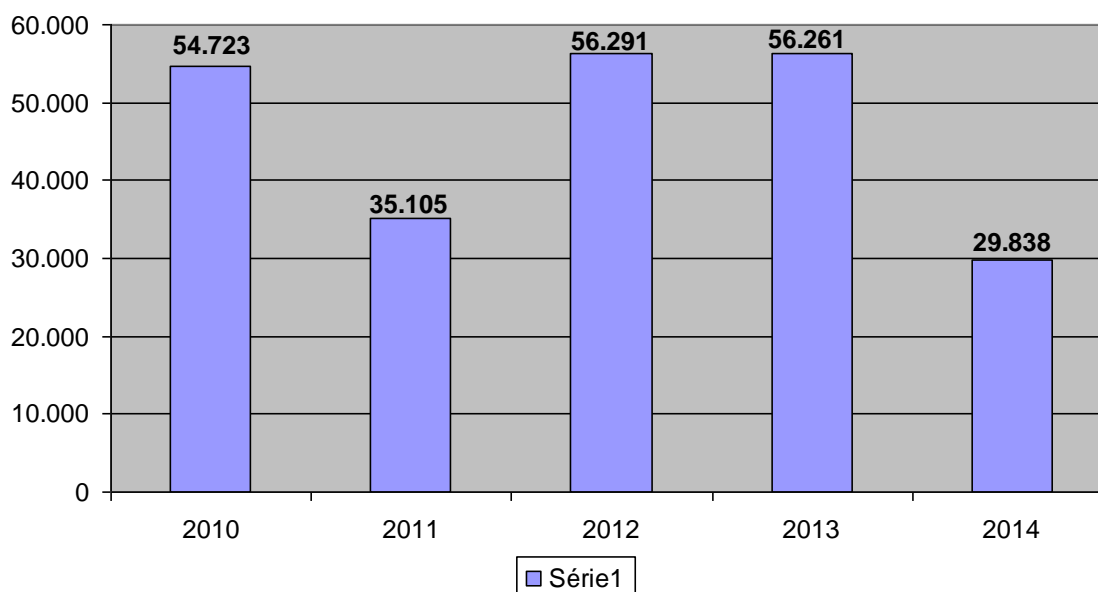
Service	Nombre agents	2013	2014	Projection 2015
Repas à domicile	3,2 ETP AF + 2 art.60 3 tournées	Nbre de factures (moyenne mensuelle 2013)= <b>169</b>	Nbre de factures (moyenne de janvier à juillet 2014)= <b>186</b>	<b>+/- 190</b>
		Moyenne nombre de repas servis/mois = <b>4.688</b>	Moyenne nombre de repas servis/mois = <b>4.990</b> (de janvier à juillet 2014)	<b>+/- 5.000</b>

Le CPAS livre des repas froids équilibrés (à réchauffer) élaborés par un sous-traitant en fonction des impératifs de santé et confectionnés sous sa responsabilité à la cuisine centrale de la Résidence du Bois d'Havré.

Un marché public vient d'être lancé pour la désignation du sous-traitant pour 2015-2017.

Les demandes de repas à domicile ont tendance à augmenter. Une analyse est en cours pour déterminer le seuil critique (nombre de bénéficiaires à servir avant 12h30, capacité des véhicules et effectif de l'équipe).

### Evolution du nombre des repas



\* 2014 : repas livrés du 01/01/14 au 31/07/14

La plupart des bénéficiaires sont âgés et/ou handicapés et éprouvent des difficultés à préparer seuls leur repas. La visite quotidienne de ce service est primordiale pour eux. Le service assume donc un rôle social important, qui va au-delà de la simple livraison du repas.

Les aides familiales bénéficient donc de subsides de la Région wallonne à concurrence d'un maximum de 6 heures par jour et par aide pour les activités de distribution des repas.

	Compte 2012	Compte 2013	Activité 2014 (au 31/07/14)
Recettes des bénéficiaires	329.582,71€	330.018,38 €	Recettes estimées sur base de ce que nous facturons 204.867,51 €
Effectif personnel	3,2 ETP AF + 1 ETP art. 60	3,2 ETP AF + 1 art.60	3,2 ETP AF + 2 art.60
Nombre de repas distribués	56.291	56.261	34.930
Recette moyenne/repas	5,85 €	5,87 €	5,87€

En 2014, la recette moyenne d'un repas est de +/- 5,87 € alors que le prix maximum d'un repas est de 6,74 € du Lundi au Samedi et 7,42 € les Dimanche et Jours Fériés.

Une analyse est en cours pour étudier la faisabilité de modifier les prix et tenir compte du coût pour 2015 (en fonction du soumissionnaire qui sera désigné).

#### Le coût social du service

Le coût social du service	2013 et MB 2014
Prévisions des recettes bénéficiaires	<b>2013</b> : 334.889,21 € (y compris PC = 38.809,32€) <b>2014</b> : 204.867,51 € (du 01/01/14 au 31/07/14 y compris PC = 26.886,68 €)
Si tous les bénéficiaires payent le prix maximum	<b>2013</b> : 349.106,86 € (=RAD+Farandole+repas Obourg → les crèches ne sont pas comprises dans ces calculs) <b>2014</b> : 216.129,78 € (=RAD+Farandole+repas Obourg) (du 01/01/14 au 31/07/2014)
Intervention du service social	<b>PC 2013</b> : 38.809,32 € <b>PC 2014</b> : 26.886,68 € (du 01/01/14 au 31/07/14)
Coût de l'application du tarif social	<b>2013</b> : <b>108.412,73 €</b> (= application tarif social 69.603,41 €+PC 38.809,32 €) Application tarif social = proj si tt le monde payait le max (RAD + Farandole) = 349.106,86 € Recettes estimées – les crèches – PC = 334.889,21-16.576,44-38.809,32 = 279.503,45€ → 349.106,86€ - 279.503,45 € = 69.603,41 €

	<p><b>2014 : 64.393,25 €</b> (= application tarif social 37.506,57 € + PC 26.886,68 €)</p> <p>Application tarif social = proj si tt le monde payait le max (RAD+Farandole) = 216.129,78€</p> <p>Recettes estimées – les crèches – PC = 204.865,51 – 10.621,89 – 16.886,68 = 167.358,94 €</p> <p>➔ 204.865,51 – 167.358,94 = 37.506,57 €</p>
--	---

	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014	Prévision Budget 2015
<b>Dépenses</b>				
Personnel	148.551,40	120.296,21	124.217,01	123.703,51
Fonctionnement	216.003,38	213.583,35	220.005,00	238.505,00
Dette	5.325,75	5.322,47	5.319,10	
Facturation interne	85.475,74	79.007,57	80.000,00	141.492,38
<b>Total</b>	<b>455.356,27</b>	<b>418.209,60</b>	<b>429.541,11</b>	<b>503.700,89</b>
<b>Recettes</b>				
Interv. Bénéficiaires	291.299,21(cf r compte 2012)	290.631,53 (cfr compte 2013)	331.421,68	399.201,45
Intervention S. Social	38.283,50 (cfr compte 2012)	39.386,85	35.000,00	48.000,00€
Subvention RW	122.191,39 (cfr compte 2012)	112.603,12	125.000,00	118.716,68€
<b>Total</b>	<b>451.774,10</b>	<b>442.621,50</b>	<b>469.421,68</b>	<b>565.918,13</b>
<b>Résultat</b>	<b>- 3.582,17</b>	<b>+ 24.411,90</b>	<b>+ 39.880,57</b>	<b>+62.217,24</b>

Il est à noter que la forte diminution du coût de personnel à partir de 2013 résulte d'une ventilation des agents beaucoup plus juste en fonction des différents secteurs couverts par l'activité. Ce rééquilibrage donne une vision beaucoup plus juste de la situation actuelle, sans incidence sur l'organisation du service sur le terrain.

### 3. Livre - Accès

Livre – accès est un projet commun entre la bibliothèque de Jemappes et le CPAS de Mons qui a débuté en juillet 2006. Ce service permet aux personnes âgées et/ou personnes à mobilité réduite du Grand Mons de pouvoir continuer à goûter aux plaisirs de la lecture. Pour les personnes mal voyantes, il existe des livres adaptés ainsi que des livres CD. Nous prêtons un lecteur CD à ceux qui n'en possèdent pas, avec une caution de 5€ (contre reçu).

A ce jour, une vingtaine de personnes bénéficient de ce service.

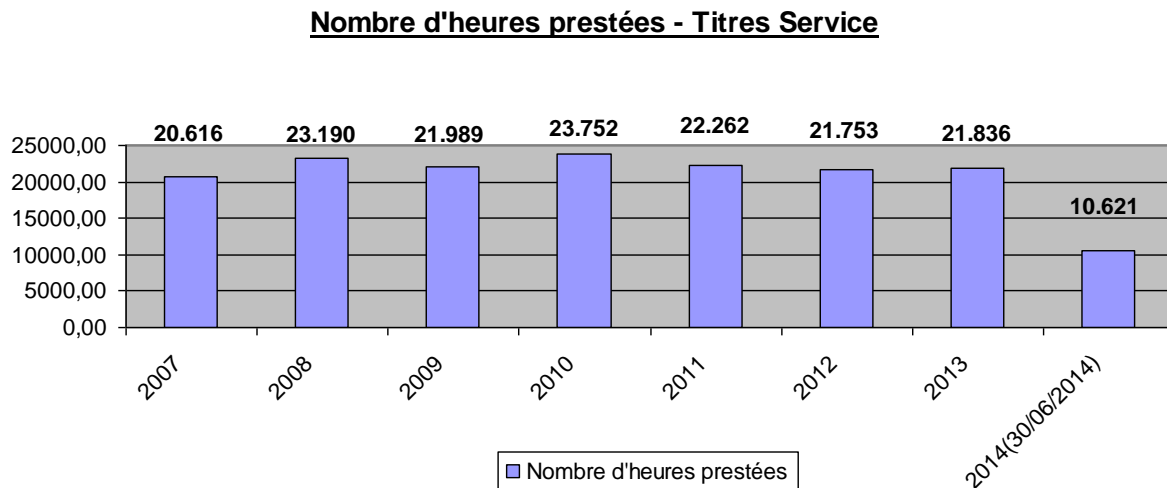
En 2015, l'accent sera mis sur la communication de ce service.

#### 4. Les titres services

Le CPAS est agréé pour l'utilisation des titres services depuis 2003.

L'effectif est de 25 aides ménagères (21,5 sur le terrain, 2 en maladie de longue durée, 1 à mi-temps médical et 1 écartement) soit 18,00 ETP (30/06/14) dont 13,87 ETP sur le terrain.

Au 30/06/2014



A ce jour, les titres services sont remboursés à concurrence de **22,04€**.

C'est bien évidemment grâce à cette recette à laquelle s'ajoutent les aides à l'emploi (SINE) que le service peut envisager de se maintenir à l'équilibre.

L'aide à l'emploi « SINE » correspond au public que nous engageons prioritairement dans ce service. Actuellement, 18 agents (soit 12 ETP) bénéficient d'un contrat SINE, ce qui doit être pris en compte lors de l'analyse financière du service.

En effet, **7** agents (soit 4 ETP) sont dans un contrat d'emploi classique non subsidié SINE.

De plus, le CPAS n'est ni entreprise d'insertion (subside de 20.000 €, subside par aides - ménagères de 5.000 € qui décroît sur 4 ans, subside pour l'accompagnateur social), ni une société d'interim (prestation flexible à l'heure : une heure prestée est payée et les contrats proposés aux aides ménagères s'adaptent à la demande des bénéficiaires !) et encore moins une agence locale pour l'emploi.

Le CPAS a joué et continue de jouer son rôle d'insertion en proposant des emplois de qualité pour les aides – ménagères.

Actuellement, le service a +/- **245** bénéficiaires.

La concurrence est de plus en plus présente et le prix pour le bénéficiaire augmente insensiblement. De ce fait, la qualité et la flexibilité auprès de la clientèle sont plus qu'essentielles et ce, en complément du maintien voire du renforcement des mesures SINE. Seul, le respect de ces principes doit permettre au CPAS de viser l'équilibre financier et de pérenniser le service.



## Perspectives 2015

L'accent sera mis sur la réponse à la demande. Maintenir, auprès des clients actuels, une qualité et flexibilité indispensable. La transparence reste de mise surtout au niveau de la communication.

La continuité du travail de qualité réalisée en 2014 sera un point important dans la stabilité financière du service.

	Compte 2012	Compte 2013	B.I. 2014	B.I.2015
<b>Dépenses</b>				
Personnel	562.195,13	523.365,90	533.837,44	617.456,65
Fonctionnement	16.237,11	14.431,15	18.528,00	18.528,00
Transfert				
Dette	143,49	5.837,12	5.836,31	17,50
Fact.interne	282,42	160,02	187,00	187,00
<b>Total</b>	<b>578.858,15</b>	<b>543.794,19</b>	<b>558.388,75</b>	<b>636.189,15</b>
<b>Recettes</b>				
Prestations				
Transfert	596.231,41	548.532,27	541.158,00	584.923,71
<b>Total</b>	<b>596.231,41</b>	<b>548.532,27</b>	<b>541.158,00</b>	<b>584.923,71</b>
<b>Résultat</b>	<b>17.373,26</b>	<b>4.738,08</b>	<b>- 17.230,75</b>	<b>-51.078,44</b>

## 5. IDESS

(Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale).

Le décret wallon IDESS a été appliqué dès 2008. Celui-ci limite sensiblement les profils de bénéficiaires et les activités éligibles du service « Brico - dépannage ».

Au sein d'ACASA, 3 agents travaillent dans ce cadre. Depuis le 02/04/13, un stagiaire de l'EFT les accompagne. Depuis mars 2014, nous bénéficions du renfort de 2 stagiaires de l'EFT « La Renouée » chaque stagiaire preste +/- 3 mois de stage chez nous et ce entre mars et novembre.

### Les bénéficiaires

#### - Les personnes physiques « précarisées » (Type A)

Ce sont des personnes physiques résidant en Région Wallonne et qui répondent à diverses conditions strictes prévues par le Décret.

#### - Toute personne physique (Type B) à condition de résider en Région wallonne et d'occuper son habitation comme premier logement peut bénéficier des services d'une IDESS pour :

Les petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat.

<b>Combien de fois ?</b>	Maximum 10 fois 4h par an
<b>Délai ?</b>	Il faut 1 délai d'une semaine minimum entre chaque présentation
<b>A quel prix ?</b>	12,10 € par heure TVAC depuis le contrôle de la RW

L'aménagement et l'entretien des espaces verts dans les limites suivantes

- La tonte des pelouses d'une surface inférieure à 300m<sup>2</sup> ;
- La taille de haies de maximum 40 m de long et 3 m de haut ;
- Le désherbage des abords de l'habitation et des cours de moins de 75m<sup>2</sup> ;
- Le bêchage des jardins et des potagers d'une surface inférieure à 150m<sup>2</sup> ;
- Le ramassage et l'évacuation des déchets verts et/ou des feuilles et branchages provenant de nos travaux.

<b>Combien de fois ?</b>	75 heures maximum par an
--------------------------	--------------------------

Nombres de bénéficiaires par catégories du 01/01/2011 au 30/06/14

Année	Types A		Type B		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
2011	134	85,35	23	14,65	<b>157</b>
2012	138	87,90	19	12,10	<b>157</b>
2013	155	88,57	20	11,43	<b>175</b>
<b>2014 (01/01/14 au 30/06/14)</b>	134	88,74	17	11,26	<b>151</b>

Le service rencontre un succès certain auprès des publics visés et ce malgré les conditions restrictives d'intervention (11,26 % de bénéficiaires de type B = personnes dites « non précarisées »).

Il est vrai que les demandes de type B sont nombreuses mais le service ne peut y répondre. Il s'agit pourtant d'interventions minimales chez des personnes avec peu de moyens.

Nombre de devis - prestations

	2012	2013	2014 (30/06/14)
<b>Nombre de devis</b>	209	217	<b>167</b>
<b>Nombre de dépannage</b>	788	863	<b>419</b>
<b>Nombre d'heures facturées</b>	2.090,50	2.532,50	<b>1.290,00</b>

En complément au brico - dépannage, un service de magasin social est disponible pour le public cible. L'ensemble du matériel de première nécessité reconditionné par les ateliers du CISP Le Plein air est proposé au public à des tarifs sociaux via le magasin social.

Les prix pratiqués par le magasin social sont dans tous les cas inférieurs d'au moins 30% aux prix du marché.

Le projet IDESS concerne le CISP pour les activités suivantes :

- Le transport social : Ce service est accessible à toute personne souhaitant une aide lors de déplacements, en particulier lors de déménagements.

**Tarification** : 6,70 €/h pour le public cible + le coût lié au déplacement (0,3444€/km) et 12,10 €/h pour les autres clients + le coût lié au déplacement (0,3444€/km);

- Le magasin social (tarifs inférieurs d'au moins 30% aux prix du marché).

**Perspectives 2015**

	<b>Compte 2013</b>	<b>B.I. 2014</b>	<b>B.I.2015</b>
<b>Dépenses</b>			
Personnel	143.776,10	156.299,44	191.678,38
Fonctionnement	801,31	3.475,00	3.475,00
Transfert			
Dette	13.823,38	10.630,13	892,24
Fact.interne			
<b>Total</b>	<b>158.400,79</b>	<b>170.404,57</b>	<b>196.045,62</b>
<b>Recettes</b>			
Prestations	19.881,00	18.000,00	21.000,00
Transfert	102.150,32	103.519,33	134.289,09
Fact.interne	51.392,00	55.179,00	
<b>Total</b>	<b>173.423,32</b>	<b>176.698,33</b>	<b>155.289,09</b>
<b>Résultat</b>	<b>15.022,53</b>	<b>6293,76</b>	<b>-40.756,53</b>

**6. Centre Coordonné de Soins à Domicile**

Le Centre de coordination des aides à domicile ACASA a pour objectif, la mise en place de services intégrés permettant de vivre chez soi dans les meilleures conditions lors d'une sortie d'hôpital, d'une maladie ou tout simplement pour rester le plus longtemps possible à son domicile.

Pour ce faire, les besoins du bénéficiaire sont examinés avec lui, ce qui permet de préciser les services qui vont être activés, soit en interne soit via des partenaires externes avec qui le CCSD a conventionné.

Voici quelques exemples de services qui peuvent être fournis : aide familiale, aide ménagère, garde à domicile, soins infirmiers, repas à domicile, pédicure, coiffure, kinésithérapeute, transport de personnes, prêt de matériel médical, petits travaux d'intérieur, Télé Assistance,... et bien d'autres encore.

A noter que l'ensemble des communes du Grand Mons représente la zone couverte par le Centre. Il est accessible par téléphone 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. La coordination est gratuite. Le Centre de coordination fonctionne depuis février 2012.

Depuis l'ouverture du service, **125** personnes ont bénéficié d'une coordination de leurs aides à domicile.

**Les recettes spécifiques :**

**2014** : 70.000 € de recettes, ce qui permet de couvrir le salaire de l'assistante sociale + les quelques frais de fonctionnement. Ce montant comprend le subside de base + le subside pour les dossiers.

**Prévisions pour 2015** : 65.000 €

### **Perspectives 2015**

- Réaliser un état des lieux des conventions conclues avec les partenaires et signer des conventions avec de nouveaux partenaires ;
- Examiner la faisabilité d'organiser une rencontre collective avec nos différents partenaires conventionnés ;
- Examiner la faisabilité d'accroître le nombre de dossiers de coordination.

### **7. Les perspectives des services de maintien à domicile**

La finalité ultime des services de maintien à domicile doit demeurer sociale. Il est clair que le plan de gestion induit un contrôle budgétaire strict de la part des responsables.

Notre public au sein du service est âgé, défavorisé et/ou handicapé. C'est de façon volontariste que le CPAS s'adresse à ce public. Réfléchir uniquement en termes de rentabilité conduirait à des sélections de population, d'actes prestés ou de services offerts, et pour nombre de nos usagers ces choix les mèneraient à une impasse.

ACASA doit donc réussir une synthèse délicate, en tendant toujours davantage à l'efficacité dans un secteur concurrentiel et en intégrant une dimension sociale qui lui est propre, sans quoi une partie du public fragilisé se retrouvera encore davantage en situation d'isolement et de grande précarité.

ACASA se positionne comme le second service du CPAS qui perçoit le plus de recettes (+/- 3.200.000 €/an)

### **8. Télé – Assistance**

Le service Télé – Assistance permet aux personnes fragilisées de vivre chez elles en toute tranquillité.

Installé dans la caserne des pompiers à Cuesmes depuis avril 2003, Télé – Assistance travaille en collaboration avec la Ville et le CPAS de Mons, le service incendie et les coordinations de soins et services à domicile.

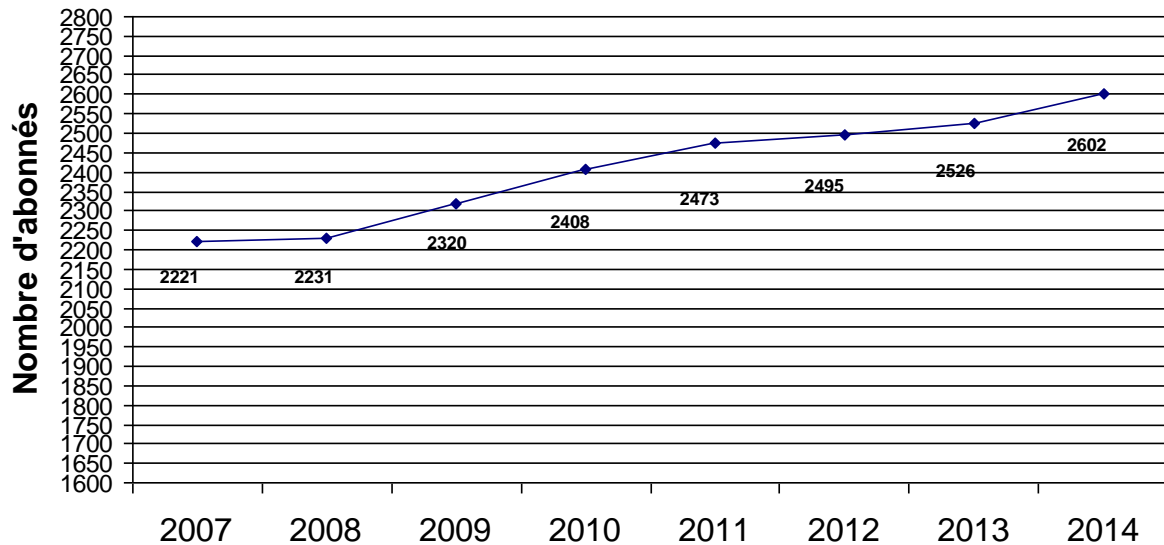
Ce service apporte une aide rapide, personnalisée et adaptée aux situations les plus diverses telles que : chutes, malaise, accident, agression,...

L'équipe de **12** téléphonistes fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Aux téléphonistes viennent s'ajouter **5** agents assurant le suivi technique ou administratif.

Outre cette mission de télé – biovigilance, Télé – Assistance assure également la garde téléphonique du service d'urgence des CPAS de Mons et de La Louvière ainsi que de Frameries, Boussu et Quaregnon et Binche depuis le 1<sup>er</sup> août 2013.

Télé – Assistance répond également présent lors du déclenchement du plan SOS Hiver ou du plan Canicule.

Le service prend en charge également la gestion du télé-secrétariat des CSD Wallonie Picarde ainsi que de la CSD Mons.

**Evolution du nombre d'abonnés de 2007 à 2014**

Depuis début 2011, Télé – Assistance ne traite plus que les appels provenant du 1733.

Pour le service de garde médicale : en plus de Mons (5 zones) et de Braine – le – Comte ( 3 zones), Télé – Assistance gère également Tournai (11 zones), Tubize-Rebecq (2 zones), Soignies (1 zone), Enghien (1 zone) et depuis le 1<sup>er</sup> octobre la garde d’Ath (5 zones), Wauthier Braine et Braine le Château.

**Perspectives 2015**

Télé Assistance déménagera prochainement dans les locaux de l’Ancienne Maison Communale de Cuesmes, situés Place de Cuesmes. Le bâtiment faisant actuellement l’objet de travaux importants de rénovation.

**II. Accueillir et héberger les personnes âgées****1. La situation**

Le CPAS gère actuellement **291** lits répartis comme suit : **199** MRS, **92** MR dont **8** lits court séjour.

Par ailleurs, il dispose également d’un Centre d’accueil de jour de 5 places et d’un Centre de soins de jour de **5** places.

**L’évolution du nombre de lits**

Etablissements	2014				Total
	MR/S	Court Séjour	CAJ/CSJ	RS	
Résidence du Bois d’Havré	221	0	0	0	<b>221</b>
Bonne Maison de Bouzanton	62	8	10	0	<b>80</b>
<b>Total</b>	<b>283</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>301</b>

**MRS** : Maison de repos /et soins

**CAJ** : Centre d'accueil de jour

**RS** : Résidence services

Selon une étude menée par la fédération des CPAS, en Wallonie, le nombre moyen d'aînés par maison de repos et soins publique est de **89**. Les unités les plus grandes sont dans le Hainaut.

En Wallonie, le taux moyen d'occupation est de **97 %** en MR et **98 %** en MRS.

## **2. Le Centre d'accueil et de soins de jour de la BMB**

Le Centre d'accueil et de soins de jour (CSJ) est une structure alternative d'accueil qui a pour but d'apporter à la personne nécessitant des soins et à son entourage le soutien nécessaire à la réalisation du maintien à domicile. Il prend en charge des personnes relevant au moins de la catégorie B de l'échelle de Katz.

Le Centre de jour de la « Bonne Maison de Bouzanton » comporte **10** lits en centre d'accueil de jour (Taux d'occupation : 52 %) dont **8** lits en Centre de Soins de Jour (Taux d'occupation – 58 % - catégories lourdes).

Le nombre de famille ayant recours au Centre est de **29** en moyenne.

Le prix pour le résident est de :

- **10,02 €** pour une demi - journée ;
- **17,17 €** pour une journée entière.

## **3. Le service de court séjour de la BMB**

La BMB dispose d'un agrément pour 8 lits court séjour pour ses résidents (maximum 3 mois par année civile).

Cette formule permet un répit aux familles ou aidants proches. La finalité de la formule est un retour au domicile du résident.

Les avantages sont les suivants :

- Une prise en charge complète mais temporaire ;
- Dédramatiser le séjour en maison de repos ;
- Permettre aux proches de se reposer sans culpabiliser ;
- Offrir au résident une période de convalescence et de consolidation après hospitalisation;
- Retarder l'admission en maison de repos.

## **4. Les maisons de repos et de soins**

En Région wallonne, la maison de repos est définie comme un établissement destiné à l'hébergement de personnes âgées de 60 ans au moins qui y ont leur résidence habituelle et y bénéficient de services collectifs familiaux, ménagers, d'aide à la vie journalière et s'il y a lieu de soins infirmiers ou paramédicaux.

#### 4.1 Le profil de nos résidents par tranche d'âge

##### Résidence du Bois d'Havré

	2013			2014		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
< 65 ans	25	18	43	22	16	38
65 - 74 ans	8	26	34	15	24	39
75 - 84 ans	17	38	55	17	32	49
85 - 94 ans	14	58	72	22	60	82
> 95 ans	3	14	17	2	9	11
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>154</b>	<b>223</b>	<b>78</b>	<b>141</b>	<b>219</b>

En 2014, **64,80** % de nos résidents ont plus de 75 ans.

##### BMB

	2013			2014		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
< 65 ans	5	3	8	2	5	7
65 - 74 ans	3	7	10	3	5	8
75 - 84 ans	7	21	28	10	19	29
85 - 94 ans	8	11	19	7	13	20
> 95 ans	0	2	2	1	2	3
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>44</b>	<b>67</b>	<b>23</b>	<b>44</b>	<b>67</b>

En 2014, **77,60** % de nos résidents ont plus de 75 ans.

#### 4.2 L'évolution des résidents par catégorie de dépendance

Le financement des soins se base sur une évaluation de la dépendance. Les résidents sont classés en 4 grandes catégories :

- La catégorie O : regroupe les résidents indépendants physiquement et psychiquement ;
- La catégorie A : concerne les résidents qui sont dépendants pour se laver ou s'habiller ;
- La catégorie B : rassemble les résidents dépendant pour se laver, s'habiller, se déplacer et/ou devant être assistés pour aller aux toilettes ;
- La catégorie C : touche les résidents dépendants pour se laver, s'habiller, se déplacer qui ont besoin d'assistance pour aller aux toilettes, pour manger et qui sont incontinents ;
- La catégorie CD : C + Désorienté dans le temps et dans l'espace.

2013					
	Catégorie O	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie CD
<b>BMB</b>	16,5 %	12,9 %	17,74 %	22,58 %	29,03%
<b>Havré</b>	7,72 %	16,36 %	24,09 %	13,63 %	38,18 %

2014					
	Catégorie O	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie CD
<b>BMB</b>	13,92 %	16,44 %	25,87 %	18,44 %	25,33 %
<b>Havré</b>	8,6 %	12,22 %	23,98 %	9,05 %	42,08 %

En Belgique, selon l'étude de la fédération des CPAS

En MR-MRS-CS public, la part des résidents O est de 17 %, A 15 %, B 25 %, C 13 %, Cd 30 % et 1 % D.

#### **4.3 Les admissions au cours de l'année** (au 28/08/2014)

- 47 admissions ont eu lieu à la BMB ;
- 55 admissions à la Résidence du Bois d'Havré.

#### **4.4 Etat des lieux de la liste d'attente**

La liste d'attente évolue constamment.

A la BMB, +/- 47 personnes sont en attente d'une admission :

A la Résidence du Bois d'Havré, **102** personnes sont en attente d'une admission.

Nombre de résidents par catégorie (31/08/14)

	CAT O	CAT A	CAT B	CAT C	CAT CD	Non dét.
<b>Résidence du Bois D'Havré</b>	18	26	51	23	98	0
<b>BMB</b>	8	6	16	10	7	0

#### **4.5 L'aide sociale au sein des maisons de repos du Centre**

Au niveau du budget général, le CPAS intervient pour compenser le manque de ressources de certains résidents et le montant facturé par la maison de repos.

	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014	Budget 2015
<b>Montants</b>	<b>96.710,08</b>	<b>122.023,98</b>	<b>120.000,00</b>	<b>120.000,00</b>

En 2012, le montant de l'aide sociale représentait, **2,79** % des recettes d'hébergement de nos maisons de repos.

En 2013, il représentait **2,63** % de nos recettes.

Au budget initial 2015, il représente **2,51** % de nos recettes.



Intéressons- nous aux résidents payants / indigents au sein de nos différentes maisons de repos.

	2012		2013		2014	
	Payant	Indigent	Payant	Indigent	Payant	Indigent
BMB	88,68 %	11,32 %	86,92 %	13,08 %	87,50 %	12,50 %
Résidence du Bois d'Havré	71,5%	28,5%	82,05 %	17,95 %	87,79 %	12,21 %

En Wallonie :

- 6 % des résidents sont aidés par le CPAS local ;

- 2 % par le CPAS d'une autre commune.

C'est donc, 8 % des résidents qui reçoivent une aide sociale (21 % en 1999 !).

Depuis 1990, une allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA) existe.

C'est un forfait mensuel qui dépend du degré d'autonomie et est lié à des conditions médicales et de ressources. Dans les structures publiques wallonnes, 17 % des résidents ont droit à une APA.

En 1999, il n'y en avait que 12%.

## 5. Les recettes des maisons de repos

### 5.1 L'intervention des résidents

L'intervention des résidents varie en fonction du type de chambre

	2011		2012		2013	
	BMB	Havré	BMB	Havré	BMB	Havré
Chambre commune						
Chambre individuelle	32,06	38	33,34	38	34,28	38
Cantous (Service pour les désorientés)		40		40		40

\* En Wallonie dès 2012, le lit MRPA est facturé en moyenne 37,30 € / jour ; le lit MRS est facturé en moyenne 38,90 €.

Nous avons calculé le pourcentage d'institutions qui facturent différents suppléments. Les plus courants sont les médicaments, la pédicure et la coiffure.

### 5.2 L'intervention de l'INAMI

En ce qui concerne l'intervention en prix de journée, l'évolution est la suivante

	2012		2013		2014	
	BMB	MRS	BMB	MRS	BMB	MRS
Prix journée	46,72 €	56,90	46,32	58,03	46,32	58,32

### 5.3 L'évolution des recettes en MR et MRS

	Compte 2013		BI 2014	
	BMB	MRS	BMB	MRS
Nombre de lits MR	34		34	
Lits MRS	36	221	36	221
Recettes pensionnaires	1.021.109,36	3.628.968,45	1.075.000	3.615.000
Recettes INAMI	1.446.139,52	5.408.023,67	1.397.519	5.430.000

L'INAMI intervient via 3 sources de financement :

#### - L'allocation journalière

Elle couvre le nombre de personnel exigé et différentes fonctions (frais administratifs, soins palliatifs, médecin coordonnateur) ;

#### - Les fins de carrière

Le personnel qui atteint 45,50 et 55 ans bénéficie d'une réduction de ses prestations dans le secteur des établissements de soins. Cette réduction est financée par les recettes correspondant au nombre d'heures totales de réduction dont bénéficie le personnel soit pour l'embauche compensatoire, soit pour le paiement d'une prime ;

- Le paiement des accords sociaux prévoyant l'application du barème des établissements hospitaliers à notre personnel en lien et place du barème de la commission paritaire 305.2.

### Recettes au budget

	Budget initial 2014		MB 2014		Budget 2015	
	BMB	Havré	BMB	Havré	BMB	Havré
Prestations	1.098.000,00	3.636.000,00	1.053.510,00	3.655.000,00	1.073.510,00	3.760.000,00
Transferts	1.780.381,26	6.451.434,60	1.869.356,82	6.551.915,44	1.969.689,00	6.545.007,82

### Les recettes totales

	Compte 2013	Budget 2014	MB 2014	Budget 2015
<b>BMB</b>	2.781.752,93	2.878.481,26	2.922.866,82	3.043.199,00
<b>Havré</b>	10.000.930,16	10.087.434,60	10.206.915,44	10.305.007,82
<b>Total</b>	12.782.683,09	12.965.915,86	13.129.782,26	13.348.206,82

Les recettes totales de la BMB ont augmenté de 5,7% entre le BI 2014 et le BI 2015, et de 9,39% entre le compte 2013 et le BI 2015.

Celles de la Résidence du Bois d'Havré ont augmenté de 2,15% entre le BI 2014 et le BI 2015, et de 3 % entre le compte 2013 et le BI 2015.

## 6. Les dépenses

L'effectif en terme de personnel se présente comme suit : (article 60 compris)

Personnel de direction et d'administration	<b>3 ETP</b>
Personnel d'entretien	<b>9,6 ETP</b>
Personnel de soins	<b>33,2 ETP</b>
Maintenance	<b>2 ETP</b>
Animateurs	<b>3 ETP</b>

### 6.1 Les dépenses du personnel

	Compte 2013	B.I. 2014	MB 2014	B.I. 2015
<b>BMB</b>	2.188.446,50	2.266.789,97	2.303.007,65	2.337.055,29
<b>Havré</b>	6.027.273,89	6.190.586,43	6.175.356,60	6.457.854,16
<b>Total</b>	<b>8.215.720,39</b>	<b>8.457.376,40</b>	<b>8.478.364,25</b>	<b>8.794.909,45</b>

A la **BMB**, les dépenses de personnel ont augmenté de **3,1** % entre le BI 2014 et le BI 2015, et de **6,79** % entre le Compte 2013 et le BI 2015.

A La Résidence du Bois d'Havré, les dépenses de personnel ont augmenté de **4,32** % entre le BI 2014 et le BI 2015, et de **7,14** % entre le Compte 2013 et le BI 2015.

L'INAMI établit une allocation journalière moyenne correspondant aux normes de personnel par catégories de dépendance. Ces normes sont calculées par 30 résidents présents.

#### Lits MRPA : Normes de MRPA par 30 résidents

Forfait catégorie	Personnel infirmier	Personnel soignant	Kiné – ergo – logo	Réactivation	Personnel réactivation court séjour	Total personnel
<b>O</b>	0,25	-	/		1,4***	1,75
<b>A</b>	1,2	1,05	/			2,45
<b>B</b>	2,1	4	/	0,35		7,85
<b>C</b>	4,1	5,06	/	0,385		10,95
<b>CD</b>	4,1	6,06	/	0,385		11,95

\*\*\* personnel de liaison

**Lits MRS : Normes de MRS par 30 résidents**

Forfait catégorie	Personnel infirmier	Personnel soignant	Kiné – ergo – logo	Réactivation	Total personnel	Médecin coordinateur
<b>B</b>	5	5,2	1**	-	11,2	2h20/Sem
<b>C</b>	5	6,2	1**	0,50	12,7	
<b>CD</b>	5	6,7	1**	0,50	13,2	

\*\* Pour l'agrément MRS, il faut au moins 1 kinésithérapeute et 1 ergothérapeute

En Wallonie, en moyenne, 20,3 ETP par 30 résidents travaillent en maison de repos

- 3,8 ETP infirmiers ;
- 6,6 ETP soignants ;
- 7,7 ETP de personnel d'hébergement ;
- 91 % des maisons Wallonnes ont une infirmière de nuit.

Les accords sur le secteur non - marchand prévoient, à partir de l'âge de 45 ans, l'octroi d'un supplément de temps libre avec maintien du salaire. Les catégories du personnel bénéficiant de la mesure ont été élargies aux agents administratifs et au personnel d'hôtellerie (à partir de 52 ans).

- A partir de 45 ans le régime de travail passe à 36 heures soit (-2h) ;
- A partir de 50 ans à 34 heures soit (-4h) ;
- A partir de 55 ans à 32 heures soit (-6h).

22 agents de la BMB sont dans les conditions, 19,5 agents ont choisi la réduction des prestations, 2,5 ont choisi la prime.

66 agents de la MRS sont dans les conditions, 66 ont choisi la réduction des prestations.

**6.2 Les dépenses de fonctionnement**

	Compte 2013	B.I. 2014	B.A. 2014	B.I. 2015
<b>BMB</b>	418.551,92	430.720,00	484.430,00	485.030,00
<b>Havré</b>	1.197.370,35	1.277.652,50	1.368.152,50	1.375.824,00
<b>Total</b>	<b>1.615.922,27</b>	<b>1.708.372,50</b>	<b>1.852.582,50</b>	<b>1.860.854,00</b>

A la BMB, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 12,61 % entre le BI 2014 et le BI 2015, et de 15,88 % entre le Compte 2013 et le BI 2015.

A La Résidence du Bois d'Havré, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 7,68 % entre le BI 2014 et le BI 2015, et de 14,90 % entre le Compte 2013 et le BI 2015.

**6.3 Les dépenses de transferts**

	Compte 2013	Budget initial 2014	B.A. 2014	Budget initial 2015
<b>BMB</b>	114.511,75	127.000,00	127.000,00	127.000,00
<b>Havré</b>	347.099,62	363.550,00	382.550,00	363.550,00
<b>Total</b>	<b>461.611,37</b>	<b>490.550,00</b>	<b>509.550,00</b>	<b>490.550,00</b>

**6.4 Les dépenses de la dette**

	Compte 2013	Budget initial 2014	B.A. 2014	Budget initial 2015
<b>BMB</b>	52.201,21	53.166,95	49.067,00	67.373,15
<b>Havré</b>	1.611.397,03	1.637.774,07	1.634.901,32	1.625.364,03
<b>Total</b>	<b>1.663.598,24</b>	<b>1.690.941,02</b>	<b>1.683.968,32</b>	<b>1.692.737,18</b>

**6.5 Les dépenses totales (incluant la facturation interne)**

	Compte 2013	B.I. 2014	B.A. 2014	B.I. 2015
<b>BMB</b>	2.838.535,50	2.961.752,99	3.047.580,72	3.130.608,62
<b>Havré</b>	9.708.890,91	9.994.640,97	10.087.038,39	10.499.540,52
<b>Total</b>	<b>12.547.426,41</b>	<b>12.956.393,96</b>	<b>13.134.619,11</b>	<b>13.630.149,14</b>

En Wallonie, environ **75** % des dépenses des maisons de repos publiques sont des frais de personnel.

A la BMB, les dépenses de personnel représentent **77** % des dépenses totales du budget 2015.

A la Résidence du Bois d'Havré, elles représentent **66** % des dépenses totales du budget 2015.

**7. La synthèse du budget 2015**

MR	Recettes totales	Dépenses totales	Résultat avec charge d'emprunt	CE*	RHCE**
<b>BMB</b>	3.043.199,00	3.130.608,62	- 87.409,62	67.373,15	-20.036,47
<b>MRS</b>	10.305.007,82	10.499.540,52	-194.532,70	1.625.364,03	1.430.831,33
<b>Total général</b>	<b>13.348.206,82</b>	<b>13.630.149,14</b>	<b>-281.942,32</b>	<b>1.692.737,18</b>	<b>1.410.794,86</b>

\*charge d'emprunt

\*\*résultat hors charge d'emprunt

## **8. Perspectives**

Le projet majeur pour 2015 est la construction d'une nouvelle résidence service de **25** logements sur le site de l'ancienne gériatrie d'Havré.

Ce projet répond à une demande pour ce type d'hébergement qui accueille des personnes plus valides et indépendantes.

Il s'agit d'une alternative aux types d'hébergement actuellement proposé.

Les logements de +- 50 m<sup>2</sup> comprennent une chambre à coucher, un séjour, une kitchenette, une salle de bain. La résidence service se complète par un espace communautaire permettant par exemple des réunions familiales.

Les résidents ont accès à tous les services proposés par la Maison de Repos.

Divers travaux de mise en conformité de la BMB continuent à être réalisés. L'activité peut se poursuivre temporairement sur ce site mais les contraintes structurelles du bâtiment ne permettront pas de mise à niveau définitive par rapport aux attentes de la Région wallonne. Une nouvelle construction est donc nécessaire.

Le projet de la nouvelle BMB est pratiquement finalisé. Vu l'importance du coût estimé de cette construction et les contraintes financières du CPAS, un dossier de subsidiation global doit être négocié avec la Région wallonne. Des aides complémentaires sont nécessaires pour mener à bien ce projet dans les termes prévus. Cette nouvelle maison comprendrait un « centre de jour », des « résidences services », des lits « MR » et « MRS ».

## Département 2 : Les jeunes

**Les différents services qui composent le département sont :**

### **1. Les structures agréées de l'accueil de la petite enfance**

- Crèche de Mons ;
- Crèche « le nid douillet » ;
- Crèche et MCAE de Jemappes (Fort Mahon) ;
- MCAE Cité P'tit ;
- MCAE Bébé lune ;
- Service d'Accueillante Encadrées Conventionnées (SAEC) ;

### **2. Les structures agréées dans l'aide à la jeunesse**

- L'AMO – Aide en Milieu Ouvert « Ancrages » ;
- La Cité de l'enfance « Le Ropieur » – SAAE et SAIE.

### **1. Les structures de l'accueil de la petite enfance**

Depuis le 01/01/2011, le CPAS gère l'accueil de la petite enfance en coordonnant l'action des structures suivantes :

- Crèche de Mons, sise Avenue Frère Orban, 14 à 7000 Mons ;
- Crèche de Jemappes, sise rue du Fort Mahon à 7012 Jemappes ;
- MCAE de Jemappes (même localisation que la crèche) ;
- Service des accueillantes encadrées conventionnées (y compris les co - accueillantes) (SAEC), sis Avenue Frère Orban, 14 à 7000 Mons ;
- MCAE Cité p'tit, sise Avenue François André, 20 à 7012 Jemappes ;
- MCAE Bébé Lune, sise Chaussée de Beaumont, 21 bloc7 à 7000 Mons ;
- Crèche « Le Nid Douillet », sise Allée des Oiseaux, 39 à 7000 Mons

Structures	Effectif (ETP)	Nbre de places	Nbre enfants accueillis (au 31/08/2014)	Taux d'occupation (au 31/08/2014)
Crèche de Mons	16.8	48	88	84.26 %
Crèche de JMP + MCAE	15.4	42	79	93.49 %
Nid Douillet	12.8	36	53	101.01 %
MCAE Cité P'tits	8.75	24	41	82.13 %
MCAE Bébé Lune	4.15	12	20	79.17 %
SAEC	2 encadrantes	120		
	15 co-accueillantes		77	88.7 %
	12 accueillantes		67	83.5 %
<b>Total</b>		<b>282</b>	<b>425</b>	<b>87.46%</b>

## **1.1 Les crèches**

Une crèche a les particularités suivantes :

- Un milieu d'accueil pour enfants de 0 à 3 ans ;
- Un milieu d'accueil ouvert au minimum 220 jours par an et 10 heures par jour ;
- Un milieu où la participation des parents est proportionnelle aux revenus du ménage (entre 2.34 € et 33.04 €/jour).

Les normes prévues par l'ONE

- 1 puéricultrice / 7 enfants ;
- 1 infirmière / 48 places ;
- 0,5 assistante sociale / 48 places.

Le financement

Le financement de l'ONE est limité au personnel requis sur base des normes d'encadrement.

### **1.1.1 La crèche de Mons**

La crèche de Mons est située en Centre Ville, rue Frère Orban. Elle dispose d'une capacité de 48 places et est ouverte de 7h à 18h.

**Effectif : 16.8 ETP**

- 1 infirmière ;
- 0,3 agent administratif ;
- 11.5 puéricultrices ;
- 3,5 auxiliaires professionnelles ;
- 0,5 assistante sociale.

	<b>Nombre d'enfants inscrits</b>	<b>Taux d'occupation</b>
<b>En 2013</b>	<b>90</b>	<b>82.73 %</b>
<b>En 2014 (31/08/14)</b>	<b>88</b>	<b>84.26 %</b>

**Collaborations, activités organisées**

- Accueil de stagiaires puéricultrices de l'Ecole Provinciale de Nursing ;
- Accueil de stagiaires de l'Institut Don Bosco de Quiévrain et Ghlin ;
- Collaboration avec la bibliothèque communale ;
- Initiation à la lecture avec la bibliothèque de Jemappes ;
- Sensibilisation 'l'autisme jour après jour ;
- Formation prévention des troubles squelettiques.

### **1.1.2 La crèche de Jemappes**

La crèche de Jemappes est située à la rue du Fort Mahon. Elle dispose d'une capacité de 30 places et est ouverte de 7h à 18h. Elle est complétée par une MCAE de 12 places.



**Effectif : 15.4 ETP (crèche + MCAE)**

- 1 infirmière graduée ;
- 0,5 assistante sociale ;
- 11.6 puéricultrices + 1 art 60 auxiliaire de la petite enfance ;
- 2 auxiliaires professionnelles (+ 2 article 60) ;
- 0,3 agent administratif.

	Nombre d'enfants inscrits	Taux d'occupation
<b>2013</b>	<b>61</b>	<b>88.27 %</b>
<b>2014 (31/08/14)</b>	<b>57</b>	<b>90.88 %</b>

**Collaborations, activités organisées**

- Collaboration avec la Ville de Mons par le biais de la bibliothèque communale de Jemappes (prêt de livres tous les mois, et lecture de contes) ;
- Collaboration avec l'ONE ;
- Journées de formation continuée pour tout le personnel.

**1.1.3 La crèche de Mons-Hyon « le nid douillet »**

Elle dispose d'une capacité de 36 places.

La plage horaire va de 6h30 à 19h00.

Après quelques années de fonctionnement, il a été décidé de modifier l'organisation interne de l'établissement : les 3 sections (bébé, moyen, grand) dont les enfants changeaient de service tous les 9 mois, sont devenues 'fixes'. Maintenant, les enfants entrent dans un service et en sortent vers 2, 5 ans – 3 ans, pour aller à l'école.

Chaque service est devenu une entité propre qui accueille, à la fois des bébés, des moyens et des grands. La politique d'accueil a changé, nous n'inscrivons plus que des bébés de +/- 3 à 4 mois, afin d'éviter au maximum les conflits entre enfants. Le bébé s'intègre aux autres sans difficulté.

Il y a donc actuellement 3 services :

- Les poussins => service jaune
- Les bengalis => service rouge
- Les colibris => service vert

Les enfants, parents et puéricultrices sont ravis et rassurés. Toutes les craintes qui existaient à l'annonce du changement, ont maintenant disparu grâce à l'accueil réservé aux bébés, par les plus grands.

Nous accueillons actuellement 3 enfants à besoins spécifiques différents, dans le service des poussins, ce qui entraîne diverses collaborations avec des organismes tels que : les bébés extraordinaires, le triangle de Wallonie, les aveugles de Ghlin, l'Étincelle, des neurologues, des kinésithérapeutes spécialisés en 'kiné bobat' ou 'kiné de socialisation', ... qui se déplacent à la crèche.

A dater de septembre 2014, l'accueil a été de **23** nouveaux bébés au lieu de 15 lors des années précédentes.

### **Effectif : 12.8 ETP**

- 1 infirmière sociale ;
- 10 puéricultrices (+ 1 puéricultrice article 60) ;
- 1.5 auxiliaires professionnelles (+ 1 auxiliaire professionnelle article 60) ;
- 0,3 agent administratif.

### **Nombre d'enfants accueillis en 2014**

	<b>Nombre d'enfants inscrits</b>	<b>Taux d'occupation</b>
<b>2013</b>	<b>67</b>	<b>95.49 %</b>
<b>2014 (31/08/14)</b>	<b>53</b>	<b>101.01 %</b>

### **Collaborations, activités organisées**

Formations : chaque puéricultrice est inscrite à 1 formation de l'ONE via divers partenaires (EPE, FRAJES, ...)

### **Activités organisées**

- **Carnaval** : Tous les enfants ainsi que tout le personnel de la crèche étaient présents et déguisés pour l'évènement sur le thème du cirque. Nous avons réalisé des ateliers découvertes et gustatifs pour les enfants de plus de 15 mois. Potage, apéritif et desserts aux choix (plus de 20 découvertes). Les parents ont nettement adhéré à cette manifestation, l'ont appréciée, l'ont félicitée et ont vivement souhaité qu'elle se renouvelle.

- **Accueil du 1<sup>er</sup> Ministre** : Le mercredi 18 mars, nous avons eu la visite du 1<sup>er</sup> Ministre Monsieur Elio Di Rupo qui a pris le temps de discuter avec les membres du personnel. Il a été particulièrement sensible à notre projet d'accueil d'enfants à besoins spécifiques, à l'organisation mise en place pour leur accueil et leur évolution tout particulièrement, au milieu des autres enfants.

- **Doudou** : Le mercredi 11 juin, nous avons organisé le lunch du doudou. Les bébés et les moyens présents étaient vêtus de rouge et de blanc ainsi que tout le personnel de la crèche. Les grands ont combattu, en costume, le dragon lors d'une prestation extraordinaire. Nous avons filmé et fait de très nombreuses photos de l'évènement pour terminer par une photo de groupe autour du dragon. Nous avons réalisé un buffet blanc, rouge et vert autour des différentes saveurs, libre d'accès aux enfants. Les parents ont massivement soutenu l'organisation et nous encouragent à la renouveler.

## **1.2 Les MCAE**

Une MCAE « Maison Communale d'Accueil de l'Enfance » a les particularités suivantes:

- Un milieu d'accueil pour enfants de 0 à 6 ans ;
- Un milieu ouvert au minimum 220 jours par an et minimum 10 heures par jour ;
- Un milieu où la participation des parents est proportionnelle aux revenus du ménage (entre 2.34 € et 33.04 €/j.).

Les normes de l'ONE

Le personnel : 2,5 puéricultrices / 12 enfants + 0,25 assistante sociale ou assimilé / 12 enfants.  
Les MCAE fonctionnent selon un projet pédagogique qui met en exergue des valeurs telles que le développement de l'autonomie et la socialisation.

**1.2.1 La MCAE de Jemappes (Fort Mahon)**

Adossée administrativement à la crèche de Jemappes, la MCAE complète utilement le dispositif d'accueil mis en place à la rue Fort Mahon.

Son activité et son organisation s'intègrent harmonieusement dans les actions mises en place par la direction et les équipes éducatives, à la satisfaction des familles qui lui confient leurs enfants depuis de nombreuses années déjà.

	Nombre d'enfants inscrits	Moyenne PFP	Taux d'occupation
<b>2013</b>	<b>28</b>	<b>7.3 €</b>	<b>94.5 %</b>
<b>2014 (31/08/14)</b>	<b>22</b>	<b>7.5 €</b>	<b>85 %</b>

**1.2.2 La MCAE Cité P'tit**

Notre milieu d'accueil a pour spécificité principale de favoriser l'accueil des enfants de parents à l'emploi ou en insertion professionnelle.

Pour y parvenir, notre MCAE est partenaire du dossier « convergence » « **Accueil des P'tits Montois** » introduit auprès du Fonds Social Européen.

Ce projet est réalisé en partenariat avec la MCAE « Les P'tits Fours ». Des places d'accueils sont ainsi réservées au sein des deux structures pour les enfants dont le parent entre dans un processus de réinsertion via des formations ayant pour finalité la réinsertion sociale (promotion sociale, formation FOREM, CEFOP, IFAPME, ...).

**Effectif : 8.75 ETP**

- 0,25 assistante sociale ;
- 1 assistante sociale FSE ;
- 6.5 puéricultrices (+1 auxiliaire de la petite enfance article 60) ;
- 1 auxiliaire professionnelle (+ 2 auxiliaires professionnelles article 60).

	Nombre d'enfants inscrits	Moyenne PFP	Taux d'occupation
<b>2013</b>	<b>52</b>	<b>15.10 €/jour complet 9.08 €/demi-jour</b>	<b>78.10 %</b>
<b>2014</b>	<b>41</b>	<b>13.74 €/jour complet 8.24 €/demi-jour</b>	<b>82.13 %</b>

La population est mixée avec une majorité de familles monoparentales à faible ou moyen revenu. La proximité de la gare amène une population de navetteurs.

**Collaborations, activités organisées**

- Nous avons fait venir saint Nicolas pour le plus grand plaisir des enfants ;
- Une fancy- fair fut mise sur pied le 28 mai 2014 pour fêter la fin de l'année scolaire. Nous avons loué un château gonflable, des jeux à la ludothèque de Jemappes. Les enfants ont réalisés une danse devant les parents et ce, sur un podium sous chapiteau grâce au soutien de la Ville de Mons ;
- Nous collaborons avec la bibliothèque de Jemappes pour la lecture de livre à raison de 1 fois par mois ;
- Des activités d'éveil musical ont été organisées à raison d'une fois tous les 15 jours, pour les enfants, et 1 fois par mois, de 17h00 à 18h00 avec les parents faisant partie du programme « Accueil des P'tits Montois », financé par le Fonds Social Européen.

**1.2.3 La MCAE Bébé Lune**

Notre milieu d'accueil a pour finalité principale de permettre aux parents de concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles. Il est à noter qu'une priorité est donnée aux parents étudiant ou éprouvant des difficultés socio-économiques ou aux enfants à besoins spécifiques (aucune demande n'a été reçue à ce jour pour accueillir ces derniers).

**Effectif : 4.15 ETP**

- 0,25 assistante sociale ;
- 3.9 puéricultrices (+1 auxiliaire de l'enfance article 60) ;
- + 2 auxiliaires professionnelles (art.60).

	<b>Nombre d'enfants inscrits</b>	<b>Moyenne PFP</b>	<b>Taux d'occupation</b>
<b>2013</b>	<b>22</b>	<b>20.89 €/jour complet 12.55 €/demi-jour</b>	<b>77.48 %</b>
<b>2014</b>	<b>20</b>	<b>20.61 €/jour complet 12.37 €/demi-jour</b>	<b>79.17 %</b>

**Le plan qualité 2013-2015 reprenait les objectifs suivants :**

- Favoriser la formation continuée ;
- Mener une réflexion sur une alimentation saine ;
- Favoriser l'accès pour tous à différentes activités, grâce à la collaboration avec des associations locales ;
- Renforcer la relation entre le milieu d'accueil et les parents.

**1.3 Les accueillantes encadrées conventionnées****En 2013,**

- **34** accueillantes ont été en activité au sein du SAEC et subsidiées par l'ONE.
- **29** accueillantes pour 251 enfants accueillis du 01/01/2013 au 31/12/2013.
- **27** accueillantes pour 144 enfants du 01/01/2014 au 30/06/2014.

**Les gardiennes encadrées ont les particularités suivantes :**

- Une gardienne pour 4 enfants ;
- Un milieu d'accueil pour les enfants âgés de 0 à 6 ans ;
- 10 h /jour – 220 jours/an.

### Les normes de l'ONE

La capacité est de 30 accueillantes à 4 places soit 120 places.

### Le financement

- 1 assistante sociale / 20 accueillantes soit 1 ½ A.S ;
- ½ A.S. APE ;
- Tarif ONE/jour/enfant payé par le parent : entre 2.34 € et 33.04 €/jour pour 2014.

Les accueillantes perçoivent une indemnité journalière.

Elles fournissent la totalité des aliments sauf les aliments diététiques.

Actuellement, **12** accueillantes travaillent à domicile et **14** co-accueillantes travaillent dans les ex -pré gardiennats.

### **1.3.1 Les co - accueillantes**

Dans les ex – pré gardiennats, l'accueil est organisé selon des modalités particulières :

- Classe de délégation entre les 2 accueillantes, ce qui suppose un remplacement immédiat en cas de maladie d'une accueillante, et donc une réactivité optimale du Service de Gestion des Ressources humaines (sur base d'une réserve de recrutement actualisée) pour garantir la continuité du service ou une présence d'agents sous contrat art.60 TP, si possible après formation de base en auxiliaire de l'enfance ;
- Les co – accueils existent dans 7 écoles ;
- Les charges liées à ces ouvertures sont à supporter par le pouvoir organisateur, économie d'échelle avec l'instruction publique ;
- Les charges liées à ces ouvertures en dehors des prestations scolaires (7 semaines en plus que les écoles) sont à supporter par le pouvoir organisateur ;
- Les repas sont à charge du pouvoir organisateur ;
- Les co-accueillantes sont payées en fonction des présences, ce qui induit des difficultés de maintenir certaines semaines d'ouverture.
- La gestion ONSS - APL est assurée par le service SAEC et non par le département des ressources humaines.

### **Personnel**

Les accueillantes qui travaillent dans les co-accueils ont été motivées dès le départ.

Elles y trouvaient :

- Une échappatoire au chômage ;
- Une valorisation par le travail ;
- Un travail facilement accessible grâce à une formation de base accélérée ;
- Un travail à proximité de leur domicile (la plupart ne disposent pas de véhicule).

### **L'utilisateur**

Nous répondons à :

- Un nombre élevé de demandes de places d'accueil ;
- Une demande de places d'accueil de proximité (la plupart de ces familles ne disposant que d'un véhicule ou pas du tout) ;
- Des demandes d'accueil d'urgences, du moins dans la mesure de nos possibilités ;

- Un nombre inattendu de demandes pour les enfants âgés de plus de 18 mois, de nombreuses familles composant des solutions de divers congés parentaux et dépannages familiaux pour leurs enfants ;
- La situation du milieu d'accueil au sein des établissements scolaires fondamentaux, est recherchée par les familles du fait de son aspect « préscolaire » et d'une facilité de regroupement de tous leurs enfants.

### Les co - accueillantes dans les écoles de la Ville de Mons.

Structures	Nbre enfants accueillis (au 31/12/2013)	Familles monoparentales	Familles dont au – 1 des parents est sans emploi	Taux d'occupation
Canoniers	28	13	25	82 %
Flénu	21	7	13	92 %
Cuesmes	24	9	16	87 %
Obourg	20	6	13	87 %
Rosignol	20	7	14	96 %
St-Denis	19	5	12	59 %
Villers	20	8	12	80 %

### 1.3.2 Les accueillantes à domicile

En ce qui concerne les accueillantes à domicile, elles ont accueilli **67 enfants** (au 30/06/2014) à leur domicile et **99** pour l'année 2013.

- La gestion ONSS - APL est assurée par le service SAEC et non par le département des ressources humaines ;
- Dans les crèches et les MCAE, la plupart des enfants sont inscrits pour +/- 2 ans ½. Chez les accueillantes, la durée est de quelques mois à 1 an, ce qui induit un travail administratif important lié au turn-over plus important des enfants accueillis ;
- Dans les SAEC, les revenus des accueillantes sont directement liés aux présences des enfants... Absences, congés des enfants les pénalisent... ; ces revenus aléatoires sont un réel handicap au recrutement ;
- L'autorisation dans les SAEC est octroyée à l'accueillante par le comité ONE à titre nominatif. Sur base de la décision du CAS, un rapport social est soumis à l'ONE (qui se réunit une fois par mois) ce qui retarde les engagements.  
Dans les structures collectives, cette clause n'existe pas. L'ONE ne statue pas sur les personnes, c'est le pouvoir organisateur qui est seul à procéder à l'engagement.

Structures	Nbre enfants accueillis (au 31/12/2013)	Familles monoparentales	Familles dont au – 1 des parents est sans emploi	Taux d'occupation
Canonnières	10	5	9	95%
Flénu	11	3	5	71%
Cuesmes	9	3	6	86%
Obourg	12	2	9	94%
Rosignol	12	3	7	101%
St-Denis	12	5	7	96%
Villers	11	1	6	78%

### Perspectives

La capacité du S.A.E.C. est actuellement de 30 accueillantes.

#### En 2015

- 4 postes d'accueillantes sont à pourvoir (accueillantes à domicile en fin d'activité). Ces postes doivent impérativement être pourvus afin de maintenir notre capacité et notre droit à la subsidiarité y afférent.

Nous assistons actuellement à une explosion des demandes sur Mons, principalement pour le Centre Ville.

Considérant les nombreux projets de construction prévus sur l'entité montoise dans les prochaines années, la demande ne pourra qu'augmenter encore ;

- Les candidatures d'accueillantes conventionnées à domicile sont actuellement très faibles de façon généralisée en Communauté française. Par contre, le système de co-accueillante attire davantage de candidatures, surtout selon notre formule.

Sur cette base, une proposition raisonnable consisterait à pourvoir aux postes qui seront disponibles par l'installation de co-accueillantes.

La réflexion sur les modalités d'implantation géographique et les travaux d'aménagement qui seraient nécessaires doit être menée rapidement afin de garantir durablement le maintien de notre capacité actuelle d'accueil ;

- Assurer la continuité de l'accueil conformément à l'article § 68 de la réglementation de la Communauté française ;

- Répondre aux obligations de formation réglementaires ;

- Veiller à la réalisation et à l'achèvement des travaux dans les pré-gardiennats.

#### 1.4. Eléments d'analyse sur l'accueil de la petite enfance

L'accueil de la petite enfance est un secteur qui présente un déficit récurrent. Depuis la reprise des structures communales en 2011, le CPAS a tenté de travailler sur divers paramètres permettant de réduire au maximum ce déficit. Malgré les efforts réalisés par le personnel et les directions, le mode de financement structurel étant par nature insuffisant, il reste des marges sur lesquelles le CPAS a finalement peu de prise.

Parmi les nombreux efforts réalisés, on peut par exemple identifier :

- La définition d'une norme stricte de personnel nécessaire pour fonctionner par structure. Cette norme spécifique permet de fonctionner correctement et de gérer les éventuelles absences (maladie ou congés) du personnel. Elle est distincte de la norme « agréée » de l'ONE qui ne permet pas de faire tourner les structures pendant les plages d'ouverture prévues ou en intégrant les congés annuels par exemple ;
- Les frais de fonctionnement ont été repensés à la baisse, afin d'aller à l'essentiel des besoins du personnel et des enfants ;
- Les repas sont réalisés par une firme externe, comme pour les écoles ou d'autres collectivités par exemple, ce qui permet un contrôle plus strict des coûts (à l'unité de repas livrée) ;
- Une attention particulière est accordée aux recettes, en termes de subsides bien sûr, mais aussi et surtout pour le paiement par les parents des participations financières dues en fonction de leurs revenus professionnels.

Les effets de ces divers efforts impactent sensiblement l'évolution du déficit, mais ne peuvent que ralentir une ré-aggravation progressive en 2015.

Sur les budgets initiaux

<b>B.I. 2012</b>	<b>B.I. 2013</b>	<b>B.I. 2014</b>	<b>B.I. 2015</b>
- 763.569,30	- 645.440,05	-642.233,43	-722.389,45

Sur les comptes

<b>C. 2012</b>	<b>C. 2013</b>
- 750.516,56	- 736.561,84

Pour l'exercice 2013, une analyse plus spécifique a été réalisée afin d'identifier le coût par place agréée dans les divers établissements actuellement en gestion.

En résumé

<b>Structure</b>	<b>Coût 2013</b>	<b>Places agréées</b>	<b>Coût/place Année 2013</b>
<b>Bébé lune (mcae)</b>	79.642	12	6.637,90
<b>Cité p'tit (mcae)</b>	46.305	24	1.929,40
<b>Jemappes (crèche+mcae)</b>	201.296	42	4.792,78
<b>Nid douillet (crèche)</b>	92.491	36	2.569,20
<b>Mons (crèche)</b>	253.785	48	5.287,19
<b>Total</b>	<b>673.519</b>	<b>162</b>	<b>4.157,54</b>

Si on pousse l'analyse sur l'ensemble de notre capacité d'accueil de la petite enfance, il convient d'ajouter le SAEC

<b>Structure</b>	<b>Coût 2013</b>	<b>Places agréées</b>	<b>Coût/place/ Année 2013</b>
Accueillantes et co-accueillantes	<b>64.881</b>	<b>120</b>	<b>540,67</b>



Ce qui ferait donc au total général

<b>Total général</b>	<b>736.562</b>	<b>282</b>	<b>2.611,21</b>
----------------------	----------------	------------	-----------------

Sans surprise, on constate que les MCAE et les crèches coûtent structurellement le plus cher, selon leur mécanisme de financement et /ou leur taille critique respective.

**1.5. Perspectives pour le secteur de l'accueil de petite enfance**

Les divers éléments d'analyse dont nous disposons progressivement devront être pris en compte lors de la finalisation des projets de renforcement de notre capacité d'accueil. Plusieurs dossiers ont été introduits dans le cadre de l'appel à projets « Cigogne III – volet 2 » et nous sommes donc en attente de la position de l'ONE à leur sujet.

Ainsi, l'implantation d'une crèche de 49 places à Mons a du sens en termes de cohésion et de mixités sociales, de mobilité, de redynamisation des quartiers et de soutien aux parents à l'emploi ou en formation. Elle aura un coût. S'agissant d'un service accessible à l'ensemble de la population, la participation financière de la Ville de Mons devra être discutée en toute transparence en cas d'avis favorable de l'ONE.

L'extension de la capacité d'accueil de la crèche de Mons, actuellement en attente pour 8 places supplémentaires, pourrait constituer une option intéressante à faire surcoût. De même, l'ouverture de places de crèche en remplacement de places de MCAE pourrait être une option financièrement intéressante.

Enfin, le renforcement de nos espaces de co-accueillantes (anciennement pré-gardiennats) constitue une solution attractive pour les parents, à un coût plus abordable pour le pouvoir organisateur. L'idéal serait de conserver l'accolement à des implantations maternelles et primaires, comme dans les structures actuelles, mais cela dépendra des disponibilités de locaux et de la volonté des autorités communales et des directions d'écoles. A défaut, des espaces de co-accueillantes pourraient voir le jour à d'autres endroits stratégiquement intéressants en termes d'accessibilité et de couverture géographique.

**2. Les services agréés dans l'aide à la jeunesse****2.1. L'AMO « ANCRAGES »**

L'AMO « Ancrages » s'inscrit en tant que service spécialisé de l'aide à la jeunesse et propose une aide préventive, émancipatrice et surtout non contraignante aux jeunes et aux familles de l'arrondissement judiciaire de Mons.

Ce service a comme pouvoir organisateur le CPAS, situation assez rare dans le secteur de l'aide à la jeunesse. Il est subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les frais de personnel, de fonctionnement et d'activités éducatives.

**Effectif**

- 1 Coordinateur ;
- 2 Educatrices A1 ;
- 1 assistante sociale.

Les interventions de l'AMO se répartissent entre aide individuelle et action communautaire.

### **2.1.1. L'aide individuelle**

« Ancrages » propose aux enfants, aux jeunes ou à leur famille un lieu et un temps d'écoute, un espace de parole, d'orientation et d'accompagnement pour les aider à surmonter leurs difficultés d'ordre familial, socio économique, scolaire, administratif ou juridique.

L'équipe n'intervient que sur demande du jeune et/ou de sa famille et n'accepte aucun autre mandat que celui du jeune ou de sa famille : le travail social d'accompagnement ne peut se faire qu'avec l'accord et la collaboration du jeune et/ou de sa famille et dans le respect du code de déontologie des services de l'aide à la jeunesse (transparence, respect du secret professionnel, respect de la parole des jeunes,...).

#### **Interventions réalisées**

- 12 nouvelles situations durant le 2ème semestre 2013, 2 dossiers ont été clôturés pour diverses raisons durant cette période ;
- 2 nouvelles situations durant le 1<sup>er</sup> semestre 2014 et 5 clôtures.

L'ensemble des nouvelles situations sur les 2 semestres, représente 33 enfants pris en charge.

**Actuellement : 47 familles sont suivies pour un total de 102 enfants**

### **2.1.2 Les activités communautaires**

#### **2.1.2.1 Le diagnostic social**

Le diagnostic social a été réalisé dans le premier trimestre 2014. Suite aux nouvelles dispositions de Fédération Wallonie Bruxelles en cette matière, l'accompagnement du centre de formation CEFORM a permis l'élaboration de ce diagnostic social.

La centralisation de ce diagnostic au sein du CAAJ permet de définir des axes de travail et lancer un appel à projet dans le cadre de la prévention générale.

#### **2.1.2.2 Le projet global**

#### **Interpellation « La place du père aujourd'hui »**

- Lutter contre le sentiment d'exclusion sociale et émotionnelle que peuvent vivre certains pères ;
- Mobiliser les instances sociales, administratives et politiques concernées par la problématique afin que les mentalités, les institutions évoluent.

Après différents échanges et partages d'expérience, le groupe a décidé d'organiser une rencontre avec le projet français, mais avec l'absence de l'éducatrice qui menait ce projet, il sera reporté plus tard.

#### **Groupe de parole**

Au départ du conseil pédagogique qui réunit chaque année parents, enfants et professionnels, une demande de réflexion sur l'évolution du jeune avait été sollicitée.

Les difficultés rencontrées par des parents lors du passage de l'enfance à l'adolescence et les possibilités de partage d'expériences entre parents et professionnels, nous ont amené à mettre sur pied un groupe de parole de parent d'adolescents. Les modalités de fonctionnement et la périodicité des rencontres seront prochainement fixées.

### **« Ancrages voyage »**

La demande des jeunes était de sortir de leurs murs. De vivre des aventures. La demande des parents était de leur permettre de souffler, de voir les enfants participer à des séjours qu'ils ne peuvent leur offrir.

Avec tous ces paramètres, nous avons proposé de construire un projet séjour avec les jeunes. Ils ont été concernés du début à la fin. L'objectif est de partager des expériences éducatives avec les jeunes en dehors du milieu de vie habituel.

Pour les adolescents, une semaine de sport aventure s'est déroulée à MALMEDY et pour les plus jeunes, ils ont découvert les joies de la mer la première semaine du mois d'août.

### **« Une réception presque parfaite »**

Après la conception de la mallette pédagogique à destination des professionnels, vient le temps de la promotion.

Les rencontres avec les différents acteurs de terrain permettent de valoriser cet outil inspiré de l'émission française de télé - réalité.

Au niveau de l'AMO elle-même, une utilisation de la mallette pédagogique permettra de diversifier les activités proposées à l'arrivée de nouvelles situations.

### **2.1.3 Le travail de réseau**

Les membres de l'équipe participent à des degrés divers à des commissions, groupe de travail ou projets communs.

Exemples :

- Parlons d'Internet ;
- Commission mixte locale ;
- Sous groupe AMO CAAJ ;
- VIF ;
- Groupes (3 sous-groupes) de réflexion avec l'AMO la Rencontre.

### **Perspectives**

En 2014, avec le déménagement de la rue Lamir vers la rue du Trieu, l'AMO s'est résolument tournée vers l'extérieur. Des journées portes ouvertes et des activités grand public ainsi qu'une identification claire, ont permis de visualiser l'implantation de l'AMO dans son nouveau quartier.

L'AMO a répondu à l'appel à projet du CAAJ pour la prévention générale en rentrant un projet de théâtre avec un double objectif : la valorisation du jeune avec ses compétences et la transmission des problématiques rencontrées et parfois résolues, des jeunes pour les jeunes.

Dans le courant de l'année 2015, sans préjudice de ses spécificités d'AMO agréées, le service devrait faire partie administrativement de la Cité de l'enfance de Mons (actuellement SAAE et SAIE), ce qui permettra de consolider la complémentarité entre les services agréés du CPAS et d'en améliorer la gestion administrative et financière.

**Synthèse de la situation financière (B.I. 2015)**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Personnel	224.544,26	
Fonctionnement	19.340,00	
<b>Total</b>	<b>243.884,26</b>	<b>211.604,36</b>

**2.2. La Cité de l'Enfance « Le ROPIEUR »**

La Cité de l'Enfance « LE ROPIEUR » est une institution publique d'Aide à la Jeunesse gérée par le Centre Public d'Action Sociale de Mons et subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Aujourd'hui, au travers de ses deux services agréés (SAAE Le Ropieur et SAIE Point d'Appui), la Cité de l'Enfance encadre en permanence une centaine de jeunes et leurs familles.

Au travers de ces projets d'hébergement ou d'intervention dans le milieu de vie, l'objectif de la Cité de l'Enfance « LE ROPIEUR » est de favoriser à terme le développement optimal du jeune dans sa famille ou dans son milieu de vie d'origine en respectant son système de valeur, ses croyances, son contexte socio-économique, son potentiel personnel. Cette démarche doit permettre l'émergence de l'individu comme sujet actif et non comme objet de prise en charge. Ainsi, le personnel éducatif met tout mettre en œuvre pour que ces jeunes, en dépit des difficultés importantes qu'ils ont traversées, puissent s'épanouir librement et s'assumer pleinement au moment de leur passage dans la vie adulte.

**2.2.1 Le service résidentiel: Service d'Accueil et d'Aide Educative (SAAE)**

**Tremplin (Pavillon 2), Escale (Pavillon 3), Envol (Pavillon 6)**

Agrément

Tremplin : **15** prises en charge mixtes de 0-12 ans ;  
 Escale : **15** prises en charge mixtes de 0-18 ans ;  
 Envol : **21** prises en charge de 12-18 ans (filles).

Mandats : 1 an renouvelable en principe une fois.

Normes de subsidiation pour 51 situations

- **1** direction générale, **1** direction pédagogique, **1** direction administrative ;
- **21,5** éducateurs dont éventuellement **3** chefs éducateurs ;
- **1,5** intervenant psychosocial ;
- **1,5** agent administratif ;
- **5** agents techniques.

## Organisation interne du SAAE

Au 1<sup>er</sup> avril 2014, ont été mis en place 3 postes de chef éducateurs. Un par unité de vie.

Au 1<sup>er</sup> novembre 2014, une nouvelle direction pédagogique a pris ses fonctions en remplacement de Madame Rousseau admise à une retraite bien méritée.

### L'unité de vie pour enfants âgés de 0 à 12 ans « Tremplin »

Accueil des enfants victimes de maltraitance ou dont on suspecte l'existence, sur base d'un accord précis entre les mandants (SAJ, SPJ) la famille et l'institution.

### L'unité de vie pour enfants âgés de 0 à 18 ans « l'Escale »

Le projet consiste à optimiser le développement de l'enfant en lui offrant un climat sécurisant et structurant. Cette unité de vie permet de réunir les fratries.

### L'unité de vie pour jeunes âgés de 12 à 18 ans « l'Envol »

Le projet consiste à préparer le jeune à affronter son avenir soit par:

- Une réinsertion familiale ;
- Une mise en autonomie.

Deux structures pré - autonomies aménagées à l'étage de deux pavillons, indépendantes des unités de vie. Elles peuvent accueillir globalement 6 adolescent(e)s en vue de favoriser leur installation en autonomie.

## Principaux indicateurs de l'activité SAAE

<b>SAAE : Accueil interne</b>					
<b>Mois</b>		<b>Journées DAAJ*</b>		<b>Journées DAAJ*</b>	
	<b>Maximum</b>	<b>2013</b>	<b>Taux d'occupation</b>	<b>2014</b>	<b>Taux d'occupation</b>
<b>Janvier</b>	1581	1658	104.87 %	1644	103.98 %
<b>Février</b>	1428	1556	108.96 %	1512	105.88 %
<b>Mars</b>	1581	1484	93.86 %	1612	101.96 %
<b>Avril</b>	1530	1440	94.12 %	1652	107.97 %
<b>Mai</b>	1581	1493	94.43 %	1670	105.63 %
<b>Juin</b>	1530	1440	94.12 %	1552	101.44 %
<b>Juillet</b>	1581	1434	90.70 %	1581	100.00 %
<b>Août</b>	1581	1525	96.46 %	1561	98.73 %
<b>Septembre</b>	1530	1620	105.88 %		
<b>Octobre</b>	1581	1557	98.48 %		
<b>Novembre</b>	1530	1554	101.57 %		
<b>Décembre</b>	1581	1643	103.92 %		

\* Direction de l'administration de l'aide à la jeunesse

**Synthèse de la situation financière( B.I. 2015)**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Personnel	2.122.945,13	
Fonctionnement	193.560,00	
Transfert	176.000,00	
Dette	27.344,57	
Fact.interne	19.069,56	
<b>Total</b>	<b>2.538.919,26</b>	<b>2.529.181,13</b>

**2.2.2. Le travail en milieu de vie : Service d'Aide et d'Intervention Educative (SAIE)****SAIE : Point d'Appui (Pavillon 5)**

Agrément : 26 prises en charge 0-18 ans

Mandats : 6 mois maximum renouvelable une fois.

Normes de subsidiation pour 26 situations

- 1 coordinateur ;
- 5,5 éducateurs.
- 1 intervenant psychosocial ;
- 1 agent administratif ;
- 2 agents techniques ;

L'objectif est de créer un espace de parole et d'action éducative en partant des compétences des parents et des enfants dans leur réalité afin de développer un partenariat actif.

**Organisation interne du SAIE**

Au 1<sup>er</sup> décembre 2014, une nouvelle coordination doit prendre ses fonctions, en remplacement de Madame Vienne, admise à une retraite bien méritée.

Les moyens mis en œuvre

**- L'élaboration du contrat d'aide**

Les parents et enfants participent dès le premier contact avec les mandants à l'élaboration du contrat d'aide.

Il définit leurs responsabilités en tenant compte de :

- Leur système de valeurs ;
- Leurs croyances ;
- Leur contexte socio-économique ;
- Leur développement personnel...

- La mise en œuvre du partenariat avec le jeune et la famille

Les intervenants accompagnent le jeune et sa famille dans leurs difficultés d'être au quotidien. Les objectifs du partenariat sont de faciliter la découverte personnelle ou reconnaître sa responsabilité dans le fonctionnement familial, de susciter le changement en terme d'expériences plus facilement intégrées car venant d'une découverte personnelle.

Simultanément à ce travail de parole, les intervenants accompagnent le jeune et la famille en posant des actes éducatifs.

Toujours en partenariat, et accompagnant la famille, les intervenants feront appel au réseau en fonction de la demande et des besoins (école, quartier, club sportif, association de loisirs, de culture, bibliothèque, mouvement de jeunesse).

Le but est de vivre des expériences extra familiales.

Les intervenants créeront un espace de coordination afin d'établir un partenariat avec les différents services qui aident la famille et le jeune (CPMS, CPAS, ONE, Centre de guidance, AMO,...).

Principaux indicateurs de l'activité SAIELes statistiques d'occupation du service d'accueil et d'intervention éducative

<b>SAIE : Interventions extérieures</b>					
<b>Mois</b>		<b>Journées DAAJ*</b>		<b>Journées DAAJ*</b>	
	<b>Maximum</b>	<b>2013</b>	Taux d'occupation	<b>2014 (31/08/14)</b>	Taux d'occupation
Janvier	<b>806</b>	<b>784</b>	<b>97.27 %</b>	<b>816</b>	<b>101.24 %</b>
Février	<b>728</b>	<b>786</b>	<b>107.97 %</b>	<b>748</b>	<b>102.75 %</b>
Mars	<b>806</b>	<b>775</b>	<b>96.15 %</b>	<b>857</b>	<b>106.33 %</b>
Avril	<b>780</b>	<b>745</b>	<b>95.51 %</b>	<b>862</b>	<b>110.51 %</b>
Mai	<b>806</b>	<b>931</b>	<b>115.50 %</b>	<b>940</b>	<b>116.62 %</b>
Juin	<b>780</b>	<b>852</b>	<b>109.23 %</b>	<b>947</b>	<b>121.41 %</b>
Juillet	<b>806</b>	<b>720</b>	<b>89.33 %</b>	<b>914</b>	<b>113.39 %</b>
Août	<b>806</b>	<b>754</b>	<b>93.55 %</b>	<b>864</b>	<b>106.70 %</b>
Septembre	<b>780</b>	<b>801</b>	<b>102.69 %</b>		
Octobre	<b>806</b>	<b>887</b>	<b>110.05 %</b>		
Novembre	<b>780</b>	<b>788</b>	<b>101.02 %</b>		
Décembre	<b>806</b>	<b>822</b>	<b>101.98 %</b>		

\* Direction de l'administration de l'aide à la jeunesse

Synthèse de la situation financière (B.I. 2015)

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Personnel	666.688,29	
Fonctionnement	28.220,00	
Fact.interne	6002,00	
<b>Total</b>	<b>700.910,29</b>	<b>690.575,06</b>

## **Perspectives pour la Cité de l'Enfance**

La perspective du SAAE et du SAIE de travailler sur une importante phase d'actualisation de leur organisation interne (organigramme et procédures internes) qui devait se traduire en 2014 par la réécriture de leurs projets pédagogiques et l'obtention de nouveaux agréments auprès de l'aide à la jeunesse (FWB) a été postposée suite à l'arrivée tardive de la nouvelle grille normalisée SAAE imposée par le pouvoir subsidiant. Cette actualisation devrait se mettre en place en 2015.

### **Les principaux éléments de cette actualisation sont :**

- L'intégration administrative de l'AMO Ancrages au sein de la Cité de l'Enfance en vue de consolider la complémentarité pédagogique entre les services agréés du CPAS et d'en améliorer la gestion administrative et financière ;
- Un investissement pédagogique accru dans le projet de pré-autonomie SAAE actuellement attaché au pavillon « l'envol » grâce à une gestion plus adéquate des locaux disponibles et une présence éducative plus importante ;
- La réécriture des projets pédagogiques des différentes unités de vie du SAAE et du projet SAIE ;
- Un passage en agrément pour les différents changements ;
- La recherche de nouveaux projets complémentaires à nos actions actuelles, et susceptibles d'être agréés et financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles en qualité de « projets pédagogiques particuliers ».



## Conclusion



Depuis plusieurs années, le CPAS de Mons gère au plus juste ses dépenses et maximalise ses recettes. En dépit d'une situation économique et sociale particulièrement difficile, sa dotation communale a baissé en pourcentages à chaque exercice depuis 2012. C'est particulièrement vrai pour 2015 où elle est même également la plus basse en chiffres absolus depuis 2012.

Nos modes de gestion ont également connu des évolutions extrêmement importantes. De nouvelles procédures de travail ont vu le jour au fil du temps

Un contrat d'objectifs est aujourd'hui prôné par le Gouvernement wallon comme un élément de bonne gouvernance.

En vue de le réaliser, le CPAS de Mons s'est engagé avec l'ensemble de son personnel dans un vaste travail participatif d'analyse afin de définir son premier « Plan Stratégique Transversal ».

Nous sommes donc prêts, autant qu'il est possible de l'être, pour faire face aux événements et aux défis qui se présenteront à nous, avec « **des actions et du cœur** ».

Marc BARVAIS  
Président du CPAS